

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire
Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)

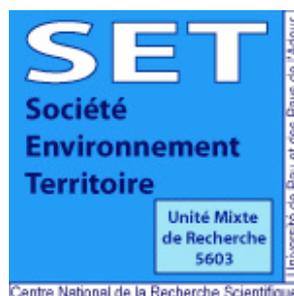


**Axe 2 : Les relations internationales
en tant que dimension particulière de l'articulation spatiale**

L'appropriation du développement durable par les États modernes. Le cas de la coopération internationale au Brésil

Xavier Arnauld de Sartre et Vincent Berdoulay

Rapport final, mars 2008



AVANT-PROPOS

Ce rapport a été écrit par Xavier Arnauld de Sartre et Vincent Berdoulay, les deux co-responsables du programme de recherche dont nous présentons les résultats aujourd'hui. Il est cependant le fruit de multiples interactions que nous voudrions rappeler ici.

Tout d'abord, ce programme portait la marque d'une jeune chercheuse, Francinete Cardoso, qui devait assurer un travail sur une « population traditionnelle », les anciens *garimpeiros* du Contesté franco-brésilien, et participer plus largement au programme. Francinete est, entre le moment où nous avons déposé la demande de financement et le début officiel du programme, décédée d'un accident de la route alors qu'elle faisait du travail de terrain pour sa thèse. Nous portons toujours le deuil de sa présence.

Ensuite... et bien ensuite, plusieurs personnes ont participé à ce travail. Cinq doctorants ont, à un moment ou à autre de leur travail, inscrit leurs problématiques dans celle de ce programme. Il s'agit (dans l'ordre d'apparition dans le travail) de :

- Romain Taravella, docteur tout juste diplômé de l'École nationale du Génie forestier. Il a participé au travail sur l'internationalisation de l'Amazonie et sur la politique de création des unités de conservation – donc à des réflexions préparatoires aux chapitres 2 et 3 de ce rapport.

- Aquiles Simões, docteur diplômé en 2007 de l'Université de Toulouse le Mirail et enseignant-chercheur de l'Université Fédérale du Pará. Il a mené une recherche sur les politiques à destination des agriculteurs familiaux qui est mobilisée au chapitre 5, que ce soit par le biais de sa thèse de doctorat ou après, en participant à une mission sur le terrain à Marabá.

- Claire Couly, doctorante du Museum d'Histoire naturelle. Elle a travaillé sur la Flona du Tapajós et a écrit pour le programme un rapport sur lequel nous avons fondé une partie des analyses proposées dans le chapitre 7 (rapport joint en annexe B).

- D'autres doctorantes, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ont apportés des éléments d'information sur ce qui se passe sur le terrain, notamment Mariana Crepaldi de Paula, Adaïse Gouvêa Lopez et Isabel Shimizu.

En outre, plusieurs chercheurs confirmés sont intervenus dans cette recherche :

- Jean-Yves Puyo, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a travaillé sur les politiques françaises conçues ou rêvées pour la Guyane. Ses analyses se retrouvent dans le chapitre 1.

- Pedro Carricart, Professeur à l'Université de La Plata, en Argentine, a travaillé sur les politiques territoriales en Amazonie brésilienne, fournissant par la recherche qu'il a menée sur le terrain une partie des matériaux traités au chapitre 5.

- Christophe Albaladejo, Chargé de recherches à l'INRA et détaché durant la période du programme à l'IRD, a participé, avec Aquiles Simões et Pedro Carricart, à la réflexion sur les territoires du ministère du Développement agricole en partie reprise dans le chapitre 5.

- Rosa Acevedo Marín, Professeur à l'Université Fédérale du Pará, travaille de longue date sur les populations *quilombolas*. Elle a à ce titre participé à la réflexion du chapitre 8.

- Enfin, Nicolas Bautès a participé à un séminaire de réflexions sur les dynamiques d'acteurs au Brésil dont des échos se retrouvent en particulier au chapitre 4.

À l'occasion de ce programme, nous avons publié un certain nombre de textes, dont la liste figure en annexe C.

Enfin, un colloque international a été organisé dans le cadre de ce programme, colloque dont les actes figurent sur le CD joint à ce rapport.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE – L’APPROPRIATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE PAR L’ÉTAT : POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES EN AMAZONIE	13
CHAPITRE PREMIER – Le développement durable : une inflexion de la Modernité ?..	15
Dépasser la malédiction de Kourou : préfigurations guyanaises.....	16
Une ambition brésilienne moderniste	21
Modernisme ou post-modernisme ?.....	26
CHAPITRE II – Développement durable et coopération internationale : questions d’échelles	34
Conflit d’échelle autour des acteurs internationaux dans le contexte de l’Amazonie brésilienne	36
L’internationalisation de l’Amazonie, un discours révélant les résistances aux territorialités de l’État moderne.....	41
Les unités de conservation, nœud de l’interaction scalaire en Amazonie brésilienne....	51
Quelle action de l’international ? Le rôle central des intermédiaires	59
CHAPITRE III – Développement durable ou développement territorial ? Les politiques de l’État fédéral brésilien en Amazonie	64
La difficile implantation locale de l’État fédéral.....	65
Entre développement et conservation : les contraintes de l’État fédéral	67
Le Plan Amazonie durable, le développement durable au service de la politique fédérale en Amazonie.....	70
Du développement durable au développement territorial. Le PAS en action.....	74
DEUXIÈME PARTIE – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE, ENTRE RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITE ET PROFESSIONNALISATION DE L’AGRICULTURE FAMILIALE	81
CHAPITRE IV – Le défi de la diversité : tentations post-modernes dans les politiques de développement durable rural	84
Définir et lire la diversité dans le cadre de politiques de développement rural durable.	86
Les politiques pour une diversité mal caractérisée : institutionnalisation et / ou modernisation de l’agriculture familiale ?	91
L’institutionnalisation à la brésilienne... dans une perspective moderne	96
CHAPITRE V – Les politiques territoriales de développement durable, ou les temporalités du sujet	103
Agro-écologie, avancée de la frontière et développement territorial	106
Le territoire de projet du gouvernement fédéral.....	108
Les obstacles locaux à la politique de territoire rural : le cas de la région de Marabá ..	111
Perceptions différenciées des fonctions de la politique territoriale.....	115
Les temporalités du sujet et celles des politiques.....	117
La formation, outil essentiel de l’émergence des sujets	120

TROISIÈME PARTIE – LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE AU RISQUE DE SON APPROPRIATION PAR LA BASE	122
CHAPITRE VI – L’utilisation du modèle français dans la construction d’une formation aux jeunes agriculteurs.....	124
Éducation pour les jeunes et professionnalisation de l’agriculture familiale.....	127
Un processus de professionnalisation et de contrôle des syndicats en contradiction avec l’esprit premier des MFR ?.....	129
Les critiques au projet de professionnalisation des jeunes agriculteurs par les MFR : vers une autre vision de l’agriculture ?	132
Des sujets en émergence... ..	136
Vers la critique d’une professionnalisation déformatrice du projet MFR ?.....	138
CHAPITRE VII – De nouveaux acteurs : les populations traditionnelles. L’exemple de la FLONA Tapajós	142
Convergences à propos des populations traditionnelles	143
La forêt nationale du Tapajós comme enjeu et les <i>ribeirinhos</i> comme problème	146
Les <i>ribeirinhos</i> comme partenaires du développement durable.....	151
Une capacitation bridée.....	158
CHAPITRE VIII – Le développement durable au piège de sa territorialisation ? L’exemple des <i>Quilombos</i>	164
L’émergence de « populations traditionnelles », ou la construction d’une notion ambiguë.....	165
L’affirmation <i>quilombola</i>	168
Une politique qui se cherche	170
Des territoires en quête de sujets	172
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES – LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME ALTERMODERNITE	176
Un zonage approprié de façon diverse.....	177
Utopie ou hétérotopie ?	181
L’hétérotopie contre le piège territorial ?	184
BIBLIOGRAPHIE	187
ANNEXES.....	199
ANNEXE A – Quel aménagement pour une France équinoxiale ?.....	200
ANNEXE B – La flora Tapajós.....	214
ANNEXE C – Liste de publications liées au programme	247

INTRODUCTION

En se référant à l'environnement mondial et à la coopération internationale, le développement durable nous invite à redéfinir les logiques qui fondent les politiques territoriales des États modernes. On sait que le bilan du sommet de Johannesburg de 2002 avait été assez mitigé : si certains considèrent qu'il a marqué de véritables avancées en renforçant des éléments novateurs liés au développement durable (en particulier l'importance de la participation, la critique du transfert de connaissance, etc.), nombreux sont les observateurs restés sceptiques devant l'incapacité de cette notion à se transformer en un programme précis et à se concrétiser sur le terrain. Si le président de la Banque mondiale, James D. Wolfenson, qualifiait ce sommet, avant sa tenue, de « chance pour le développement durable » (*Le Monde*, 23/8/02), le semi échec de cette rencontre, symbolisé par la marche funèbre des ONG, a conduit à remettre en question ce « concept fourre-tout trop lâche pour ne pas déboucher sur des engagements sans suite » (H. Kempf dans *Le Monde*, 5/9/02). La question alors posée est celle de la traduction territoriale de politiques publiques capable de mettre effectivement en œuvre les principes du développement durable. Et le défi est toujours d'actualité.

Il nous semble cependant que cette manière de poser la question reste très marquée par une logique caractéristique de la modernité, en ce sens qu'elle consiste à projeter dans l'espace une politique que l'on considère comme bonne – sans guère s'inquiéter de son appropriation par les populations locales. Le territoire support de la politique est alors considéré comme un espace passif, destiné à recevoir une politique élaborée loin de lui. Or, les avancées du développement durable qui ont été saluées lors du Sommet de Johannesburg tenaient justement à celles qui faisaient la critique du rôle de l'expert, et plus largement de la politique publique moderne. Le fait que le développement durable ait du mal à s'implanter peut être justement lié à ce qu'il soit le plus souvent pensé en termes d'implantation et non d'adaptation. Plus particulièrement, le territoire serait trop vu comme la cible du développement durable, au lieu d'être le lieu avec lequel et grâce auquel il pourrait émerger dans les pratiques.

Ces divergences de vue sont assez caractéristiques des discours et pratiques liées au développement durable. C'est ainsi qu'il se présente à la fois comme une notion moderne et comme une notion qui fait la critique de la modernité. Cette apparente contradiction révèle un problème fondamental du développement durable, à savoir celui de son appropriation à la fois par les experts qui l'appliquent et par les populations vivant dans les territoires qui sont censé l'adopter.

L'une des premières analyses de la notion de développement durable, qui fait encore référence, en montrait le caractère éminemment ethnocentrique, très fortement lié aux conceptions à la fois du groupe qui l'a forgée et des diplomates qui l'ont adoptée (Redclift, 1987). Cette notion a été fondée à partir de critiques de la modernité, s'inscrivant pleinement dans ce que l'on peut appeler « l'ère des post- » (post-structuralisme, post-modernisme, post-colonialisme : Simon, 1997 ; Sachs, 2002) ; mais elle a été reprise et institutionnalisée par des États modernes qui ne pensaient pas du tout mener une remise en cause de la modernité à partir de cette notion. D'où une conséquence qui est souvent tirée, notamment quand le développement durable est appliquée aux relations de coopération : ayant été élaborée principalement par les pays du « Nord », et critiquée au début par les pays du « Sud », la notion serait marquée du sceau des « Occidentaux » qui chercheraient, par ce biais, à incorporer leurs propres critiques pour mieux maintenir des relations de domination (Rist, 1996), réalisant ce que certains n'hésitent pas à qualifier d'« ingérence écologique » dans les affaires des pays du Sud (Rossi, 2000).

Mais à côté de ces approches qui s'insèrent dans une critique radicale des relations internationales, il existe le point de vue que le développement durable constitue, au-delà des arrière-pensées géopolitiques, une « fenêtre d'opportunités » permettant d'approcher autrement le rapport entre la protection de la nature et le développement économique. Ainsi, en affichant les principes de la durabilité, les États modernes connaissent des changements dans leurs manières de faire du développement, de nationaliser la nature à des fins économiques, d'harmoniser les rapports entre environnement, économie et société, et ce, quel que soit l'hémisphère ou la catégorie à laquelle ils appartiennent. La question qui se pose alors est celle de la manière dont un État moderne en vient à transformer ses politiques tout en se transformant lui-même.

Le Brésil mérite plus particulièrement de retenir notre attention, car c'est un pays où la transformation des politiques territoriales sous l'impulsion du développement durable s'y pose de manière particulièrement forte, et particulièrement visible. En effet, la connotation « ethnocentrique » de la notion de développement durable y rend la question particulièrement

importante : l'adoption du développement durable a suivi un cheminement plutôt à l'inverse de celui des pays du Nord. Si l'histoire de l'adoption du développement durable au Nord nous montre comment la notion a été d'abord construite en remettant en question certains des postulats de la modernité, puis s'est petit à petit institutionnalisée (Simon, 1997 ; Sachs, 2002 ; Berdoulay & Soubeyran, 2000), son adoption dans les Pays du Sud a suivi un cheminement inverse : la notion a d'abord été institutionnalisée, avant de se diffuser dans les milieux intellectuels et associatifs. Or cette diffusion s'est faite, au niveau étatique, sous la pression des organismes internationaux et, au niveau local, par le biais de la coopération. Cela a fait que la notion de développement durable a tout de suite été associée à une pensée venue de pays riches, et a été d'abord très fortement rejetée comme une forme de post-colonialisme.

Or le développement durable apparaissait d'autant plus comme une notion imposée de l'extérieur, très fortement liée à la parole de l'expert et à la modernité, qu'il existait au Brésil un terreau associatif très fertile, qui menait depuis longtemps des expériences que l'on peut aujourd'hui placer sous la bannière de la durabilité (Lachartre & Léna, 2003 ; Kinzo, 2003) : l'écodéveloppement, notion proche de celle de durabilité, y a eu une place importante, alors que l'intérêt pour les populations oubliées de la modernité n'a pas attendu la mode de la durabilité pour se manifester. Et ce, d'autant plus qu'un mouvement socio-environnemental s'y est très tôt prévalu de la question environnementale pour agir au niveau du développement économique et social. Quand la durabilité a été invoquée par les pays du Nord, nombre de Brésiliens ont pu y percevoir une menace.

D'où le fait que lorsque la coopération étrangère s'est parée des habits du développement durable pour participer, en particulier, à la sauvegarde de la forêt amazonienne, elle a été souvent obligée, sous peine d'échouer rapidement, de s'associer à ce terreau et de faire perdre à la notion son caractère moderne. Cela a impliqué une réinterprétation profonde des principes affichés par la durabilité, réinterprétation qui traduit une appropriation de la notion. Cela est d'autant plus nécessaire – et intéressant à étudier – que le Brésil se pose depuis quelques années comme un pays leader d'un axe Sud-Sud qui ressemble en bien des points à un nouveau Tiers-mondisme. Le Brésil cherche à associer ce positionnement international à une application du développement durable, qu'il considère comme essentielle, pour fonder un modèle de cette application au Sud.

Le cas brésilien devrait donc permettre de voir comment, là où des politiques publiques de développement durable ont à tenir compte de la diversité territoriale, la notion semble moins appliquée que réappropriée. Nous étudierons comment l'appropriation du

développement durable peut se faire, ou non, en rapport avec la coopération internationale. Nous nous concentrerons sur le bassin amazonien que le Brésil occupe majoritairement.

L'Amazonie constitue en effet un terrain particulièrement pertinent pour tenir compte de la coopération parce qu'elle y est particulièrement forte. Bien que la déforestation ne menace pas, à court terme, l'ensemble du massif forestier amazonien, celui-ci tient une place particulière quant au développement durable : porteur d'une charge symbolique très forte pour le monde entier et en très grande partie situé sur le territoire national du pays organisateur du premier Sommet de la Terre, il constitue sans doute l'une des régions du monde où les enjeux du développement durable s'appliquent avec le plus de force (Becker *et al.*, 1998 ; Acevedo & Hernandez, 2001 ; Acevedo *et al.*, 2002 ; Léna, 1999 ; Droulers, 2004). Or cette région est peuplée par des populations très différentes, plus ou moins autochtones et plus ou moins reliées à la société capitaliste (Martins, 1996 ; Castro & Pinton, 1997 ; Acevedo & Castro, 1998). La mise en place d'un développement durable doit composer avec l'ensemble de ces populations ou de leurs représentants associatifs ou syndicalistes : l'Amazonie est ainsi un lieu privilégié pour observer comment des injonctions globales et abstraites (la préservation de l'environnement planétaire) doivent s'enraciner dans les préoccupations concrètes de populations très différentes, capables de réinterpréter elles-mêmes la demande de durabilité.

Les conditions pour mieux saisir et comprendre les blocages des politiques territoriales et les phénomènes d'appropriation du développement durable impliquent que l'on doit se pencher sur la notion de territoire qui est effectivement mobilisée dans l'action publique. Le territoire, comme le rappelle Claude Raffestin (1979), est une « portion d'espace informée par le pouvoir », rien d'autre qu'un découpage opéré dans l'espace par un pouvoir qui cherche à mieux s'appliquer. Les termes de Raffestin sont même très forts : « l'espace est la prison originelle, le territoire est la prison que les hommes se donnent » (Raffestin, 1979 : 129). De ce fait, le territoire apparaît comme une échelle classique de l'action des États. L'argumentaire qui consiste à présenter le territoire comme une nouveauté qui doit permettre de mettre en place du développement durable peut alors être questionné. Certes, il ne faut pas faire de procès d'intention, mais plutôt se poser la question des usages réels que doit recouvrir le nouveau terme. Par exemple, les parcs nationaux ont été créés lors d'un pic de la modernité, quand homme et nature étaient pensés de manière tellement opposée qu'il a fallu, pour protéger l'un, en éloigner l'autre. La philosophie du développement durable, personne ne s'en étonnera, est considérablement différente.

Cela nous renvoie au second argument tenant à la définition du territoire. Sur cette base politique, les géographes ont en particulier greffé nombre de dimensions réputées faire

du territoire un concept intégrant la majeure partie des dimensions de l'homme en société : le territoire a certes une légitimation politique, mais il est aussi un moyen économique, un support identitaire et existentiel, et enfin un catalyseur social. Ces multiples dimensions ne sont pas sans rappeler l'intégration de celles que prétendent mobiliser les politiques publiques en utilisant le territoire pour faire du développement durable – et d'ailleurs les géographes sont nombreux à conseiller les acteurs politiques.

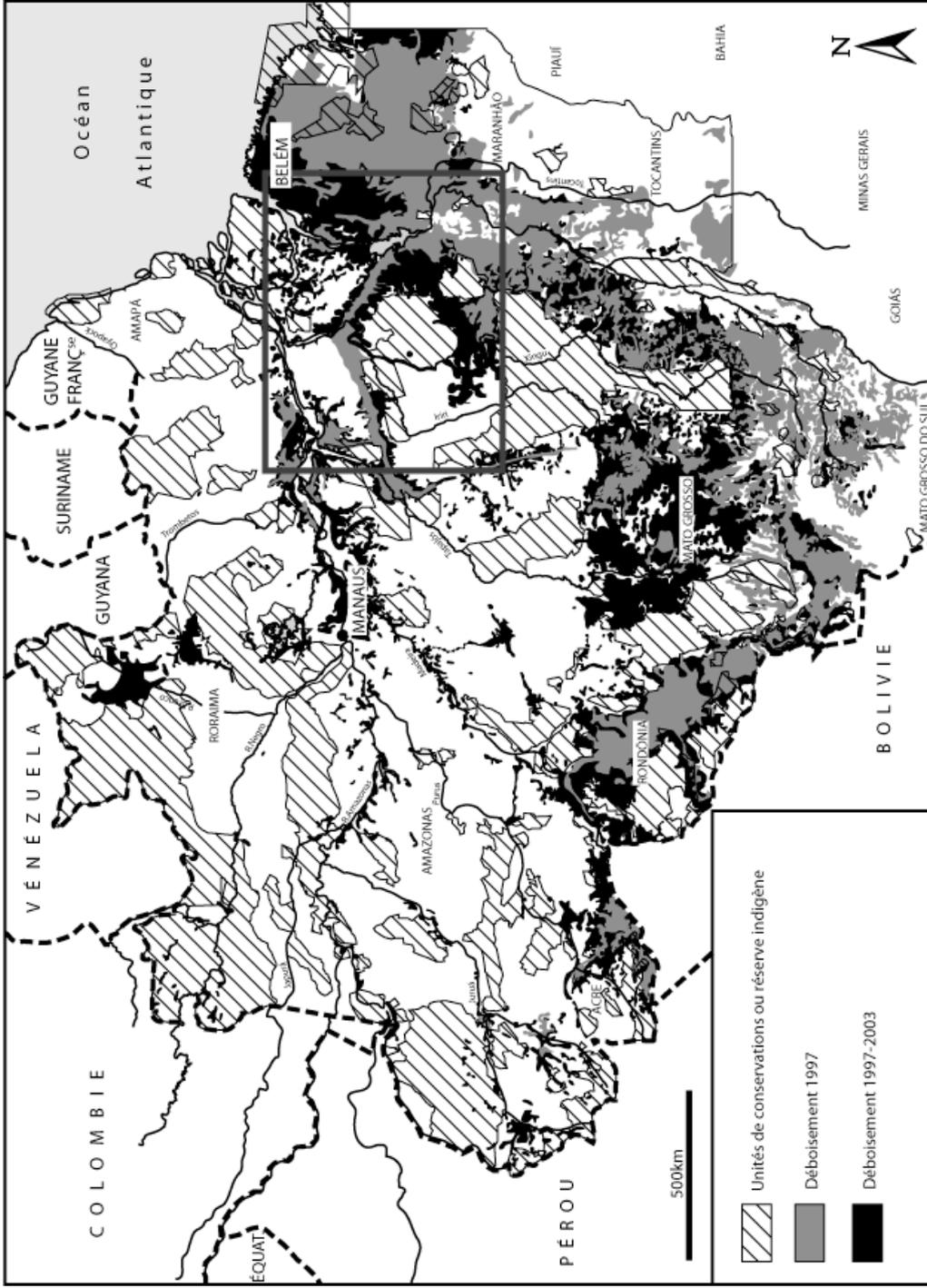
Mais ces dimensions ne sauraient faire oublier que le territoire est d'abord un concept de la modernité destiné à faciliter l'exercice du pouvoir. En ceci, il nous semble plutôt tirer la tension modernité / critique de la modernité, présente au sein du développement durable lors de sa constitution, vers la modernité justement. Ce sont ces relations problématiques entre territoire, développement durable et modernité qu'il faut questionner. Ne conditionnent-elles pas l'appropriation du développement durable par les États et par les populations concernées ? Quel est le rôle de la coopération internationale dans ce contexte ? Encourage-t-elle cette appropriation ? Mobilise-t-elle le milieu, tant comme opportunité d'action que comme foyer d'incertitude ? Pour avancer dans les réponses, il faudra tenir compte que la coopération s'inscrit dans des processus et des enjeux de la géopolitique de la mondialisation.

Trois parties structureront le présent rapport. Dans la première, nous examinerons comment l'État se saisit du développement durable au moyen de politiques territoriales : qu'y aurait-il de nouveau dans cette façon d'approcher l'espace et le temps ? Quelles politiques territoriales ont été arrêtées par l'État ? Quelles sont les voies les plus effectives de la coopération internationale ?

À lumière de cet entrelacs entre modernité et postmodernité tel qu'il se joue dans les politiques territoriales du développement durable au Brésil, la deuxième partie étudiera comment l'appropriation territoriale du développement durable par l'État lui permet d'accroître son contrôle sur l'espace amazonien, et national. À travers l'étude du discours gouvernemental, très postmoderne, sur la diversité culturelle, et celle d'un exemple de politique suivie localement, nous verrons que si l'État fabrique du territoire, on peut déceler des signes d'une appropriation du développement durable conduisant à une relative autonomisation des populations locales.

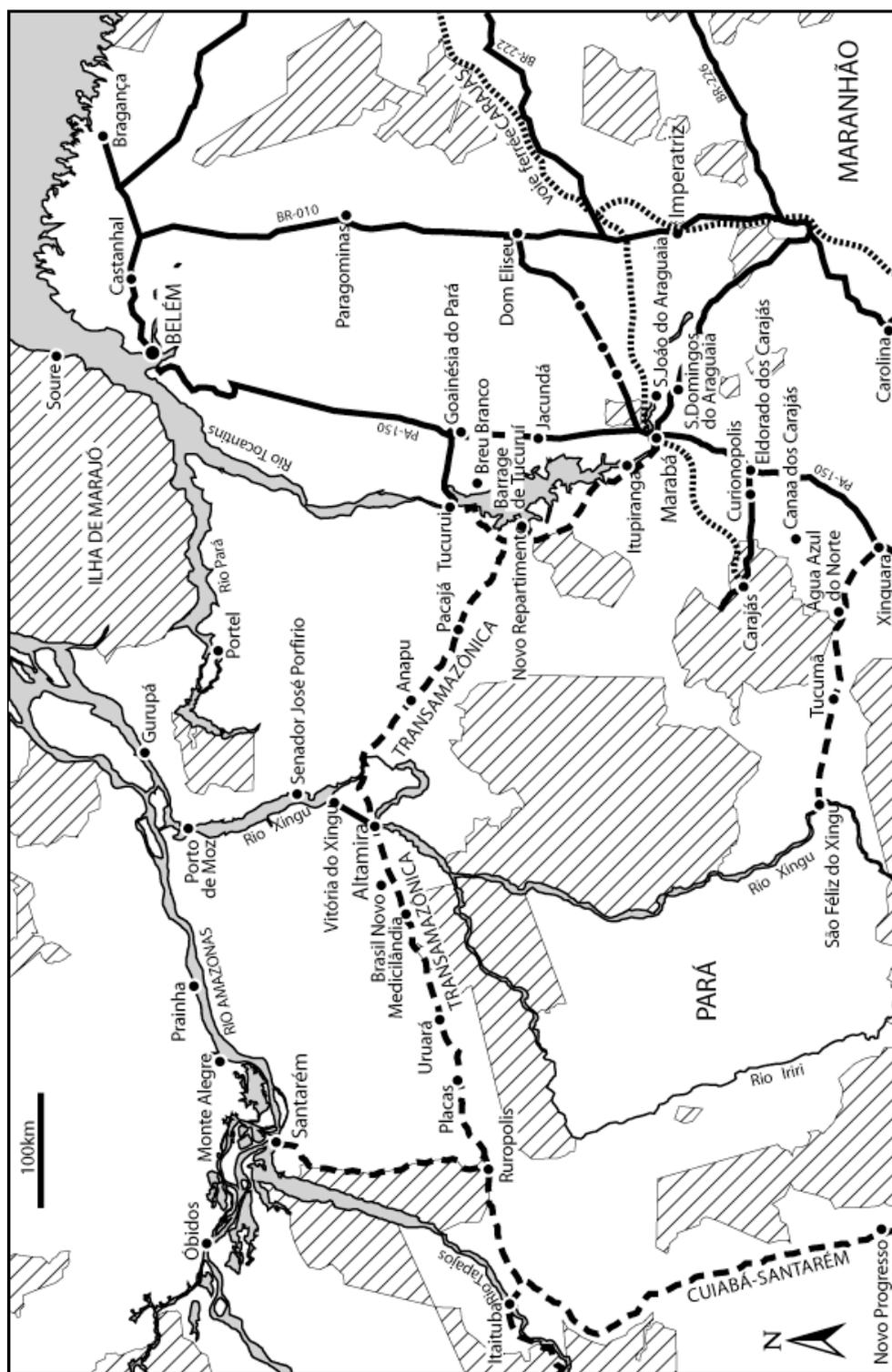
C'est ce phénomène qui ressort avec plus de force dans la troisième partie, avec l'examen de trois types de populations reflétant une partie de la diversité culturelle du pays. Il s'agit des agriculteurs familiaux et de deux types de populations dites « traditionnelles », les « riverains » (*ribeirinhos*) et les *quilombolas* (descendants de Noirs marrons). L'appropriation qui peut être faite, par ces populations, du territoire sous couvert de développement durable,

ne pourrait-elle conduire à un débordement de l'État ? De façon générale, est-ce que cette territorialisation des politiques publiques de développement durable ne risque pas d'invalider ses propres objectifs de durabilité ? Nous pourrions alors tirer un bilan de ce détour amazonien pour mettre en perspective l'approche territoriale du développement durable ainsi que ses paramètres liés à la coopération internationale.



© X. Arnaud de Sartre, CNRS, et Monique Morales, IRSAM -- Université de Pau, 2006.

Carte I
Les fronts pionniers actifs d'Amazonie brésilienne



— Route goudronnée - - - Route non goudronnée BELÉM Capitale d'État Altamira Capitale régionale Anapu Siège de municípe
 © X. Arnauld de Sartre, CNRS, et Monique Morales, IRSAM – Université de Pau, 2006.

Carte 2
Les fronts pionniers d'Amazonie orientale

PREMIÈRE PARTIE

L'APPROPRIATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE PAR L'ÉTAT : POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES EN AMAZONIE

Comme posée dès l'introduction générale, la question du rapport du développement durable avec la crise contemporaine de la modernité est inéluctable si l'on veut comprendre ce qui se joue effectivement tant au niveau de l'élaboration des politiques publiques qu'à celui des réactions ou desiderata des populations. Cette première partie vise principalement à aborder la question sous l'angle des modalités territoriales d'appropriation du développement durable par l'État. Il s'agit de voir comment ces modalités s'inscrivent dans les tiraillements actuels de la modernité et en fonction des sirènes postmodernistes. Comme ces politiques publiques s'inspirent d'idées qui répondent à une certaine mondialisation, ne serait-ce que celle que pose le développement durable par son référentiel planétaire, il est incontournable aussi de se pencher sur cette dimension de la question. La coopération internationale, par l'aspect décentralisé qu'elle possède de façon croissante, est à cet égard un révélateur significatif des modalités d'appropriation du développement durable par les États modernes. L'Amazonie est à l'heure actuelle un des espaces de la planète où tous ces enjeux se manifestent de façon cruciale : elle nous servira d'exemple privilégié pour conduire nos analyses.

Le premier chapitre va donc montrer que depuis longtemps les politiques d'inspiration moderniste n'ont pas manqué en Amazonie, mais qu'elles s'y sont heurtées à des réalités locales qu'elles ont eu du mal à appréhender, mettant ainsi en exergue le problème plus général de l'articulation de la pensée aménagiste au milieu. La remise en question de bien des façons de procéder permet de mettre en perspective celles qui se réclament du postmodernisme et de voir combien il serait difficile, dans la pratique, de faire du développement durable qui serait purement moderne ou bien postmoderne. Cela se voit bien aussi à propos de la coopération internationale, objet principal du deuxième chapitre. Nous y montrons comment les échelles s'imbriquent les unes dans les autres et qu'elles travaillent ainsi les rapports entre espaces et acteurs, conditionnant la façon dont les politiques publiques s'approprient les grands principes du développement durable. Le troisième chapitre en montre

les effets à propos de la politique de l'État fédéral brésilien en Amazonie, tel qu'il est tiraillé entre conservation et développement, modernité et pressions postmodernes, priorités nationales et pressions internationales.

CHAPITRE PREMIER

Le développement durable : une inflexion de la Modernité ?

La notion de développement durable s'est affirmée à la fin du XX^e siècle alors que vacillaient les certitudes sur lesquelles reposaient l'aménagement et l'action planificatrice en général. Communément rangées dans le mouvement historique de la modernité qui se développait depuis plusieurs siècles, ces certitudes sont submergées de contestations et de contre-propositions, regroupées souvent sous le terme de la postmodernité ou, de façon plus militante, du postmodernisme. Dans ce contexte qui engage les fondements même de la planification territoriale et environnementale, il convient de s'interroger sur la façon – ou plutôt les façons – dont les politiques publiques visant à mettre œuvre spatialement le développement durable font écho aux principes relevant de la modernité ou à ceux qui s'y opposent.

Il est courant d'associer l'aménagement d'inspiration moderne à une conception de l'espace qui fait de celui-ci un simple réceptacle de projets mûris indépendamment de lui. Les rugosités, les aspérités, les particularités que l'espace présente seraient autant de contraintes qu'il s'agit d'éliminer. La *tabula rasa* ou l'espace uniforme, isotropique, constitueraient idéalement le support sur lequel il s'agit de plaquer son projet. Or, ce que le développement durable peut offrir d'original à cet égard, c'est précisément de renverser la perspective. Au lieu de considérer ce que la modernité prise comme modèle excluait, le développement durable invite au contraire à en faire les conditions même de sa réussite. Ces conditions, c'est ce à quoi renvoie la notion de milieu.

Celle-ci devient le référentiel par rapport auquel nous allons maintenant examiner la façon dont la pensée planificatrice mobilisable par le développement durable entre en interaction avec lui. En fait, nous allons voir que ces interactions sont diverses et ne peuvent se réduire à une simple opposition modernité / postmodernité. L'Amazonie est riche d'enseignements à cet égard, car les politiques actuelles de développement durable s'inscrivent doublement dans un milieu réputé complexe et dans une histoire déjà longue de projets d'aménagement avortés.

Dépasser la malédiction de Kourou : préfigurations guyanaises

1765 : sur les 12000 colons recrutés en Europe et débarqués en Guyane par le ministre Choiseul depuis l'année précédente, 7000 sont morts ; 2 à 3000 sont rapatriés ; et seuls moins de 2000 ont choisi de rester (Mam Lam Fouck, 2002). Épidémies et impréparations sont habituellement citées pour expliquer le désastre d'une si vaste opération. Quoi qu'il en soit, cette expédition de Kourou a laissé une marque profonde dans l'imaginaire colonisateur du massif amazonien : la résistance du milieu aux grands projets de mise en valeur est apparue comme une donnée fondamentale à dépasser.

À cet égard, quoique située aux marges de l'ensemble amazonien, mais peut-être aussi parce qu'elle en exprime au plus haut point le défi que pose le milieu, la Guyane a nourri de multiples réflexions sur l'action aménagiste. De nombreux projets se sont succédés, s'arrêtant le plus souvent au niveau de la proposition. Certains trouvèrent un début de réalisation, mais ils échouèrent dans la plupart des cas. Ce ne sont pas les modalités de l'échec en soi qui nous intéresseront ici, du moins dans un premier temps, mais plutôt les différences d'approche de l'aménagement et les réflexions associées que ces projets apportèrent.

En fait, on peut distinguer deux orientations, deux modèles, qui feront suite au désastre de l'expédition de Kourou. L'une semble reprendre l'idéal moderniste selon lequel une nouvelle organisation de l'espace obéissant à une logique économique et sociale est plaquée sur l'espace substrat et s'y substitue. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'est pas du tout agi là de la façon dominante d'approcher les choses en Guyane française, mais il convient de s'y arrêter quelque peu car c'est cette orientation qui sera reprise au XX^e siècle par les concepteurs de la politique de colonisation de l'Amazonie brésilienne. Mais avant d'y revenir, l'examen du second modèle s'impose, car il démontre une approche plus orientée vers la prise en compte du milieu. Ne préfigure-t-il pas certains des enjeux majeurs du développement durable en Amazonie ?

Nous devons à Jean-Yves Puyo le repérage et l'analyse de tous ces projets qui se succédèrent pendant la première moitié du XIX^e siècle à propos de la Guyane, notamment sous le prisme du thème de l'adaptation des colons au milieu naturel et des projets du baron de Laussat dans la colonie (1819-1823) qui conditionnèrent l'action de ses successeurs au moins jusqu'aux années 1850 (Puyo, 2007). Ce qui frappe le plus, c'est précisément la volonté de tirer les leçons de l'échec de l'expédition de Kourou en se penchant sur la multiplicité des facteurs qui peuvent induire une colonisation réussie. Or cette complexité des conditions de réussite est justement ce qui relève du milieu. Il s'agit certes du milieu naturel, mais la notion

s'étend aussi à ce qui concerne l'organisation sociale et culturelle. Laussat notamment (1756-1835) incarne l'esprit des responsables politico-administratifs dont le modernisme ne fait aucun doute. Epris des Lumières, s'intéressant aux sciences naturelles, mais aussi à la philosophie politique française et britannique, passionné par les idées nouvelles portées par la Révolution américaine, sa brève expérience en Louisiane (1803), alors qu'il fut chargé de récupérer ce territoire des autorités espagnoles et de le transmettre presque immédiatement aux États-Unis, le conforta dans son admiration pour le colon anglo-saxon. Comme Volney, qui l'avait précédé de peu dans ces contrées, Laussat rejette l'idée que le succès de la colonisation de nouvelles terres dépend des simples données du milieu naturel. C'est le « caractère des nations » – nous dirions aujourd'hui les données culturelles – qui fournissent l'explication fondamentale, telles que « l'organisation domestique », « la nature du gouvernement », « les lois » etc. qui forment les « habitudes » et les dispositions favorables au succès de l'entreprise de colonisation. Il faut souligner ici qu'il ne s'agit pas pour autant d'un déterminisme racial favorable aux Anglo-Saxons : la valorisation par Laussat du succès des Acadiens établis en Louisiane est là pour confirmer l'importance de l'organisation sociale et culturelle, comme en témoigne aussi son rejet du système esclavagiste au profit du métayage et du fermage. Conséquence probable du contexte politique et social de l'époque, cette ouverture aux qualités propres au colon libre n'ira pas jusqu'à faire de ce sujet individuel la pierre angulaire de sa vision de l'aménagement ; c'est à travers l'organisation sociale qui en découle plus qu'à travers les qualités d'initiatives de l'individu, que semble bien dépendre le succès du projet. Néanmoins, on voit que la prise en compte du milieu ne se limite pas aux données naturelles mais qu'elle touche potentiellement certains aspects de la société.

C'est précisément ce souci pour le milieu qui retient l'attention dans la pensée aménagiste telle qu'elle se projette en Guyane. Ce n'est pas le fait de seulement quelques esprits éclairés. Le point de vue est largement répandu parmi les responsables : ceux qui proposent les projets, comme Laussat lors de son séjour guyanais, mais aussi ceux qui les patronnent. Les leçons de l'expédition de Kourou ont été retenues. Tout un « dispositif décisionnel », toujours selon J.-Y. Puyo (2007), apparaît à la lumière de l'examen des différents fonds d'archive. Il comporte plusieurs aspects. Le premier correspond à la très importante documentation de première main possédée par le ministère (de la Marine, chargé des colonies) et synthétisée pour le gouverneur qui est dépêché dans la colonie. Le deuxième tient à l'envoi sur le terrain de commissions d'exploration (comprenant des personnalités venant de métropole comme des administrateurs en poste sur place), chargées d'éclairer le gouvernement sur les grands projets auxquels il s'intéresse. Cette démarche est aussi suivie

par les gouverneurs qui montent eux-mêmes des expéditions pour éclairer leurs propres actions. Un troisième aspect de ce processus décisionnel se manifeste lors de la passation des pouvoirs entre gouverneurs, qui se transmettent l'information, par exemple sous la forme d'importants mémoires. Quant au quatrième aspect, il repose sur des commissions établies par le ministère de la Marine pour examiner les nombreux projets qu'il reçoit. Réunions de commissions, examens et réexamens de projets diversement amendés, voire des contre-propositions, rapports multiples, recours, avis de personnalités etc. témoignent du sérieux avec lequel les projets sont examinés par l'État français dès la première moitié du XIX^e siècle.

Quant aux modalités d'implantation concrètes des projets, elles font souvent l'objet de recommandations précises. Ainsi, on peut retenir : le recours à des familles (et non à des aventuriers) ; le recours à des paysans prédisposés à s'acclimater (comme d'Europe du Sud ou des États-Unis) ; une préparation des terrains préalable à l'arrivée des colons, venant pour cette raison par petits contingents ; un accueil des colons hors de la saison des pluies. De plus, on conçoit l'utilité de la main-d'œuvre noire, servile ou engagée, mais plutôt pour contribuer aux travaux de défrichage et d'assainissement. À l'aune des préjugés de l'époque, leur contribution s'avère inférieure pour le développement de la civilisation, et plus rarement sont-ils pensés comme opérateurs des projets. Quant aux Amérindiens, laissés de côté, ils ne seront que très rarement évoqués, comme partie d'un projet à long terme de métissage (comme chez Coudreau, 1887).

Tout cela contredit donc l'opinion largement répandue que les échecs de la colonisation en Guyane étaient dus à un aveuglement des gouverneurs et ministres français face aux réalités du milieu (par exemple, Jennings 2006). Les raisons de ces échecs sont donc à rechercher ailleurs. Parmi elles, il faut le souligner, existait la difficulté à intégrer dans la démarche aménagiste l'énorme incertitude représentée par le manque de connaissances scientifiques de l'époque, notamment en matière de vecteurs d'épidémies ou encore en matière pédologique et agronomique. Peut-être aussi y avait-il cette incapacité à concevoir l'autonomie des colons, vis-à-vis des spécifications du projet, comme partie intégrante d'un processus d'aménagement marqué du sceau de l'incertitude. Le cas des Noirs, moins souvent mobilisés, et celui des grands absents, les Amérindiens, vont dans le même sens. En d'autres termes, l'appropriation du projet par les gens qui devaient le mener à bien constituait le point aveugle de ces conceptions et pratiques de l'aménagement qui, pourtant, plaçaient le milieu au cœur de leurs préoccupations.

Cette préoccupation est encore moins présente dans la seconde grande orientation, ou modèle, suivi par la pensée aménagiste moderne à propos de l'espace guyanais. Il se

caractérise par un traitement du milieu comme un ensemble de données extérieures à la logique du projet : celui-ci doit en faire table rase, ou le maîtriser totalement, sinon y faire des concessions minimalistes par adaptations ponctuelles. En termes territoriaux, il s'agit de dérouler une grille cadastrale uniforme qui fixera les pratiques et réduira le milieu à un rôle négligeable. Un projet, publié en 1835, formule le modèle de façon exemplaire : *Considérations sur la Guyane française et sur les moyens de donner à cette colonie une impulsion créatrice* (Paris, imprimerie Amédée Saintin, 20 p.). Selon J.-Y. Puyo, qui l'a trouvé dans ses recherches d'archives, et qui s'y est référé comme le projet dit du comte de la Perronnays, ce texte publié de façon anonyme a pour auteur un diplomate français en poste à Rio de Janeiro, à la Légation de France au Brésil, pendant les années 1820 (voir les explications et les détails du projet dans J.-Y. Puyo, 2008, reproduit en Annexe A). Ce projet est à placer dans le contexte du Territoire Contesté entre la France et le Brésil quant à la délimitation de leurs prétentions territoriales respectives, la France réclamant tout l'espace s'étendant du Maroni à l'Amazone et de l'Océan au Rio Negro et au Rio Branco. L'ambition du projet est à la mesure de celle du territoire revendiqué.

Sous la houlette d'une société anonyme par actions, chargée des investissements et de la gestion financière, le projet reprend à sa façon des idées qui avaient cours à l'époque et évoquées ci-dessus. Il préconise l'extinction graduelle du système esclavagiste (avec, entre autre, le découragement de la procréation) au profit d'une immigration massive d'Européens vers la civilisation desquels évoluera le métissage à long terme avec les populations noires et amérindiennes. Le spectre de l'expédition de Kourou planant toujours sur les esprits, le projet insiste, lui aussi, sur la nécessité de faire les travaux d'assainissement préparatoires – et préalables – à l'arrivée des colons. En somme, tant au niveau racial et culturel qu'au niveau environnemental, le milieu doit être radicalement changé. Mais c'est au niveau du plan d'aménagement que le modernisme du projet se manifeste le plus fortement.

Le projet s'articule en fonction d'une grande pénétrante qui doit être construite de l'Océan aux Monts Tumuc-Humac, où s'élèvera la future capitale, et d'où elle rayonnera jusqu'au Maroni et aux Rios Negro et Branco. De part et d'autre de cette voie, le sol est divisé selon un principe d'emboîtements hiérarchiques des établissements humains, principe qui rappelle d'autres schémas de colonisation et qui a été systématisé dans la théorie des lieux centraux. Pour simplifier, le sol est divisé en concessions, qui sont des carrés d'une lieue de côté. Tous les quatre carrés, une concession accueillera une bourgade. Des capitales régionales structureront les échelles intermédiaires. L'auteur montre que l'exécution de son

projet peut se faire graduellement, au fur et à mesure qu'avance la pénétrante vers l'intérieur des terres et que les colons sont implantés dans les concessions ouvertes.

Celles-ci sont subdivisées en portions de taille égale (250 x 300 toises), c'est-à-dire en environ 80 lots. 50 d'entre eux sont attribués au sort à des chefs de famille, 20 mis en réserve et 10 consacrés au travail en commun, d'abord pour des cultures vivrières puis pour des cultures d'exportation visant à rembourser la dette contractée par le colon qui acquiert alors la pleine propriété de son lot. Par ailleurs, les 50 chefs de famille de chaque concession doivent élire une municipalité chargée des affaires communes et de représenter leurs intérêts auprès de la société de colonisation. Plans cadastraux et plans des maisons sont fournis par un ingénieur en charge de la concession.

Il s'agit donc bien d'un projet où préside quasi exclusivement une vision « rationnelle » de la planification, qui fait fi du milieu. D'ailleurs, seule prise en compte de celui-ci, l'ouverture d'une bourgade peut sauter un carré dans la maille préétablie au cas où le terrain est impropre à l'accueillir. Au fond, quoique jamais réalisé, ce projet est l'archétype d'une façon de concevoir un aménagement moderne : foi dans le progrès, domination de la nature, absence de prise en compte des spécificités du milieu, organisation rationnelle, non prise en considération des populations déjà présentes. L'ordre rationnel que projette ce plan fait écrire à son auteur qu'il se différencie de ce qui se passe aux États-Unis : selon lui, son plan propose « le germe d'un mouvement social aussi actif et moins désordonné que celui qui a eu lieu aux États-Unis » (p. 19).

La référence à la jeune république des États-Unis n'est pas anodine. L'antécédence de son Homestead Act et l'avancement de sa frontière vers l'Ouest ont frappé les esprits, qui combinent fascination et regard critique, comme celui de Tocqueville (dont les travaux sont d'ailleurs connus de l'auteur du projet). En général, c'est la dimension moderne de la grille cadastrale qui va se dérouler sur ce pays en expansion territoriale qui a retenu l'attention : projection sur le sol de l'idéal démocratique jeffersonien, elle a pu subir quelques modifications, notamment en rapport avec la configuration de l'espace naturel, mais son principe uniformisateur et moderne ne s'est pas démenti. Le projet guyanais y fait écho, mais il faut voir que cette orientation de la pensée aménagiste a été très sollicitée aussi en rapport avec les autres défis de la colonisation telle qu'elle allait se reposer au XIX^e siècle. C'est le cas de la colonisation par les vieilles métropoles. Ainsi, pour la France, la réflexion sur la Guyane préfigure, voire accompagne, celle qui doit être menée sur l'Algérie. Mais c'est aussi et surtout le cas des nouveaux pays indépendants d'Amérique. Les États-Unis certes sont concernés, mais aussi d'autres espaces, comme les colonies britanniques du Canada, qui

mettent au point leur propre système de répartition des terres mais qui conserve, quoique de façon adoucie, la logique systématique de la grille américaine.

Il est intéressant de voir que ce contexte de la pensée aménagiste réunit des propositions émanant de plusieurs pays et qu'il situe tout spécialement le projet dit de la Perronnays en rapport avec le Brésil. Tout d'abord, il porte sur des terres amazoniennes disputées par les deux pays. Ensuite, le projet a été élaboré par un diplomate localisé dans le pays rival, à Rio de Janeiro. On peut penser qu'une partie de son inspiration interagissait avec des préoccupations qui s'y trouvaient. Par exemple, l'idée d'une capitale déplacée à l'intérieur des terres était agitée dès l'acquisition de l'indépendance au Brésil (1822). Il est aussi probable que les idées sur la façon de coloniser et d'aménager l'intérieur des terres au Brésil aient fait écho à celles que l'on trouve dans le projet dit de la Perronnays. On sait que le modèle prédominant dans ce pays reposait un mixte de cadre féodal et d'entreprise capitaliste – la grande propriété – mais le tournant en faveur d'une colonisation par cultivateurs indépendants, pris dans le sud au milieu du XIX^e siècle, avait été précédé par des débats et même une expérience à São Leopoldo dès les années 1820. Des personnalités ont certainement facilité la circulation des idées. C'est le cas de José Bonifacio de Andrade e Silva (1765-1838), connu pour ses idées libérales, son intérêt pour la constitution américaine et la déclaration de 1789, pour son opposition à l'esclavage et pour son ouverture sur l'Europe. Ministre de l'intérieur et des Affaires étrangères à l'indépendance, il dut rapidement s'exiler en France pendant les années 1820, avant de revenir comme tuteur du nouvel empereur Pedro II.

Ces chassés-croisés qui caractérisent la pensée aménagiste rapprochent ainsi le Brésil et la France, et tout particulièrement dans, et à propos de, l'espace amazonien. Quels furent les modèles mis en place, de son côté, par le gouvernement brésilien ?

Une ambition brésilienne moderniste

En raison des pesanteurs de la combinaison des structures quasi féodales archaïques et d'un capitalisme très marqué, les effets de la modernité en matière d'aménagement de nouveaux territoires, qui se développent à partir du milieu du XIX^e siècle, n'atteignent l'Amazonie brésilienne que très tardivement. Jusque-là, les expériences de colonisation sont relativement rares et demeurent très ponctuelles. Comme en Guyane française, les échecs sont attribués au poids du milieu naturel, alors qu'il faut plutôt y voir des causes relevant du non-respect des logiques des habitants. Le Territoire Contesté avec la France sert d'ailleurs

d'espace de refuge ou de liberté vis-à-vis des tentatives brésiliennes d'encadrement par le biais de plans de colonisation (Cardoso, 2005).

Perçue sous l'angle des ressources naturelles que l'on peut y trouver, le bassin amazonien est l'enjeu de luttes d'influences entre l'État national, fédéral, et les États constitutifs du pays. L'arrivée au pouvoir de Vargas à partir de 1930, et le régime dictatorial qu'il impose, vont infléchir la donne en faveur du gouvernement national ; cependant, il faut attendre le retour des militaires au pouvoir en 1964 (ils y resteront jusqu'en 1984) pour que se mettent en place une politique affirmée d'occupation de l'espace amazonien. Mais avant d'en aborder les principaux enjeux, regardons comment la pensée aménagiste s'est manifestée dans la grande vague de plans de colonisation qui sont lancés dans les années 1970.

Prenons l'exemple d'un des projets de colonisation de l'Amazonie lancés dans le cadre du PIN (Programme d'intégration nationale) qui se mettent en place à cette époque de part et d'autre de la route Transamazonienne, en l'occurrence près d'Altamira dans l'État du Pará, tel que présenté par Martine Droulers (1995). On est alors frappé de sa ressemblance, au niveau de sa conception spatiale, avec le projet dit de la Perronnays en Guyane un siècle et demi plus tôt ! Ainsi, le projet était géré par un organisme, l'INCRA (Institut national de colonisation agraire), et bénéficiait de données scientifiques sur le milieu naturel (couverture aérienne par radar et cartographie). Une trame cadastrale fut tracée à partir de ce qui fonctionnait comme la grande pénétrante dans le projet guyanais : « La colonisation s'effectua sur une bande de 100 Km de large le long de la Transamazonienne ; un chemin vicinal fut ouvert de 5 en 5 Km de large, le long duquel furent délimités des lots de 400 m / 2 500 m ; au fond des percées vicinales se localisèrent des lots plus vastes (500 Ha) pour les exploitations d'élevage » (*ibid.*).

Toujours comme dans le projet dit de la Perronnays, toute un emboîtement hiérarchique de centres de services fut conçu : « Une agglomération rurale, dite agroville, fut prévue pour une centaine de familles tous les 10 Km comprenant l'école, le poste de santé, des magasins et des lots urbains de 25 / 120 m. À l'échelon supérieur, une agropolis de 3 000 habitants fut destinée à assurer les services pour une vingtaine d'agrovilles dans un rayon de 50 Km, comprenant le siège de la coopérative, la poste, le collège, l'hôtel. Une ruropolis enfin avec des activités industrielles et commerciales plus développées devait naître à chaque centaine de kilomètres » (*ibid.*). Enfin, comme dans le projet guyanais, il était prévu que l'installation des colons fasse l'objet d'une préparation préalable du terrain et d'un accompagnement financier : « Chaque famille devait recevoir une maison modeste ainsi que deux hectares de terre

défrichés, un salaire minimum pendant six mois et des prix garantis pour la production agricole » (*ibid.*).

La pensée planificatrice que l'on trouve à l'œuvre a de nombreux points communs avec celle qui est exposée dans le projet dit du comte de la Perronnays : construction d'une route qui sert d'axe de colonisation agricole, implantation planifiée d'un réseau de villes, lots de colonisation réguliers, absence de prise en compte des spécificités du milieu (considérés a priori comme fertile) ; et, là encore, les Indiens ne sont pas pris en compte, et les colons sont chargés d'assurer la réussite du projet une fois les infrastructures ouvertes. Une même orientation moderniste, insensible au milieu, inspire les deux projets.

On aurait toutefois pu penser que le projet brésilien, grâce aux ressources techniques et financières qui furent les siennes, aurait conduit à une réussite. Il n'en est rien ! Ainsi, sur les 100 000 colons que l'INCRA prétendait installer entre 1970 et 1975, seulement 5 000 familles le furent, et ce, à un coût bien supérieur aux prévisions, l'INCRA acquérant le surnom de *Instituto que Nada Consegiu Realizar na Amazônia* (l'institut qui n'a jamais rien réussi à réaliser en Amazonie) (*ibid.*).

En somme, la conception de la modernité qui inspire la pensée de l'aménagement de l'espace amazonien telle qu'elle s'élabore au XIX^e siècle et perdure tout au long du XX^e, se fonde sur le rejet du milieu comme partie intégrante du projet. Comment une telle hégémonie de cette conception de la modernité a-t-elle pu s'établir ?

L'occupation de l'Amazonie, depuis la période coloniale, s'est faite par cycles économiques : différents cycles, dont le plus fameux reste celui du caoutchouc à la fin du XIX^e siècle, ont permis de voir se succéder différentes vagues de migrants. Puis c'est dans les années 1940 et 1950 que le gouvernement fédéral, sous l'impulsion du Président Vargas, s'intéresse activement à la colonisation agricole de cette partie de l'espace national jugée sous-peuplée. Mais l'implantation massive et définitive de colons en Amazonie date seulement de la fin des années 1960, lorsque le Brésil (comme d'autres pays se partageant l'Amazonie) déplace les populations rurales de régions en surpeuplement relatif vers les terres amazoniennes. Ce déplacement était d'autant plus souhaité que ces terres – au mépris des populations locales – sont déclarées vides, ce qui pouvait attiser les craintes de leur invasion par une puissance étrangère ou même d'internationalisation de l'Amazonie.

Les militaires portés au pouvoir au Brésil par le Coup d'État de 1964 étaient très sensibles à ce genre d'argument, d'autant plus que les opinions publiques latino-américaines apparaissaient acquises à l'idée d'une réforme agraire que les militaires refusaient (Bennassar et Marin, 2001). L'argument de donner les « terres libres » de l'Amazonie aux agriculteurs

sans terre du reste du Brésil permettait d'affirmer la volonté de soulager à la fois l'excédent de populations du Nordeste et la pression sociale liée à la question de la réforme agraire, tout en satisfaisant l'orgueil national.

Si ces arguments politiques justifient et expliquent en partie la décision de coloniser l'Amazonie, la forme que celle-ci prend renvoie à des conceptions qui dépassent largement ce cadre politique. C'est sous la forme de grands projets que se fait la colonisation, grands projets implantés au Sud et à l'Est de l'Amazonie brésilienne (comme aussi au Vénézuéla, en Bolivie, au Pérou, en Colombie, en Équateur). Le long d'axes de transport (parfois les fleuves, le plus souvent des routes ouvertes pour l'occasion), des lots de colonisation (d'une taille variant de 25 à 100 hectares) sont créés et des colons installés. Parallèlement à cette colonisation agricole destinée aux agriculteurs familiaux, des terres sont réservées à la grande entreprise capitaliste (élevage de bétail le plus souvent, mais aussi exploitations minières ou production hydroélectrique). L'encadrement du développement par l'État n'est pas le fait que de dictatures militaires conservatrices. Quelques années avant que la colonisation de l'Amazonie ne soit annoncée, un autre grand projet avait été, au nom d'idées sociales, lancé au Brésil par un gouvernement démocratiquement élu : la construction de Brasilia. C'est l'époque où la réalisation de grands projets encadrés par l'État se fait ailleurs dans le monde, comme le haut barrage d'Assouan ou l'irrigation des plaines de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan pour la production de coton avec les eaux qui alimentent la mer d'Aral. Tous ces grands projets ont été conçus à la même époque selon une idéologie comparable, caractéristique de l'après-guerre dans le monde : on croit alors que le développement se fait par phases et que le passage d'une phase à l'autre doit être accompagné par un État planificateur et volontariste – croyance associée à la conception moderne du développement.

Un autre point commun de ces projets est de considérer que les ressources naturelles peuvent être utilisées sans limite pour participer au développement tant attendu. Or, l'idéologie qui consiste à penser que ces ressources sont infinies et à la libre disposition de l'homme, alors considéré distinct de la nature, est typiquement moderne. L'homme et la nature sont pensés comme antinomiques, l'un devant détruire l'autre pour assurer son développement. Dès lors, le choix doit être fait entre le développement et la préservation, cette seconde possibilité n'étant pas retenue quand il y va de l'intérieur supérieur d'une nation.

Plus largement, la colonisation de l'Amazonie s'insère dans un mouvement de conquête des terres qui remonte au XVI^e siècle, et qui correspond, ce n'est pas un hasard, aux débuts de la période moderne. Au Brésil, la colonisation s'est faite sans les Indiens. Dès lors,

il fallait pour le Portugal, puissance colonisatrice, puis pour l'État brésilien, occuper avec ses propres hommes les terres de cet immense territoire qu'il s'était taillé. Le Portugal, petit pays au regard de l'immensité de la *Terra Brasilis*, doit pour occuper avec peu d'hommes ce territoire le faire de manière très extensive. Et puisqu'il y a des terres en abondance, il n'a pas à se soucier de la restauration des sols utilisés – d'où une forme d'occupation qualifiée de minière. C'est ce caractère destructif et extensif de la colonisation que M. Droulers (2001) qualifie de géophagique, et qui, selon elle, peut servir à décrire 500 années d'occupation de l'espace.

Après avoir pris différentes formes (îlots, puis archipels de colonisation), l'occupation de l'espace devient au XIX^e siècle continue par le biais de fronts pionniers intérieurs : la colonisation de l'Amazonie apparaît ainsi comme la manifestation contemporaine d'un mouvement plus ancien, commencé au XIX^e siècle au Brésil et marqué, là encore, par le modernisme.

Ce n'est pas un hasard si cette forme de colonisation date de l'Indépendance du Brésil et de la constitution d'un État national : en effet, un État-nation est fondé sur un territoire dont il maîtrise les frontières et l'aménagement intérieur. C'est une nécessité à la fois pratique (géopolitique et aménagiste) et idéologique : la Nation a besoin d'un territoire pour s'affirmer. Mais coloniser l'Amazonie demande de la considérer comme vide d'hommes, ou au moins d'individus composant la société nationale – ce qui renvoie au statut des populations indigènes dans les imaginaires nationaux. Or l'Amazonie n'est pas et n'a jamais été une terre vide d'hommes. Des populations amérindiennes y vivent depuis très longtemps et ont organisé l'espace à leur manière. Elles ont été diversement prises en compte par les États-nations colonisateurs, de l'intégration forcée à l'intégration paternaliste en passant par diverses formes de réduction à la condition d'esclave. Mais depuis le début du XIX^e siècle, les territorialités traditionnelles, c'est-à-dire la légitimité de l'emprise spatiale des populations amérindiennes, ont été niées par des États-nations comme le Brésil qui cherchaient à affirmer leur modernité et leur territoire d'action. Il s'est alors créé un imaginaire de la terre vide, donc ouverte à la colonisation (Maldi, 1997).

La modernisation demeure ainsi peu sensible au thème du milieu et se déploie de manière socialement et politiquement conservatrice. Il en est résulté un affadissement de l'intérêt pour le milieu, réduit à ses composantes naturelles. Externalisé par rapport à la logique même du projet, le milieu s'est effacé au profit d'une foi moderniste dans le progrès technique et scientifique, laissant comme un impensé la problématique de l'appropriation des projets par les populations concernées. Cela explique l'importance de l'enjeu qu'a constitué,

comme nous allons le voir, l'irruption de l'idée de développement durable comme remise en question de ces approches de l'aménagement.

Pour situer les choses, rappelons brièvement ce qui précède en Amazonie l'irruption du développement durable dans les politiques publiques de l'État brésilien. Le tournant ne se fait qu'à partir de 1990, quand les effets de la nouvelle constitution de 1988 qui requiert de rendre compatibles développement économique et conservation de l'environnement ainsi que le reconnaissance des droits à la terre des populations traditionnelles, et quand sont lancés les grands plans d'investissement pour la construction d'infrastructures. Ces initiatives rompent avec le discours et les objectifs des trois grands plans qui avaient précédé ces derniers : « de 1970 à 1974, il s'agit d'intégrer l'Amazonie par la construction de routes et la colonisation agricole ; de 1975 à 1985, le développement de la région se fait par la création de pôles prioritaires d'investissement pour le capital privé ; de 1985 à 1996, il s'agit surtout de développer la zone Nord » (Arnauld de Sartre, 2006 : 22).

Afin de mieux évaluer comment les politiques territoriales élaborées au nom du développement durable ont pu modifier les projets et les pratiques existantes en Amazonie, il est bon de s'interroger au préalable sur ce que la notion même contient de dimensions modernistes et sur le retournement de perspective – dont sa part de postmodernisme – qu'elle peut contribuer.

Modernisme ou post-modernisme ?

On ne peut perdre de vue que l'idée de développement durable s'est forgée et s'est développée dans un contexte particulier qui a conditionné la question de son appropriation par les acteurs impliqués : ce contexte particulier, c'est non seulement celui de l'insatisfaction croissante pour les modèles de développement existants mais aussi, de façon plus générale, celui de la crise de la modernité contemporaine. Celle-ci correspond à une nouvelle donne pour penser le changement affectant la territorialité des gens et les discours concernés, c'est-à-dire les mots pour la dire et les mots pour agir. Il est d'ailleurs étonnant que peu de géographes, dans le courant des années 80, aient pris la mesure du phénomène, dont pourtant les tenants et aboutissants pour leur manière de faire sont fondamentaux (Berdoulay, 1988 et 1989). Effet d'inertie des modèles d'analyse et d'action dans de vieilles disciplines ? Certes, mais aussi, et surtout, difficulté à prendre conscience qu'il fallait penser et agir autrement.

Rappelons brièvement quelques aspects de la crise de la modernité, parmi les plus importants pour notre champ d'intérêt. Tout d'abord, il faut souligner que la promesse de

bonheur que devait apporter la modernité reposait sur la volonté d'autonomiser les sphères de la science, de la morale et de l'art, dans l'attente d'une synthèse d'ailleurs toujours remise à plus tard. Des consensus sociaux forts pouvaient alors se construire autour de quelques idées mobilisatrices. Ce n'est plus le cas ; les gens ne semblent plus y croire : le recours à la Raison universelle, du moins telle que conçue autrefois, ne fait plus recette. D'autres représentations, d'autres justifications, souvent liées à des principes éthiques ou religieux, contestent son autorité. De plus, celle-ci se trouve fondamentalement remise en question car jugée trop imprégnée d'idéologies centrées sur la civilisation européenne ou sur une vision masculine du monde.

En conséquence de cette contestation de l'hégémonie d'une Raison universelle, la science est en crise, ou du moins l'appréciation que l'on avait de son objectivité et de son rôle dans la société. Mais il faut remarquer que la crise concerne plutôt la conception de la science dite positiviste, c'est-à-dire privilégiant les faits et les chiffres, et excluant tout doute quant à son impartialité et objectivité vis-à-vis de son contexte de formulation. Or, c'est justement cette conception de la science, facilement utilisable par une approche technocratique, qui a longtemps fortement structuré les argumentaires de la majorité des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme modernes. Il existe ainsi un appel à d'autres façons de concevoir la science, notamment à la lumière d'alternatives déjà esquissées en sciences humaines à partir des critiques phénoménologiques et humanistes visant le positivisme et ses avatars néopositivistes.

La crise contemporaine de la modernité a aussi contesté le primat longtemps accordé à l'histoire, à l'inscription et à la projection de la société dans le temps long. Il a fait place à celui de l'espace, par rapport auquel sont abordées les questions de la différenciation, de la diversité des genres d'expression, de vie et d'action (Soja, 1989). Ces questions font de la cohabitation dans l'espace, de la valorisation des lieux, et de la planification territoriale des enjeux centraux pour les politiques publiques actuelles.

Qui dit rapport à l'espace implique aussi rapport à l'environnement. Les changements de valeurs l'affectent également, comme en témoignent les questions de préservation et de conservation de la nature ou encore les attitudes prises envers les risques naturels. Or ceux-ci deviennent de plus en plus induits par l'activité humaine qui déstabilise les équilibres fragiles et qui, même, crée de nouveaux risques d'origine scientifico-technique. Leur inégale répartition sociale et géographique les rend d'autant plus difficiles à percevoir et à circonscrire.

La crise de la modernité se manifeste, sur un plan sociospatial, par des phénomènes bien connus tels que le retour au local, voire le repli sur des identités circonstancielles, la valorisation de la pluralité des lieux, la remise en question des approches scientifico-techniques etc. L'important, ici, est de prendre note de ce que la crise des représentations accorde comme performativité au discours : c'est en lui et par lui que noue et se dénoue nombre de jeux de pouvoir et que s'établissent la fragmentation socio-spatiale et le relativisme culturel qui imprègnent ce que l'on a pris l'habitude d'appeler le postmodernisme.

Dans ce contexte, la place du développement durable n'est pas simple à caractériser. Formulé et mis de l'avant au moment même où l'on avait le sentiment que la modernité faisait eau de toutes parts, correspond-il à une volonté de la sauver ou bien à celle d'en prendre acte ? En fait, le développement durable semble bien entretenir des rapports très ambigus avec la modernité. Evoquons quelques caractéristiques qui reflètent cette ambiguïté et qui conditionnent la façon dont peut être envisagée l'appropriation du développement durable.

D'un côté, le développement durable apparaît comme un moyen de ployer la question environnementale au service d'un développement économique somme toute classique, au prix de quelques concessions principalement rhétoriques. C'est certainement la position de nombreux acteurs convertis au développement durable pour lesquels l'essentiel est de ne pas remettre en question la perspective « développementiste » et capitaliste des politiques antérieures. Surtout, la question du développement durable permet à ces acteurs de canaliser le débat en direction du discours scientifique sur l'environnement, un débat peu dérangeant pour la façon de fonctionner, tant l'habitude politique a été prise de s'appuyer sur les experts scientifiques, ceux-ci, d'ailleurs, continuant leur travail sur le registre positiviste, celui de la science « dure ».

Ainsi, nombre de scientifiques voient dans le développement durable un moyen de réactiver leurs pratiques habituelles d'analyse environnementale et de recevoir des financements accrus à cette fin. Les « impératifs environnementaux » qu'ils induisent par leurs recherches au bénéfice des décideurs infléchissent la pratique du développement durable dans un sens qui demeure relativement classique et technocratique. Les solutions relèvent alors d'une régulation efficace des marchés – étendus aux biens et services environnementaux – et d'un usage tout aussi efficace de la technologie et de la gouvernance.

Mais d'un autre côté, le développement durable apparaît à beaucoup comme le moyen de répondre aux attentes issues de la crise de la modernité, voire à celles qui en appellent aux solutions de type postmoderniste. Ce rapport positif du développement durable à la remise en

question de la façon jusque là dominante de penser la modernité peut être évoqué au travers de quelques-unes de ses manifestations.

Ainsi, le développement durable, à bien des égards, ne peut se satisfaire d'une inféodation au discours scientifique positiviste. La science, et la technique qui s'appuie sur elle, ne constituent pas la solution aux problèmes posés par l'enjeu du développement durable. Et même, le regard s'inverse : la science et la technique, avec toutes leurs rigidités et insensibilités aux valeurs, sont devenues non seulement sources de risques mais aussi parties constitutives du problème. Elles apparaissent donc plus comme des problèmes que comme des solutions.

En fait, plusieurs défis se posent aux scientifiques à propos du développement durable. Ils doivent, loin des préceptes positivistes, s'ouvrir au difficile dialogue entre sciences fondamentales et sciences de l'action, en ne conférant aucune vassalisation des unes à l'égard des autres. Quoique partageant beaucoup de thèmes et de méthodes communes, elles ont aussi leurs démarches propres, les unes mesurant leur succès à leurs schémas explicatifs tandis que les autres le font à l'aune de l'efficacité de leurs préconisations. Mais les scientifiques doivent tous prendre en compte la dimension rhétorique de leur travail (c'est-à-dire leur dépendance vis-à-vis des ressources langagières qui sont les leurs) et l'importance des principes dont ils font usage (présupposés épistémologiques et « principes d'action », comme celui de précaution).

Le défi posé aux scientifiques par le développement durable est aussi de mieux intégrer les sciences de la nature et les sciences de l'homme et de la société, y compris avec tout ce que celles-ci apportent comme effort de prise en considération des valeurs qui guident les actions humaines. Le développement durable invite à mieux comprendre la subjectivité humaine pour l'intégrer dans sa démarche. Par là, il renforce la recherche de méthodologies qui permettent l'étude de la complexité, c'est-à-dire la compréhension d'un ensemble sans le dénaturer en le découpant en parties indépendantes.

C'est toute l'approche de la planification qui est modifiée. Il n'est plus possible d'employer des formes d'action technocratiques : la science n'est plus vue comme totalement objective et, à ce titre, elle ne peut fournir le seul savoir valable auquel la population n'aurait d'autre choix que de se conformer. La démarche technocratique, faisant fi des liens existants entre la science et les valeurs sociales et culturelles, exclut la population de la prise de décision. L'analyse scientifique ne pouvant seule identifier les valeurs portées par le développement durable, la mise œuvre de celui-ci invite à adopter des méthodes plus collaboratives. Il s'agit de faire évoluer les procédures instituées (ensembles de dispositifs

juridiques, administratifs et financiers) visant à assurer aux diverses modalités de consultation, concertation, participation et médiation leur efficacité et leur équité. En phase avec ce que la crise de la modernité a mis en évidence, le développement durable requiert de la part des aménageurs une approche qui reconnaît la rationalité des autres acteurs du processus de planification, et pas seulement celle des experts qui parlent au nom de la science et des valeurs qui y sont en pratique associées.

De façon plus générale, l'intérêt pour les valeurs qui conditionnent les rapports humains à l'environnement induit un rapprochement du thème de la diversité culturelle avec celui du développement durable, un peu comme si celui-ci devait entrer en résonance avec sa propre géographie culturelle. Mais celle-ci n'est pas simple. Il ne s'agit pas de la cartographie de sensibilités culturelles juxtaposées dans des espaces différents, mais de leur imbrication les unes dans les autres. De fait, dans la pratique, l'appréciation de l'environnement relève d'acteurs dont les voix se mêlent ou s'affrontent, et, par là, font et défont les lieux.

Une partie de cette multivocalité a été retenue par les organismes internationaux qui demandent aux politiques de développement durable de tenir compte des « systèmes locaux et traditionnels de savoirs ». Cette demande se fait souvent au grand dam des scientifiques de pratique positiviste, qui voient d'un mauvais œil la méfiance ainsi affichée – et si postmoderniste – envers la portée universelle de leur propre savoir. Mais c'est bien ce que la crise de la modernité a induit : la relativisation de la rationalité jusque là prise pour acquise dans le monde moderne et la récupération de la rationalité propre aux peuples laissés pour compte de la modernisation, voire aux populations opprimées.

La reconnaissance de cette multivocalité relance plusieurs questions relatives au développement durable. Elle permet de prendre conscience d'une source des difficultés que les politiques de développement durable rencontrent à être « appropriées » par les populations dites locales. C'est une des justifications d'approcher le développement durable « par le bas », c'est-à-dire de faire un développement qui partirait des desiderata et actions des populations. C'est aussi la raison pour laquelle la question de la capacitation (*empowerment*) devient cruciale : comment faire en sorte que les populations concernées prennent en charge elles-mêmes les conditions et les moyens de leur propre développement ?

Or, il faut bien voir que c'est au sein du milieu, en rapport avec lequel s'exerce l'action planificatrice, que s'inscrivent la diversité et l'enchevêtrement des voix dont le développement cherche à tenir compte. Il repose ainsi la question du statut du milieu au sein de la démarche aménagiste. On sait que le milieu, dans la perspective moderne, ou plutôt dans son exacerbation moderniste, a été vu comme un obstacle aux processus rationnels de la

planification. Idéalement, il fallait faire table rase du milieu. Une autre perspective, comme celle dont peut se prévaloir le développement durable, consiste à considérer le milieu, non comme une contrainte à éradiquer, mais plutôt comme le moyen même de l'action. C'est le milieu qui apparaît comme porteur de solutions ; c'est lui qui caractérise les espaces de la planification.

Il faut faire ici une remarque : quoique encouragée par le postmodernisme, cette perspective sur le milieu a été expérimentée dans des contextes d'action très modernes, comme lors d'expériences de colonisation française, notamment en Afrique, ou lors des débuts de l'urbanisme professionnel en France (Berdoulay & Soubeyran, 2000 et 2002). Ajoutée à ce qui a été vu ci-dessus à propos de la Guyane, cette remarque souligne l'ambiguïté que la planification, et notamment le développement durable, peuvent entretenir avec une modernité jugée antithétique de la prise en compte du milieu. Elle permet surtout de constater que, ni tout à fait moderne, ni tout à fait postmoderne, le développement durable nous invite à revisiter l'inscription de nos méthodes d'approche au sein de ce puissant courant de l'histoire humaine que l'on a pris l'habitude de nommer modernité mais dont on peut entrevoir l'aspect pluriel.

On a vu que c'est une modernité négatrice de l'importance du milieu qui a longtemps marqué les principes d'aménagement de l'Amazonie brésilienne. À cet égard, l'apparition du développement durable peut apparaître comme une rupture majeure par rapport à ces principes. En effet, il est possible de considérer que le développement durable est une conception qui marque une rupture par rapport à la modernité telle qu'elle était conçue jusqu'alors. On se doit de revenir sur la séparation homme / nature, et sur la domination de l'un sur l'autre, pour lier le destin de ces deux entités : l'exploitation illimitée de la nature ne peut plus servir les desseins de la nation, qui doit se refonder sur d'autres bases. De plus, les méthodes qui doivent permettre d'atteindre cet objectif ont changé : en étant associé aux principes de participation et de gouvernance, le développement durable implique que l'État ne joue plus le rôle de garant d'un aménagement rationnel décidé par des experts, mais d'organisateur des dynamiques locales. Les grands projets ne sont plus les seuls, et ce, au profit d'actions plus localisées, souvent avec le souci de travailler avec les populations locales.

Mais la persistance de grands projets comme d'autres pratiques aménagistes classiques font que le développement durable apparaît comme traversé par une tension profonde entre « réformisme » et « radicalisme », c'est-à-dire entre une réponse techno- et éco-centrée aux menaces posées par le développement sur l'environnement, et une demande de changement

profond des structures politico-économiques (Adams, 2001 : 368-369). L'histoire de la notion de développement durable est ainsi caractérisée par la technocratie et un mode de pensée occidental en même temps qu'il a été approprié par des secteurs critiques de la société. Et cela se vérifie au Brésil.

De là vient le fait que, pour de nombreux commentateurs de par le monde, le développement durable connaît en même temps un grand succès ... et de profondes suspicions. Le développement durable est à la fois reconnu comme une salvation pour l'humanité et est critiqué pour sa dimension néo-prométhéenne ou néo-colonialiste (Rist, 1996). Le développement durable a une vision multinationale (le diagnostic à l'origine de la prise de conscience des problèmes environnementaux et la rhétorique du développement durable sont d'échelle planétaire), mais doit être pensé et appliqué à un niveau local (comme le recommande l'Agenda 21). Il impose donc des coopérations nationales et internationales pour résoudre des problèmes locaux. « Par conséquent, le développement durable, parce qu'il suppose une dimension planétaire mais parce qu'il est en même temps très situé (la formulation de la vision planétaire est bien celle des pays du Nord, et à l'intérieur d'eux, de certaines perspectives disciplinaires), comporte une dimension impérialiste, c'est-à-dire une justification et une vision de l'action pensée "de, par et pour l'extérieur" » (Berdoulay & Soubeyran, 2000 : 249). C'est sur cette base qu'on peut parler d'ingérence écologique : « Par le droit d'ingérence écologique, par sa capacité à disqualifier des compétences locales, voire des cultures locales, au nom – en fin de compte – d'une "mission civilisatrice", les pays du Nord auraient trouvé une nouvelle justification et forme d'action coloniale à l'échelle du globe » (*ibid.*).

Mais ce qu'a montré l'exemple de la comparaison du projet de La Perronnays et du projet brésilien de colonisation de l'Amazonie, c'est que cette volonté civilisatrice caractérise l'histoire de tout projet aménagiste : le développement durable affronte cette contradiction. Mais il l'affronte avec des concepts qui permettent de revisiter la durabilité ; il est à la fois un fruit et une critique de la modernité. « Le développement durable est donc, potentiellement, tout autant un instrument d'asservissement que d'émancipation. Il n'est pas question de nier que le développement durable puisse être l'instrument d'une gouvernance mondiale ; mais il est aussi ce qui fonde de plus en plus les revendications des droits des peuples autochtones auprès des nations unies » (*ibid.*). Le développement durable s'organise autour de deux pôles, le local et le global ; il s'insère dans cette tension qu'il ne semble pas, à première vue, arriver à dépasser tant il est lui-même empreint d'ambiguïtés. Mais c'est finalement de cette tension

qu'il est intéressant, voire nécessaire, de partir pour comprendre la manière dont le développement durable peut être approprié par l'État brésilien.

L'idée, sur laquelle nous reviendrons, n'est pas de considérer que cette appropriation est réalisée entre deux échelles, mais plutôt entre diverses tensions. Le développement durable agit comme un concept potentiellement novateur tout autant que comme un concept permettant de réactiver d'anciennes manières de pratiquer le développement. Il réinterroge en tous cas la manière dont un État agit sur son territoire, décide ses politiques d'aménagement, exerce sa souveraineté.

En proposant de revoir les interactions entre science, culture, rationalité et aménagement, le postmodernisme permet de mieux évaluer ce que des politiques publiques peuvent apporter de nouveau en matière de développement durable. Mais il n'est pas possible de les caractériser comme relevant d'une inspiration qui serait exclusivement moderniste ou bien postmoderniste. Or, nous avons vu aussi que des thèmes qui relèvent du modernisme ou du postmodernisme impriment une marque puissante sur les pratiques. Toutefois leurs différences ne s'offrent pas dans une opposition simple entre les deux mais plutôt elles s'inscrivent au sein de relations qui mettent aussi en jeu le rapport à la nature, à la science, aux lieux et, surtout, au milieu. En fait, ce que cette complexité nous révèle, c'est que la modernité est multiple, diverse et évolutive, et que c'est par là que nous pouvons en constater la relative pérennité.

CHAPITRE II

Développement durable et coopération internationale : questions d'échelles

Nous avons mis en évidence, dans le chapitre précédent, le fait que les pratiques d'aménagement sont indissociables de la pensée aménagiste globale de l'époque à laquelle elles sont mises en œuvre. Nous avons aussi vu que, si aujourd'hui l'aménagement ne pouvait se penser sans une référence au développement durable, ce schème qui a vocation d'organiser la pensée aménagiste ne peut pas être qualifié simplement. Le développement durable est en effet marqué par un rapport très problématique à la modernité, puisqu'il s'inscrit dans son prolongement tout en naissant d'une critique de la modernité.

Ces deux éléments sont structurants par rapport à l'objet qui nous intéresse ici, la coopération internationale. Action de participer à l'œuvre commune du développement durable de la planète, la coopération connaît des formes multiples mettant en jeu des acteurs de nationalité différente ou des organismes nationaux en relation avec des organismes internationaux. La réalité des politiques de développement durable n'est que très peu caractérisée par des relations entre États ; elle est plutôt le fait d'une kyrielle d'acteurs, allant des organisations internationales (type ONU) aux organisations non gouvernementales en passant, effectivement, par les États, mais aussi par des associations, des institutions publiques et privées, etc. Le mode d'action de chacun de ces acteurs n'est d'ailleurs pas simple, en particulier au niveau des échelles mobilisées.

Pour ne prendre que l'exemple de l'acteur international, et en procédant à une distinction simple voire simpliste entre les Organismes internationaux, les ONG internationales, les États et les grandes firmes privées, l'action de chacun de ces acteurs peut se porter directement sur un État particulier, par le biais de subventions directes à une action précise, par le biais de prêt assorti de conditions, par le détachement d'experts, etc., mais aussi par des pressions (campagne de presse, menace de sanctions) ; mais ces organismes peuvent aussi soutenir directement des actions locales, des populations particulières ou même des segments de population en lutte contre d'autres, et ce en toute légalité évidemment. De fait, ces actions posent la question du « colonialisme », ou, pour être plus exact, du post-

colonialisme, c'est-à-dire des relations mises en place entre les anciens pays colonisés et les anciennes puissances coloniales.

Mais ces actions posent plus largement des questions sur le mode de gouvernance environnementale induite par le développement durable. Les analyses de cette forme de gouvernance partent toutes du même principe : l'échelle nationale est mise à mal par les questions du développement durable. Le développement durable pose la question du développement à une échelle qui dépasse celle des États nations : en effet, ce qui est jeu dans ce mode de développement, c'est en particulier le futur de la planète, représenté symboliquement par les générations futures. La priorité auparavant donnée au national doit donc s'effacer devant le global. Les solutions prises pour agir à ce niveau s'articulent autour de deux échelles : l'échelle globale, ou mondiale, où sont prises des décisions que doivent appliquer les États nations ; l'échelle locale, où doivent se réaliser les changements de pratiques. Dans tous les cas, l'échelle nationale est fortement mise à mal. Mais ce dépassement de l'échelle nationale fait l'objet d'un débat entre deux conceptions divergentes.

La première propose de remplacer l'échelle nationale par des organismes internationaux. Prenant le constat du dépassement de l'échelle nationale comme nécessaire et même souhaitable, certains auteurs (en particulier Beck, 2003) voient dans l'émergence d'une société civile internationale, de réseaux transnationaux de résolution des problèmes et d'une « mondialisation » d'un certain nombre de ressources la solution pour le développement international. Cette conception propose donc de réorganiser les débats entre échelles, en redonnant plus de poids à certaines échelles (en particulier l'international et le local) au détriment du national – conception caractéristique d'une certaine manière de penser des organismes internationaux et, la convergence des points de vue mérite d'être soulignée, des penseurs altermondialistes.

La seconde conception va plus loin dans sa critique, puisqu'elle s'attaque à la notion d'échelle elle-même : elle voit dans la dilution du national le signe du caractère socialement construit des échelles, non seulement de l'échelle nationale, mais aussi des échelles locales et globales (ce sont ces deux dernières qui sont réifiées par la première approche) (Delaney & Leitner, 1997 ; Agnew, 1994 et 1999 ; Marston, 2000 ; Brenner, 2001 ; Marston & Smith, 2001 ; Marston *et al.*, 2005 ; Brown & Purcell, 2005). Pour ces auteurs, « l'échelle n'est pas simplement un fait objectif attendant d'être découvert, mais une manière de penser la réalité » (Delaney & Leitner, 1997 : 94-95). Cette manière de penser la réalité est inadaptée en particulier au cas de la gouvernance environnementale (voir en particulier Bulkeley, 2005), où le local et le global se fondent dans le « glocal ».

Ces deux manières d'aborder la place des échelles dans l'application du développement durable, et en particulier les relations entre les échelles locales, nationales et internationales, peuvent être croisées avec la discussion évoquée dans le chapitre précédent sur les liens entre développement durable et modernité. En effet, les débats sur l'échelle sont très liés aux débats sur la modernité et sa critique. Si l'on trouve des tenants d'une modernité réaffirmée et de sa critique dans la première approche, que nous qualifierons de rehiérarchisation des échelles, la seconde conception, critique de la notion même d'échelle, voit se rencontrer critiques de la modernité et post-modernes. Ces débats, nous le verrons, permettent de comprendre comment la politique que le Brésil veut implanter en Amazonie est une politique qui tente d'allier modernité et critique de la modernité, politique que nous décrirons en détail dans le chapitre suivant. Ils permettent aussi, comme nous voulons le faire dans ce chapitre, de remettre dans le contexte du fonctionnement des formes de gouvernance liées à l'environnement l'action d'acteurs essentiels du développement durable situés à des échelles bien précises. Cela permettra, nous l'espérons, de donner du sens à l'action de la coopération internationale, et d'identifier un niveau clef auquel elle agit déjà et pourrait intensifier son action.

Conflit d'échelle autour des acteurs internationaux dans le contexte de l'Amazonie brésilienne

Quelle est la réalité de la coopération internationale en Amazonie brésilienne ? Il est bien entendu impossible d'en faire un tableau exhaustif : tout au plus peut-on proposer un principe général de fonctionnement de l'action internationale, et identifier une série d'acteurs qui interviendraient dans ce fonctionnement.

Comment distinguer entre les grandes modalités de l'action de la coopération internationale en Amazonie brésilienne – et, plus largement, dans tous les pays marqués par de forts enjeux environnementaux ? On peut différencier quatre modalités d'action et six types d'acteurs. Les grandes modalités d'action s'organisent autour d'une opposition entre les pressions, directes ou indirectes, officielles ou émanent de la société civile, et les échanges de savoir-faire et d'entraide. Évidemment, ces catégories ne sont pas exclusives l'une de l'autre : à moins d'être revendiquée comme telle (cas des campagnes de pression), une pression ne se revendique jamais comme telle et peut même s'habiller des habits de l'entraide. À ces deux formes d'actions, il faut bien sûr rajouter les activités plus classiques de la coopération internationale, c'est-à-dire le financement de projets précis et les activités d'expertise et de conseil. Il est évident que ces formes d'action ne sont pas non plus exclusives les unes des

autres : le financement d'action inclut souvent le détachement de techniciens ou de gestionnaire, au moins dans les premiers temps d'une action, alors qu'une action de conseil, lorsqu'elle est menée dans les cabinets ministériels, peut parfois être une forme de pression indirecte.

Parmi les grands types d'acteurs possibles, on peut distinguer entre les organismes internationaux, les États, les grandes firmes privées, les organisations non gouvernementales internationales, les coopérations institutionnelles (par exemple entre universités, hôpitaux) et les coopérations par voie associative. Là encore, il peut y avoir des chevauchements entre types d'acteurs, quand par exemple les États confient la réalisation d'une action à une ONG, ou financent une association, ou agissent par le biais de leurs universités, etc.

Le Programme pilote pour la conservation des forêts de l'Amazonie brésilienne (PPG7) peut servir à illustrer la manière dont ce tableau doit être lu en soi, mais aussi entre les lignes. La présentation suivante est la présentation officielle du programme :

Le Programme pilote pour la conservation des forêts de l'Amazonie brésilienne

Le PPG7 est une initiative conjointe du gouvernement brésilien, de la société civile et de la communauté internationale, visant à développer des méthodologies et des outils mieux à même de protéger les forêts ombrophiles (appelées aussi forêts denses humides ou, plus simplement, forêts tropicales) du Brésil.

Objectifs du programme

Le programme a pour objectif de maximiser les bénéfices environnementaux de la grande forêt tropicale brésilienne et de réduire son déboisement, à travers la mise en œuvre de projets novateurs. Il a été lancé en 1992 avec l'appui financier de l'Allemagne, des Pays Bas, de l'Italie, de la France, du Japon, du Canada, du Royaume Uni, des États Unis, de la Commission Européenne et du gouvernement brésilien.

Pour faciliter l'exécution du programme et la gestion des fonds, les donateurs ont désigné la Banque mondiale comme administrateur du Fonds fiduciaire pour les forêts tropicales humides (RFT). Depuis le début, les donateurs ont mis à disposition du programme pilote, 428 millions de dollars EU, dont 73 millions de dollars EU par le canal du Fonds fiduciaire et le solde à travers la coopération bilatérale.

Le programme s'est fixé comme priorités de:

- Expérimenter et initier des activités de démonstration sur les méthodes de protection des forêts ombrophiles brésiliennes en vue de leur exploitation durable
- Protéger et conserver les ressources naturelles des forêts tropicales humides
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des institutions publiques intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement
- Encourager la recherche scientifique et vulgariser les résultats des recherches pour une meilleure conservation des forêts ombrophiles brésiliennes

Les résultats enregistrés à ce jour

- Le programme a enregistré des résultats significatifs. Il a en effet permis:
- La mise sous protection de 45,4 millions d'hectares de territoires autochtones,
- La création de 2,1 millions d'hectares de réserves d'extraction gérées par les communautés,
- L'adoption, sur une plus grande échelle, de systèmes de gestion certifiée des forêts sur l'ensemble du territoire légal de l'Amazonie.
- La mise en œuvre d'une approche participative pour la conservation de la biodiversité au niveau local

- Le financement de 200 projets communautaires qui expérimentent les nouveaux modèles de conservation des forêts humides tropicales pour une exploitation durable des ressources naturelles
- Des institutions publiques mieux organisées et capables de gérer avec l'efficacité voulue l'environnement de l'Amazonie.
- La modernisation des principaux centres de recherche dans la région
- L'implication de la société civile dans toutes les concertations sur la conservation des forêts ombrophiles du Brésil
- L'existence de nouvelles forces politiques et de réseaux d'organisations de la société civile plus fortes, qui sont en relation avec plus de 700 ONG
- Des milliers de responsables communautaires formés à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt.

Ce programme associe le gouvernement brésilien à d'autres États qui financent et transfèrent la compétence de la gestion du projet à la Banque mondiale ; il peut donc être classé à la fois comme un programme d'institutions internationales et de coopération étatique, même si de fait il est plus dans le second cas. Si les grandes ONG ne sont pas explicitement citées comme participant du programme (ce que de fait beaucoup refusent), elles sont citées, au titre de la société civile, parmi les initiateurs du programme et parmi un des produits de ce programme. La recherche (institution) est aussi présente, puisqu'un des axes du PPG7 est la recherche par la production de résultats et la consolidation d'infrastructures. Au niveau des formes d'action, le PPG7 intervient à la fois pour le financement de « projets communautaires », la certification, mais aussi, quand il met à son crédit la mise en réserve de territoires, sur la gestion du territoire. La mise à disposition d'expert, ne serait-ce que pour la gestion des ressources, est bien entendu une pratique courante, ce qui nous permet de dire que toutes les formes d'action identifiées dans la figure ci-dessus sont présentes.

Certes, le PPG7 est le principal programme d'action internationale officielle en Amazonie brésilienne, et il ne correspond qu'à une partie des programmes de coopération tels que nous les avons définis plus haut. Mais il nous semble symptomatique du télescopage d'échelles actuellement observable au niveau des pratiques de développement en Amazonie brésilienne, et renvoie au débat évoqué dans l'introduction de ce chapitre. Il est difficile de considérer que ce programme fait disparaître l'échelon national : certes, il est mené par des organismes internationaux et « la société civile » et se traduit par des actions locales, mais il prétend agir en concertation avec le gouvernement brésilien et doit, de fait, pour réaliser un certain nombre d'action (comme la création d'unités de conservation), compter sur une coopération effective avec ce dernier. D'ailleurs, le programme a ses correspondants dans les ministères, et le niveau fédéral est compétent pour le choix des projets qui vont être financés, la gestion financière de ces projets, etc.

Ce n'est pas pour autant que l'État détient une souveraineté totale. Au contraire, le programme montre bien qu'il intervient dans des secteurs aussi stratégiques que la gestion du territoire, la légalisation de terres, la reconnaissance de populations traditionnelles. Il perd indubitablement de sa souveraineté face aux échelles locales et globales. Mais cette perte ne peut pas être considérée comme un simple transfert de compétence : il s'agit plutôt d'une articulation entre échelles, voire d'un télescopage d'échelles. La place que l'État occupe dans la forme de gouvernance environnementale dessinée, entre autres, par ce programme, est à construire dans l'interaction avec d'autres les autres acteurs. Ce qui est en jeu, c'est une redéfinition de la place de l'État, et du sens de sa souveraineté. L'échelle d'action nationale est redéfinie, voire contestée dans certains de ses attributs fondamentaux. Plus largement, c'est la conception moderne de l'État, où ce dernier exercerait une souveraineté totale sur un territoire bien défini entre des frontières immuables est profondément mise à mal. Mais par contre, son action réelle (Mansfield, 2005) et sa nécessité ne sont pas remis en cause par nombre d'auteurs (Weiss, 1997 ; Glassman, 1999) ; c'est la manière dont elle s'exerce qui est questionnée.

En effet, le risque est grand de tomber dans ce cas que J. Agnew (1994) appelle le « piège territorial », c'est-à-dire la naturalisation de l'espace et de ses frontières. Appliqué au cas de l'État nation, il s'agit de considérer l'échelle nationale et ses frontières sans remise en question de la nature cette dernière, remise en question fondée sur l'observation de la manière dont fonctionne effectivement cette échelle (voir par exemple Brenner *et al.*, 2003). Cela revient à considérer que les frontières dans lesquelles s'exerce officiellement la souveraineté de l'État sont les mêmes que celles sur lesquelles l'État a de fait un poids, et de chercher à l'intérieur de ces frontières comment l'État agit de fait ou sous la pression des autres échelles. Cela revient à faire peu de cas de la nature conflictuelle de l'État et des transformations de sa souveraineté, plus généralement, de chacune des échelles d'action – en particulier en ce qui concerne le développement durable. La critique, selon l'expression consacrée, est portée à l'encontre de tous ceux qui « prennent pour acquis »¹ le rôle que chaque échelle est censée tenir, mais aussi et plus largement que l'État peut jouer.

La critique de ce que refusent de prendre pour acquis ces éléments se fonde sur le fait que l'État comme la notion d'échelle sont relativisés dans une perspective de temps long qui en fait des produits de la modernité, et considère que la modernité étant arrivée à un tournant, ce tournant se traduit inévitablement dans une redéfinition des rapports de l'État. Cependant,

¹ Ces débats sont principalement des débats de revues anglo-saxonnes. L'expression consacrée est « taken for grant ».

les manières de traiter les échelles changent profondément sur cette base. Deux positions se détachent¹.

Pour certains auteurs, les échelles sont établies, pour reprendre une expression de A. Giddens (1984), à la rencontre entre des structures sociales et les conceptions des agents (voir en particulier pour l'application de Giddens aux échelles : Smith, 1992 ; Marston, 2000 ; Marston & Smith, 2001), structures qui toutes deux sont des purs produits de la modernité (en particulier, pour Marston, du système capitaliste pour les structures sociales, du patriarcat pour les conceptions des agents). De ce fait, la notion même d'échelle doit être traitée avec précaution. S. Marston *et al.* comptent sans doute parmi ceux qui sont allés le plus loin dans leur critique du rôle des échelles puisqu'ils proposent « d'abandonner complètement l'idée d'échelle hiérarchique et de la remplacer par une alternative » (Marston *et al.*, 2005 : p. 420), alternative trouvée dans la notion de flux entre lieux. J. Brown & M. Purcell (2005) font un bilan de ce que cette conception des échelles apporte en Amazonie brésilienne : ils montrent la très forte « glocalisation » des politiques depuis le début des années 1980, mais aussi les excès de cette dernière autour d'une focalisation trop accentuée des débats et des actions autour de l'échelle locale (ils parlent, en faisant référence à J. Agnew (1994) de « local trap »). Déconstruisant l'échelle locale, ils étendent finalement le questionnement aux autres échelles.

Pour autant, la position adoptée par des gens plus proches de la géographie politique n'est pas aussi radicale. En effet, si ces auteurs considèrent bien que la notion d'échelle est socialement construite, ils n'en gardent pas moins l'idée que cette construction finit par organiser la réalité, même si c'est de façon temporaire et toujours remise en question, et ils regardent les manières dont les différents niveaux scalaires fonctionnent et entrent en relation les uns avec les autres. N. Brenner est de ceux qui cherchent à articuler les échelles aux autres éléments contribuant à structurer la réalité. Pour lui, la structuration de la réalité par les échelles, de même que par les réseaux, les lieux, etc., doit être reconnue et théorisée.

« La notion de politique d'échelle se réfère à la production, la reconfiguration ou la contestation, parmi les échelles spatiales, de différenciations, de mise en ordre ou de hiérarchies particulières. Dans cet aspect pluriel, le mot 'de' connote non seulement la production d'unités spatiales différenciées en tant que telles, mais aussi, plus globalement, leurs liens [le mot anglais est *embeddedness*] et leurs positionnalités en relation avec la multitudes d'unités spatiales plus petites ou plus grandes, dans un agencement géographique multidimensionnel et hiérarchiquement configuré. Le référent ici est alors le processus de construction d'échelle au travers duquel de

¹ La rencontre entre ces deux conceptions prend même la forme d'un débat quasi scolastique dans la revue *Progress in human geography*, entre Marston (2000), à laquelle répond Brenner (2001) et auquel répondent enfin Marston & Smith (2001).

« multiples unités spatiales sont établies, différenciées, hiérarchisées et, sous certaines conditions, réifiées, réorganisées et recalibrées les unes par rapport aux autres. Ici, alors, l'échelle géographique est entendue principalement comme une modalité de hiérarchisation et de rehiérarchisation au travers de laquelle les processus de différenciation sociospatiales se confondent matériellement et discursivement » (Brenner, 2001 : 600).

Dans cette manière d'aborder les échelles s'inscrivent nombre de travaux qui cherchent à comprendre les modes de fonctionnement de chaque niveau scalaire, en particulier de l'État. C. Flint écrit ainsi que :

« Les travaux des géographes politiques ne s'interrogent pas par des études précises sur la manière dont les territorialités étatiques changent, ni sur comment les nouvelles spatialités du pouvoir sont négociées dans les rapports d'attraction / répulsion impulsés par les forces centrifuges de la globalisation et les forces centripètes du régionalisme, du séparatisme et du nationalisme » (Flint, 2002: 393).

Un des grands objets d'étude auquel ce débat nous convie est celui d'une part de la transformation des territorialités nationales sous le coup de la gouvernance environnementale, d'autre part de l'articulation du niveau scalaire national aux autres échelles, voire des conséquences de la disparition même de la réalité même du fonctionnement des échelles. Pour reprendre les termes utilisés par P. Brenner ci-dessus et reprenant une des alternatives pour penser la gouvernance environnementale dans le contexte du développement durable, il faut être capable de décrire l'articulation entre des dynamiques verticales de structuration des politiques (c'est-à-dire entre échelles) et des dynamiques horizontales (c'est-à-dire entre niveaux scalaires). Un débat fortement présent en Amazonie brésilienne, et liant le niveau national aux échelles nationales et internationales peut nous permettre de réaliser cette articulation entre échelles, et de nous montrer où l'on peut en particulier mettre l'accent.

L'internationalisation de l'Amazonie, un discours révélant les résistances aux territorialités de l'État moderne

Ce que nous qualifions de croyance en l'internationalisation de l'Amazonie est un discours, assez fortement répandu au Brésil¹, selon lequel il existerait un « complot » international pour retirer la souveraineté brésilienne sur le territoire amazonien et la confier à un autre pays ou à des organismes internationaux. Cette croyance renvoie en premier lieu à la perception des rapports entre la « communauté internationale » et l'État fédéral brésilien dans

¹ Lors d'un sondage mené par l'institut national de sondage brésilien IBOPE pour le compte de l'ONG Renctas (Rede Nacional de Combate ao Tráfico de Animais Silvestres) sur la perception des ONG au Brésil, il est apparu que si ces dernières bénéficient d'une image majoritairement négative, cela est en partie dû au fait que 75 % des Brésiliens « croient qu'il y a un risque d'invasion du Brésil pour s'approprier ses ressources naturelles », en particulier en Amazonie – 19 % des personnes interrogées pensant cela impossible et 6 % ne sachant se prononcer.

un contexte fortement par la crainte des puissances post-coloniales. Mais une analyse approfondie de cette croyance permet aussi de comprendre les modifications des souverainetés étatiques en cours en Amazonie brésilienne. Nous avons déjà écrit un article sur cette croyance, que nous joignons en annexe de ce document¹. Nous ne reprendrons donc ici que les éléments clefs de cette analyse.

Caractériser la croyance en l'internationalisation de l'Amazonie

Le Plan de Défense Nationale brésilien, approuvé par décret le 30 juin 2005 (Décret 5484), affirme que « l'Amazonie brésilienne, avec son grand potentiel de richesse minérale et de biodiversité, est le centre d'une forte attention internationale »², et « qu'en vertu de l'importance stratégique et de la richesse qu'elle abrite, l'Amazonie brésilienne et l'Atlantique Sud sont des zones prioritaires pour la défense nationale. Pour s'opposer aux menaces qui pèsent sur l'Amazonie, il est indispensable de réaliser une série d'actions stratégiques tournées vers le renforcement de la présence militaire, l'action effective de l'État dans le développement socio-économique et l'augmentation de la coopération avec les pays voisins, qui vise à une défense des richesses naturelles et du milieu naturel » (PDN : 13).

Dans « ce document du plus haut niveau d'organisation stratégique de la défense » (PDN : 3), le propos est ambigu : il existe, à plus ou moins long terme, un danger de perte de la souveraineté brésilienne sur le territoire amazonien, éventuellement suite à une action militaire, qui impose que soient prises des mesures préventives – y compris par une politique de défense dissuasive. Mais en même temps, aucun ennemi n'est directement présenté, et les réponses proposées sont tant militaires qu'aménagistes, dans la mesure où il s'agit d'intégrer l'Amazonie au reste du Brésil. La crainte de la perte de souveraineté est couramment qualifiée, y compris dans les documents officiels, « d'internationalisation de l'Amazonie ». Cette expression prend deux sens qui constituent les deux faces d'une même pièce. D'un côté, elle stigmatise toute politique visant à favoriser les intérêts présumés de puissances étrangères (États-Unis et Europe) dès lors qu'elles lèsent des intérêts perçus comme nationaux ; de l'autre elle dénonce le complot géopolitique sous-jacent visant l'occupation militaire de l'Amazonie afin de s'appropriier et d'en exploiter les ressources naturelles. Ce deuxième sens

¹ Ce travail sur l'internationalisation de l'Amazonie est totalement original dans le champ des sciences sociales internationales. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu accéder à la demande du comité scientifique du programme PUCA réuni en juin 2007 de confronter notre analyse de l'internationalisation à d'autres articles sur le thème : aucune étude n'existe à ce jour sur ce thème.

² Gouvernement brésilien : PDN, *Plano de Defesa nacional*, Décret 5484, 30 juin 2005 : 8.

la fait différer d'une simple dénonciation de la mondialisation par l'idée que l'internationalisation implique l'exercice de la souveraineté territoriale par un pays tiers.

Cette croyance est entretenue via de nombreux canaux de communication : quatre types de médias (les textes officiels et discours publics¹, les articles de presse², les essais dénonciateurs³ et les sites sur le Web⁴) en sont les vecteurs. Ce sont ces médias qui permettent de caractériser la crainte de l'internationalisation par les théories du complot (Girardet, 1982). Le complot, selon R. Girardet, est une explication non rationnelle (le livre dans lequel il analyse les théories du complot s'interroge sur la place de l'imaginaire en politique) mais fondée sur une clef de lecture à la fois simple et unique de la réalité, qui permet de mettre en cohérence des événements inexplicables (ou plus exactement trop difficilement intelligibles) et épars. La théorie du complot est donc fondée sur des éléments réels mis en cohérence ; mais la logique de la cohérence est mythique, voire paranoïaque quand aucune place n'est laissée au hasard et que toute explication est ramenée à l'action d'un petit nombre de personnes. La cohérence de ces sources ne tient pas en leur qualités intrinsèques, mais est assurée par un « récit fictionnel » et est fondée sur des « préjugés tenaces ».

Les discours sur l'internationalisation de l'Amazonie sont bien fondés sur les mêmes éléments. La réalité problématique est celle, nous l'avons déjà mise en évidence, de l'action du secteur international sur l'État fédéral. La forte présence d'étrangers en Amazonie, la suspicion de pressions des puissances étrangères sur le gouvernement brésilien (qu'un texte comme celui du PPG7 présenté plus haut ne peut qu'alimenter), mais aussi l'histoire de l'Amazonie profondément marquée par cette exploitation coloniale ou étrangère (Aubertin, 1989) et certains projets actuels parfois très défavorables aux intérêts brésiliens (Hall, 1989), constituent un terreau fertile sur lequel se développe la croyance en un complot d'internationalisation de l'Amazonie.

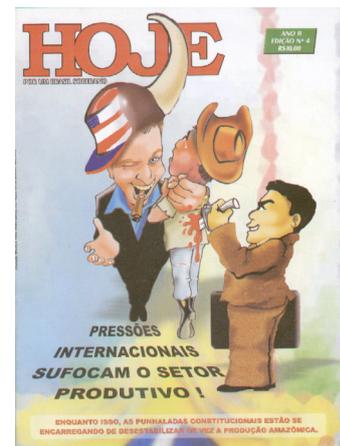
¹ Il s'agit en particulier du Plan de défense national (PDN, 2005) et des comptes-rendus de discussions de l'assemblée nationale (Chambre des députés et Sénat).

² Une revue de presse de deux journaux nationaux (*A Folha de São Paulo*, *O Estado de São Paulo*) et de deux médias de chaînes de télévision repris sur internet (*Manchete* et *Globo*) fait apparaître, depuis 1997, plus d'une cinquantaine d'articles sur le thème de l'internationalisation de l'Amazonie.

³ Nombre d'essais ont été publiés sur le thème de l'internationalisation de l'Amazonie ; nous ne les reprenons pas dans leur intégralité.

⁴ Une simple recherche sur un moteur de recherche avec les mots-clefs « internacionalização » et « Amazônia » (ou leurs versions anglaises et françaises) fait apparaître un nombre considérable de sites. Nous n'avons pas utilisé spécifiquement les argumentaires défendus dans ses sites dans la mesure où ils demandaient une méthode de traitement de l'information (contrôle du contexte d'écriture, des sources, etc.) délicate.

Encadré 1 – Couvertures de la revue *Hoje*, organe de presse de la bourgeoisie d'Altamira – Pará



Ces deux couvertures sont celles d'une revue éditée localement par la bourgeoisie d'une ville moyenne d'Amazonie brésilienne, Altamira (Pará) en 2002 et 2003. Si la seconde couverture parle d'elle-même, la première mérite une explication fournie en page 3 du journal :

- « 1. L'environnement hostile représente la forme énigmatique et effrayante que prennent les délibérations sur les sujets environnementaux qui ont actuellement lieu dans l'État du Pará.
- « 2. Le visage du personnage représente l'oncle Sam et un barbare viking, ce dernier arborant un sourire de mercenaire.
- « 3. La moitié de la casquette de l'oncle Sam et du casque du viking représentent la présence des États-Unis et de l'Union Européenne.
- « 4. Le crucifix en or massif et la soutane du mutant représentent l'influence de l'Église Catholique et sa puissance financière dans le contexte d'internationalisation de l'Amazonie.
- « 5. La petite croix rouge sur le sein du mutant représente la condescendance dont fait preuve le Parti des Travailleurs (la croix rouge est l'insigne du PT, ndt).
- « 6. L'indien et l'environnement sont les prétextes de l'interférence étrangère.
- « 7. Les boucles d'oreilles représentent les environnementalistes (ce point reste, pour nous et pour les Brésiliens que nous avons interrogés, une énigme. Il ne semble pas faire appel à un imaginaire particulier, ndt).
- « 8. Le Toucan bâillonné représente le PSDB (parti politique, ndt) qui, au travers de la personne de Simão Jatene (Gouverneur de l'État du Pará), ne s'est pas encore prononcé sur le processus de création d'unités de conservations.
- « 9. Le billet d'un réal (moins de 40 centimes d'euros, ndt) signifie que la conspiration s'approprie nos biens pour le « prix d'une banane ».
- « 10. Et vous, lecteur, pouvez-vous percevoir d'autres significations à cette couverture ? ».

Selon R. Girardet encore, les éléments tirés de la réalité qui viennent servir de preuve au complot sont fondés sur des sources a priori crédibles mais non vérifiables. C'est effectivement le cas lorsque les discours dénonçant l'internationalisation de l'Amazonie sont fondés sur des discours d'hommes politiques occidentaux. Quasiment toutes les sources que nous avons consultées reprennent invariablement un même ensemble de citations d'hommes politiques occidentaux se déclarant en faveur d'une Amazonie internationalisée. Le travail original de compilation de ces citations a été réalisé par Carlos Chagas, journaliste et universitaire, dans la revue *Manchete* (5 Juillet 1997) :

« Si les pays sous-développés n'arrivent pas à payer leur dette extérieure, qu'ils vendent leurs richesses, leurs territoires et leurs richesses » (Margaret Thatcher, Premier ministre britannique, 1983)

« Au contraire de ce que pensent les Brésiliens, l'Amazonie n'est pas à eux, mais à nous tous » (Al Gore, Sénateur et aujourd'hui vice-président des États-Unis, 1989)

« Le Brésil doit accepter une souveraineté relative sur l'Amazonie » (François Mitterrand, Président de la France, 1989)

« La destruction de l'Amazonie serait la destruction du monde » (Parlement italien, 1989)

« Le Brésil doit déléguer une partie de ses droits sur l'Amazonie aux organismes internationaux compétents » (Mikhaïl Gorbatchev, Président de l'ancienne Union Soviétique, 1992)

« L'Amazonie est un patrimoine de l'humanité. La possession de ses immenses terres par les pays amazoniens est principalement circonstancielle » (Conseil mondial des Églises chrétiennes, Genève, 1992).

Toutes ces citations ont les mêmes caractéristiques : elles émanent d'hommes politiques influents, connus de tous, dirigeants des plus grandes nations du monde, et portent la mention d'une année. Il est cependant impossible de connaître ni la date exacte, ni le lieu où a été tenu le discours, donc de le replacer dans son contexte. Le seul contexte auquel on peut se référer pour ces citations n'est pas celui de leur production, mais celui de leur utilisation dans les discours dénonciateurs de l'internationalisation. Le propos de ces citations est double : il fait état à la fois de l'incapacité supposée du gouvernement brésilien à gérer l'Amazonie et à la perte de souveraineté qu'il doit accepter.

Par rapport au débat sur les échelles évoqué plus haut, ce discours tend à démontrer que la nouvelle hiérarchisation des échelles se fait au détriment de l'échelle nationale et au bénéfice de l'échelle internationale. Mais une analyse plus précise des acteurs qui portent cette dénonciation de l'internationalisation de l'Amazonie montre en fait que cette réinvention de l'échelle internationale n'a pas, comme cela pourrait en avoir l'air, pour but de légitimer l'échelle nationale, mais au contraire de permettre à certains réseaux, structurés à différentes échelles mais reliés à l'international par le biais des marchés, de s'affirmer contre d'autres réseaux locaux, nationaux et internationaux.

Les intérêts sectoriels en quête d'espace des porteurs du discours anti-internationalistes

Ce sont les militaires qui, les premiers, ont lancé le débat actuel sur l'internationalisation de l'Amazonie au début des années 1990. La date n'est pas anodine : elle correspond à l'organisation au Brésil du premier Sommet de la Terre (Rio 1992) et suit l'instauration de la réserve Yanomami à la frontière avec le Venezuela. L'armée brésilienne est, en Amazonie, un outil majeur d'application de la politique, exerçant des fonctions qui dépassent son rôle de défense des frontières. Mais elle intervient non seulement pour

implémenter la politique fédérale, mais aussi pour l'orienter – manipulant de ce fait la croyance dans l'internationalisation de l'Amazonie.

Le rôle joué par l'armée peut être purement lobbyiste, avec comme objectif à court terme d'augmenter les moyens dont elle dispose. En appelant au nationalisme, l'armée brésilienne invite à une union sacrée autour d'elle... et en tire avantage en tant qu'institution. Pour avoir une raison d'exister, mais aussi plus prosaïquement pour justifier des moyens, une armée a besoin d'ennemis. Or il n'est plus possible, aujourd'hui, de considérer, comme cela a longtemps été fait, l'Argentine comme un ennemi. Quel ennemi plus approprié que les États-Unis, dont la politique extérieure est perçue, en particulier en Amérique latine, comme une menace à tous les Pays du Sud ? Ce n'est pas un hasard si le Plan de défense national, qui mobilise l'argument de l'internationalisation de l'Amazonie, permet aussi à l'armée de justifier une politique ambitieuse d'équipement. Cela est le fruit d'un intense travail de lobbying au Parlement, qu'Adriana Marquez a analysé. Partant du constat que les parlementaires ne connaissent l'armée qu'à partir de leurs assesseurs fournis par l'armée elle-même, elle montre comment l'armée réussit à bénéficier de nombreux moyens :

« La vision positive que les parlementaires ont de l'action de l'armée en Amazonie a permis à l'institution de trouver des appuis pour ses demandes corporatistes, sans que le Parlement n'exerce suffisamment sa fonction de contrôle. Pour cette raison, sans sous-estimer l'importance d'avoir un appareil militaire opérationnel pour assurer la défense du pays, il est nécessaire de distinguer entre les revendications pertinentes des Forces armées de défense des intérêts corporatistes de l'institution » (Marques, 2006 : 96).

Ce manque de perspective critique, A. Marques le met en évidence lorsque, par exemple, les parlementaires se fondent, pour les débats sur l'internationalisation de l'Amazonie, sur des sources douteuses comme des messages électroniques ou des documents fabriqués de toutes pièces. Celso Castro va, lui, plus loin. Non seulement l'internationalisation de l'Amazonie permet à l'armée de justifier ses moyens, mais elle est consubstantielle à l'invention même de l'armée, à sa propre justification en tant qu'institution. À la fin de la dictature, l'armée aurait pu être contestée pour son ingérence dans les affaires civiles, les tortures qu'elle a pratiquées et les détournements d'argent dont ses membres se sont rendus responsables ; il lui a fallu réaliser tout un travail de réinvention de sa propre histoire, valoriser son image de « défenseuse de la patrie auprès de la nation » (Castro, 2002). La manipulation de la mémoire est essentielle de ce point de vue-là. D'où sa conclusion sur la question de l'internationalisation de l'Amazonie.

« Dans un contexte marqué par la globalisation et par un supposé risque d'internationalisation de l'Amazonie, les militaires brésiliens réactualisent des représentations anciennes au sujet de la « convoitise internationale » sur la région et

au rôle que les Forces armées auraient à jouer dans cette lutte. En même temps, les éléments du passé sont projetés sur le futur autant comme stratégie de construction de l'identité institutionnelle que comme sources d'inspiration pour mener des actions concrètes » (Castro, 2006 : 62).

L'Amazonie, et sa supposée internationalisation, jouent un rôle essentiel pour l'armée qui ne se finance et n'existe que parce que la peur de l'internationalisation existe.

Aux côtés des militaires, on trouvera un second acteur, apparu plus tardivement dans la dénonciation du complot mais actuellement à la pointe de la contestation : les propriétaires fonciers ou des exploitants forestiers que la législation sur le déboisement d'un côté, la création d'unités de conservation de l'autre, contrarient dans leurs intérêts sectoriels. Ils s'identifient d'ailleurs d'eux-mêmes sur la couverture numéro 2 de la revue *Hoje* proposé dans l'encadré ci-dessus en se qualifiant de « secteur productif étouffé par les pressions internationales ».

Altamira est une ville de front pionnier qui, comme toute ville de ce type, est restée longtemps relativement à l'écart de la société brésilienne : on y observe ainsi la persistance de pratiques politiques marquées par le clientélisme et la domination de patrons, formant une oligarchie tenant les principales commandes de la ville (Christian Geffray (1995), décrit ce type de situation pour la ville voisine de Marabá). Cette situation a entraîné une réaction de l'État fédéral au début des années 2000, avec l'arrestation de notables locaux liés à des scandales de corruption ou d'activités illégales. L'assassinat déjà évoqué de Sœur Dorothy, une religieuse états-unienne naturalisée brésilienne âgée de 71 ans et très fortement impliquée dans la création d'une réserve de développement durable qui contrariait bien des intérêts locaux, a entraîné une réaction musclée du gouvernement fédéral qui a envoyé des militaires dans la région, a accéléré la décision de création d'unités de conservation et a suspendu toutes les autorisations d'exploitation de bois. Mise sur le devant de la scène pour ses activités criminelles, contrariée dans ses intérêts économiques, l'oligarchie altamirensis se devait de réagir face à cette « ingérence » de l'État. Elle le fait au titre de son nationalisme, en accusant l'État d'être vendu aux intérêts étrangers et de s'opposer aux intérêts des « Brésiliens » dont ils s'érigent comme représentants.

Ce qui se joue n'est rien d'autre qu'un conflit entre l'État fédéral et la bourgeoisie locale pour le contrôle du territoire amazonien – chacun se cherchant une légitimité.

« Pour s'affirmer souverain, l'État moderne doit proclamer son monopole sur une sphère de pouvoir qu'il désigne publique. Le pouvoir étant, comme le territoire, quantité limitée, l'apparition et le gonflement de cette sphère publique se traduisent par un rabougrissement proportionnel de la sphère privée jusqu'alors hégémonique. (...) L'essor de l'État moderne ne peut manquer de lever la résistance de la communauté politique. Chaque partie doit trouver une justification morale et

politique à la définition qu'elle pose de l'équilibre optimal entre sphère publique et sphère privée – définition conditionnée dans les faits par la bonne perception de ses propres intérêts » (Roger, 2001 : 114).

De fait, il est possible de comprendre une partie du conflit autour de l'internationalisation à partir de la volonté de l'État fédéral de restaurer son autorité souvent contestée, afin d'affirmer, comme tout état moderne, sa souveraineté sur le territoire national. L'État fédéral lui-même apparaît en effet comme un troisième acteur, non pas en dénonçant la possible internationalisation de l'Amazonie, mais en entretenant des discours nationalistes autour d'une ressource qu'il estime être convoitée.

La citation, proposée plus haut, du plan de défense national indique que celui-ci doit permettre non seulement le « renforcement de la présence militaire », mais aussi « l'action effective de l'État dans le développement socio-économique et l'augmentation de la coopération avec les pays voisins ». L'état des déboisements est un baromètre servant à évaluer la politique brésilienne ; si l'État fédéral veut pouvoir reprendre une politique volontaire en Amazonie, cela ne peut se faire sans développer un argumentaire particulier, qui serve à justifier sa politique.

Cet usage de la crainte de l'internationalisation de l'Amazonie n'est pas neuf : c'est aussi lui qui a servi à légitimer l'entreprise de colonisation des années 1970, au travers par exemple du fameux slogan « intégrer pour ne pas livrer » (sous-entendu livrer l'Amazonie aux puissances étrangères)¹. Ce slogan est d'autant plus efficace qu'il fonctionne à deux niveaux : il sert, dans un premier temps, à justifier une politique de reprise de la colonisation – comme cela a été fait dans les années 1970 et est refait, avec une continuité remarquable, dans l'argumentaire du plan de défense nationale. De fait, la reprise de la colonisation est d'actualité en Amazonie brésilienne (Arnauld de Sartre, 2005). Différents Plans pluriannuels d'investissement (PPI) prévoient des investissements en infrastructures destinés soit à consolider la colonisation dans des zones déjà colonisées, soit à en ouvrir de nouvelles à la colonisation (Mello & Théry, 2002), provoquant à long terme des prévisions de déboisements considérables (Laurance *et al.*, 2001). Cette nouvelle politique de colonisation trouve une justification utile dans l'argument nationaliste : il permet à la fois de mobiliser autour d'une cause nationale (le nom des PPI, *Avança Brasil*, *Brasil em ação* ou *Brasil para todos*, en est le signe) et de disqualifier les opposants à des projets (Léna, 1999).

¹ Guillaume Marchand a réalisé en 2006, en tant qu'étudiant de Master 2 de l'Institut de hautes études sur l'Amérique latine, un remarquable travail historique sur l'internationalisation de l'Amazonie intitulé : *L'Amazonie terre d'imaginaire... la construction d'un territoire en réaction aux menaces étrangères. Le cas du Brésil au XX^e siècle*. Nous nous sommes servis de ce travail ici.

Cela va cependant plus loin qu'une simple justification. Le lien entre dénonciation d'une entreprise d'internationalisation de l'Amazonie et mise en place d'une politique de colonisation de cette dernière est ancien. Ainsi les années 1950 marquent-elles le moment où l'Amazonie commence à devenir stratégique dans les discours, puis les projets, des hommes politiques. Getulio Vargas, Président de l'Estado Novo, formalise à Manaus en 1948 le premier discours faisant référence à la colonisation de l'Amazonie... en lien étroit avec un discours nationaliste. Ce discours précède de peu le lancement d'une politique amazonienne, avec d'abord, en 1954, le « plan d'urgence de la SPVEA » (*Superintendência do Plano de Valorização Econômica da Amazônia*), dans les cartons de l'administration depuis 1946, qui prévaudra jusqu'à l'« Opération Amazonie » de 1966 et la fameuse occupation des années 1970.

Or le récit de l'internationalisation de l'Amazonie se développe en parallèle des opérations d'occupation de l'Amazonie. Cela se comprend si l'on se réfère à ce que peut être un processus de territorialisation. Isolée du reste du Brésil jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, l'Amazonie ne fait pas l'objet d'un imaginaire particulier. Lorsque l'intégration de l'Amazonie se met en place, celle-ci passe non seulement par une occupation humaine, une nouvelle accessibilité physique (construction de routes) et une politique de gestion pensant la région dans son ensemble, mais aussi par une appropriation identitaire. La colonisation ne saurait être comprise comme une simple occupation physique : elle implique une incorporation idéologique, prélude à l'occupation physique.

L'internationalisation de l'Amazonie face à la question des échelles

L'élaboration du récit géographique de l'internationalisation se comprend parallèlement à la construction d'un État moderne, qui veut à la fois sécuriser ses frontières, exercer sa souveraineté pleine et entière sur toutes les portions de son territoire et occuper de manière continue la totalité de ce territoire en repoussant toujours plus loin les frontières. Alors que le récit internationaliste dessine plutôt une perte de souveraineté de l'État national au détriment de l'échelle nationale, l'analyse des locuteurs de ce discours fait plutôt réapparaître l'échelle nationale au premier plan. Le fait que les échelles soient structurantes pour l'action de développement n'est clairement pas remis en cause par le discours anti-internationaliste. Mais par contre, il montre de façon claire que chaque échelle n'agit pas comme un seul bloc, et qu'elles ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais que certains segments de l'une sont en opposition en certains segments de l'autre, mais aussi parfois alliées à d'autres segments.

Le conflit évoqué dans les discours anti-internationalistes ne saurait être étudié uniquement comme un conflit entre l'État nation brésilien d'un côté, et l'échelle internationale de l'autre. Les deux échelles sont traversés de contradictions et de conflits qui font qu'il n'est pas possible de considérer les choses de manière aussi dichotomique : ce serait, *in fine*, rentrer dans la logique même du mythe de l'internationalisation, alors que nous avons dit que ce mythe était surtout un discours interne au Brésil. Il exprime certaines voix à l'intérieur du Brésil, mais ces voix ne sauraient être celles de la nation brésilienne – même si elle y semble majoritaire. Si le mythe de l'internationalisation de l'Amazonie peut être analysé comme un discours, il reste à identifier ceux à qui il s'adresse.

Il est plus fastidieux de dresser la liste des destinataires du discours sur l'internationalisation de l'Amazonie que d'en comprendre les ressorts – les destinataires n'étant en effet pas toujours nommés. Mais un destinataire peut facilement être identifié : il s'agit du Ministère de l'environnement. C'est lui qui par exemple gère l'implantation des réserves naturelles, si souvent décriée dans les propos anti-internationalistes et largement revendiquées par comme fruit de l'action du PPG7. Le MMA du premier gouvernement Lula était composé de Brésiliens issus le plus souvent d'organisations non gouvernementales : que ce soit la ministre de l'environnement, Marina Silva, ancienne collaboratrice de Chico Mendes, la Secrétaire d'État de l'Amazonie, ou Muriel Saragoussi, venue de la fondation Vitoria Amazônia liée en particulier à WWF, la plupart des responsables du MMA sont issus de la société civile environnementaliste (voir les biographies de ces derniers proposées par P. Léna dans Lachartre & Léna (2002)). De même, à tous les niveaux de la hiérarchie du MMA, les ONG internationales placent des conseillers, Brésiliens ou pas, payés sur leurs fonds pour aider dans leur tâche les responsables administratifs.

La structuration du MMA rappelle de fait celle de la société civile qui agit en Amazonie, composée de Brésiliens qui défendent leurs intérêts et/ ou l'écosystème amazonien appuyés par des organisations internationales. Les intérêts du MMA étant très souvent opposés à ceux des autres ministères, donnant lieu à des conflits entre ministères que l'on imagine volontiers comme des batailles rangées – ne faisant que reproduire au niveau des ministères la situation qui prévaut dans de multiples projets de développement durable. Cette organisation du MMA introduit de fait non pas une perte de souveraineté de l'État nation brésilien sur l'Amazonie, mais montre que la souveraineté nationale compose avec différents acteurs environnementaux au sein de forums (comme le montre Bulkeley (2005) dans le cas de la gouvernance climatique). Il rappelle que certains Brésiliens sont impliqués dans le développement durable, dont ils sont eux-mêmes les défenseurs depuis de longues années

(Lachartre & Léna, 2002), et que ces acteurs tentent de défendre des intérêts très particuliers. De fait, la structuration en échelle de la gestion de l'Amazonie brésilienne ne peut se comprendre que si elle est alliée à une structuration en réseau, créant des alliances entre échelles, mais suscitant aussi de fortes oppositions.

Or un des sujets majeurs du conflit qui oppose les ministères, mais aussi les groupes locaux, est la création des unités de conservation. Élément très chaud de la politique brésilienne actuelle, il nous a semblé nécessaire de revenir sur ces unités de conservation.

Les unités de conservation, nœud de l'interaction scalaire en Amazonie brésilienne

Tout indique que la création d'unités de conservation est très liée à l'échelle internationale : le principe d'interdire des zones à l'homme, ou d'en limiter fortement l'usage n'est pas sans rappeler, évidemment, le modèle des Parcs nationaux occidentaux, et en particulier américain ; de fait, le PPG7 se glorifie de la création d'unités de conservation au Brésil, alors que, comme un écho à cette annonce, les opposants à ces créations accusent les pressions internationales d'en être à l'origine. Des ONG internationales sont d'ailleurs parfois directement impliquées dans la création d'unités de conservation, tels Greenpeace dans la réserve *Verde para sempre*. Il est d'ailleurs avéré qu'en avril 1998, le Président Fernando Henrique Cardoso prit l'engagement, dans un contrat signé entre le Gouvernement brésilien, WWF et la Banque mondiale, de placer avant l'an 2000 10 % de la forêt amazonienne en unités de protection intégrales.

Pourtant, une analyse plus précise de l'histoire de la création des Unités de conservation au Brésil, de la loi de création et de gestion des unités elle-même et de la politique actuellement menée au gouvernement brésilien montre que l'action d'acteurs internationaux intervient, certes, mais en secondairement par rapport aux dynamiques nationales et locales.

La création d'unités de conservation au Brésil est un processus ancien, dont on peut reprendre l'histoire :

« La création d'Unités de Conservation au Brésil date d'avant la colonisation de l'Amazonie – on peut même dire que cette dernière a été touchée tardivement par cette politique. Les décennies des années 1920 et 30 se caractérisent par une conséquente production législative et par la création de nombreuses institutions gouvernementales responsables de la gestion des ressources naturelles nationales. Ainsi, c'est en 1921 que naît le Service Forestier et en 1934 que sont promulgués les premiers « codes » nationaux : Forestier, des Eaux et Mines, de la Chasse et de la Pêche. C'est dans la Constitution Fédérale de 1934 qu'apparaît pour la première fois dans la législation nationale la catégorie de « monument public naturel » qui, comme

le patrimoine national de grande valeur historique et culturelle, doit être activement protégé. C'est dans cet esprit que prendront forme les trois premiers parcs du pays : Itatiaia (1937), Iguazu (1939) et Serra dos Órgãos (1939). Cet effort de protection, qu'il faut comprendre comme une stratégie de soustraction des ressources naturelles nationales aux lois « sauvages » du marché (Drummond, 1997), annonce la transition qui s'opèrera quelques années plus tard du libéralisme vers l'autoritarisme d'un État planificateur et modernisateur visant la construction de l'unité nationale.

« Comme l'écrit H.T. Barreto Filho (2004), contrairement à l'exemple américain où les premiers parcs et réserves furent créés dans le Grand Ouest (considéré comme frontière de colonisation), puis dans les régions orientales plus densément peuplées, les premières aires destinées à la conservation environnementale apparaissent, au Brésil, dans le Sud urbanisé et postérieurement en zones de frontières pionnières. En terre brésilienne, la création des aires protégées accompagne le mouvement d'expansion de la société nationale du littoral méridional vers le cœur septentrional amazonien. Ainsi, alors que les années 1950 voient la création de nombreuses aires protégées dans la région Centre-Ouest (consécutive au déplacement du centre gravité géopolitique national par la construction de la nouvelle capitale Brasília), les années 1970 et le début des années 1980 se caractériseront par la démarcation d'aires protégées en régions amazoniennes.

« Le Second Plan National de Développement, dont le but avoué est l'accès au « stade moderne du développement », identifie clairement la conservation du patrimoine naturel comme objectif national. Pour l'atteindre, de nombreuses études tecnico-scientifiques furent réalisées. Ces études techniques constituent la base d'un véritable programme de conservation de la nature en Amazonie brésilienne qui se matérialisera dans le Plan du Système d'Unités de Conservations du Brésil établi en 1979 par l'IBDF (Instituto Brasileiro de Desenvolvimento Floresta). La rédaction de ce document donnera le départ de la course à la création des Unités de Conservation en Amazonie. Mais jusqu'à la fin des années 1970, le nombre d'aires protégées en Amazonie est resté très limité : deux Parcs Nationaux (Parque do Araguaia créé en 1959 et Parque da Amazônia créé en 1974) et dix Réserves Forestières, la décade 1975-1985 vit la création officielle de quatre Parcs Nationaux, cinq Réserves Biologiques et onze Stations Écologiques en Amazonie. »¹

La création d'unités de conservation au Brésil aujourd'hui ne peut pas être considérée en dehors de cette histoire. Si elle suit avec un temps de retard la politique de création de Parcs nord-américaine (Canada et États-Unis), elle s'inscrit dans le même contexte mondial des conceptions modernes du développement exposé dans le premier chapitre de cet ouvrage. En effet, la création de Parcs nationaux s'inscrit bien dans un débat entre développement et environnement, où les deux termes sont souvent pensés de manières antinomiques. S. Héritier écrit ainsi au sujet des Parcs nationaux canadiens :

« Pendant cette période (1885-1930), deux conceptions de l'usage de la nature cohabitèrent : la première était fondée sur la préservation qui considérait la mise en réserve fondée sur la protection totale de la nature, et la seconde désignée par le terme de conservation, correspondait à l'idée que la nature pouvait faire l'objet d'une utilisation raisonnable et raisonnée, en tous cas maîtrisée. Nées d'un rapport à la nature développé par les deux philosophes transcendentalistes Emerson et Thoreau,

¹ Citation d'une communication de ARNAULD DE SARTRE, Xavier et TARAVELLA, Romain, « Modernité et gestion du territoire en Amazonie Brésilienne ». Communication au Congrès du GIS Amérique Latine « Discours et pratiques du pouvoir en Amérique Latine de la colonisation à nos jours », La Rochelle, Nov. 2005.

ces deux conceptions eurent leurs partisans parmi les décideurs privés et publics mais jusque dans les années 1950, la conservation eut la faveur des principaux acteurs » (Héritier, 2007, p. 97).

La différence la plus importante entre le modèle canadien et brésilien tient peut-être à ce qu'au Brésil, la préservation l'emporte plus souvent sur la conservation. Comme l'indique Drummond (1997), la politique brésilienne des débuts est plus préservationniste que conservationniste dans la mesure où il s'agit de soustraire des espaces aux logiques du marché. En tout état de cause, cela s'inscrit bien en continuité des politiques moderne de développement.

Les années 1990 et 2000 voient une multiplication des créations d'Unités de conservation, multiplication encadrée par une loi, la loi gérant le Système national des unités de conservation (SNUC, loi 9985 du 18 juillet 2000), venant remplacer datant du début des années 1980 (du 31 août 1981). Cette loi « établit des critères et des normes pour la création, l'implantation et la gestion des Unités de conservation » (texte de loi, préambule). Le système mis en place par la loi est très complexe : il institue deux catégories, les Unités de protection intégrale et les Unités d'usage durable, chaque type d'unité comprenant l'un 5 types d'unités de conservation, l'autre 7. C'est au niveau de ces catégories que la loi est ambiguë, puisque plusieurs types d'unités peuvent avoir les mêmes fonctions, et être parfois classées dans des catégories inadéquates (ainsi, une unité où l'usage des ressources est permis peut se retrouver dans la catégorie de protection intégrale).

Cette distinction entre deux types d'unités de protection trouve son origine dans l'histoire des unités de protection au Brésil. La première institution qui a commencé à gérer les aires protégées de manière systématique est l'IBDF (l'institut brésilien du développement forestier), crée dans les années 1960 et dépendant du ministère de l'agriculture, gérait les Parcs nationaux et les réserves biologiques, dans une perspective préservationniste ; l'autre institution, la SEMA, a été elle crée sous l'impulsion de la conférence de Stockholm, et gérait d'autres aires protégées, selon une philosophie plus conservationniste. Bien que ces deux institutions aient été regroupées dans un même organisme, la différence de culture s'est maintenue, y compris lorsqu'il s'est agi de rédiger une nouvelle loi. Nous avons rencontré Mauricio Mercadante, qui était l'assesseur parlementaire chargé de la rédaction de la loi, qui était en 2006 le directeur du département des Aires protégées au sein du secrétariat Biodiversité et forêts du ministère de l'environnement brésilien. Voilà ce qu'il dit de la loi elle-même et du processus qui a amené sa création :

« À la fin des années 1980, quand a été élaborée la première proposition de loi du système national des unités de conservations, la première proposition d'organisation du système

comportait deux types de réserves : la réserve biologique la station écologiques, qui se ressemblent beaucoup. C'est la raison pour laquelle il ne paraissait pas cohérent de garder la distinction. Aire de protection environnementale, aire d'intérêt écologique remarqué, refuge de vie sylvestre... ces unités là ont des caractéristiques qui se mélangent, aussi n'était-il pas nécessaire de garder les trois. Mais pour des raisons que nous qualifierons de politiques, pour des raisons historiques aussi, il existait déjà plusieurs stations écologiques existantes, et plusieurs réserves biologiques. Si on avait dû les mélanger en une seule catégorie, le nom aurait dû être transformé, et il y avait des groupes différents, à l'IBDF, au SEMA, dirigés par des personnes très influentes dans le milieu environnementaliste brésilien... alors pour satisfaire ces groupes, on a fini par décider de maintenir les identifications originelles. Bien sûr que la loi n'avait pas besoin de ces deux catégories, il y a des catégories qui ne comptent que peu d'unités, qui ont peu de sens. Elles n'étaient pas nécessaires. »

Plus largement en fait, la loi est marquée par l'opposition entre conservationnistes et préservationnistes. Voici comment la même personne présente le conflit qui explique une grande partie du manque de clarté de la loi.

« Enquêteur : Quels étaient les objectifs généraux de la loi ?

« M. Mercadante : Je vais t'expliquer quel était le conflit que la loi a dû gérer. Au Brésil, mais pas uniquement au Brésil, dans le monde entier en fait, il existe des gens qui ont des conceptions plus conservationnistes, qui pensent les possibilités de concilier la conservation avec l'utilisation des ressources sont presque nulles, qu'il faut maintenir en dehors de certaines aires de protection toute forme d'activité humaine. Elles valorisent les parcs nationaux, les réserves biologiques, elles n'admettent pas la présence de populations traditionnelles dans ces espaces. Plus encore, pour elles la loi sur les unités de conservation aurait dû concerner uniquement les unités de protection intégrale, qui sont de fait les unités de conservation. Les autres catégories, elles, ne sont pas des unités de conservation, elles ne devraient même pas figurer dans la loi. Il y a cependant un groupe qui défend une thèse un peu différente, selon laquelle il est possible de concilier conservation avec usage, à condition de respecter certains critères et certaines règles, selon laquelle les unités de conservation telles les forêts traditionnelles ou les réserves extractivistes sont fondamentales pour la conservation de la biodiversité. Et même on peut mettre en place un cadre plus global dans lequel on peut créer, gérer et administrer différents types de catégories sur un même territoire, en formant une mosaïque de types d'unités de conservation qui promeuvent un usage durable... fondamental y compris pour garantir une certaine biodiversité. C'est une manière de réduire la pression exercée par certaines communautés sur des ressources particulières. Si on réussit à faire en sorte qu'autour de ces unités de protection intégrale soient respectés des modes d'utilisation durables des milieux. (...)

« Enquêteur : La loi a réussi à satisfaire les deux types de demande ?

« M. Mercadante : Oui. Il y a eu des confrontations, voire mêmes des conflits, mais la loi est une tentative d'accommoder ces deux modèles, ces deux points de vue. Je veux te donner un exemple concret de solution salomonique que nous avons pris, sur la nécessité de participation et de consultation des communautés au moment de la décision d'implantation d'une UC. (...) Notre proposition était que la consultation publique soit obligatoire pour tout type d'unités de conservation. Les conservationnistes voulaient une consultation seulement pour les unités d'usage durable, pas pour les unités de protection. La solution adoptée est médiane : pour toute les catégories il faut une consultation publique, sauf pour la station écologique et la réserve biologique, que sont les catégories les plus exclusives. Dans ces cas, la loi n'oblige pas à une consultation publique. La solution a été moitié moitié, personne n'est content, tout le monde est frustré. »

La confrontation ne semble pas tant être une confrontation entre échelles (international contre national) qu'une confrontation entre conceptions des rapports homme / nature,

confrontation présente à chacun des niveaux scalaires. Ainsi Maurício Mercadante répond-t-il à la question de savoir comment s'organisait la confrontation entre les groupes d'idées :

« Enquêteur : Qui sont les conservationnistes ? Ils étaient liés aux ONG internationales ?

« M. Mercadante : Les ONG internationales sont ambiguës, et leurs positions changent selon les moments. À l'époque, TNC était très conservationniste. Les grandes ONG internationales au Brésil, ce sont : Conservation international, WWF, Greenpeace ; Amigos da terra et l'ISA sont nationaux, mais Worldlife, Wildlife Foundation, elles, sont internationales, et elles pèsent. TNC était conservationniste, mais je sais qu'aux États-Unis leur position est plus avancée de ce point de vue que la TNC Brésil. Pour moi ça a été une surprise, une chose curieuse. WWF avait une position ambiguë, leur centre d'intérêt a toujours été la conservation, mais avec une certaine sensibilité sociale pour les populations traditionnelles. CA aussi était conservationniste, comme WWF, mais on pouvait dialoguer avec eux. TNC non, ils étaient trop radicaux. Les ONG brésiliennes étaient bien conservationnistes, comme WWF, on ne pouvait pas dialoguer. Maria Teresa de l'IBDF, qui a une vision conservationniste, a été l'IBAMA avec cette vision, avec le groupe, elle a créé une ONG, la Fondation Pronature... c'est elle qui a élaboré la première proposition de loi sur les Unités de conservation. L'IBDF a commandé la proposition de loi pour la Fondation Pronature, cela a été discuté en interne à l'IBAMA, et ensuite elle a été envoyée au Congrès, et la loi finale conserve dans une certaine mesure la structure originelle. C'est dans ce contexte, et dans ce texte, qu'on a dû introduire des éléments socio-environnementaux ».

Les ONG étrangères apparaissent ainsi divisées entre différentes conceptions de la gestion des rapports Homme / nature, leurs positions pouvant elles-mêmes varier dans le temps. Il est intéressant de remarquer que selon M. Mercadante, le conflit qui a structuré à l'écriture de la loi n'était pas un conflit entre environnementalistes et développementistes, mais entre différents groupes d'environnementalistes. Il explique cela en disant qu'à l'époque où l'écriture de la loi a été lancée, elle apparaissait comme une loi technique destinée à gérer les unités de conservation, et pas une loi qui pourrait permettre d'en créer de nouvelles ou qui pourrait gêner des actions développementistes. C'est, comme nous l'avons dit, depuis que la loi a été écrite que nombre d'unités ont été créées, sous le gouvernement de Luiz Ignacio Lula da Silva. C'est à ce niveau-là aussi que nombre de critiques fusent contre l'ingérence étrangère dans la création des Unités de conservation. Voici cependant la manière dont M. Mercadante analyse ce processus de création :

« La création d'unités de conservation a toujours obéi à des contextes favorables, à des conjonctures, spécifiques. Ce n'est pas un processus continu, il y a des accélérations et des ralentissements. Il y a toujours eu des oppositions. Sous ce gouvernement, il y a eu un consensus pour créer des UC, un consensus et des capacités, qui ont fait en sorte que la politique de création d'UC ne soit pas seulement une proposition du MMA mais une proposition du gouvernement, allant contre d'autres intérêts représentés au sein même du gouvernement. Quelques facteurs ont aidé. Par exemple, le déboisement de l'Amazonie a aidé, parce que la société civile exige que l'on trouve des instruments efficaces pour lutter contre le déboisement ». Il cite ensuite la politique de colonisation de l'Amazonie, déjà cité plus haut, qui s'accompagne de plans d'organisations de l'espace ; la crédibilité politique de la Ministre de l'environnement, Marina Silva ; la mort de Sœur Dorothy ; la presse ; et la pression des organisations non gouvernementales. « Il y a donc eu une conjonction de facteurs : les bonnes

personnes au bon moment, le déboisement, la pression des ONG, la presse et les demandes des mouvements sociaux ».

Évidemment, cette opinion n'est que celle de M. Mercadante. Mais le processus qui a amené à la création de deux ensembles d'unités de conservation, que nous avons pu observer, va bien dans le même sens que son analyse.

La première création est très symbolique de l'action que peuvent tenir les ONG internationales ; il s'agit de la réserve *Verde para Sempre*, à Porto de Moz (région d'Altamira). *Verde para sempre* est un nom choisi par Greenpeace, qui a eu une action forte pour faire aboutir le processus de création d'une unité de conservation. Mais cette action s'inscrit en parallèle, voire après, des actions démarrées depuis longtemps. Porto de Moz est une ville située à l'embouchure du fleuve Xingu dans l'Amazone ; c'est un municípe caractérisé par la présence de populations riveraines, des *ribeirinhos*, en concurrence pour l'accès aux deux ressources essentielles que sont pour ces populations la forêt et l'eau avec des pêcheurs industriels, des exploitants forestiers et des grands propriétaires terriens à la recherche de terres pour implanter leurs fazendas. Le Maire de Porto de Moz, lui-même un exploitant forestier, est partie prenante dans ces conflits. Or ceux-ci sont vitaux pour les populations locales dans la mesure où la propriété de la terre est très floue, en n'empêche pas l'incursion de forestiers dans la zone, voire la construction de clôtures (*grilhagem*) par des éleveurs peu scrupuleux.

Alarmées par cette situation, les populations locales, par le biais de leurs représentants syndicaux, ont essayé de remédier à la situation en faisant appel, entre autres, à une Organisation non gouvernementale basée à Altamira, grand centre urbain situé à moins d'un jour de bateau. Cette ONG, le laboratoire agro-écologique de la Transamazonienne, est en fait une équipe de recherche-développement-formation de l'Université fédérale du Pará soutenue, à ses débuts, par le Groupe de recherche et d'échange technologique, GRET (une ONG française), financée en partie par la communauté européenne mais composée, à l'exception du membre du GRET détaché localement, de Brésiliens. C'est le LAET qui fait les premiers diagnostics destinés à connaître la population de la région et à identifier, lors des restitutions des recherches, les solutions que les habitants envisagent pour le futur. Cette équipe, selon un partenariat évolutif et pas exempt de conflits, avec le Mouvement pour la survie de la Transamazonienne, mouvement associatif qui regroupe les syndicats de travailleurs ruraux de la région et un certain nombre d'association et de coopératives.

Un des problèmes qu'a à résoudre ce *pool* d'acteurs est, nous l'avons dit, le statut foncier. La formule de la Réserve extractiviste pour sécuriser l'accès à la terre est identifiée

fin 1999, date à partir de laquelle la procédure est lancée. Ils se heurtent pourtant à un conflit violent avec le Maire local, conflit dans lequel Greenpeace intervient. D. Chartier propose l'analyse suivante de l'intervention de Greenpeace :

« L'organisation a clairement aidé ces populations afin que leur demande soit entendue par le gouvernement. Le premier contact important entre les membres de Greenpeace et les populations locales de Porto de Moz a été réalisé par Marcello Marquesini (l'un des responsables de Greenpeace-Brésil) à la fin des années 1990. Dans le cadre d'une enquête visant à réaliser une carte de l'exploitation illégale du bois dans la région du bas Xingu (Pará-Brésil), ce dernier a rencontré quelques responsables des organisations locales et s'est ainsi aperçu que les communautés du *município* avaient des revendications très précises. Après avoir consulté un certain nombre de documents du Syndicat des travailleurs ruraux, Marquesini a proposé aux communautés locales de les aider à obtenir leur réserve nommée Verde para sempre (vert pour toujours). Cette collaboration s'est concrétisée par une action « coup de poing » de retentissement national et international orchestrée par Greenpeace. Du 19 au 21 septembre 2002, l'organisation, accompagnée d'environ 500 personnes des différentes communautés, a créé un barrage de bateaux sur la rivière Jaraucu afin de protester contre la destruction de la forêt amazonienne et pour la création de la Resex. L'action fut un énorme succès puisque deux barges de bois illégal, propriétés du frère du maire du *município* (principal exploitant de bois de la région), furent arraisonnées non sans échauffourées très médiatiques. Au terme de l'action, le bilan a été perçu comme très positif par tous les acteurs en présence, c'est du moins ce qui se dégage de nos entretiens » (Chartier, 2005 : 115).

L'analyse de D. Chartier montre ensuite que l'action de Greenpeace s'arrête une fois le statut obtenu, cantonnant son rôle à celui d'une action « coup de poing ». Ce qui apparaît nettement, c'est que l'action de Greenpeace, pour déterminante qu'elle soit, n'aurait pas pu avoir lieu sans la mobilisation des populations locales et le travail important qui a été mené par les deux organisations que sont le LAET et le MPST (devenu au moment de la création la Fondation Vivre, produire, préserver).

L'autre exemple de création d'unité de conservation que nous voulions évoquer est celui de la mosaïque d'unités de conservation de la terre du milieu. La région de la terre du milieu est une zone de taille considérable située en bordure orientale de l'Arc de la déforestation et soumise de fortes pressions de colonisation, entourée qu'elle l'est pas la route BR 153 Belém – Brasília (à l'est), la route BR 230 Transamazonienne (au nord), la route BR 163 Cuiabá – Santarém (à l'ouest). Il n'y a qu'au sud qu'elle est largement protégée par plusieurs réserves indigènes. Cette zone où les déboisements et la violence agraire sont intenses (Simmons, 2004 ; Simmons *et al.*, 2007) est un des points chauds du développement durable et de l'action du gouvernement brésilien (Simmons, 2002 ; Taravella, 2008). L'asphaltage annoncé de la route fédérale BR 163 et le projet de création d'un barrage hydroélectrique au nord (Arnauld de Sartre, 2004) ont amené à produire des études très négatives de l'impact possible de tels projets sur le déboisement (Laurance *et al.*, 2001). Ces

études ont provoqué une vive émotion internationale (voir en particulier les débats de la revue *Science* qui ont fait suite à la publication des travaux de Laurance *et al.* (2001)¹), et il est certain qu'ils ont poussé le gouvernement brésilien à essayer de minimiser l'impact de ces projets en créant, entre autre, une mosaïque de réserves naturelles, allant de la réserve de biosphère à la réserve extractiviste en passant par le Parc national. Mais pour ce faire, le gouvernement brésilien a appelé à ses membres du ministère de l'environnement, chargés de rédiger le plan en question, et s'est associé à une dynamique locale fortement impliquée en faveur de la création de ces réserves.

Certes, la procédure est différente du cas de Porto de Moz dans la mesure où les populations locales sont largement plus absentes du processus. Celles-ci sont consultées presque *a posteriori*, alors qu'une décision de principe de création de ces unités a été prise par le gouvernement fédéral en consultation avec les représentants de ces populations². La discussion sur l'implantation de ces réserves se fait à trois niveaux : le niveau local (mais pas les populations elles-mêmes), étatique et fédéral. Les représentants des populations locales, en particulier à l'ancien MPST devenu FVPP, appellent à la création d'unités de conservation pour contenir l'expansion de la frontière et protéger certaines populations. Ils se heurtent à l'opposition des politiques locaux, et font donc appel au niveau fédéral pour réduire les conflits. M. Mercadante explique ainsi le processus :

« M. Mercadante : Ça a toujours été une demande des mouvements sociaux, l'absence d'État, de pouvoir public en général. Mais plus encore, l'État du Pará lui-même a été obligé de sortir de l'immobilisme, et à assumer sa position, parce que sinon le pouvoir fédéral allait le faire à sa place. Pour survivre en tant que pouvoir, il a dû créer un service forestier, le Zonage

¹ L'article de Laurance *et al.* a fait l'objet de 4 critiques publiées sur le site de la revue *Science*. Deux de ces critiques émanent de scientifiques (l'un reproche aux auteurs une foi presque ingénue dans les bienfaits des taxes carbone pour le développement de l'Amazonie, l'autre répond aux critiques énoncées contre ses travaux dans l'article), mais deux autres critiques émanent de politiques et méritent d'être mentionnées.

La première polémique oppose les auteurs à l'État fédéral brésilien, par le biais de son ambassade aux États-Unis, et en particulier de sa section environnement. Ces services contestent les chiffres avancés (en particulier le taux de déboisement), replacent ces chiffres dans le long terme de l'histoire du Brésil depuis la colonisation, et critiquent les analyses menées – sans contester toutefois que les impacts environnementaux des programmes incriminés doivent être pris en compte. Les auteurs répondent, point par point, à ces critiques.

Plus forte encore, une critique de l'article est émise par deux membres, étatsuniens, du Environmental Defense Bureau de Washington. Ils contestent violemment les conclusions des auteurs, arguant qu'ils ont « extrapolé arbitrairement les effets des routes et des autres infrastructures sur le déboisement de l'Amazonie », se fondant, pour cela, sur une autre étude de l'IPAM brésilien qui présenterait des résultats « plus conservateurs, mais moins discutables, constituant donc une meilleure base pour la prise de décision politique dans la mesure où ils n'ont pas besoin d'être défendus par des argumentations complexes et des assomptions héroïques ».

² Voir en particulier l'analyse sans concession que mène N. Bonnet (2005) sur l'implication des populations locales dans la création de cette mosaïque de réserves.

Écologico-Économique, il a créé des forêts étatiques, trois millions d'hectares. Ça fait partie d'une dynamique qui a été impulsée par l'action du gouvernement fédéral, pour augmenter sa présence dans ces régions. La stratégie du gouvernement fédéral dans le cas de l'Amazonie a été de parier sur la possibilité de faire de l'exploitation forestière durable. Si on a réussi à faire cette loi en un temps record, 11 mois c'est un temps totalement anormal, pour une loi de cette importance... mais en se fondant sur cette loi, on a pu créer un district forestier dans la région de la 163, pour restructurer, fonder une économie forestière et offrir des alternatives à l'élevage bovin et à l'agriculture traditionnelle. On a fait un travail énorme de créer une culture alternative fondée sur une exploitation forestière différente de celle de l'agriculteur qui utilise le bois comme si c'était une ressource minière, sans la renouveler... de même avec l'élevage bovin... il faut des instruments pour créer des marchés, pour créer une alternative économique durable, nous faisons le pari qu'il est possible de réaliser cette transition, on va réussir à conserver la forêt stricto sensu, pour le tourisme en des lieux spécifiques... dans cette stratégie nouvelle le gouvernement fédéral a un rôle plus important à jouer.

« Enquêteur : Vous parliez des gouvernements étatiques, qui vous suivaient... »

« M. Mercadente : Oui, le gouvernement fédéral les oblige à voir l'environnement plus sereinement. C'est notre lecture : le gouvernement de l'État du Pará, par exemple, a eu le choix suivant à faire : ou ils aident la politique de développement durable, ou ils perdent de l'espace. Ils ne peuvent pas à croire que la colonisation, l'agriculture, l'élevage, le déboisement sans être accompagnés d'une politique environnementale soient adaptés à l'État du Pará. En ce qui concerne la 163, le ZEE est déjà un grand pas de ce point de vue. Le Pará aimerait que l'Ouest soit dédié exclusivement à la colonisation agricole, et que l'Est soit intensément occupé, déboisé... mais pour les prétentions agricoles et l'élevage que l'État aimerait avoir sur son territoire, ce qui a déjà été ouvert est largement suffisant. C'est le double de ce que l'État de São Paulo a pour produire en élevage. Il ne manque pas de terre dans le Pará, ce n'est pas cela le problème. (...) Alors qu'est-ce que l'État doit faire ? Négocier le fait de donner l'Ouest pour la conservation, à condition qu'on les laisse viabiliser le reste. Ça a été cela la discussion, et la promesse du Ministère a été d'aller dans ce sens ».

L'État du Pará ne doit pas être compris ici comme une échelle, mais plutôt comme la représentation politique des pouvoirs locaux – c'est-à-dire de l'oligarchie locale composée, comme c'était le cas à Porto de Moz, des grands propriétaires terriens et des exploitants forestiers. Ces pouvoirs s'opposent à d'autres représentants locaux que sont les Mouvements sociaux reliés directement à l'échelle fédérale. Le bras de fer qui s'engage entre ces deux types d'acteurs scalairement situés peut faire entrer en ligne de compte le niveau international, en particulier quand une certaine impulsion est donnée au mouvement. Mais c'est surtout dans l'interaction locale que se produisent les rapports de force.

Quelle action de l'international ? Le rôle central des intermédiaires

La situation telle qu'elle se dégage des analyses que nous venons de mener fait apparaître plusieurs choses. La première, c'est la situation très conflictuelle qui se manifeste à chacune des échelles, situation qui oppose non seulement développementistes et conservationnistes, mais aussi diverses acceptions de la conservation. On peut difficilement considérer qu'une échelle agit de manière uniforme. Chaque échelle est traversée de contradictions, de conflits, qu'elle essaye de résoudre. La manière dont la coopération

internationale participe à ces conflits dépend très clairement de qui est l'acteur qui cherche à agir, et de la situation dans laquelle il intervient. En agissant dans ces conflits, qui n'ont pas besoin d'eux pour être présents, l'acteur international, quel qu'il soit, prend position pour des intérêts et en contrarie d'autre.

Nous rejoignons ainsi les analyses d'H. Bulkeley sur les dangers d'accepter la notion d'échelle sans la déconstruire, en particulier dans le cas des conflits environnementaux :

« Une telle compréhension des configurations spatiales et scalaires de la gouvernance environnementale cache la manière dont de telles solutions sont créées, construites, régulées et contestées entre échelles et à l'intérieur de chaque échelle, dans des formes de gestion hybrides qui fonctionnent en réseaux » (Bulkeley, 2005 : 876).

L'approche classique des relations internationales, mais aussi politiques, par la notion d'échelle doit être ainsi fortement relativisée par la notion de notion et l'émergence de forums hybrides regroupant divers types d'acteurs. Mais ces relativisations n'invalident pas la réalité et l'effectivité de chaque niveau scalaire. C'est peut-être dans l'hybridité que se pensent les actions à mener, mais les décisions finales sont prises par des niveaux compétents et surtout l'action entreprise suit le traditionnel processus de territorialisation qui implique son adaptation et son imprégnation du local – comme nous le verrons dans les parties II et III de ce rapport.

Une seconde chose qui est apparue, sur laquelle nous serons amenés à revenir, est que l'État n'apparaît pas fortement constitué en Amazonie, et que ses territorialités sont non seulement contestées, mais en cours de redéfinition. Au contraire, il doit lui-même affirmer sa place. Un des grands enseignements des conflits que nous avons étudié est que l'État fédéral doit s'imposer contre plusieurs acteurs : d'abord, et peut-être surtout, les oligarchies locales et leurs relais aux niveaux des États fédérés. Celles-ci ont pris l'habitude, surtout en Amazonie, à agir en marge de l'État fédéral et de ses lois. En agissant, en affirmant son autorité sur la région, il conteste un pouvoir acquis et un accès très peu contesté aux ressources. Cette tendance à l'affirmation hégémonique d'une sphère de pouvoir, qui en heurte forcément d'autre, se fait au nom de la nation brésilienne, comme A. Roger (2001) le montre dans le cas de tout nationalisme, mais aussi au nom du développement durable. Nous avons déjà commencé à montrer cela, mais nous l'approfondirons surtout au chapitre suivant.

Pour l'heure, et pour les quelques développements qu'il nous reste à mener dans ce chapitre, nous voudrions mettre l'accent sur un acteur que nous avons vu se dessiner en filigrane et qui est d'autant plus important que l'État fédéral reste largement en puissance et en train de dessiner sa position en Amazonie : c'est ces intermédiaires au développement, ces gens qui justement parce qu'ils se situent à des positions clefs entre des échelles et des

réseaux jouent un rôle important dans la définition des politiques. À leur niveau principalement, une coopération qui chercherait l'efficacité maximale peut agir.

Maurício Mercadante, dont le rôle au niveau de l'État fédéral apparaît évident au terme de notre exposé, peut apparaître comme une figure emblématique de ces acteurs. Il est brésilien, juriste, attaché parlementaire, mais il a pendant un temps côtoyé des ONG, en particulier occidentales, et il ne fait nul doute qu'il a forgé auprès d'elles un certain regard. P. Léna, dans un livre sur les ONG en Lusophonie sorti en 2002 (Lachartre & Léna, 2002), propose deux interviews de responsables d'ONG brésiliennes majeures (l'Instituto socio-ambiental et A fundação Victoria Amazônia) qui montre l'itinéraire de ces ONG, mais aussi de ces personnes. Ces ONG, fondées au départ par des Brésiliens intéressés par la défense du milieu naturel (FVA) ou des populations traditionnelles (ISA) et placées sous l'égide du Sommet de la Terre, ont reçu de grandes ONG internationales et d'instituts de coopération nationale (comme la coopération allemande ou autrichienne, explicitement citées, mais aussi la communauté européenne) des soutiens qui les ont aidées à passer de l'échelle relativement locale où ils agissaient dans un premier temps au statut d'interlocuteur majeur dans la discussion autour de l'environnement en Amazonie. Ces actions de la coopération internationale sont bien évidemment explicitement pensées dans cette ligne : qu'il s'agisse de créer de toutes pièces ou de soutenir ponctuellement des initiatives locales, elles agissent bien avec des forces nationales pour créer une dynamique et un espace de discussion local.

Or cette action est d'autant plus importante qu'une des personnes interviewée par P. Léna est devenue, au moment du changement de Gouvernement, la secrétaire d'État chargée de la gestion de l'Amazonie, c'est-à-dire une personne dotée d'un important pouvoir au sein de l'appareil fédéral. Ce cas n'est pas isolé, au point que les commentaires, entendus au cours de conversation ou publiés de manière critique dans la presse, font du Ministère de l'environnement du premier gouvernement Lula le Ministère des ONG ; cela sert d'argumentaire aux anti-internationalistes, mais nous pensons avoir montré comment ces argumentaires pouvaient être très largement relativisés.

Il n'y a pas qu'au niveau fédéral que de tels acteurs agissent. Les cas que nous venons de citer sont évidemment les plus visibles, mais il n'est pas rare de rencontrer, sur le terrain ou à des niveaux de décision plus modestes (mais nous verrons dans les chapitres suivants combien même les niveaux de décision modestes sont essentiels en Amazonie), des acteurs qui ont reçu, à un moment ou à un autre, le soutien d'ONG ou d'institutions de coopération officielle internationales. Un cas simple, presque scolaire, pourrait être la présence, à un poste clef de coordination entre les différents secrétariats exécutifs de l'État fédéral du Pará, d'un

Français qui a réalisé sa thèse en Amazonie brésilienne et a décidé d'y rester. S'il constitue un cas isolé, les acteurs publics, qui connaissent bien les institutions européennes pour avoir, classiquement, étudié dans ses pays mais aussi pour avoir un temps développé des projets avec eux (et parfois souvent les deux à la fois) sont légion. La responsable du direct forestier de Carajás, une institution de l'État fédéral brésilien destiné à coordonner les actions de développement et à limiter leur impact sur le milieu naturel dans la région hautement sensible du Grand Carajás (Hall, 1989 ; Simmons, 2002 ; Simmons *et al.*, 2005), n'a-t-elle pas fait une thèse de doctorat en Angleterre après avoir été formée dans un programme soutenu en particulier par la communauté européenne et par un accord de coopération entre des universités françaises et l'Université fédérale du Pará ? De même, la personne qui a mené la plus grande partie du processus de création de la RESEX *Verde para sempre* a participé du même programme et a fait sa thèse de doctorat en France. Plus globalement, le même accord de coopération, qui depuis qu'il a été implanté a formé nombre de cadres du développement, n'irrigue-t-il pas de ses anciens élèves le réseau des acteurs du développement durable du Pará, depuis l'assesseur étatique du responsable de l'IBAMA (Institut brésilien du Milieu naturel) jusqu'à nombre d'ingénieurs agissant auprès d'acteurs du développement durable. Nous reviendrons plus profondément sur cet exemple lorsque nous traiterons des agriculteurs familiaux, mais retenons pour l'instant l'importance de ces actions quand elles s'associent à des réseaux en quête de reconnaissance localement ou nationalement.

Nous voudrions enfin insister sur le rôle de la recherche dans le développement durable en Amazonie. Dans l'article proposé par Xavier Arnauld de Sartre et Romain Taravella sur l'internationalisation de l'Amazonie, les *fazendeiros* amazoniens insistent sur le rôle tenu par les chercheurs internationaux dans les études préliminaires qui ont servi de base à la création de la mosaïque d'espaces protégés de la *Terra do meio*. De fait, ils insistent sur un point important, qui est qu'au-delà de ces actions assez ponctuelles et pourrait-on dire techniques pour reprendre les termes d'Adams (2003) sur le développement durable, le monde de la recherche, en particulier quand il est soutenu par des non-brésiliens, agit principalement en faveur du développement durable. Cela est clair dans un numéro spécial des *Cahiers d'études et de recherches francophones sur l'Agriculture* (14-1, traduit dans la revue *Pesquisa Agropecuária Brasileira*, 40-6) où les réseaux scientifiques et techniques français reviennent sur leur action en faveur de l'agriculture brésilienne. L'Amazonie est, on s'en doute, un lieu où nombre de recherches sont menées, et si parmi ces recherches certaines mettent en évidence des avancées sur tel ou tel point, c'est aussi sur des débats sur les motivations de populations locales (Arnauld de Sartre *et al.*, 2005), la création d'unités de

formation de cadres moyens du développement (Albaladejo *et al.*, 2005), de structures de développement et de partenariat avec les populations locales (Castellanet & Guerra, 2005) ou de discussion avec les décideurs de Brasília (Pasquis *et al.*, 2005) que les auteurs insistent. Sans être guidés, évidemment, par le Ministère de la coopération française, la plupart de ces recherches, que l'on peut qualifier, dans la typologie que nous avons présenté plus haut, de coopération interinstitutionnelles, laissent indubitablement une place dans le paysage local de l'action en faveur du développement durable.

*

* *

Ces éléments, difficiles à mettre en cohérence lorsqu'ils sont isolés, si ce n'est dans un récit dénonciateur d'une entreprise d'internationalisation qui passe par la « maîtrise des discours sur » (Said, 1978) et est dénoncée de manière violente par le courant post-colonial (Gregory, 2004), nous semblent plus aisément lisibles au terme des réflexions sur la notion d'échelle menées dans ce chapitre. Déconstruite dans son action cohérente et uniforme souvent présumée dans le concept accepté de manière critique, l'échelle doit être comprise comme un niveau d'exercice de formes de pouvoir mais aussi de prises de paroles, qui est tirillé par des contradictions, voire des conflits, concernant différentes conceptions du développement, mais aussi plus largement des rapports homme / milieu et, in fine, de la modernité. Les alliances permettant l'appropriation du développement durable se nouent entre les différents niveaux scalaires, et peuvent donc passer outre les échelles, amenant ainsi à associer une vision de l'échelle à celle du réseau. Les nœuds scalaires et réticulaires que sont certaines positions clefs du développement, en particulier du développement durable, sont donc sans doute des niveaux sur lesquels on peut agir avec le plus d'efficacité sans remettre en cause des dynamiques nationales qui relèvent de la souveraineté inaliénable d'États nation. Souveraineté problématique en Amazonie brésilienne, comme nous allons le voir à présent.

CHAPITRE III

Développement durable ou développement territorial ? Les politiques de l'État fédéral brésilien en Amazonie

Nous avons montré dans le chapitre précédent les difficultés qu'avait l'État fédéral pour s'imposer comme un acteur pertinent en Amazonie brésilienne, traversé qu'il est par des oppositions qui se retrouvent à tous les niveaux scalaires et rendent sa légitimité comme acteur problématique. Nous avons alors évoqué une hypothèse que nous aimerions approfondir ici : le développement durable serait l'outil paradigmatique utilisé par l'État fédéral brésilien pour réduire ces contradictions. Plus précisément, nous voudrions montrer ici que la traduction de la notion de développement durable en celle de développement territorial (ou même, peut-on dire, le glissement sémantique réalisé d'une notion à l'autre) est l'outil conceptuel qui permet de réaliser cette problématique synthèse.

Les conséquences de ce glissement sont importantes : il s'agit de rien de moins que d'une tentative de renaturaliser le territoire. Pour reprendre les termes des débats sur les notions d'échelle ou d'État déjà évoqué, l'État, dont les territorialités sont contestées et qui doit se réinventer des modalités d'action, le ferait en renaturalisant la notion d'échelle – renaturalisation qui lui permettrait de se renaturaliser lui-même.

Nous avons jusqu'ici inscrit les débats qui ont guidé nos analyses de terrain sur les approches déconstructivistes des notions comme celles d'échelle, d'État, de frontière. Les territorialités des acteurs politiques sont toutes en voie de redéfinition. Celles de l'État nation sont parmi les plus contestées dans ce processus de « glocalisation » que l'on observe. Nous avons vu que certains auteurs souhaitent leur disparition, quand d'autres insistent sur leur nécessité. L'approche déconstruction / reconstruction postule, elle, que les territorialités étatiques sont en transformation, et cherche à analyser ces transformations.

G. Ó'Tuathail (1982) propose ainsi d'analyser la perte de souveraineté consécutive à la mondialisation comme un redéploiement de la souveraineté étatique, comme une transformation des modes de gouvernance. De fait, ce qui est en question est finalement la notion d'échelles et de conflits entre échelles, de même in fine que celle de territoire :

« Le territoire et la territorialité ne sont pas ontologiquement donnés, mais sont des constructions sociales qui impliquent des savoir-faire technologiques, de la logistique militaire, des institutions sociales (...). Notre tâche est de théoriser de manière

critique les territorialités polymorphes produites par les machines sociales, économiques, politiques et technologiques de notre condition post-moderne plus que de refuser cette complexité et de la réduire à des récits singuliers contant la résistance à la territorialisation ou la déterritorialisation jamais stabilisée » (Ó'Tuathail, 1998 : 90).

L'objectif de ce type d'approche est d'éviter ce que J. Agnew qualifie de « piège territorial » (Agnew, 1994 et 1999), c'est-à-dire la naturalisation de l'espace national comme étant l'espace clairement délimité (et la démarcation) d'un pouvoir politique qui s'y appliquerait de manière uniforme. La redéfinition des territorialités étatiques implique deux choses : d'une part, de ne pas voir l'État fédéral comme étant un acteur agissant de manière univoque et simple ; d'autre part, de ne pas considérer que les relations entre cet acteur et les autres échelles sont régies par des « règles scalaires » héritées, immuables ou incontestées. Cela explique que nous commencerons, dans ce chapitre, par étudier à quelle réalité doit se confronter l'État pour fonder sa politique amazonienne. Cette réalité est essentielle pour lire la manière dont l'État fédéral s'approprie le développement durable et essaye d'en faire un outil de réaffirmation de sa souveraineté. Confronté, comme toute échelle, à la nécessité de s'imposer comme une échelle légitime, l'État fédéral apparaîtra alors vouloir s'imposer à renaturalisant le territoire... pour mieux se naturaliser lui-même ?

La difficile implantation locale de l'État fédéral

Encadré 2 – Les difficultés du contrôle environnemental à Tailândia

Tailândia, 250 kilomètres de Belém, février 2008 – Sur fond d'augmentation des déboisements en Amazonie, 300 agents de la police fédérale brésilienne, de la force nationale et de l'IBAMA, procèdent à l'interception de 13 000 mètres cubes de bois exploités illégalement dans la forêt amazonienne ; c'est la première étape de l'opération « Arc du feu », qui procède à des contrôles dans les scieries de l'État du Pará¹. Quelques jours après, 1000 personnes, parmi lesquelles des employés de scieries de la région, descendent dans la rue pour manifester contre la prise qui les prive de travail. Les manifestations dégénèrent : l'accès à la ville est coupé par les manifestants, qui retiennent 7 employés de l'IBAMA dans une scierie et mettent le feu à un camion qui procédait à l'enlèvement de billes de bois. Les forces spéciales de la Police militaire interviennent, reçoivent des jets de pierre auxquels elles répondent par des balles en caoutchouc, alors que plusieurs témoins affirment avoir entendu des coups de feu dans la ville. Le Secrétaire à l'administration de la ville de Tailândia affirme que 70 % des revenus de la ville proviennent de l'industrie forestière ou du charbon de bois, et que l'action des services fédéraux vient plonger la ville dans la crise. Les agents fédéraux ajournent leurs actions pendant qu'une réunion de crise se tient à Brasilia pour décider de la situation. Le lendemain, l'État fédéral affiche sa détermination, se dit prêt à la confrontation alors que 200 policiers militaires sont envoyés en renfort, 5000 paniers-repas sont distribués dans la ville à la population, et l'action fédérale initialement prévue se poursuit, forte cette fois de 1000 hommes. Fait remarquable, l'État annonce le maintien sur place d'une partie des effectifs déployés.

¹ Le milieu de la saison des pluies est la saison idéale pour de tels contrôles : en effet, le bois, coupé en saison sèche, attend la raison des pluies pour être transporté sur les rivières vers les scieries.

Ce fait-divers est symptomatique de la situation locale en Amazonie : c'est une zone dont l'État fédéral est relativement absent, où toutes sortes d'activités illicites sont connues de tous et font vivre une partie importante de la population. À Tailândia par exemple, 22 entreprises d'exploitation forestière sur les 57 comptées et 7 d'exploitation du charbon de bois sur les 40 constatées ont des autorisations officielles d'activité. Les contrôles effectués par les services de l'État sont rares et ne sauraient pour l'instant limiter l'impact de ces entreprises. D'autant que moins de 10 % des amendes auxquelles sont condamnées les sociétés prises en illégalité sont honorées (divers biais permettent de retarder voire de contester le paiement), et que leur montant est de toutes façons dérisoire en comparaison avec les profits permis par l'exploitation illégale de bois.

La situation foncière est plus confuse encore. En Amazonie, il existe trois statuts fonciers : la terre sous propriété privée, la terre sous propriété publique, et la terre dite *devoluta*, c'est-à-dire qui n'appartient en propre à personne et peut donc être appropriée relativement librement. Ces terres sont en grande partie celles qui justifient l'avancée de la frontière – et la violence aussi : l'occupation et l'exploitation d'une terre dite *devoluta* donne droit à un titre de propriétaire terrien au bout de dix ans ; une terre occupée par quelqu'un depuis plus de vingt ans ne peut plus être réclamée par son ancien propriétaire s'il ne l'a pas fait avant que ne s'écoulent les vingt années. L'appropriation d'une terre crée forcément de la valeur, par le fait qu'elle acquiert un titre de propriété, qu'elle est en partie mise en valeur et qu'elle se rapproche, au fur et à mesure que des infrastructures publiques (routes, écoles) arrivent, de régions colonisées. Dès lors, la lutte pour les terres *devolutas* est grande, de même que la tentation de réclamer des droits sur une terre exploitée par un agriculteur depuis moins de 20 ans. Car le cadastrage de l'Amazonie n'est pas unifié, et un propriétaire peut fort bien arriver avec un titre en bonne et due forme (acquis légalement ou non) faisant valoir ses droits sur des terres. D'où de fortes situations de violence, comme celles qui ont mené à la mort d'une religieuse états-unienne naturalisée brésilienne.

Encadré 3 – L'assassinat de Sœur Dorothy

Anapu, février 2005 – Depuis de longues années déjà, la situation dans ce municípe est tendue, pour plusieurs raisons. L'arrivée annoncée d'une infrastructure hydroélectrique dans la région et le goudronnage de la route BR 163 qui traverse le municípe ont suscité l'arrivée de milliers de candidats à la terre et au travail dans ces infrastructures, alors que parallèlement nombre d'exploitations forestières se sont installées dans la région pour en sortir le bois tiré de la Terra do Meio située au Nord (à laquelle le municípe est relié par des pistes d'exploitants forestiers) et des terres situées au Sud. De même, plusieurs candidats à l'appropriation de grands domaines terriens sont présents. Si les habitants de la région sont habitués aux luttes sociales (dans les années 1980, plusieurs fazendas ont été occupées par des sans-terre, menant à des conflits très durs), la situation était pourtant calme depuis une dizaine d'années. Sœur Dorothy, une religieuse de 70 ans très

marquée par la Théologie de la libération, est une figure centrale de la lutte passée. Elle veut assurer l'accès à la terre de ces nouveaux candidats à la colonisation en s'assurant qu'ils déboiseront un minimum. Sur des terres *devolutas* situées à quelques dizaines de kilomètres de la capitale du municípe, elle choisit de créer un Projet d'*assentamento* durable pour installer des agriculteurs familiaux, mais qui n'auraient pas une propriété complète de la terre mais plutôt une concession d'usage afin d'éviter qu'ils ne revendent la terre nouvellement distribuée. Les terres choisies par Sœur Dorothy et son équipe sont cependant contestées par des exploitants forestiers et des grands propriétaires terriens qui présentent des titres de propriété d'origine douteuse. La tension monte petit à petit, jusqu'à ce que la création de l'*assentamento* soit effective et que la démarcation des terres commence. Des hommes de main commencent à empêcher le processus, diverses menaces touchent Sœur Dorothy jusqu'à ce qu'un jour, la présence de tueurs à gages ne soit signalée dans la ville¹. La première fois, les tueurs ne trouvent pas la cible et repartent. La seconde fois, Sœur Dorothy, qui sait qu'elle est l'objet du contrat, demande la protection de la Police – qui lui refuse arguant qu'elle n'a pas d'effectif pour cela. Le lendemain, elle est assassinée sur la route qui mène au PA contesté.

Son assassinat déclenche de vives émotions. Alors qu'elle était localement assez isolée, les plus fortes réactions viennent du niveau fédéral : la Ministre de l'environnement, qui se trouvait alors à proximité d'Anapu, est présente le lendemain du crime. Le Président de la République s'émeut, dépêche d'autres ministres, « fédéralise » le crime² et annonce une série de mesures de régularisation foncière dans la Terra do Meio. Pour assurer cette politique, il envoie près de 3000 soldats dans la région, annonce la création d'un bureau permanent de la Police fédérale à Altamira et d'un tribunal fédéral.

La situation foncière peut mener à des situations aussi terribles que l'assassinat d'une religieuse de 72 ans, et à des réactions aussi violentes que l'envoi de 3000 soldats. De fait, l'assassinat de Sœur Dorothy a été perçu par l'État fédéral comme une provocation et lui a indiqué le faible contrôle qu'il avait de la situation locale ; du moins est-ce ainsi que nous interprétons la création d'unités de conservation (qui permet de rendre publiques des terres *devolutas*), l'envoi de l'armée et la création de bureaux d'instances fédérales.

Ces deux exemples, que nous pourrions multiplier à l'envi, nous enseignent deux éléments fondamentaux pour la compréhension de la réalité amazonienne et des politiques qui y sont menées : la faible présence de l'État fédéral et sa volonté d'affirmer bien plus fortement son emprise, ou pourrait-on dire d'exercer pleinement sa souveraineté.

Entre développement et conservation : les contraintes de l'État fédéral

L'action de l'État fédéral en Amazonie est prise entre deux impératifs contradictoires que nous avons qualifié, avec Romain Taravella (Taravella & Arnaud de Sartre, 2005), de

¹ D'après une étude portant sur les *crimes por encomenda* (Barreira, 1998), le tueur à gages n'est pas n'importe quel individu. C'est un homme dont la « profession » est souvent connue de tous, et qui figure d'ailleurs sur des listes informelles. Il n'agit pas dans sa région d'implantation, mais se déplace sur le lieu d'un contrat. Son arrivée dans une ville est donc souvent le signe qu'un contrat est en cours.

² Normalement, ce crime devrait être du ressort de la police locale. Mais son caractère manifestement politique autorise l'État fédéral à en confier l'enquête à la Police fédérale, considérée comme plus détachée du crime.

politique schizophrénique. D'un côté, l'État fédéral se lance dans une vaste entreprise d'implantation de grands équipements en Amazonie qui doivent à la fois consolider les implantations déjà existantes et ouvrir la colonisation dans de nouvelles zones (Mello & Théry, 2002) ; de l'autre, il crée nombre d'unités de conservation destinées à résoudre le statut de la terre dans des régions convoitées, voire, lorsque les statuts empêchent l'activité humaine, à empêcher l'accès à certaines zones. Ces actions contradictoires ne sont pas tant le fruit d'une volonté délibérée du gouvernement fédéral que le résultat des tensions qui animent la politique gouvernementale.

L'action du pôle développementiste se fonde sur les investissements en infrastructures. Alors que, sous l'effet de la crise économique et de la pression des défenseurs de l'environnement, les grands projets d'occupation de l'Amazonie ont été abandonnés dans les années 1980 et au début des années 1990 – pouvant laisser croire que les conceptions modernes de l'environnement avaient sombré sous les coups du développement durable, le Brésil a repris, à la fin des années 1990, une politique d'occupation très volontariste de l'Amazonie. Trois plans pluriannuels d'investissement (*Brasil em ação* pour la période 1996-1999, *Avança Brasil* en 2000-2003 et *Brasil para todos* pour la période 2004-2007), d'une remarquable continuité, ont été impulsés par l'État brésilien en Amazonie.

Ces programmes cherchent d'abord à équiper les régions déjà colonisées afin de les rentabiliser et de les faire participer à la croissance du Brésil : construction de barrages, goudronnage de routes, création de voies fluviales. Parallèlement, de nouveaux axes seraient créés dans le but cette fois-ci d'équiper des zones non encore occupées pour les ouvrir à la colonisation, sans objectif de rentabilité économique à court terme (De Mello & Théry, 2002). Les conséquences sur l'environnement de ces projets ont été dénoncées par les scientifiques, en particulier l'article de la revue *Science* déjà évoqué (Laurance & al., 2001) : ces scientifiques estiment que ces projets, s'ils étaient menés à leur terme, conduiraient au doublement des taux de déforestation annuel – et feraient entièrement disparaître la forêt de certaines zones.

Parallèlement, l'État brésilien s'est lancé dans une « politique volontariste d'occupation de la terre qui s'est traduite par un processus massif de colonisation » (Pasquis & al., 2005), mené, comme il y a trente ans, au nom de la Réforme agraire. Selon les chiffres officiels, près de 400 000 colons auraient été installés en Amazonie, marquant bel et bien une nouvelle étape dans l'occupation de l'Amazonie.

Les critiques apportées à ces projets ont été l'occasion, pour le Gouvernement brésilien, de justifier sa politique au nom du développement nécessaire du pays – faisant écho

aux conceptions modernes du développement décrites dans le premier chapitre. De fait, la forme que prend cette nouvelle entreprise de colonisation n'est pas sans rappeler les grands projets modernes : l'accent mis sur l'investissement en infrastructures de taille colossale, la manière selon laquelle ils sont appliqués, ont tout des grands projets modernes, y compris au niveau de l'impact prévisible sur les populations locales. Ces programmes sont justifiés au nom de l'intérêt supérieur de la nation et de son développement (Arnauld de Sartre, 2004).

Les opposants à cette politique développementiste ont du mal à se faire entendre : il est difficile de s'opposer à des projets d'une ampleur considérable lorsque ceux-ci sont justifiés au nom de l'intérêt supérieur de la nation (Léna, 1999 ; Arnauld de Sartre, 2004). La création d'unités de conservation permet de limiter l'impact de ces politiques sans s'y opposer ouvertement. Créer des unités de conservation se comprend dans le contexte foncier exposé ci-dessus dans la mesure où cela permet à la fois de faire passer des terres *devolutas* au statut de terre publique (ou communautaires) et de limiter l'accès à ces terres. Cette politique s'appuie sur l'efficacité scientifiquement démontrée de son action (Ferreira *et al.*, 2005 ; Nepstad *et al.*, 2006 ; Silveira *et al.*, 2006).

L'opposition entre ces deux visions de l'Amazonie n'est pas toujours assumée comme telle. Mais elle conduit sur le terrain à une partition de l'Amazonie que nous avons qualifié, avec R. Taravella, de « balkanisation de l'Amazonie ». La carte suivante permet de visualiser, pour l'État du Pará, le Zonage Écologico-Économique résultant de cette double politique.

Une lecture rapide de la carte 3 et des catégories qu'elle reprend pourrait donner l'impression que le zonage permet d'autoriser tout type d'activité dans les zones de consolidation et d'expansion, et au contraire de les interdire dans les zones de conservation. Nous avons déjà vu que ce n'était pas le cas dans les zones de conservation, qui sont régies par de multiples statuts différents ; ce n'est pas non plus le cas des zones de consolidation, dans lesquelles la loi oblige à garder, selon les cas, entre 50 et 80 % des terres en forêt. De fait, la politique amazonienne ne peut se limiter à borner l'espace : une publication parue dans la revue *Nature* (Silveira *et al.*, 2006) montre d'ailleurs pour le futur de l'Amazonie les effets de trois types de scénario : la non création d'unités de conservation, la création d'espaces protégés non associés à une politique plus globale, et la mise en place d'une politique qualifiée de gouvernance environnementale. Si la seconde politique a une certaine efficacité, seule la troisième solution permet, à long terme, le maintien d'une partie conséquent de la forêt amazonienne.

Les membres du gouvernement et des ministères sont bien évidemment conscients de cette politique schizophrénique ; ils cherchent à les dépasser par la mise en place d'une politique de développement durable en Amazonie.

Le Plan Amazonie durable, le développement durable au service de la politique fédérale en Amazonie

Le Plan Amazonie durable (PAS), finalisé en 2007, veut être, selon son principal rédacteur¹, « un référentiel méthodologique pour orienter l'Amazonie vers un développement durable à partir principalement du capital social et naturel que l'Amazonie possède ». L'argumentaire initial du plan remet bien en scène l'opposition Développement / conservation présentée plus haut, en prétendant la dépasser :

« Deux approches ont été traditionnellement adoptés pour résoudre les conflits entre développement et environnement, l'un insistant sur l'interpénétration, l'autre sur la création d'aires protégées. La première solution cherche à réduire les impacts environnementaux négatifs consécutifs à la réalisation d'un ouvrage ou d'un projet impactant le milieu naturel, c'est-à-dire qu'elle défend l'adoption de mesures réduisant les impacts que pourraient avoir sur le milieu naturel les ouvrages, conformément à la législation.

« Le second type d'approche, bien que partant du même principe que la précédente, identifie comme solution la séparation des aires importantes du point de vue de la conservation de la nature, pour qu'elles bénéficient d'un statut de protection spécial et qu'elles soient, de cette manière, protégées de l'expansion des activités économiques.

« Les approches de limitation des impacts environnementaux négatifs et d'institution d'aires protégées, bien que pouvant avoir des résultats très positifs, se sont montrées insuffisantes pour empêcher l'avancée de déboisements inutiles, qui réduisent la richesse naturelle de l'Amazonie. Une évaluation des actions compensatrices montre qu'on peut encore améliorer substantiellement les mécanismes comme les études d'impacts environnementaux. On peut dire la même chose des approches de aires protégées, formalisées par le Système national des Unités de conservation (SNUC), créée en 2000 et aussi, indirectement, de l'ensemble des terres indigènes.

« Le problème principal à séparer les aires protégées des productives est que cela peut suggérer que tout est permis dans les aires non protégées, et que rien ne l'est dans les unités de conservation, ce qui ne reflète pas la réalité, surtout dans les aires destinées à l'usage durable, comme les forêts nationales (FLONA), étatiques (FLOTA), réserves de développement durable (RDS) et réserves extractivistes (RESEX), étant donné que toutes peuvent être considérées comme anti-sociales.

« Le dépassement des limites de ces approches peut se faire par une troisième approche, celle du développement durable, qui cherche à intégrer, au lieu de séparer, protection et production et à stimuler la créativité, l'innovation et l'appropriation des connaissances dans toutes les dimensions de la vie régionale. L'inclusion sociale respectueuse de la diversité culturelle est un élément fondamental de la base conceptuelle de cette troisième approche, puisque la qualité de vie des différents groupes de population passe par la garantie de leur accès aux ressources naturelles et par la valorisation de connaissances traditionnelles sur leur utilisation durable. Cette approche peut compléter les autres approches et les dépasser.

« La discussion classique sur les impacts d'une action doit être dépassée pour que l'on visualise l'ensemble des actions et des actions proposées sur des espaces et des horizons

¹ Nous avons rencontré en 2006 Cassio Pereira, adjoint de la secrétaire d'État à la coordination de l'Amazonie chargé de la rédaction de ce plan.

temporels plus amples. La question des impacts a beaucoup à voir avec les nouvelles propositions de promouvoir une planification stratégique des œuvres d'infrastructure, y compris des analyses comparatives des coûts et des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que de l'insertion des grands ouvrages dans des stratégies de développement territorial durable à niveau méso et microrégional. La création d'aires protégées doit combiner différents niveaux de protection, de telle sorte que puissent être créées des mosaïques complémentaires entre elles. Il est nécessaire de rappeler que les Unités de conservation peuvent faire partie d'une économie durable, en fonction de leur type et de la possibilité pour les populations locales de se les approprier ; elles ne constituent donc pas un obstacle au progrès, comme le voudrait une vision orthodoxe et encore dominante dans la région. Sans porter atteinte à une vision régionalisée et sectorialisée des stratégies, ces éléments généraux quant à la stratégie de développement préconisée par le PAS méritaient d'être détachés. »

L'opposition ici mise en scène est celle, relativement classique, du développement (dans sa forme « mitigation des projets de développement classiques ») à la conservation (dans sa forme des « unités de conservation »). La synthèse proposée est, non moins classiquement, le développement durable. Mais, là encore, les politiques préconisées dans ce rapport (dernier paragraphe) ne paraissent pas très éloignées des éléments qui ont fondé l'opposition initiale dans la mesure où il est proposé d'agir par le biais de « plans stratégiques d'œuvres d'infrastructures » et de « mosaïque d'unités de conservation ».

L'adjoint au Secrétaire d'État chargé de la rédaction de ce plan reconnaît bien les limites des avancées du plan :

« (Ce plan) peut apparaître étrange, mais il n'est pas trivial, ce n'est pas n'importe quel gouvernement qui ait la volonté d'ordonner l'évolution de l'Amazonie en suivant cette logique. Car jusqu'il y a peu encore, c'était la vision sectorielle qui prévalait ».

La mission première du Plan Amazonie durable est de coordonner l'ensemble des actions mises en place en Amazonie et de tenter de les orienter vers une gestion plus durable. Il ne crée pas à proprement parler de politiques nouvelles ; il se contente plutôt d'organiser celles qui existent. Cela, finalement, confirme la grande ambiguïté du développement durable abordée dans le premier chapitre. Nous avons vu que le développement durable est né en pleine crise de la modernité d'une critique de cette dernière ; mais bien qu'il incorpore certains acquis du post-modernisme, il ne peut nullement être qualifié de post-moderne. Au contraire, il s'inscrit dans une certaine continuité par rapport à la modernité, qu'il prétend orienter dans un sens différent. C'est bien la philosophie du PAS telle qu'elle nous a été expliquée et telle qu'elle apparaît dans le document lui-même.

Le plan ne prétend pas empêcher un développement économique de l'Amazonie. Cassio Pereira nous a déclaré la chose suivante :

« Nous travaillons là-dessus, nous avons l'appui de la Présidence de la République, nous travaillons toujours un peu plus avec les ministres des secteurs puissants pour qu'ils comprennent que nous n'agissons pas contre eux, surtout au MMA où nous avons toujours la

réputation d'être contre le développement, non nous ne sommes pas ainsi, nous comprenons que le développement de l'Amazonie doit avoir lieu, il y a 23 millions de personnes qui vivent ici, il y a un capital naturel dont on a besoin, un capital que l'on doit préserver, une partie qui doit être développée, et une partie qui doit être préservée, que nous avons besoin de garder tout cela dans l'intégrité nationale. C'est la vision du MMA, et c'est cela que Marina Silva, la Ministre de l'environnement, a chaque fois renforcé ».

Il est très clair que la philosophie générale du plan ne consiste pas à s'opposer aux projets en cours. Au contraire, la date de 2007 donnée pour l'achèvement de l'écriture et de l'approbation du plan a été fixée non pas en fonction des échéances électorales, mais pour avoir un document prêt pour entrer en discussion avec le nouveau PPI (Plan pluriannuel d'investissements) qui doit être mis en place à partir de 2008. Le plan ne cherche pas à prendre parti dans un conflit entre développement et conservation, mais à infléchir le développement dans un sens particulier. Il s'agit d'un programme réformateur et non révolutionnaire, mais d'un programme qui cherche à « orienter le développement en Amazonie ». Voici les premiers mots qu'a prononcés C. Perreira lors de l'entretien que nous avons mené avec lui :

« Écoute, quand on parle d'Amazonie aujourd'hui, on doit parler du Plan Amazonie durable. Les politiques qui sont implantées en Amazonie, les politiques de milieu naturel, les politiques de gestion territoriale, bien sûr qu'elles doivent avoir lieu. Mais on veut faire une réorganisation de ces politiques, on ne peut pas arrêter le monde pour faire une autre forme de politique. (...) Je vais mettre l'accent sur les 5 points principaux du PAS. Le PAS propose une territorialisation de l'Amazonie. Une proposition de politique à partir d'une logique territoriale. Notre idée est de rompre lentement avec cette idée de politique sectorielle. Le PAS propose qu'à partir d'une vision territoriale les politiques soient implantées en suivant une série d'axes thématiques. Alors on a créé des axes thématiques. Le premier est la planification et la gestion environnementale, le second la production durable avec l'innovation technologique, le troisième l'inclusion sociale et la citoyenneté, le quatrième l'infrastructure pour le développement territorial, le cinquième les crédits pour le développement. C'est la seconde stratégie du PAS. Un autre principe du PAS : la transversalité d'une action. Si on ne parle plus de secteur mais de territoires, on doit avoir une certaine transversalité qui passe entre par une coopération entre les ministères, entre les différents types de pouvoir. Un autre principe est le principe fédéral. On doit, comme on travaille dans une région de grande taille, avoir une articulation entre les trois sphères de gouvernement, le fédéral, l'étatique et le municipal. »

La philosophie globale du plan est donc de remettre en ordre les différentes politiques qui sont menées en Amazonie, et de les articuler localement, en les spatialisant, en voyant leurs contradictions, en insérant la société civile dans leur élaboration. Comme C. Perreira le dit plus tard dans l'entretien, il s'agit de changer la culture du gouvernement fédéral en relation au développement. C'est donc un programme ambigu, pas révolutionnaire en lui-même mais qui peut porter les germes de changements plus forts. Comme le concept de développement durable finalement, il brouille les cartes des oppositions classiques.

Ce plan est l'objet de conflits, rarement assumés comme tels, avec d'autres ministères. La légitimité de cette action doit être conquise au sein même du gouvernement fédéral. Avant l'élaboration de ce plan, les tensions présentes en Amazonie entre les différents secteurs se retrouvaient au sein du gouvernement, entre différents ministères : le Ministère des mines et de l'énergie, le Ministère de la planification, ainsi que les Ministères de l'intégration nationale et de l'agriculture étaient clairement favorables à une politique développementiste très volontaire en Amazonie. À l'opposé, le Ministère de l'environnement était souvent seul. L'objectif d'un plan tel que le plan Amazonie durable est de devenir une politique fédérale, de l'ensemble du gouvernement, et non une simple politique d'un ministère. Pour cela, les rédacteurs du plan ont voulu associer un maximum d'acteurs à l'écriture du plan. Au niveau de l'État fédéral, la coordination du PAS est confiée au ministère de l'Intégration nationale (chargé des politiques d'aménagement et développement régional), alors que le MMA se voit confier le secrétariat exécutif ; dans la coordination du PAS interviennent aussi le cabinet du président et le ministère de la planification. Il brouille ainsi les oppositions classiques, les rend peu lisibles.

Hors du Gouvernement fédéral, le plan prévoit une forte articulation entre les autres échelles politiques, c'est-à-dire les niveaux étatiques et municipaux. Les différentes personnes que nous avons rencontrées se félicitent des progrès accomplis dans les relations avec le niveau étatique. Ces progrès sont indéniables et se sont traduits, en particulier, par l'élaboration, au niveau de chaque État fédéré, de Zonages Écologico-Économiques tels que celui présenté dans la carte 3. La manière de justifier ces progrès dans les relations avec les États fédérés est intéressante pour comprendre d'autres objectifs du PAS. C. Perreira parle, dans la citation proposée ci-dessus, de fédéralisation des politiques ; cela confirme l'hypothèse que nous avons élaborée au cours du chapitre précédent selon laquelle le gouvernement fédéral utilise le développement durable pour justifier son action. Pour M. Mercadente, les choses sont plus claires : les États fédérés ont été obligés de collaborer pour ne pas perdre de l'espace politique. De fait, ce que ces éléments font apparaître, c'est que le plan apparaît comme un outil d'affirmation de la souveraineté fédérale face aux autres niveaux politiques amazoniens. Mais cette affirmation est inachevée dans la mesure où C. Perreira reconnaît que la participation du niveau municipal à la rédaction du plan est indigente – participation dont il fait un objectif à moyen terme.

Pour assurer sa légitimité, les rédacteurs du PAS ne se contentent pas de dialoguer avec les autres pouvoirs politiques établis ; ils font aussi de la participation de la société civile une

source de légitimité, et insistent beaucoup sur les réunions où participent certains voire tous les secteurs de la société.

La participation est considérée comme un élément central pour l'élaboration, et donc la justification, des politiques de développement durable. Les absents se comptent surtout au niveau du réseau développementiste, à savoir le « secteur entrepreneurial » et le pouvoir municipal ; cela est peu étonnant si on se rappelle que les deux secteurs sont très liés, et qu'ils sont localement très gênés par la politique de développement durable en Amazonie. En donnant la parole à des acteurs jusque-là non représentés sur la scène publique puisque non représentés dans les gouvernements municipaux, les membres du Ministère de l'environnement relégitiment leur action.

La manière dont ce plan est élaborée reprend donc bien quelques-unes des caractéristiques du développement durable : il brouille les oppositions classiques – tout en ne les faisant pas disparaître, brouille les jeux d'échelle – tout en renforçant certains réseaux dans les échelles extrêmes (ici, le niveau local et le niveau fédéral). Mais ce plan ne se présente nullement comme révolutionnaire par rapport à ce qui existait avant, sans que l'on puisse pour autant dire qu'il s'agit d'une simple annexe technique au développement. En fait, il apparaît plutôt que le développement durable permet de redonner une vision prospective, planificatrice, à des politiques qui étaient auparavant séparées – un peu comme O. Soubeyran et V. Barnier le montraient en annonçant pendant les années 1980 un certain retour de la prospective (Soubeyran & Barnier, 1985).

Ce qui nous intéresse ici, c'est que la manière dont ce plan dit qu'il fait du développement durable et non du développement sectoriel est qu'il annonce faire du développement territorial.

Du développement durable au développement territorial. Le PAS en action

La différence entre la programmation permise par le PAS et celle des Plans pluriannuels d'investissement tient à l'insertion des variables géographique et sociale permettant, selon les auteurs du rapport, le passage d'approches classiques du développement à des approches de développement durable. Par elles, les unités de conservation peuvent être des lieux d'expression de la créativité des populations, alors que par une vision territoriale, les projets d'aménagement frontal peuvent être insérés dans une dynamique plus large et plus durable.

Le PAS est fondé sur une reconnaissance de la diversité de l'Amazonie, et donc l'impossibilité de parler et d'agir sur une Amazonie. Mais cette diversité est considérée comme étant très spatialisée, d'où l'utilisation de la notion de territoire et l'accent mis sur l'échelle locale du développement. Mais il est assez complexe de définir la notion de territoire telle qu'elle est employée dans le PAS. Plusieurs sens sont donnés.

Le premier sens est un sens très vaste du mot territoire : il s'agit de l'espace vécu, dans lequel non seulement un groupe social a vocation à tirer les ressources de sa subsistance mais aussi dans lequel il plonge ses racines et sur lequel il fonde parfois son identité.

« Le PAS voit l'espace tel qu'il est, comme une mosaïque extrêmement différenciée de territoires urbains et ruraux, où des communautés, des tribus et d'autres groupes sociaux vivent, établissent des relations entre eux et avec la nature, et donnent une forte signification culturelle et symbolique à ces relations. Ce sont des territoires de vie et de production, où les personnes, souvent depuis des générations, s'enracinent et projettent leur futur. Bien que le PAS doive agir à toutes les échelles spatiales, la primauté donnée à l'échelle du quotidien et l'importance accordée à la communauté expliquent l'intérêt particulier pour les échelles locales et mésorégionales. »

L'accent est mis sur le local, sur les lieux de l'interaction quotidienne ; c'est de ce niveau que doit partir l'action fédérale, et c'est là le sens qu'il faut donner à la création d'unités de conservation. Celles-ci, lorsqu'elles impliquent des populations locales, sont bien là pour assurer à ces populations un accès sécurisé aux ressources naturelles des espaces qu'elles utilisent « de mémoire d'homme » et pour leur éviter le choc du déplacement.

Mais nous avons vu que le PAS dépasse le cadre des unités de conservation pour les intégrer dans une vision plus globale. Les territoires d'action du PAS sont donc plus larges : il s'agit de portions d'espaces partagées par différents groupes qui entrent en conflit pour décider des usages qui peuvent en être faits. C'est là le second sens du mot territoire que l'on retrouve dans le PAS : il renvoie à des espaces aux enjeux communs, identifiés par expertises, sur lesquels il s'agit de coordonner les actions des différents ministères. Trois sous-régions sont donc distinguées en Amazonie (« Arc du peuplement consolidé »¹, « Amazonie centrale » et « Amazonie occidentale »), au sein desquelles des territoires plus petits sont identifiés. Ces territoires ont une certaine homogénéité en termes de pressions qui

¹ Cette expression mérite à elle seule qu'on s'y attache. Sur les trois termes employés ici, seul le premier ne fait pas référence à l'Amazonie. La région qu'il désigne constitue le tiers oriental et septentrional de l'Amazonie. Elle est qualifiée par nombre de chercheurs et d'observateurs, y compris du gouvernement fédéral, d'arc de la déforestation ou arc du feu. Bertha Becker, la géographe qui a produit la carte sur laquelle se fonde le rapport (carte 2) refuse ces dénominations, préférant parler d'arc du peuplement – et récusant même de parler d'Amazonie pour qualifier cette région. Le terme employé n'est pas neutre, puisque considérer que cette région ne fait plus partie de l'Amazonie permettrait de changer la loi qui s'y applique, en particulier en termes de crédit et de gestion environnementale.

s'appliquent dessus. C'est à ce niveau que se fait l'action territoriale telle qu'elle nous est expliquée par C. Perreira.

« On cherche avant tout à reconnaître qu'en Amazonie, au sein de chaque région, il existe des dynamiques internes qui nous permettent de différencier des sous-régions. On considère qu'il y a 15 sous-régions ici. Là, sur ces petite tâches (il montre la carte reproduite en carte 4), on considère qu'il y a des dynamiques, que l'on qualifie aussi de fronts d'expansion. (...) On voit bien que tout cela est dynamique, que ce qui est aujourd'hui préservé peut être envahi demain. Nous ce que l'on veut c'est contrôler cela, on ne peut pas l'empêcher, mais on peut le contrôler. Alors on cherche à établir des politiques qui fassent des choix. On propose donc une lecture de cette diversité naturelle, sociale, de ces dynamiques, et la manière dont il avance, pour avoir finalement une lecture territoriale. Une fois que l'on a cette lecture, alors on peut avoir la vision transversale dont je te parlais. »

Cette définition du territoire structure en fait les actions du Gouvernement fédéral dans le cadre du PAS. Dans le projet phare du PAS, qui a y compris servi de laboratoire d'expérimentation des principales propositions de ce projet, le territoire sur lequel est pensé l'articulation des politiques publiques reprend bien cette seconde définition du territoire. Il s'agit d'une zone qui sera touchée par le goudronnage annoncé d'une route fédérale, la BR 163, goudronnage qui devrait augmenter la pression foncière dans la région d'autant plus forte que la BR 163 constitue une des frontières de la Terra do Meio, autre point chaud du déboisement en Amazonie. La seconde zone où a été implanté un PAS concret est une zone située à la rencontre de trois État, au sud de l'État d'Amazonas, nord du Mato Grosso, où là encore un grand projet doit augmenter considérablement la pression sur la terre. Cela explique qu'un des objectifs du PAS soit la mise en discussion des acteurs présents localement. Voilà ce que le plan de la BR 163 pointe comme principaux apports du PAS local :

« C'est pour cela que la proposition d'implantation du PAS n'a pas un niveau de détail allant jusqu'à l'opérationnel, mais qu'elle se restreint à proposer des dynamiques structurantes qui balisent les processus de négociation avec les acteurs sociaux les plus importants.

« L'objectif de la planification n'est plus seulement d'implanter des politiques publiques particulières, mais d'accumuler de l'apprentissage de coopération, de dialogue, de négociation pacifiée des différences, de production conjointe de solutions et de formations de consensus possibles.

« Le résultat sera de construire non seulement des politiques publiques plus efficaces, car fondées sur une certaine conjonction d'intérêts, mais aussi d'avoir un capital durable d'interlocution, de coopération, de confiance et de capacité de réponse collective aux défis du développement durable. L'implantation d'une telle vision de la planification dépend donc de la construction de nouveaux espaces structurés de dialogue et de négociation, ainsi que de valorisation des forums participatifs déjà existants. De tels espaces fonctionneront à deux niveaux. Premièrement, comme chambres sectorielles, dans lesquels se mobilisent des acteurs sociaux liés à des secteurs économiques. Deuxièmement, des forums territoriaux qui organisent la vision du développement d'un territoire particulier, de manière durable, dans la mobilisation de la société dans le plan de développement régional durable de l'aire d'influence de la route BR 162 »

Le territoire du PAS est donc principalement un territoire politique, sur lequel s'exerce un pouvoir donné. De fait, cela reprend bien la définition du territoire donnée par C. Raffestin (1981) selon laquelle le territoire est une portion d'espace sur laquelle s'exerce un pouvoir ou un conflit entre différents acteurs ayant pour but de permettre l'appropriation des ressources naturelles présentes sur cette portion d'espace.

Cela est, *in fine*, en cohérence avec un des objectifs centraux du PAS : permettre à l'État fédéral d'augmenter sa souveraineté sur des espaces dans lesquels elle est contestée.

*
* *

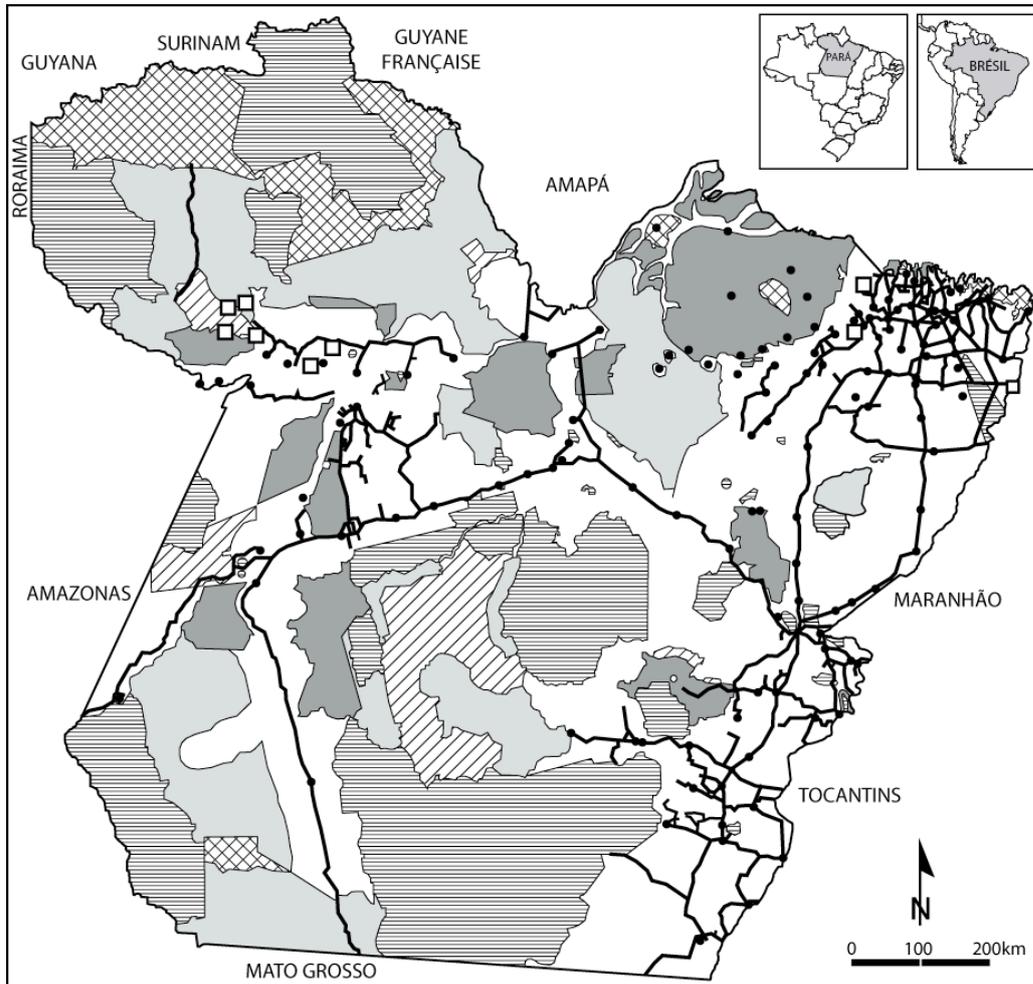
La manière dont l'État fédéral brésilien s'approprie le développement durable apparaît bien dans la logique de cette notion ambiguë qu'est la durabilité. Nous avons vu dans le premier chapitre que le développement durable pouvait être vu comme un paradigme né en pleine crise de la modernité pour refonder cette dernière ; en ceci, il est à la fois critique de la modernité et refondateur de cette dernière.

C'est bien en ce sens qu'il est repris au Brésil par l'État fédéral : au niveau d'abord des échelles, qui au lieu d'être bouleversées par le développement durable redessinent, par leur articulation avec les réseaux, les contours des compétences de l'État nation. Ces compétences que se réapproprie l'État fédéral au nom du développement durable lui permettent de se poser en tant que planificateur du développement (durable) en Amazonie. Après avoir justifié pendant des décennies sa politique amazonienne au nom de la sécurité (Simmons, 2005), le gouvernement fédéral semble bien à présent la justifier au nom de la durabilité. Mais le glissement n'est que de forme, car de même que la justification du développement de l'Amazonie au nom de la sécurité permettait de réinventer le territoire national, sa justification par le développement durable permet de retrouver là encore la notion de territoire.

Car au niveau des politiques de développement durable appliquées, l'ambiguïté de la notion de développement durable se retrouve : si cette notion doit faire le lien entre l'économique, le social et l'environnemental, aucune recette n'existe pour dire comment il doit être fait. L'improbable synthèse a été réalisée au Brésil autour de la notion de territoire : le développement durable doit être un développement territorial, c'est-à-dire qu'il doit permettre l'articulation, au niveau de régions sur lesquelles se posent des problèmes liés à l'aménagement de l'Amazonie, entre les différentes politiques menées et assurer la concertation avec les populations locales.

Un glissement s'est observé entre durable et territorial, qui ont tendance à devenir synonyme. C'est ce glissement que nous voudrions analyser dans les deux parties qui restent à conduire dans ce rapport. La partie suivante traitera des territoires liés à l'agriculture familial, que nous verrons réinventé autour de l'idée de territoire professionnel... loin, parfois très loin, des territorialités vécues par les populations auxquelles il prétend s'appliquer. Cette impression de décalage, nous la confirmerons dans la dernière partie, lorsque nous analyserons les territorialités de populations plus traditionnelles.

Carte 3 – La schizophrénie des politiques publiques en Amazonie. Le zonage Écologico Économique de l'État du Pará



LÉGENDE

1 — Zone de conservation

-  Unité de conservation intégrale
-  Unité de conservation d'usage durable
-  Projet d'unité de conservation intégrale
-  Projet d'unité de conservation d'usage durable
-  Terres indigènes
-  Terres quilombos (noirs marrons)

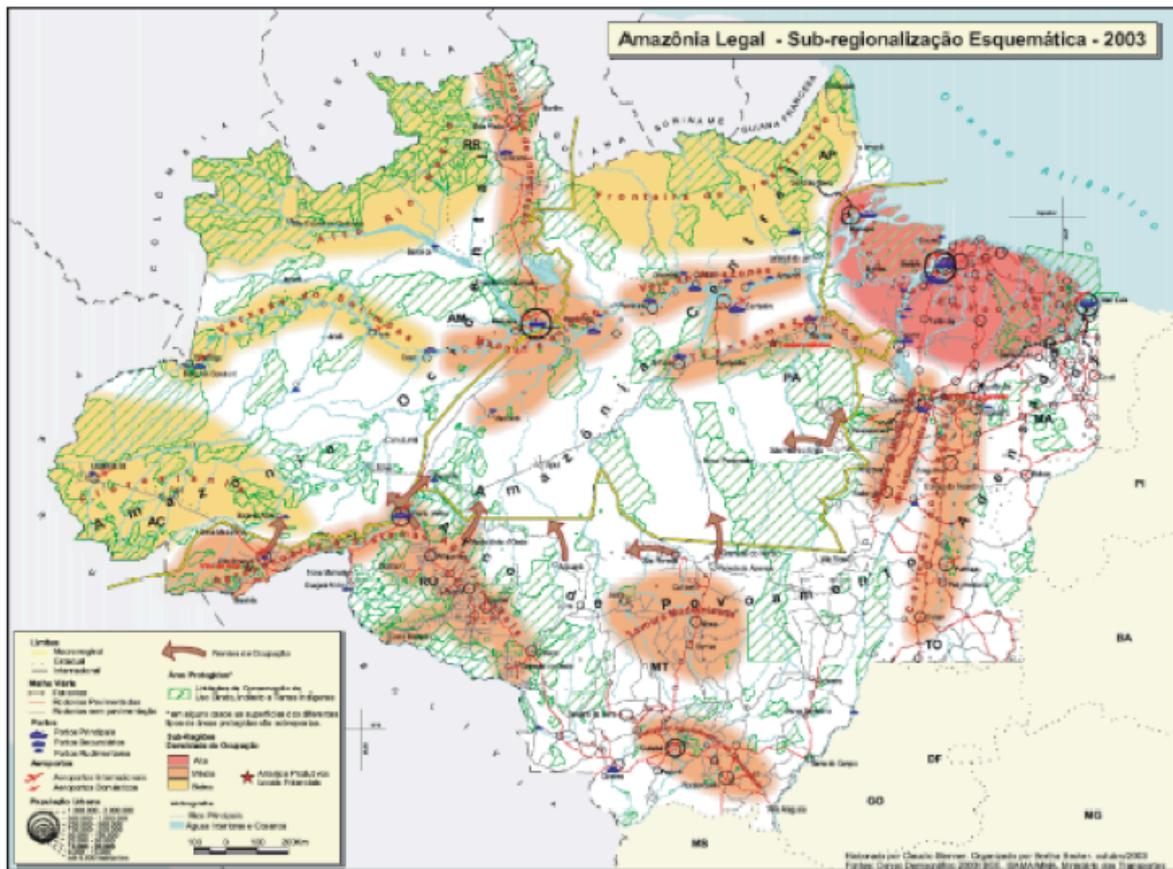
2 — Zone de consolidation et d'expansion :

-  Consolidation d'expansion d'activités productives
-  Ville (chef-lieu de municipes)

Source : État du Pará, Brésil
 Infographie : Monique Morales, IRSAM, Université de Pau

ZONAGE ÉCOLOGICO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT DU PARÁ
 (Carte de gestion territoriale, 2005)

Carte 4 – La carte structurelle du Plan Amazonie durable d'Amazonie brésilienne



DEUXIÈME PARTIE

Le développement territorial durable, entre reconnaissance de la diversité et professionnalisation de l'agriculture familiale

Parmi les tentations postmodernes du développement durable que nous avons évoquées dans la partie précédente, la multivocalité, et plus largement la reconnaissance de la diversité des populations et la prise en compte de cette diversité pour la réalisation des politiques, sont apparues comme un élément majeur tirant le développement durable vers le postmodernisme. Un des outils pensés pour prendre en compte cette diversité est la notion de territoire : elle doit permettre de sécuriser l'accès à la terre, d'adapter les politiques à leur contexte, permettre la participation locale, etc. Mais le territoire, nous l'avons vu, peut aussi être un outil de réaffirmation de la souveraineté étatique, en ceci qu'il facilite le contrôle, délimite les actions, etc.

Nous allons maintenant nous attarder sur des politiques de « développement territorial durable » précises, pour tester cette efficacité de la notion de territoire, en particulier dans la reconnaissance de la diversité des populations rurales brésiliennes. Celles-ci sont plus qu'ailleurs marquées par une très grande diversité. Pour les mentionner rapidement quelles sont les populations rurales amazoniennes, et par simple commodité de présentation, il est possible de les rapporter à un gradient qui irait d'un plus grand ancrage dans la « Tradition » à une plus grande appartenance à la « Modernité » : les Indiens vivant selon des modes de vie encore largement imprégnés de « traditions ancestrales » ; les populations « riveraines » (*ribeirinhos*) qui sont les descendantes métissées principalement de ces Indiens ; les populations descendantes de « Noirs marrons » (*remanescentes de quilombo*, ou population *quilombola*) ayant fui l'esclavage quand il était encore légal et ayant développé depuis des modes de vie spécifiques ; les populations de migrants installés depuis un siècle ou plus en Amazonie (en particulier les seringueiros, extracteurs de sève d'arbre à caoutchouc, et leurs descendants venus au moment du boom du caoutchouc) ; ceux à qui nous restreindrons par la suite le qualificatif d'« agriculteurs familiaux » et qui renvoient à des populations migrantes installées relativement récemment en Amazonie (depuis la vaste entreprise de colonisation de

l'Amazonie des années 1960-70) et qui continuent à s'installer. Évidemment, cette catégorisation ordonnée des populations rurales amazoniennes n'est qu'une commodité de présentation, tant les distinctions à l'intérieur de chaque groupe peuvent être grandes et tant les métissages entre types peuvent être importants. Sur le terrain, il n'y a parfois pas grande différence entre un Indien et un *ribeirinho* (riverain), un *ribeirinho* et un *remanescente de quilombo*, etc.

Le fait pourtant que soit perceptible une telle diversité n'est pas suffisant pour justifier qu'elle ait été prise en compte dans les politiques publiques. C'est au contraire un phénomène dont nous avons déjà montré le caractère très récent. Depuis qu'elle a été reconnue, cette diversité est présentée comme devant fonder la politique de développement rural durable du gouvernement fédéral, en particulier autour de la notion de territoire. C'est ce que nous voudrions interroger dans les deux parties qui suivent.

Avant d'examiner, sur le terrain, les effets de cette politique, nous allons nous interroger dans cette deuxième partie sur la manière dont l'agriculture familiale est pensée pour agir en faveur du développement durable en Amazonie brésilienne, et le rôle que tient la coopération internationale dans ce processus. Mais à ce propos, à l'inverse de ce que nous avons fait dans la partie précédente, nous allons penser d'abord en termes de politique fédérale à destination de l'agriculture familiale, et non de coopération internationale. Cela s'explique par deux raisons.

La première tient à la logique même de notre argumentaire. Puisque nous avons montré que l'action de l'échelle internationale sur les autres échelles n'est pas structurée verticalement mais fait plutôt l'objet d'une réincorporation dans les politiques nationales en fonction de groupes d'intérêt ayant tous un système de pensée forcément mondialisé, il est logique de commencer par la manière dont celui-ci les structure. La seconde raison tient à la manière même dont la question de l'agriculture familiale se pose au Brésil. Elle fait l'objet, depuis plus de dix ans déjà, d'une très forte action de l'État fédéral qui s'est traduite par la création d'un ministère qui lui est spécifiquement dédié, offrant la caractéristique, peu commune, d'être le second ministère en charge de l'agriculture au Brésil : le premier, le ministère de l'Agriculture, se dédie plus spécifiquement à la grande propriété, quand le second, le ministère du Développement agricole, se dédie à l'agriculture familiale. Cette politique à destination d'un groupe social s'articule autour d'un argumentaire sur le rôle que peut tenir l'agriculture familiale dans le développement, et en particulier le développement durable, du Brésil. Elle s'articule en outre fortement autour de l'idée de territoire.

Développement durable et développement territorial se retrouvent donc, une nouvelle fois, intimement liés. Nous ne nous appesantirons pas, dans ces chapitres, sur la manière dont l'un sert l'autre. Nous nous intéresserons plutôt au fait que la manière dont est pensé ce lien entre agriculture familiale et territoire est très liée à certaines représentations de l'agriculture française d'un côté, aux injonctions globales à la participation, à la reconnaissance de la diversité, etc., de l'autre. D'autant plus que la question se pose parfois très concrètement dans des projets de développement soutenus par des ONG précises ou par des associations de coopération internationale.

Ces liens reposent la question de l'articulation entre échelles ; mais plus fortement encore que dans la partie précédente, nous serons amené à montrer que l'international n'est pas, à ce niveau-là, une force de proposition – et qu'il est plutôt absorbé, voire franchement manipulé (d'un point de vue conceptuel et parfois pratique), dans les discours et les pratiques. L'autre question de l'articulation entre échelles, que nous aborderons plus spécifiquement, tient aux cadres spatiaux utilisés pour associer les agriculteurs familiaux aux politiques de développement durable. À quelles fins répond l'utilisation de la notion de territoire ? À quelle réalité s'applique-t-elle ? Quels cadres spatiaux sont repris par les agriculteurs familiaux ?

Ces questions seront abordées dans les deux chapitres qui suivent. Le chapitre 4 traitera d'un document cadre de la politique du ministère du Développement agricole brésilien à l'égard de l'agriculture familiale, les *Directives pour un développement rural durable*. Nous analyserons comment les questions de l'agriculture familiale et de ses liens avec la durabilité sont posées dans ce document, en particulier autour de la notion de diversité, et comment ces questions éclairent la nature des politiques menées en Amazonie. Puis, nous consacrerons le chapitre 5 à un questionnement sur, justement, la notion de territoire rural durable, par l'étude de l'exemple d'un cas particulier, celui du Sud du Pará : ses processus de mise en place, les relations syndicales qui l'organisent, et les liens affirmés avec les agriculteurs familiaux. Nous pourrons alors, dans la troisième partie, mieux comprendre comment ces territoires sont perçus par les populations locales clientes d'un projet, et les problèmes que posent les décalages entre une idéologie et sa mise en place effective.

CHAPITRE IV

Le défi de la diversité : tentations post-modernes dans les politiques de développement durable rural

L'agriculture familiale fait l'objet d'une véritable redécouverte en Amérique latine en général, au Brésil en particulier. Les clefs de lecture de la réalité offertes par le développement durable ont permis à ses vieux défenseurs d'argumenter efficacement en sa faveur : diversité des populations, impact supposé plus limité sur le milieu, emploi de main-d'œuvre, constituent autant d'argumentaires déclinés en de nombreuses publications scientifiques et même des politiques publiques, voire des textes de loi.

Le document intitulé *Directives pour un développement rural durable*, document d'un peu moins d'une quarantaine de pages, s'inscrit dans ce contexte, à mi-chemin entre la politiques publiques et le discours scientifique. Il faut dire qu'il a été écrit par une structure *ad-hoc* du ministère du Développement agricole brésilien (MDA), le Conseil national du développement rural durable (CONDRAF), qui articule, au sein du ministère, scientifiques et politiques. La mission du CONDRAF est de « proposer, à travers l'articulation des différents niveaux gouvernementaux et de la société civile, des directives pour l'implantation d'un développement rural durable » (article 1 du décret 4 854 du 8 octobre 2003 créant le CONDRAF).

Si le sigle CONDRAF ne correspond pas, même en portugais, aux initiales des mots qu'il représente, c'est que cette institution fait suite au CNDRS, dont la mission était la même mais avait été instituée sous le gouvernement précédent, celui du Président Fernando Henrique Cardoso. En changeant le sigle mais pas la mission de ce conseil, le gouvernement a voulu indiquer l'importance qu'il accorde « au développement rural, à la réforme agraire et à l'agriculture familiale ». Il s'inscrit cependant dans la continuité de son prédécesseur dans la mesure où le « principal objectif du CNDRS était de poser une alternative au projet néolibéral du Gouvernement Fernando Henrique Cardoso » (Simões, 2007 : 84).

Ce texte est un texte majeur du processus, déjà bien connu au Brésil (Neves, 2005) et particulièrement étudié par A. Simões, d'institutionnalisation de l'agriculture familiale. L'expression même d'agriculture familiale « indique une transformation des relations des

agriculteurs familiaux avec l'État et la société en général » (Simões, 2007 : 84) : cette expression a été préférée à celles de travailleur rural, jugée trop politique, ou à celle de paysan, à la fois politisée et impliquant une autonomie des paysans par rapport à la société nationale. La notion d'agriculture familiale, plus neutre, reconnaît la spécificité du mode de production familial tout en ne présupposant pas une opposition ou une autonomie par rapport à la société globale.

Toujours selon Simões, l'agriculture familiale doit son institutionnalisation à une « double légitimité, politico-économique et scientifique » (Simões, 2007 : 86). C'est en effet parce qu'elle a su faire la preuve, par une alliance inédite entre représentants de l'agriculture familiale et scientifiques, à la fois de sa capacité productive et de la soutenabilité sociale et environnementale de sa production que les représentants de ce segment de la population ont pu faire entendre leurs revendications, au point même de faire créer un ministère dédié à leurs problèmes mais distinct du ministère de l'agriculture classique.

Cette histoire, à l'intersection entre les représentants des populations, les scientifiques et l'État explique la forme particulière du CONDRAF et de l'institution qui a rédigé le document que nous allons étudier dans ce chapitre. Le CONDRAF est composé de 38 membres, pour moitié de représentants du gouvernement, pour moitié de représentants de la « société civile » (mouvements sociaux et organisations non gouvernementales). Ce conseil s'est appuyé, pour la rédaction de son document de base, sur l'organisation de congrès (en particulier la Plenária nacional de desenvolvimento rural sustentável – Porto Alegre, 4-6 mars 2006) auxquels les scientifiques étaient largement conviés à participer. C'est cette organisation qui confère sa légitimité aux *Directives* formulées.

Ce document du CONDRAF, comme d'une manière générale tous les documents produits par cette alliance entre scientifiques, représentants de l'agriculture familiale et institutions gouvernementales, est construit au terme d'une étroite imbrication entre discours scientifiques et discours militants, qui permet de construire un discours neutre, distancié – de rendre la critique difficile. Car « finalement, personne n'est contre le développement durable, contre la modernisation des espaces ruraux, contre les efforts de construction d'une citoyenneté » (Simões, 2007 : 90). Aquiles Simões propose, face à de tels discours, d'analyser « les impacts concrets de ces processus d'adaptation et d'encadrement » (Simões, 2007 : 91). Nous nous proposons plutôt de rester au niveau de généralité dudit discours, pour voir la manière dont, à ce niveau très politique, le développement durable est approprié dans un processus d'institutionnalisation de l'agriculture familiale. Nous analyserons plus précisément un projet effectif dans le chapitre suivant.

Pour cela, nous allons étudier le document en lui-même. Afin de pouvoir resituer les citations que nous en ferons dans la globalité de l'argumentaire, nous nous proposons de faire ici une analyse globale de cet argumentaire, accompagnée d'un système de références qui permettra au lecteur de situer chaque passage cité par rapport à cet argumentaire.

Les *Directives pour un développement rural durable* commencent par une présentation du document destinée à en justifier, comme nous l'avons montré dans la citation précédente, la légitimité (les extraits de cette partie seront notés dans le texte à suivre sous le titre de *Présentation*). Puis, après avoir passé toutes les pages de garde typique des documents officiels brésiliens, le corps du document lui-même commence par un « diagnostic du Brésil rural actuel » (*Diagnostic*), suivi d'un énoncé des « orientations stratégiques » orientés vers le dépassement des inégalités (*Orientations stratégiques*) puis des « présupposés généraux » (*Présupposés généraux*) et enfin des différents « axes stratégiques du développement rural durable ». L'énoncé de ces axes occupe la plus grande partie du document (13 pages sur les 20 pages du texte en lui-même), et est décomposé en 6 axes : diversités sociales et régionales (axe 1), droits et qualité de vie (axe 2), connaissances et savoirs (axe 3), organisations sociales et participation politique (axe 4), organisation économique et marchés (axe 5), et enfin production, consommation et durabilité (axe 6). Chaque axe est structuré autour d'abord de la formulation d'attendus généraux, puis de directives propres à chaque axe.

On le voit, la diversité est présente dans le but de l'orientation stratégique (autour de l'inégalité sociale) et de l'axe 1. L'étude de la diversité sera de ce fait notre porte d'entrée dans l'analyse de ce document.

Définir et lire la diversité dans le cadre de politiques de développement rural durable

Le CONDRAF, comme son prédécesseur le PNDRS, fait de la production familiale, au sens large, le fer de lance d'un développement rural durable. Le texte commence par un état des lieux des politiques menées dans le monde rural brésilien qui oppose très clairement agriculture patronale et agriculture familiale :

« Deux projets sont en compétition inégale dans un même espace social : d'un côté l'agriculture patronale reproduit dans le pays le modèle fondé sur la monoculture et le *latifundio*, qui génère de la dégradation environnementale, l'exploitation du travail agricole, l'exclusion sociale et la concentration de la terre et des revenus (...); de l'autre, on trouve l'agriculture familiale qui, bien qu'elle souffre des pertes de revenus et qu'elle ait du mal à accéder aux bénéfices des politiques publiques, cherche à établir des systèmes de production centrés sur la biodiversité, la valorisation du travail familial, l'inclusion des jeunes et des femmes, la production d'aliments destinés à la sécurité alimentaire et nutritive de la population et dans la promotion de la démocratisation de l'accès à la terre et des autres biens

de production comme moyen de contribuer à un développement rural durable ». (*Diagnostic*, p. 13)

L'opposition entre les deux agricultures, le fait que l'une soit associée favorablement au développement durable alors que l'autre en est tout l'opposé, ne nous étonnera pas compte tenu de la manière dont le CONDRAF s'est, historiquement, constitué. Mais cette manière de définir l'agriculture familiale par opposition à la grande propriété va structurer la manière dont la diversité de la production familiale est pensée : concevoir l'agriculture familiale comme une catégorie opposée à la « grande propriété » permet de concevoir l'une et l'autre comme des catégories homogènes. En effet, la définition de la diversité de l'agriculture familiale n'inclut pas de facteurs de différenciations internes qui pourraient faire que cette dernière soit tiraillée par des forces remettant en cause son unité affichée.

L'agriculture familiale est réputée être une forme de mise en valeur durable de l'espace rural. La manière dont cette durabilité est définie dans le diagnostic est importante pour la suite du document.

« [On observe] le surgissement d'une nouvelle proposition de développement rural qui met l'accent sur les différentes dimensions de la durabilité (économique, sociale, politique, culturelle, environnementale et territoriale). En accord avec les principes et les pratiques de cette proposition, le rural a un rôle central dans la construction d'un nouveau projet de société, où il peut être vu comme un espace qui doit diversifier et multiplier la pluralité, tant des systèmes de production (sans toutefois les uniformiser) que des activités rurales non agricoles ; viabiliser de nouvelles stratégies de conservation environnementale compatibles avec la production durable ; promouvoir et stimuler des dynamiques d'inclusion sociale et de promotion de l'égalité ; et générer des alternatives technologiques qui favorisent la dissémination de l'autonomie relative des producteurs familiaux » (*Diagnostic*, p. 14).

Le premier objectif du développement rural durable tel qu'il est défini dans cette citation est de « diversifier et multiplier la pluralité » dans les modes de production. Par ailleurs, une ambiguïté apparaît autour des dimensions de la durabilité évoquées : ce ne sont pas trois dimensions de la durabilité qui sont identifiées, mais six – diminuant de ce fait le poids de la dimension environnementale. Mais après cette affirmation, les trois dimensions classiques de la durabilité sont reprises lorsque les auteurs du rapport montrent en quoi le rural peut être un fer de lance d'un projet de développement : la dimension économique est reprise autour des systèmes de production, l'environnementale autour de la production durable et la sociale autour de la promotion de l'égalité.

Cette ambiguïté dans les dimensions de la durabilité retenues se retrouve dans tout le document, mais semble tranchée au bénéfice des dimensions sociales de la durabilité. En effet, l'orientation stratégique des politiques est le dépassement des inégalités. Elle est présentée de la manière suivante :

« Le dépassement des inégalités et des injustices sociales doit avoir comme point central un compromis étique et culturel quant au combat contre la pauvreté et la misère, en plus de porter une attention particulière à la thématique environnementale. Dans ce cas, les organisations et les mouvements sociaux des agriculteurs familiaux, ainsi que les entités d'appuis, doivent développer des actions qui cherchent à dépasser les inégalités, en particulier celles de genre, de génération, de race et d'ethnie » (*Orientation stratégique*, p. 16).

Deux enseignements peuvent être tirés de cette citation : d'abord, elle laisse supposer que la dimension environnementale passe après les dimensions sociales. Cela nous a été confirmé lors de nos entretiens : nous avons rencontré le représentant du ministère du Développement agricole dans l'État du Pará, un chargé de mission à la rédaction des *Directives* au sein du ministère et plus de dix acteurs du développement rural durable dans une région particulière. Tous affirment que les dimensions environnementales ne doivent pas empêcher la justice sociale d'œuvrer, et laissent ces questions au Ministère de l'environnement.

L'autre enseignement est que les dimensions environnementales sont surtout considérées en termes d'inégalités à dépasser, les inégalités étant des inégalités internes aux groupes familiaux (genre et générations) et entre groupes (race et ethnie). La diversité est fondée, finalement, sur des facteurs relativement biologiques, à savoir les générations, le sexe, la race et l'ethnie. Certes, c'est sans doute, à l'image de ce que les rapports de genre sont aux différences de sexe, à l'usage social qui est fait de ces différences que le texte se rapporte. Mais cette manière préliminaire de définir la diversité se trouve à la fois complexifiée et confirmée lorsque, dans la présentation de l'axe de la diversité, la diversité rurale brésilienne est définie.

Le Brésil rural présente des caractéristiques sociales et régionales bien différenciées, en fonction des contextes et des réalités d'une extrême richesse et d'une extrême complexité. Un des principaux présupposés concernant l'espace rural brésilien est qu'il faut le concevoir dans sa diversité et sa pluralité, et non comme un espace homogène et uniforme.

Du point de vue de la formation sociale de l'espace rural, on observe que cette composition du rural brésilien est le fruit d'un ensemble de trajectoires historiques qui se rencontrent dans le processus d'occupation des territoires ruraux du pays. Cette composition hétérogène résulte d'une combinaison de mouvements générés à partir de l'esclavage et de l'immigration européenne et asiatique, ainsi que des processus de mélanges ethniques entre ces groupes sociaux et avec les populations indigènes qui, originellement, occupaient l'espace rural.

En outre, il est important de rappeler la tendance croissante cherchant à donner une visibilité politique à cet ensemble de segments de population qui expriment cette diversité sociale et ethnoculturelle. C'est dans cet ensemble de processus d'affirmation des différences et des identités collectives qu'émergent sur la scène nationale des acteurs sociaux décisifs pour la lutte dans les politiques publiques des segments de population telles que les femmes, la jeunesse, les noirs, les populations indigènes, les *quebradeiras de coco* (littéralement, les casseuses de coco), les *seringueiros* (extracteurs de sève d'hévéas), les *castanheiras* (les ramasseurs de noix du Brésil), les *quilombolas* (les noirs descendants d'esclaves fugitifs), les **ribeirinhos** (riverains), entre autres formes de manifestation des populations traditionnelles.

D'un autre côté, les dimensions continentales du territoire national induisent aussi une pluralité des environnements écologiques qui confèrent à l'espace rural une profonde diversité régionale. Ces différences sont liées dans une certaine mesure à la diversité des

environnements naturels où se développent les activités économiques rurales (forêt, cerrado, semi-aride, etc.). Il faut donc souligner que cette diversité régionale a aussi à avoir avec les politiques publiques qui favorisent le développement de certaines régions au détriment d'autres et ceci peut avoir lieu y compris dans un même territoire (Axe 1, p. 19).

La diversité est définie en trois temps : le premier temps est celui d'une reconnaissance de la diversité héritée de l'histoire et du mélange des races. Le second temps vient nuancer la différenciation issue de cette histoire en montrant que tous ces peuples sont insérés dans le même processus d'affirmation politique et de reconnaissance de la diversité. Le troisième temps est lui consacré aux différences régionales et, plus globalement, ambiantales, qui viennent se superposer aux deux premières. C'est sur cette base que les politiques doivent s'appliquer, en respectant cette diversité.

Cette définition de la diversité laisse cependant de côté un certain nombre de dimensions qu'il nous paraît utile de rappeler car c'est justement parce qu'elles sont passées sous silence qu'un certain nombre de politiques vont être rendues possibles. Au moins trois aspects importants de différenciation des producteurs familiaux nous semblent avoir été oubliés. Nous voudrions illustrer cela par rapport à un seul type de producteur familial, que nous connaissons particulièrement bien, les agriculteurs familiaux d'Amazonie orientale (Arnauld de Sartre, 2006).

Le premier oubli à signaler tourne autour de l'impact sur le milieu des producteurs familiaux. Il est réputé moindre que celui des grands propriétaires, et c'est sans doute vrai. Mais n'importe quel observateur de l'Amazonie notera, par exemple, qu'entre un Indien et un agriculteur familial, l'impact sur le milieu est différent. Plus encore, tous les agriculteurs familiaux n'ont pas le même impact sur le milieu (voir en particulier Roy, 2002 ; Perzt *et al.*, 2007). Même s'il n'est pas forcément possible dans un document cadre d'arriver au niveau de détail dans lesquels entrent les auteurs de ces publications, considérer tous les producteurs familiaux comme homogènes de ce point de vue est sans doute révélateur de la manière de concevoir ce segment de la population édifié en groupe social.

Le second aspect a trait à la hiérarchisation interne de l'agriculture familiale. Certes, il y a bien des inégalités entre différents groupes de producteurs familiaux (dont les conflits entre Agriculteurs familiaux et Indiens par exemple), mais il y en a aussi d'importantes à l'intérieur des groupes. Nombre de travaux ont montré comment, entre Agriculteurs familiaux, pouvaient exister des différences sociales fondamentales. Une équipe en particulier a, autour de Philippe Léna, Christian Geffray & Roberto Araújo (1996), insisté sur la manière dont les différences entre statuts sociaux sont à la fois très réelles (autour de relations de

clientélisme), menant à de véritables situations d'oppression ; et totalement euphémisées par le recours à un imaginaire familial, faisant du patron un *pater familias* bienfaiteur.

Ces relations marquent jusqu'au fonctionnement de la démocratie chez les agriculteurs familiaux de fronts pionniers, empêchant la participation de tous aux décisions concernant les agriculteurs familiaux et induisant même des biais dans l'application des politiques publiques, y compris celles qui font partie du développement rural durable. Christophe Albaladejo (2003) a ainsi montré que de telles politiques sont construites de telle manière qu'elles peuvent, potentiellement, être détournées de leurs objectifs initiaux pour servir des réseaux de clientèle.

La troisième distinction, tout aussi fondamentale, se situe au niveau des principes qui amènent à distinguer les producteurs familiaux entre eux. L'interaction entre sphère sociale et sphère économique est ce qui, dans le texte étudié, donne une identité au groupe des producteurs familiaux contre, en particulier, les grands propriétaires. Mais le lien entre famille et production, sphère économique et sphère sociale n'est pas simple. Marshall Salins (1972) a, le premier, mis en évidence le fait que pour certains groupes sociaux, l'économique est un principe totalement subordonné au social : c'est parce que les sociétés amazoniennes qu'il étudie font des relations sociales interpersonnelles une dimension essentielle de leur identité qu'ils limitent leurs productions et le travail à fournir au minimum pour assurer besoins vitaux et sociaux. Carl Polanyi (1983) a montré, quant à lui, que le fait de donner priorité à l'économique sur le social est un basculement fondamental dans le fonctionnement d'une société, qui est le prélude à la « grande transformation » qu'il étudie.

En toute logique, le lien entre économique et social devrait servir de principe distinctif des différents types de producteurs familiaux. Mais cela va plus loin, car au sein d'un même type de producteur familial, les rapports à l'économique et au social ne sont pas les mêmes. Dans sa recherche sur les agricultures familiales dans le monde, Hugues Lamarche (1991) avait même proposé une distinction des agriculteurs sur la base justement des rapports entre économique et social. Ces distinctions sont essentielles pour comprendre les différents projets des agriculteurs familiaux dans les fronts pionniers, aux côtés d'autres facteurs tels que la « modernisation sociale » de cette agriculture, les projets de vie des familles et des individus qui les composent, etc. (Arnauld de Sartre, 2006).

Opposer les agriculteurs familiaux aux grands propriétaires est certes pratique, mais cela évite de poser d'autres questions qui, elles, sont nettement moins faciles à résoudre. Certes, il existe un moment où la diversité d'un groupe social doit être réduite pour permettre la définition de principes généraux susceptibles de s'appliquer à tous. Mais la hiérarchisation

entre les différents principes de distinction, voire l'oubli pur et simple de certains principes, renseigne sur un certain nombre de présupposés des politiques publiques de développement rural durable.

Les politiques pour une diversité mal caractérisée : institutionnalisation et / ou modernisation de l'agriculture familiale ?

La manière dont la diversité est caractérisée dans le document étudié, pour être ramenée à des différences ethno-culturelles, genrées ou générationnelles, a des conséquences nettes dans les politiques qui sont proposées pour les agriculteurs familiaux.

On peut pour qualifier cela reprendre les cinq axes stratégiques qui suivent la formulation du premier axe, fondé on l'a vu sur la reconnaissance de la diversité.

L'axe 2 s'intitule « droits et qualité de vie ». Il renvoie en fait au fait que les producteurs familiaux doivent pouvoir accéder, s'ils le souhaitent, à la terre – dans des conditions de vie et commercialisation que l'on pourrait qualifier de décentes. Cet axe reprend, plus concrètement, l'actuelle politique de réforme agraire du gouvernement brésilien.

L'axe 3 traite des savoirs et connaissances. Il reconnaît, comme cela est très souvent le cas aujourd'hui, que les producteurs familiaux ont des savoirs spécifiques qui doivent être reconnus dans toute action de développement. Il encourage surtout à maintenir et à valoriser ces savoirs, en même temps qu'il souhaite une politique d'éducation pour le monde rural.

L'axe 4 a trait à l'organisation sociale et à la participation politique – entendant par là que les politiques doivent être élaborées de manière participative et permettre un « contrôle social » par les populations de ce qui est implanté.

L'axe 5 est un axe particulièrement important en termes de propositions de politiques (26 directives sont proposées, soit un peu moins du double des axes précédents) : c'est l'axe qui a trait à l'insertion sur le marché et aux politiques de crédit destinées aux agriculteurs familiaux. De fait, cet axe reprend la politique du crédit à l'agriculture familiale actuellement proposée au Brésil.

Enfin, l'axe 6, lui aussi comparativement plus important que les autres (50 % de propositions en plus que les axes 1 à 4), entend soutenir la pluriactivité et l'innovation agronomique respectueuse des systèmes de production déjà en place.

De fait, si l'on excepte l'axe 3, ces politiques peuvent se ramener à deux dimensions fondamentales : la première est technico-économique, et doit renforcer la participation de l'agriculture familiale à la production ; la seconde est plus politique, autour des questions de participation. Le fait que ces points constituent l'essentiel des politiques destinées à la

production familiale nous semble justement être la conséquence de la définition restrictive qui est faite de cette dernière, et appeler plus à mettre en place une forme de modernisation de l'agriculture qu'à respecter la diversité de cette dernière.

La légitimité nouvelle de l'agriculture familiale est, en particulier, économique. D'où, évidemment, le fait que les dimensions économiques soient essentielles dans la définition des missions attribuées à l'agriculture familiale. Le troisième point des présupposés généraux du texte étudié, qui suit deux points sur la réforme agraire, déclare ainsi :

« Il incombe à l'agriculture familiale d'exercer un rôle central dans ce nouveau projet de développement du pays au moyen de la génération d'emploi et de revenus, ainsi qu'à la stimulation et à la dynamisation des économies locales, qui peuvent permettre de réaliser un développement équilibré entre les municipes et les régions. (...) La politique agricole doit articuler les programmes de stimulation de la production visant à augmenter les revenus familiaux. Pour cela, il est nécessaire de restructurer et d'élargir le PRONAF en en faisant un programme de développement rural, en plus de consolider d'autres politiques spécifiques telles que l'assurance agricole et les nouveaux mécanismes de commercialisation de la production » (*Présupposés généraux*, p. 18).

Ce texte place clairement l'économique en priorité des actions de développement rural durable, comme si cette finalité devait être la finalité de tous les acteurs. Cela est logique avec le fait que la distinction entre types d'agriculteurs familiaux ne soit pas fondée sur les différents rapports à l'économie, mais sur des critères extérieurs tels que l'ethnie, la race ou la culture. Mais le recours à des crédits pour soutenir un groupe social revient à souhaiter créer dans ce groupe social une pensée économique stratégique : le crédit comme l'accès au marché supposent en effet l'entrée dans un système d'économie capitaliste, donc l'autonomisation de la sphère économique par rapport à la sphère sociale.

La politique de crédit en faveur de l'agriculture familiale a fait l'objet de multiples évaluations (Abramoway & Piketty, 2005 ; Guanzioli, 2006 ; Chavez Feijo, 2006). Plusieurs choses ressortent de ces évaluations : la première est que l'impact sur la production n'est pas visible, voire pas effectif ; la seconde que le taux de remboursement de ces crédits est très bas, peut-être du fait des difficultés productives liées à cette production ; la troisième enfin que le mode d'attribution de ces crédits, tourné vers les plus pauvres, n'est pas très efficace en termes de rentabilité. De ce fait, il se dessine une image de cette politique très différente de celle qui est affichée dans ce projet : la volonté de soutien de la production capitaliste apparaît transformée, quand la politique est appliquée, en politique de « protection de manière efficace d'un segment de la population rurale qui a une importance dans la vie nationale » (Guanzioli, 2006 : 18).

De notre point de vue, ce fort décalage entre un objectif politique et la réalité de son application est imputable aux différents rapports au marché et à l'économie capitaliste des

agriculteurs. Comme nous l'avons constaté lors de recherches antérieures (Arnauld de Sartre, 2006), parvenir à rembourser un crédit nécessite un certain nombre de prérequis, parmi lesquels la compréhension des mécanismes de l'investissement (rapport investissement / revenus), de location de l'argent (taux d'emprunt, etc.) et du marché. L'ensemble de ces compétences ne se retrouvait que chez certains agriculteurs, habitués depuis longtemps au mode d'économie capitaliste, en particulier au cours d'expériences de travail en zone non rurale.

Ces analyses ont déjà faites par M. Gervais, M. Jollivet & Y. Tavernier (1977) quant à la modernisation de la France paysanne à partir de la Libération; en incitant à l'investissement pour l'équipement des exploitations suivant un crédo très productiviste, il s'agissait, pour les politiques de l'époque, de rompre avec l'économie paysanne pour promouvoir une agriculture rationnelle et productive. D'ailleurs, les critères de choix des agriculteurs éligibles au PRONAF ne sont pas sans rappeler ceux des institutions de la modernisation agricole française (en particulier le fameux « exploitation à deux UTH ») dont Jacques Rémy a montré le caractère négateur de la diversité de ce qui fait le rural en France (Rémy, 1990). La politique de crédit rural s'inscrit dans la même alliance entre développement économique et interventionnisme étatique, et paraît tout aussi peu respectueux de la diversité des rapports à l'économie des populations visées par les politiques.

L'autre pilier de la politique du CONDRAF est la participation. Devenue passage obligé de toute politique de développement rural (quel politique oserait dire qu'il applique une politique de manière autoritaire sans aucune consultation des populations visées par sa politique ?), l'analyse des procédures concrètes de participation, en particulier dans le rural brésilien, fait l'objet de multiples réticences. Ces réticences peuvent se ramener à plusieurs points.

Le premier, évidemment, est un procès d'intention fait aux politiques participatives : celles-ci, comme nous le suggérons plus haut, n'utiliseraient la méthode participative que parce que c'est la seule manière d'appliquer une politique, mais biaiseraient la réalité de la participation. De fait, même si on n'accrédite pas l'existence de telles mauvaises intentions, une procédure participative implique nombre d'étapes, depuis le choix des participants, l'organisation des premières réunions, le choix des thèmes à aborder, des manières d'aborder les thèmes, les modes de vérification de l'adhésion du public (...) qui toutes peuvent faire l'objet soit d'un mauvais usage, soit d'une manipulation, qui invalide l'expression sincère des objectifs des populations.

Conscient de ces problèmes, le CONDRAF consacre une énergie considérable à réaliser des guides méthodologiques, des procédures, allant jusqu'à institutionnaliser des formes de participation particulières. C'est le cas en particulier du territoire rural, qui doit permettre d'asseoir autour d'une même table de discussion les représentants des institutions intéressées par le développement durable d'un « territoire », ensemble de municipes d'une même région cohérents en termes de mondes ruraux. De même, le CONDRAF choisit les animateurs territoriaux ou toutes les personnes qui ont un rôle de responsabilité dans l'organisation de la consultation de manière scrupuleuse. On ne peut à ce niveau que rappeler le rôle essentiel de ces intermédiaires du développement durable évoqué dans le chapitre 3 quand il s'agit de participer à l'élaboration d'une politique.

Mais justement, le second problème tient à l'organisation même de l'agriculture familiale : en niant la complexité des rapports de pouvoir locaux, et en considérant, comme la structure même du CONDRAF le reflète, que les représentants des populations sont légitimes pour parler au nom de l'ensemble des dites populations, le CONDRAF fait le pari d'une forme de démocratie naturelle au sein des populations locales. Nombre d'auteurs ont pourtant montré qu'il n'en était rien, et les ethnographies de localités d'abord, de mouvements sociaux ensuite, montrent tous les statuts non officiels, toutes les hiérarchies internes qui n'autorisent pas certaines voix, les plus nombreuses, à prendre la parole en public ou à représenter certains pouvoirs.

Certes, cela n'invalide pas la nécessité de définir une politique avec certains représentants des populations qu'il faut bien, à un moment ou à un autre, choisir ; mais cela ne doit pas pour autant faire passer ces représentants pour des acteurs légitimes.

D'autant que, autre problème, nombre de ces populations ont une idée bien imparfaite de ce qu'est une politique, et de ce que pourrait être leur rôle dans la définition de cette politique. C'est là, sans doute, la raison pour laquelle le CONDRAF en particulier, le MDA en général, mènent une politique visant à l'accès à une citoyenneté réelle des producteurs familiaux.

Plus globalement, les politiques de crédit comme la participation sont insérées dans une volonté plus large de la part du CONDRAF, qui est de permettre un accès à la citoyenneté des producteurs familiaux :

« Le niveau d'inégalité existant dans la société brésilienne place le pays loin des normes acceptables en la matière. Ses origines sont historiques, mais leur permanence amène une partie de la société à les considérer comme naturelles et non comme un fait socialement construit, ce qui pourrait conduire à un pacte social excluant par lequel le citoyen n'apparaîtrait plus comme une valeur universelle et un droit de toute population. (...) Cette stratégie pourrait permettre la citoyenneté de millions de personnes, indépendamment du fait

qu'elles résident en ville ou dans le monde rural, car cela créerait des opportunités de travail et de revenus qui offrirait des perspectives aux exclus et à la population qui est victime d'inégalités de genre, de génération, de race et d'éthnie consubstantielle au modèle de développement du pays ». (*Orientation stratégique*, p. 15)

La citoyenneté est bien le moyen de dépasser les inégalités – ici encore exprimées en termes de genre, génération, race et ethnique. La citoyenneté, dans le dictionnaire de langue portugaise Aurélio, renvoie à la jouissance des droits civils et politiques garantis par un État et à l'exercice de ses devoirs envers cet État¹. À la différence de la définition française de la citoyenneté², cette définition met l'accent sur l'État, qui doit assurer l'égalité – et non sur le régime démocratique de cet État. De fait, les auteurs font, à de nombreuses reprises dans le texte étudié, référence au rôle central que doit tenir l'État dans les politiques.

Deux définitions de l'État apparaissent au niveau de la citoyenneté : la première fait de l'État un garant des politiques sociales. Seul à même de les garantir, il est une référence constante dans le texte, parfois de façon très explicite :

« Il est évident qu'un projet qui prétend combattre les inégalités ne peut se passer de la participation effective de l'État, qui devra maintenir des structures fortes et des institutions publiques capables de relever les défis déjà identifiés lors des différents diagnostics réalisés sur les origines et les causes des inégalités. En ce sens, nous plaidons ici pour le rôle effectif que doit jouer l'État pour la promotion de l'inclusion sociale. Il doit être clair que cette proposition s'oppose frontalement à l'idéal néolibéral, qui prêche pour l'existence d'un État minimal » (*Orientation stratégique*, p. 17).

L'action de l'État est pleinement souhaitée dans ce texte, à contre courant, comme l'écrivent les auteurs du rapport eux-mêmes, des tendances néo-libérales. L'État, dans le cas de la citoyenneté, est appelé pour permettre d'assurer soit un État de droit, par les institutions policières et judiciaires de base, soit une éducation et une santé minimales, soit enfin des infrastructures permettant de connecter les zones rurales isolées au reste de la société.

Cette définition n'est pourtant pas opposée à « l'idéal néolibéral de l'État minimum ». Elle le devient quand l'inclusion sociale dont parle ce texte va au-delà de la garantie de la citoyenneté : il s'agit de faire jouer à l'État un rôle de répartiteur des bénéfices de la croissance. Cette répartition doit passer par des investissements, comme ceux signalés ci-dessus, mais aussi par le rôle que jouerait l'État en termes d'aide au crédit, d'accès à la terre, politiques déjà mentionnées, mais aussi de politique de soutien des prix, etc. Ce rôle économique donne donc à l'État un rôle important, sans aller évidemment jusqu'à une nationalisation.

¹ « Indivíduo no gozo dos direitos civis e políticos de um Estado, ou no desempenho de seus deveres para com este ».

² Il faut noter que la définition du Larousse est considérablement différente. Le citoyen est « celui qui appartient à une Cité et est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité » ou « Individu considéré comme personne civique, particulièrement National d'un pays qui vit en République ». L'accent est moins mis sur l'État que sur le territoire ou la République.

Cela n'est pas sans rappeler la manière dont l'action de l'État était perçue dans la politique de modernisation paysanne dans la France d'Après-guerre :

« P. Tanguy-Prigent, ministre du 4 septembre 1944 au 22 octobre 1947, entend construire une agriculture moderne, efficace, en mesure de s'intégrer dans une économie planifiée et d'en favoriser l'expansion. Mais il veut parallèlement qu'elle "soit capable d'assurer à tous les paysans et à toutes les paysannes de France une vie décente, une rémunération normale de leur travail et aussi la place morale à laquelle ils ont droit dans une économie bien faite." Pour les socialistes, le libéralisme ne permet plus d'atteindre ce double objectif dans la mesure où il organise la production agricole dans le seul intérêt du capitalisme, qu'il soit industriel ou agraire, et parce qu'il aboutit toujours à l'écrasement de la masse des petits producteurs. Ils rejettent également l'étatisation qui étouffe, selon eux, l'esprit d'initiative et entraîne la sclérose. Pour éviter ces deux dangers, ils défendent une formule de consolidation de l'exploitation familiale par la reconnaissance de la terre comme outil de travail et par le développement systématique de la coopération (...). Fidèle à la tradition socialiste française et à la pensée de J. Jaurès, P. Tanguy-Prigent veut donner à chaque travailleur la propriété de ses moyens de production et en priorité celle de la terre. Il est hostile à toute forme de concentration des exploitations agricoles pour des raisons politiques mais aussi économiques parce qu'il estime, comme ses prédécesseurs, qu'il n'est pas d'organisation de la production plus efficace. Productivité et justice sociale sont les deux principes qui guident son action et fondent ses projets » (Gervais, Jollivet & Tavernier, 1977 : 617).

Bien des éléments de cette citation font écho au document que nous étudions. Mais loin de nous l'idée d'affirmer que le Brésil est en train de copier la France avec cinquante ans de retard. Au contraire, les deux pays dans une même mouvance, la mouvance moderne, dont la France et le Brésil sont deux États particulièrement représentatifs. D'ailleurs, Paul Rabinow a remarqué, à la suite de Foucault, que la France se caractériserait par une forme de modernité autour de la figure du Welfare State, « ensemble de relations de pouvoir, fait de pratiques discursives et non discursives, que Foucault baptisa bio-technico-politique – en anglais, Welfare se comprend mieux. Foucault était en train d'ajouter à l'analyse marxiste du capitalisme et à celle de la bureaucratie par Weber une analyse du Welfare, constituant une sorte de troisième legs de la modernité, lorsqu'il mourut » (Rabinow, 1989, p. 24). Cette forme de modernité particulière, liée à une idéologie de socialisme réformiste (telle que le MDA au Brésil), entend bien promouvoir le rôle d'un « État-providence », garant d'une forme de bien-être pour les populations et de socialisation. L'institution, en tant que forme de lien entre l'État et les populations, est une figure majeure de cette modernité. C'est la manière dont cette figure est portée par le MDA que nous voudrions analyser à présent.

L'institutionnalisation à la brésilienne... dans une perspective moderne

La tension entre diversité et universalité contenue dans le texte étudié prend des consonances à la fois connues ailleurs dans le monde et spécifiquement brésiliennes.

L'utilisation de l'État comme régulateur de l'entrée dans le marché et dans la société monétaire est connue et ancienne. Il s'agit de constituer ce que les sociologues, depuis Durkheim, appellent un groupe intermédiaire. D'où, évidemment, la nécessité de construire une certaine homogénéité de ce groupe – d'en réduire la diversité.

Il existe différentes sortes de groupes intermédiaires : les groupes autour d'activités économiques, religieuses, etc. En ce qui concerne les groupes économiques, Claude Dubar et Pierre Tripier opposent deux formes de groupes intermédiaires selon la forme de l'État qui leur a donné naissance : les « États centralisés, marqués par la théologie catholique et le droit romain », proposent une forme d'organisation dans lequel l'État tient un rôle central, garant d'universalité (« toutes les institutions dérivent de l'État qui est considéré comme le seul garant de la loi universelle » (Dubar et Tripier, 1996 : 21)) ; les États marqués par la Contre-réforme, sur un modèle germanique, plus collégial, où le regroupement se fait sur une base volontaire, en fonction de reconnaissances communes.

L'histoire du Brésil, ne serait-ce que parce qu'elle est le fruit d'une tension entre centralisation et autonomie (Bennassar & Martin, 2001 ; Droulers, 2001) est plus du côté de l'État centralisateur. Et l'on retrouve bien dans la volonté de regroupement de l'agriculture familiale les caractéristiques du statut, de l'état sans majuscule, du modèle des États centralisés et catholiques défini par C. Dubar et P. Tripier. Car ce modèle est un modèle d'état, au double sens du mot :

L'état comme « une catégorie juridique synonyme d'emploi qualifié ou de statut professionnel et opposant les travailleurs ayant un état, c'est-à-dire relevant juridiquement et socialement d'un corps d'état, aux gens sans état, c'est-à-dire sans qualification et sans appartenance à une communauté professionnelle qui les protège. En ce sens, l'état constitue, selon l'expression d'un des plus récents historiens de l'histoire des corporations, la dignité et la qualité la plus stable, inséparable d'un homme » (Dubar & Tripier, 1996 : 35).

Mais l'État, c'est aussi « la chose publique, le service de la nation ou du roi ». En ce sens, l'acquisition d'un statut est un facteur essentiel de citoyenneté : ceux qui ont un statut, même s'ils appartiennent à un petit corps, « se distinguent de tous ceux qui sont sans corps, sans appartenance reconnue, sans statut, qu'il s'agisse de remplaçants, intérimaires, hors statuts, saisonniers et autres travailleurs sans état. En ce sens, la profession, au sens français, est un facteur décisif d'intégration sociale, de reconnaissance d'une identité sociale ».

On retrouve bien dans le texte du CONDRAF la volonté de favoriser l'accès à la citoyenneté des agriculteurs familiaux : il ne s'agit donc rien de moins que de faire sortir ces populations de l'anonymat des sans-statut, d'assurer leur reconnaissance par l'État. On comprend dès lors l'hostilité affichée au libéralisme : « La profession, en tant que groupe

défendant des intérêts corporatistes particuliers, contrevient à deux des fondements de la pensée libérale que sont la libre concurrence sur le marché et l'égalité démocratique de tous les citoyens » (Dubar et Tripier, 1996 : 62).

Le texte que nous étudions peut bien être perçu comme une volonté de créer une institution pour l'agriculture familiale, ce que la contradiction apparente entre l'appel à la diversité et la réduction de cette diversité sous des principes universels permet de réaliser :

« Le programme institutionnel repose sur la résolution d'un paradoxe fondamental. Dans le même mouvement, il socialise l'individu et prétend le constituer en sujet. La croyance dans la continuité de ce processus est au cœur du programme institutionnel. D'une part, l'institution socialise l'individu tel qu'il est, elle lui inculque un habitus et une identité conformes aux exigences de la vie sociale. D'autre part, parce qu'il en appelle à des valeurs et à des principes universels, le programme institutionnel arrache l'individu à la seule intégration sociale, il en fait un sujet capable de se maîtriser et de construire sa liberté par la grâce de la foi et de la raison. Autrement dit, la socialisation et la subjectivation s'enchaînent dans un même processus. C'est là la véritable magie du programme institutionnel, qui produit un individu autonome, c'est-à-dire un acteur conforme aux normes, aux règles sociales, et un sujet maître de lui-même, un individu dont le Je réflexif ne peut jamais se confondre totalement avec son Moi social. C'est en cela que le programme institutionnel a été profondément moderne » (Dubet, 2002 : 35).

Cette citation permet de comprendre, et peut-être de résoudre, le paradoxe sur lequel nous avons jusqu'ici buté entre l'affirmation de l'importance de la diversité et la réduction de cette diversité dans les politiques. De fait, la « citoyenneté » pour reprendre le terme du rapport, ou « l'individu socialisé » du programme institutionnel, entendent tout à la fois universaliser et singulariser les « sujets ». Si ce projet peut être qualifié de typiquement moderne, il est fait selon des modalités spécifiques au Brésil.

Le modèle brésilien de la nation est un modèle qui, comme beaucoup d'autres, propose une figure nationale tendant à subsumer les différences territoriales, sociales, raciales ou ethniques pour justement les intégrer dans une figure nationale, ou citoyenne, particulière. Le modèle national brésilien a la particularité, par rapport à d'autres modèles, de devoir être imposé sur des différences très marquées. Trois sources majeures de la construction de cette identité peuvent être identifiées au Brésil, qui toutes se retrouvent dans le texte étudié.

Le premier ouvrage, de Gilberto Freyre, *Maîtres et esclaves (Casa Grande e Senzala)*, a un sous-titre évocateur : *La formation de la société brésilienne*. Cet ouvrage analyse comment la nation brésilienne s'est constituée comme un tout uni sur la base de la diversité – en particulier de couleurs.

« Au Brésil, les relations entre les blancs et les races de couleur, à partir de la première moitié du XVI^e siècle, ont été influencées d'un côté par le système de la production économique, la monoculture et la grande propriété – et de l'autre par le manque de femmes blanches chez les conquérants. (...) Non que nous prétendions

suggérer une interprétation ethnique de la formation du Brésil. Seulement, nous ajoutons à l'explication matérielle, marxiste, des faits et des attitudes, une explication psychologique. Ou psychosociologique » (Freyre, 1929 : 4 et 9).

Son essai, qu'il qualifie de « sociologie génétique et d'histoire sociale, prétend fixer, et quelques fois interpréter, quelques-uns des aspects les plus significatifs de la famille brésilienne » (Freyre, 1929 : 13). Le « Brésilien » serait, selon G. Freyre, un produit de ce métissage à la fois profondément inégalitaire en nature et nécessaire dans les faits. C'est justement les similitudes entre cette pensée du Brésilien comme produit à la fois d'une histoire génétique et sociale qui nous intéresse, car elle résonne très profondément avec les extraits analysés jusqu'ici – fait peu étonnant tant l'œuvre de G. Freyre a profondément influencé la pensée des intellectuels brésiliens.

« *Maîtres et esclaves* », nous dit Lucien Febvre dans la préface de l'édition française, « est une étude approfondie des rapports extrêmement complexe qui se sont noués entre trois grands groupes humains : les Blancs, les Noirs et les Cuivrés, de leur fusion progressive, de leur intime mélange. De ce creuset est sorti le Brésilien qui, même Blanc, constitue un chef-d'œuvre de complication ethnique et mentale épanoui sous les Tropiques. » (Febvre, *Préface à l'édition française*, in Freyre, 1929 : 17)

L'image du creuset utilisée par Lucien Febvre est intéressante pour ce qu'elle rappelle (ou plutôt, chronologiquement parlant, appelle) celle que Gérard Noria reprendra à la fin des années 1980 dans son *Creuset français*. Le creuset est un « lieu où différentes choses se mélangent, se fondent » (*Petit Robert*). Chez G. Noria (1988), le Creuset est cet « idéal-type de l'immigration française de longue durée » où une vague migratoire met trois générations à être naturalisée, où un Français est fabriqué à partir d'une origine étrangère (ou même française quand il s'agit de régions à forte identité) – assimilé à la République française dans son projet universaliste. On comprend bien, à l'image de cette idée de la fabrication du Brésilien, les débats sur les ethnies, la race et leur assimilation dans le projet institutionnel porté par le CONDRAF.

Les deux autres ouvrages auxquels nous voulions faire référence se situent par rapport à ce premier. L'un, celui de Sergio Buarque de Holanda, titulaire de la première chaire de civilisation brésilienne à l'Université de São Paulo, insiste plus sur le rôle de l'histoire de la colonisation dans la structuration du Brésil. Il montre comment certaines catégories de populations sont exclues du Brésil contemporain du fait du mode de formation du Brésil – ce qui résonne avec les analyses sur l'exclusion des producteurs familiaux de la société brésilienne. Le dernier ouvrage (Darcy Ribeiro, *O povo brasileiro – A formação e o sentido do Brasil*) est une synthèse des thèses précédentes fondée, principalement sur la démonstration de l'identité du Brésil et du Brésilien sur la base de la mitigation raciale,

associée à les héritages de la période coloniale et impériale. Ouvrage à très grand succès de librairie (sa deuxième édition a été réimprimée 27 fois), il nous a cité par le responsable du CONDRAF que nous avons rencontré comme un ouvrage l'ayant profondément marqué.

On comprend cette importance de D. Ribeiro à la lecture, par exemple, du passage suivant :

« Il n'y a pas eu, au Brésil, les mêmes phénomènes que dans les pays riverains du Rio de la Plata, où une ethnie numériquement moins importante a été submergée par des masses de migrants qui ont imprimé une physionomie neuve, d'origine européenne, à la société et à la culture nationale. Le Brésil est né et a grandi comme un peuple neuf, affirmant chaque fois plus cette caractéristique dans sa configuration historique et culturelle. Ce qui est remarquable dans le cas brésilien c'est, d'un côté, l'inégalité sociale, exprimée racialement par la position sociale inférieure occupée par les noirs et les métis. Et, d'un autre côté, l'homogénéité culturelle fondamentale qui transcende autant les singularités écologiques régionales que les signes découlant de la variété des matrices raciales, comme les différences provenant de la diversité culturelle des différents contingents. (...) Une même culture englobe tous les Brésiliens dans une vigoureuse autodéfinition nationale, chaque fois plus brésilienne, qui anime tout un chacun » (Ribeiro, 1954 : 243).

On retrouve bien l'ambivalence entre les races et les ethnies qui, loin d'empêcher l'unité de la nation, la fonde. Ce fait distingue bien évidemment le modèle d'intégration brésilien du modèle français. Car l'idéal-type du « creuset français en trois générations » ne se retrouve pas au Brésil. L'histoire de la colonisation et des mentalités qu'elle a laissées au Brésil, mais aussi la projection constante dans le futur d'un pays qui se veut le pays de l'avenir, assurent l'intégration, voire l'assimilation de l'étranger qui devient Brésilien. À la différence du creuset français, qui réalise l'intégration par la socialisation sur plusieurs générations, le modèle brésilien assure cette intégration par un mécanisme qui, de notre point de vue, reste à identifier (et ce n'est pas l'objet de ce chapitre), mais qui en tout état de cause est censé digérer toutes les différences dans un modèle les englobant toutes. D'où les définitions ethniques et raciales, qui aucune n'empêche la formation d'un modèle unique. L'important est de considérer, pour notre propos, que « l'intégration à la brésilienne » implique bien un modèle universaliste censé dépasser les diversités (ethniques, raciales, sociales, etc.). C'est, nous le dirons, une forme de grand discours moderne (Lyotard, 1979) que la nation brésilienne tient sur ses origines et qui sert à fonder non seulement son unité, mais aussi la philosophie de textes de lois.

L'institutionnalisation ici présentée est bien un projet moderne, de par l'universalité qu'il promeut, les récits qui fondent cette universalité et la place qu'il accorde à l'État. Le développement durable est ici mis au service de cette modernité : comme nous l'avons vu, c'est lui qui permet de légitimer l'agriculture familiale, et ses grands principes qui servent à

fonder un certain nombre d'actions. Rien d'étonnant à cela si l'on considère, comme nous l'avons fait dans le premier chapitre, que le développement durable est, lui aussi, une sorte de grand récit moderne.

Mais si l'opposition entre universalité des principes affichés et la diversité que le projet amène à prendre en compte peut être résolue, théoriquement, par la manière très singulière qu'a le Brésil de (ra)conter sa modernité, elle doit l'être pratiquement, par l'application même de ces politiques. C'est à ce niveau qu'intervient un autre concept moderne, le concept de territoire.

*

* *

Le projet d'institutionnalisation de l'agriculture familiale étudié dans ce chapitre apparaît bien, à la lecture de ce qui précède, comme un projet innovant mais pris, à la manière du mode de développement qu'il veut servir, dans un paradigme très moderne. La reconnaissance du rôle de l'État, l'insistance sur les services économiques rendus par la production familiale, les procédures d'action (la participation, le territoire) qu'il entend mettre en place... tous ces éléments mis bout à bout peuvent certes raisonner comme une critique d'un mode très néolibéral de relation au milieu rural, mais aussi comme un projet d'institutionnalisation moderne et, par bien des aspects, pas fondamentalement différent du projet modernisateur de la France rurale des années 1970 – bien qu'écrit dans un autre registre de justification, celui de la durabilité et non celui de la productivité. Durabilité et productivité apparaissent ici comme deux déclinaisons d'un même récit moderne, celui d'une nation unie et en marche.

La définition de la diversité qui est posée dans ce chapitre nous semble être à la fois le principe et la conséquence de ce grand récit. Parce que la diversité des populations rurales brésiliennes, impossible à nier, est ramenée à une distinction de classe renforcée par une distinction ethnique et raciale, elle permet d'agir au niveau économique (par le crédit) et politique (par la participation) sans s'interroger sur les présupposés de telles actions, sur le sens de la modernité productive ou durable pour des populations qui sont dans d'autres logiques. Mais cette vision de la diversité est elle-même possible parce qu'elle découle de la version brésilienne du grand récit moderne.

Le modèle français repris ici, parfois de façon implicite, l'est finalement sous le même modèle que le développement durable ou la modernité peuvent influencer sur les politiques : pas directement, pas frontalement, mais par diffusion d'idées qui s'appliquent, selon des modalités très différentes, dans des contextes précis. La coopération internationale n'agit pas

même au niveau du conseil, mais plutôt de la formation des élites, de la diffusion d'une culture et de principes.

CHAPITRE V

Les politiques territoriales de développement durable, ou les temporalités du sujet

La politique brésilienne en Amazonie ne peut se comprendre sans une référence à la frontière. Ainsi la politique proposée par le Ministère de l'environnement cherche-t-elle à provoquer une véritable rupture par rapport à la manière dont le Brésil s'est construit dans la frontière. L'attitude du Ministère du développement agraire (MDA) n'échappe pas à cette ambiguïté des politiques brésiliennes. La frontière est d'abord, et avant tout, une frontière agricole. Même si une grande partie de la richesse que la Nation tire de la frontière vient du secteur minier et hydroélectrique, le pionnier est d'abord un agriculteur. Agriculteur aventurier, certes, opposé au planteur à un point tel que R. Peybale a fait de l'opposition entre pionnier et planteur l'identité du « Brésilien » (Peybale, 1989), mais d'abord travailleur de la terre.

Le rôle qu'a tenu et que tient encore la frontière agraire pour l'agriculture ne fait que confirmer cette analyse. Lorsque la colonisation de l'Amazonie est lancée dans les années 1970, c'est aux colons – comprendre : aux agriculteurs – qu'est confié le soin de la colonisation. L'agriculture pionnière devait participer de la modernisation du Brésil, et les plans de colonisation sont imprégnés de cet impératif : c'est bien une agriculture moderne qui doit émerger sur les fronts pionniers. La réalité de l'agriculture amazonienne a sans doute déçu bien des espoirs qui étaient placés en elle, celle-ci restant, à bien des points de vue, peu productive. Mais la faute n'est pas à rejeter sur les agriculteurs, qui n'ont pu bénéficier ni des aides promises, ni d'un niveau d'infrastructure suffisant pour pouvoir commercialiser leur production. Sans compter que le modèle de colonisation lui-même se prêtait peu à l'objectif productiviste qui était assigné à l'agriculture familiale (Léna, 1991). Et que son objectif était surtout, comme P. Léna le montre dans la même publication, de résoudre un problème de géopolitique interne (la nécessaire réforme agraire) sans procéder à une redistribution des terres et en peuplant de « Brésiliens » l'Amazonie afin de rendre son internationalisation impossible.

Que l'argument de l'internationalisation de l'Amazonie ait été une justification de la politique de colonisation de l'Amazonie ou que l'envoi d'une nombreuse population en

Amazonie ait été fait pour lutter contre une vraie crainte, là n'est pas le débat finalement. L'important, à ce niveau, est de constater que frontière, population rurale pauvre, souveraineté nationale, réforme agraire et modernisation du pays aient fonctionnent bien ensemble. Qu'importe le sens dans lequel chaque élément se trouve agencé par l'équation particulière que chaque intervenant de la politique amazonienne se trouve à devoir résoudre. Ce qui est étonnant, c'est qu'aujourd'hui encore les mêmes ingrédients se trouvent mêlés. L'argumentaire général qui les porte est, nous l'avons vu, différent. Mais force est de constater qu'aux éléments déjà identifiés jusqu'ici – le récit internationaliste, la modernisation du pays et la frontière – s'ajoutent les populations rurales pauvres – aujourd'hui nommées agricultures familiales et assignées, comme nous venons de le voir, à la modernisation du pays – et la réforme agraire.

Car la réforme agraire promise par le Président Luis Ignacio Lula da Silva se passe d'abord en Amazonie. C'est là que sont implantés la plupart des projets d'*assentamentos*, qui constituent la base de la réforme agraire. Que l'on ne s'y trompe pas : ces *assentamentos* ne sont pas, loin s'en faut, implantés sur des terres appartenant aux grands propriétaires et redistribuées aux agriculteurs familiaux. En fait, il faut pour comprendre cela se référer à une définition de la réforme agraire, et aux débats qui l'animent. F. Chevalier, dans un colloque qui s'est tenu en 1965, lie bien réforme agraire et modernisation :

« La réforme agraire désigne des modifications très importantes dans la distribution de la terre ou ses revenus et, éventuellement, dans le régime de la propriété. Pour ses partisans les plus décidés, une répartition plus équilibrée et plus rationnelle des ressources apparaît comme une condition nécessaire, sinon préalable, à l'accroissement global des ressources. Une réforme agraire profonde implique une certaine priorité à la solution d'un problème social, c'est-à-dire de relations entre différentes catégories d'hommes (ou classes de la société) dont la plus nombreuse, celle des paysans et journaliers agricoles, ne paraît pas occuper la place qui lui revient, au profit d'une petite minorité de propriétaires. (...) Pour l'économiste pur, le technicien ou le technocrate et le pragmatiste des régimes de type occidental, le point de vue est différent. Ils ont tendance à donner la priorité absolue au développement économique global et à l'accroissement du revenu national d'ensemble. Ils mettent l'accent sur l'importance qu'il y a à ouvrir à l'agriculture de nouvelles terres irriguées, à mettre en valeur et coloniser des zones tropicales humides » (Chevalier, 1965 : 31).

Cette définition nous permet de bien comprendre ce qu'est une réforme agraire, et en particulier de comprendre les débats qu'il y a autour de la manière dont on la met en place – tout en montrant, puisque la citation date de 1965, une certaine continuité dans ces débats. La réforme agraire est d'abord l'accès à la terre des plus défavorisés, accès qui peut se faire pour les plus sociaux par une répartition des terres existantes, pour les plus modernistes par un accès des agriculteurs à des terres neuves. Le débat entre ces deux conceptions de la réforme

continue aujourd'hui encore ; le Président brésilien se trouve d'ailleurs confronté à ce problème au Brésil, accusé de ne pas aller assez vite dans la réforme agraire et de donner de la terre libre, pas de la redistribuer.

De fait, les agriculteurs considérés comme des bénéficiaires de la réforme agraire en Amazonie ne sont pas tous, loin s'en faut, des agriculteurs qui ont eu leur terre lorsque la politique de création d'*assentamento* a été lancée. Il s'agit le plus souvent d'agriculteurs ayant déjà occupée une terre encore en forêt dont la présence se trouve légalisée par la nouvelle réforme agraire. Même s'il est impossible de savoir quelle part représentent ceux qui ont reçu une terre de l'État par rapport à ceux qui se sont fait reconnaître a posteriori une occupation réalisée depuis longtemps, il est tout à fait raisonnable de penser que les seconds sont, au moins en Amazonie, les plus nombreux. Et même si la réforme agraire ne se fait pas directement sur des terres neuves, il est évident qu'elle constitue un appel à l'occupation de terres préalable à leur régularisation.

La réforme agraire n'est évidemment pas mise directement en relation avec la colonisation de l'Amazonie ; ce serait, de la part de Lula, un aveu d'échec. Elle résonne cependant, par bien des aspects, avec la politique des années 1970 et avec la conception moderne de la réforme agraire soulignée dans la citation de F. Chevalier proposée ci-dessus. Mais ces éléments de comparaison sont-ils suffisants pour dire que c'est la même politique qui est mise en place ? Ce serait bien évidemment un argument trop simple, d'autant que, nous allons le voir, la réforme agraire actuelle s'accompagne d'une politique inédite de soutien à la production familiale. C'est là ce que nous allons étudier, en insistant, bien entendu, sur l'utilisation de l'argument territorial pour justifier cette politique.

Pour cela, nous examinerons les politiques territoriales menées dans une région précise d'Amazonie, la région de Marabá¹. Située en bordure orientale de l'Arc de la déforestation, et constituant de ce fait une zone particulièrement active de front pionnier, cette région a été et reste profondément marquée par la violence agraire (voir en particulier Simmons *et al.*, 1997) et par l'exploitation minière puisqu'elle compte, sur son territoire, la présence de la plus grande mine de fer à ciel ouvert, la mine d'El Dorado du Carajás, mine dont les productions profitent que peu à la population locale (Hall, 1989). Cette région est

¹ La recherche qui est à la base de ce chapitre est fondée sur trois recherches différentes : il s'agit tout d'abord de la thèse de doctorat d'Aquiles Simões, en partie réalisée dans ce projet, qui s'est interrogé sur les politiques publiques menées en Amazonie Orientale par le MDA ; ensuite, Xavier Arnauld de Sartre a en août 2006 interrogé la manière dont les responsables du MDA à Belém et Brasília conçoivent les politiques territoriales ; enfin, Pedro Carricart (enseignant-chercheur à l'Université de La Plata, en Argentine) et Aquiles Simões ont mené en août 2007 une recherche sur le sens localement donné à la notion de territoire.

aussi celle qui compte actuellement le plus de projets d'*assentamentos* au Brésil (463 au total en 2007, représentant plus de 30 000 familles d'agriculteurs), et sur laquelle est donc en train d'être défini un projet de développement territorial. C'est ce projet, et ses difficultés d'implantation, que nous étudions ici. Pour cela, nous allons d'abord commencer par présenter la politique de développement territorial au Brésil en général et dans cette région en particulier, puis nous nous interrogerons sur les difficultés de sa réception locale, avant de chercher dans les discours de ceux qui sont en charge de coordonner l'application de la politique territoriale en Amazonie les principales leçons que l'on peut tirer de cette expérience.

Agro-écologie, avancée de la frontière et développement territorial

On ne peut commencer notre examen sans partir d'un des principes qui fonde l'action de développement rural du MDA : l'agro-écologie. Cette conception de l'agriculture, fondée sur la diversité des plantes dans les associations culturales, se veut, par le respect de la diversité biologique, productrice de manière durable. Née en Californie (relativement récemment), elle a rapidement essaimé un peu partout dans le monde, au point, comme c'est le cas au Brésil, de fonder l'action de tout un segment des politiques publiques.

Or B. Hubert (2007) propose une analyse intéressante des rapports entre l'agro-écologie et une autre conception de l'agriculture, elle aussi à prétention écologique. L'écoagriculture est fondée sur l'intensification de l'utilisation des sols en arrière des fronts pionniers afin de stabiliser la frontière et d'empêcher la colonisation des dernières terres vierges. Le fait qu'elle soit portée par l'UICN, cet organisme international très porté à la conservation des espèces et prônant la mise en place de réserves forestières, ne peut que faire écho aux paroles du directeur du SNUC déjà citées dans le chapitre 2 :

« M. Mercadante : Le Pará aimerait que l'Ouest soit dédié exclusivement à la colonisation agricole, et que l'Est soit intensément occupé, déboisé... mais pour les prétentions agricoles et l'élevage que l'État aimerait avoir sur son territoire, ce qui a déjà été ouvert est largement suffisant. C'est le double de ce que l'État de São Paulo a pour produire en élevage. Il ne manque pas de terre dans le Pará, ce n'est pas cela le problème. (...) Alors qu'est-ce que l'État doit faire ? Négocier le fait de donner l'Ouest pour la conservation, à condition qu'on les laisse viabiliser le reste. Ça a été cela la discussion, et la promesse du Ministère a été d'aller dans ce sens ».

Si cette assertion est vraie, elle ne doit pas faire oublier qu'il existe une différence fondamentale entre l'État du Pará et celui de São Paulo : le premier est une terre d'accueil de l'agriculture familiale, alors que le second a longtemps été une terre de départ de cette dernière. On comprend mieux, à la lecture de cette citation, le manque de communication

entre le Ministère de l'environnement et le Ministère du développement agricole, qui n'a pas manqué de nous étonner tout au long de nos entretiens. Alors qu'ils défendent tous deux les populations traditionnelles, qu'ils ont parfois sur le terrain les mêmes interlocuteurs et qu'ils utilisent une rhétorique du développement durable fondée sur la notion de territoire, force est de constater que leurs écrits dialoguent peu entre eux et que les articulations sur le terrain semblent absentes – faits largement confirmés par tous les responsables de ces ministères que nous avons rencontrés.

En effet, alors que l'écoagriculture pose comme finalité à son action la fermeture de la frontière agricole, l'agroécologie, toujours selon B. Hubert, ne s'oppose pas à la mise en place d'une agriculture durable dans le milieu amazonien – à condition évidemment que celle-ci soit fondée sur une utilisation durable du milieu. Est-ce là la seule différence qui existe entre les projets du MMA et ceux du MDA ? Le fait que les deux ministères utilisent au même moment la même rhétorique pour justifier leurs actions de développement durable ne tient-elle qu'à une simple coïncidence, peu probable, à une politique communicationnelle de l'État fédéral, à une convergence de politiques non ouvertement assumée ou à l'acceptation différente d'un terme très flou ?

C'est à cette dernière hypothèse que nous serions tenté, dans un premier temps, de nous référer. En effet, la notion de territoire est particulièrement ambiguë, y compris pour les géographes. La matrice sur laquelle reposent bien des définitions du territoire est présentée ainsi par C. Raffestin :

« Il est bien essentiel de comprendre que l'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire. Le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement un espace, l'acteur territorialise l'espace » (Raffestin, 1981 : 129).

Cette appropriation, C. Raffestin la qualifie ensuite : elle a surtout pour but l'organisation de la société par un pouvoir pour s'approprier les ressources d'un espace. Pour Raffestin, le pouvoir est premier dans la structuration du territoire : c'est lui qui réalise l'agencement territorial.

« Les systèmes de projection d'un lieu, d'un ensemble de lieux n'ont peut-être pas été assez analysés sous l'angle du pouvoir, c'est-à-dire dans la perspective d'une communication sociale assurant la liaison entre visées intentionnelles et réalisations. L'image ou modèle, c'est-à-dire toute construction de la réalité, est un instrument de pouvoir, et ce depuis les origines de l'homme » (Raffestin, 1981 : 129).

Si le territoire est le produit du pouvoir, et que le pouvoir est conflictuel, compromis, il faut bien considérer le territoire comme étant le fruit de conflits, de négociations. Il faut donc le voir en modification constante.

« Le système territorial est tout autant un moyen qu'une fin. En tant que moyen, il dénote un territoire, une organisation territoriale, mais en tant que fin, il connote une idéologie de l'organisation. Il est donc tout à la fois ou alternativement moyen et but des stratégies. Toute combinaison territoriale cristallise de l'énergie et de l'information structurées par des codes. En tant qu'objectif, le système territorial peut être déchiffré à partir des combinaisons stratégiques faites par les acteurs. En tant que moyen, il peut être déchiffré au travers des gains et des coûts qu'il entraîne pour les acteurs. Le système territorial est donc produit et moyen de production » (Raffestin, 1981 : 143).

Cette définition, que nous considérerons comme la matrice de la définition du territoire, a servi de base à de nombreuses définitions du territoire, en particulier chez les géographes. Sur cette base politique, les géographes ont en particulier greffé nombre de dimensions faisant du territoire un concept intégrant la majeure partie des dimensions de l'homme en société : le territoire a certes une légitimation politique, mais il est aussi un moyen économique, un support identitaire et existentiel, et enfin un catalyseur social (voir en particulier Le Berre, 1992 et Di Méo, 1998). Ces définitions permettent non seulement d'élargir la notion de territoire à un grand nombre d'acteurs, ce que C. Raffestin faisait en partie, mais surtout de renvoyer la notion de pouvoir à un second plan, faisant passer en premier lieu l'appropriation identitaire et le vécu des populations. G. Di Méo propose ainsi la définition suivante du territoire :

« Sur le socle que dresse la réalité socio-culturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998 : 107).

Même si les auteurs se citent entre eux, la définition proposée par C. Raffestin est plus orientée vers le pouvoir, alors que celle de G. Di Méo met en avant l'identité et l'homogénéité du groupe qui s'approprie le territoire. Comment se situent les propositions du territoire que nous avons rencontrées au MDA par rapport à ces approches théoriques de la notion ?

Le territoire de projet du gouvernement fédéral

Pour bien comprendre la manière dont le MDA amène la notion de territoire, il faut la replacer dans un contexte plus global, celui des politiques publiques en faveur des agriculteurs familiaux. Le projet agro-écologique évoqué plus haut implique que les agriculteurs encadrent

la politique de réforme agraire d'actions fortes ; cette politique s'est construite au cours des 15 dernières années.

L'action en faveur de l'agriculture familiale a commencé en 1995, et s'est généralisée dans les années suivantes autour d'une politique associant crédit aux petits agriculteurs (crédits dont les sources sont tirées du Fonds constitutionnel à destination du Nord du Brésil, le FNO) et assistance technique. La politique de crédit du FNO n'est cependant pas suivie d'une assistance technique suffisante : l'organisme chargé d'accompagner les crédits d'assistance technique, l'EMATER, se trouve cependant rapidement dépassé, obligeant l'État à recourir, de plus en plus, à des prestataires de services chargés à leur tour d'accompagner les agriculteurs familiaux. Cette évolution se fait en parallèle de la reprise de la réforme agraire par le système des *assentamentos*. Cette fois, les sociétés prestataires de services de développement rural sont chargées non seulement d'accompagner les crédits, mais aussi de réaliser un plan de gestion agricole des localités de la réforme agraire. Contractées à l'échelle d'un projet d'*assentamento* par l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) et l'association des producteurs du PA, ces prestataires de services assurent donc l'essentiel de l'intermédiation entre l'État et les agriculteurs familiaux. Les syndicats ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, puisque tous ont fondé leurs propres prestataires de service : le MST, les trois antennes régionales de la FETRAGRI du Pará (celle d'Altamira, de Marabá de Tucuman) et la FETRAF, moins politisée que les deux premières, ont ainsi leurs propres agences de développement rural. La plus grande de ces agences, la Coopserviços, compte ainsi 88 techniciens, dont 22 ingénieurs agronomes ou assimilés et même des pédagogues ou des sociologues chargés de l'organisation sociale locale.

Le FNO, devenu au fil du temps PRONAF, a plusieurs lignes. Il s'inscrit dans une relative continuité par rapport à la politique précédente, à une exception près : le PRONAF contient une ligne spécifiquement destinée aux infrastructures, le *PRONAF infraestrutura*. Alors que les infrastructures (transport, école, etc.) étaient directement du ressort des municipalités sur lesquelles était installé un projet d'*assentamento*, la création d'un *PRONAF infraestrutura* a ceci de spécifique qu'il est décidé à l'échelle de territoires, et qu'il doit donner lieu à l'élaboration d'un projet territorial hiérarchisant les priorités en termes d'investissements en infrastructure.

La notion de territoire telle qu'employée ici mérite d'être éclaircie : le territoire est une échelle totalement nouvelle, qui ne reprend aucun cadre pré-établi. Il s'agit d'un regroupement de municipes constitué volontairement par les mouvements sociaux et les organismes publics concernés par la gestion d'un espace dont les « conditions objectives »

(milieu naturel, situation géographique, situation foncière, pression du marché) et les enjeux sont considérés comme comparables. La constitution de territoires est, nous l'avons dit, volontaire, ce qui signifie que l'ensemble de l'espace brésilien n'est pas couvert par de tels territoires. Si l'association est volontaire, elle conditionne cependant l'obtention du *PRONAF infraestructura* et peut faire, lorsqu'une région est considérée comme vitale du point de vue de la réforme agraire, l'objet de fortes pressions de la part du MDA.

Les crédits affectés par le *PRONAF infraestructura* sont faibles, et n'ont pas forcément vocation à augmenter au fil du temps. Cela constitue presque uniquement un moyen de lancer le dialogue au sein d'espaces conflictuels, à faire dialoguer entre eux société civile, « secteur entrepreneurial » et pouvoirs municipaux, qui sont de fait rarement assis à la même table. La constitution d'un projet territorial doit orienter, par la suite, la politique de crédit destinée aux agriculteurs familiaux, en même temps qu'elle doit permettre aux rédacteurs du projet de chercher d'autres financements auprès d'organismes prêteurs tels que le BNDES (Banque nationale pour le développement économique et social, l'équivalent de notre Caisse des dépôts et des consignations).

C. Albaladejo (2005), relisant le géographe brésilien M. Santos (2000), a proposé une interprétation de ces rapports à l'espace de l'État fédéral et de ses populations locales au travers de la notion de territoire.

« La modernisation de l'agriculture désigne bien un processus plus ou moins achevé de re-territorialisation de l'agriculture. Milton Santos (2000 : p. 101-106), a proposé la notion de « pacte territorial » dans le but de mieux cerner les différentes étapes de construction de l'État-nation brésilien à partir de l'évolution de l'Empire. La création des communes, des provinces puis des États était, pour cet auteur, l'indice de nouveaux arrangements politico-territoriaux qui s'inscrivent dans des mouvements de transformation de la société. La Révolution des années 1930 et l'État Nouveau, la Carta Magna de 1946, la Modernisation capitaliste et la période militaire après 1964 sont autant de nouveaux pactes territoriaux dont les effets, mais aussi les origines, prennent racines dans des évolutions profondes rendues possibles au niveau local et au quotidien tout autant qu'au niveau des grands accords et arrangements politiques visibles et consignés dans l'histoire nationale. Pour Milton Santos, le pacte territorial est donc bien au cœur de la relation entre l'État et le territoire » (Albaladejo, 2005 : 90)

C'est bien un nouveau pacte territorial que le gouvernement fédéral entend mettre en place au Brésil. Ce pacte territorial se fonde sur un nouveau rapport entre l'État fédéral et les organisations syndicales représentatives de l'agriculture familiale, les pouvoirs municipaux et les autres acteurs économiques (comprendre les grandes propriétés terriennes et les grandes industries, en particulier minières). Ce nouveau rapport se fonde sur la notion de participation, via des forums ou d'autres instances. Qu'on ne s'y trompe donc pas : ce sont les populations locales, ou du moins leurs représentants, qui sont au cœur de cette nouvelle politique. Mais la

construction de ces rapports n'est pas, loin s'en faut, pacifiée. Le sens que prend alors le territoire pour les populations qu'il est censé incorporer est essentiel. C'est ici, nous allons le voir, que les principaux problèmes surgissent. Cette politique fait l'objet de fortes réserves de la part des acteurs qui sont censés l'appliquer. Comme nous y sommes maintenant habitués, les textes fédéraux se heurtent à une réalité locale qui est loin de se laisser facilement apprivoiser.

Les obstacles locaux à la politique de territoire rural : le cas de la région de Marabá

La région de Marabá, au passé très conflictuel et actuellement très concernée par la politique de réforme agraire du MDA, s'est dotée rapidement d'un territoire rural. Celui-ci comprend sept municipes d'une région qui effectivement est soumise à des processus spatiaux comparables (histoire de la colonisation, des conflits fonciers, des grands projets qui y sont appliqués).

Un premier point doit être immédiatement soulevé pour ne pas laisser d'ambiguïtés quant au sens effectivement donné à cette notion par les populations locales qu'il est censé concerner, les agriculteurs familiaux. Alors que Pedro Carricart, membre du projet argentin accompagné par A. Simões, autre membre du projet, a interrogé une fille d'agriculteur représentative de ces jeunes formés dans le cadre des écoles spécifiquement dédiés aux enfants d'agriculteurs, sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre suivant, elle lui a répondu la chose suivante :

« Pedro: Que penses-tu de tous ces plans de développement territorial, quel regard en as-tu depuis ton *assentamento*?

« Aquiles [en castillan, à son collègue argentin qui ne parle pas portugais] : Cette question n'est pas simple parce que dans les PA, ils n'entendent pas parler de cela. [À l'ex-étudiante, en traduisant] Il te demande si la question des plans de développement territorial et tout ce qui va avec est arrivée là, quelle opinion vous en avez?

« Claudelice : *Pois é* [Cette expression, qu'on pourrait traduire par « Ben euh », traduit un certain malaise par rapport à la question] En fait, ça commence seulement maintenant, ça ne fait que commencer, les agriculteurs n'ont pas connaissance de cela, en fait, même moi je ne sais pas de quoi il s'agit, au fond, cette histoire de division territoriale. On n'a pas vraiment d'opinion dessus parce que... si j'en avais une, ce serait : je pense que ça doit être plus clair pour les agriculteurs ce qu'est en fait cette division territoriale dont j'ai vaguement entendu parler, je suis sûre que d'autres agriculteurs aussi en ont entendu parler, mais on ne sait pas à quoi ça sert, si ça existe vraiment dans les faits, si ça fonctionne ou si ça ne fait que commencer, je ne sais pas. Cela devrait être clair pour les agriculteurs parce que... on en a déjà entendu parler, mais bon... »

Il est intéressant que l'entretien ait été mené par un étranger au Brésil parce que son compagnon, qui connaît très bien la situation, n'aurait jamais pensé à poser une telle question

tellement la réponse lui paraît évidente – c’est d’ailleurs le sens de son aparté. La réponse correspond bien à ce que A. Simões prévoyait : l’interviewée ne sait pas à quoi se réfère cette politique, ni quelles sont les limites du territoire – montrant par là-même que l’appropriation identitaire qui pour certains doit être la base de toute politique territoriale n’a pas lieu. Le territoire entendu ici est donc surtout un territoire de projet, à destination des hommes politiques ; son sens identitaire pour les populations locales est très faible.

Intéressons-nous donc maintenant aux discours de ces politiques sur le territoire. Un responsable syndical, interrogé par A. Simões dans sa thèse de doctorat (Simões, 2007), lui fait la réponse suivante quant au sens qu’il donne au territoire :

« Chercheur : Quand on parle de territoire, qu’est-ce que cela signifie pour vous ? Comment est-ce que vous voyez cette discussion du territoire ?

« Syndicaliste : Ben, ce mot est encore nouveau pour nous. Alors beaucoup de monde en entend parler mais ne le comprend pas, n’est-ce pas ? Alors on doit chercher à former nos gars de ce point de vue. Alors quand a surgi le mot territoire dans notre région, c’est ce qu’on s’est dit : Non, alors on est un territoire ici... aujourd’hui notre territoire, celui qu’on a avec la SDT (Secrétariat du développement territorial au MDA), il comprend sept municipes, n’est-ce pas ? Alors notre compréhension... a besoin... y compris on appelle quelques personnes pour discuter : par exemple cette question de notre production, n’est-ce pas ? On développe un débat sur la base productive de notre territoire, n’est-ce pas ? Alors on cherche à éclairer notre groupe de par où l’on doit commencer, que l’on doit donner la priorité à la question technique et économique. Ce n’est pas très clair cette histoire de territoire, il semble que... c’est cette même histoire de Nouveau monde rural du Gouvernement FHC, n’est-ce pas ? Alors tout cela crée un jeu de mots que notre groupe a besoin de comprendre au maximum.

« Chercheur : Mais votre territoire, c’est le même que celui auquel pense le MDA ?

« Syndicaliste : Bon cette question... il y a plusieurs territoires, n’est-ce pas ? Parce que chaque organisation imagine son territoire, n’est-ce pas ? On doit comme cela, le MST il imagine son territoire, n’est-ce pas ? Le territoire du MDA il est... il touche la moitié de notre territoire, n’est-ce pas ? Alors on dit comme cela, on a deux, trois, quatre ou cinq territoires, là où le MDA n’en a qu’un. Du point de vue de notre organisation, nous avons un territoire et nous essayons de faire correspondre celui du MDA avec le nôtre. Mais on ne peut pas faire comme si cela était une simple question de limites... je pense qu’on doit aller au-delà, parce que si on ne fait pas attention, d’ici, autant nous que le gouvernement... cette question de territoire sera juste une question de limite, de frontières... il faut rompre avec cette vision.

« Chercheur : Encore une chose... aujourd’hui, si quelque vous demandait quels sont les territoires, les municipes stratégiques pour l’action de la FETAGRI aujourd’hui, qu’est-ce que tu répondrais ?

« Syndicaliste : Ça c’est... ce n’est pas difficile, n’est-ce pas ? Je pense que nous avons quelques municipes stratégiques ici. Alors ça ouvre différents territoires, on pourrait parler ainsi, stratégiquement pour cette question du latifundio, quel est le municipe stratégique. Donc il est facile d’expliquer cela, Marabá et Rodon du Pará, notre principale cible. Du point de vue foncier, c’est notre cible, n’est-ce pas ? Du point de vue de l’organisation de la production et de la commercialisation des produits, n’est-ce pas ? Alors nous avons déjà un autre territoire, qui n’est plus le même, n’est-ce pas ? Alors, à nouveau il y a Marabá, mais aussi Itupiranga, São Domingos, São João, Eldorado dos Carajás, Nova Ipixuna, Parauapebas, n’est-ce pas ? Alors si on parle du point de vue de la corrélation politique, ça ouvre un autre territoire. À chaque thème vous ouvrez un territoire. Par exemple, cette question de l’éducation... des 17 municipes, on en a sélectionné cinq pour y créer des Écoles familiales agricoles, des EFA. Alors du point de vue de l’éducation, on a un autre territoire... et c’est ainsi que l’on va en construisant... »

Cet extrait d'entretien confirme la confusion qui règne autour de la notion de territoire, et pose très clairement la question de la manière dont s'est fait le regroupement de municipes qui a donné lieu au territoire du Sudeste paraense. Comme nous l'avons suggéré plus haut, cette région est stratégique pour le Ministère du développement agraire dans la mesure où nombre de projets d'*assentamento* s'y localisent. Cela peut expliquer que la règle qui veut que le territoire soit auto-constitué ne répond pas à la réalité de sa mise en place, ce qui en fait d'abord, encore une fois, un territoire à dimension plus politique qu'identitaire.

Le sens accordé au mot territoire par le responsable syndical interrogé est très nettement politique : le territoire, c'est l'aire d'action d'un pouvoir concernant un thème précis. Il y a ainsi le territoire de chaque organisation politique, celui sur lequel elle peut agir et qui semble bien circonscrit (reprenant en fait les limites des municipes, ces échelles administratives et électorales) ; et il y a le territoire sur lequel elles agissent pour des thèmes précis, comme la production, l'éducation, etc. Par sa politique territoriale, la SDT (Secrétariat du développement territorial) veut agir contre cet émiettement et mettre en cohérence les échelles d'action des politiques publiques avec celles des organisations de la société civile.

Mais un des points essentiel, sur lequel nous ne nous sommes pas encore penché, est que l'action du gouvernement fédéral veut mettre autour de la même table non seulement les différents mouvements syndicaux, mais aussi – et surtout – les représentants des syndicats avec les pouvoirs municipaux et les représentants du secteur entrepreneurial – comprendre les grands propriétaires terriens. Or il s'agit d'un objectif particulièrement difficile à atteindre compte tenu du niveau de violence que les relations entre ces deux secteurs ont pu atteindre par le passé, et peuvent encore avoir aujourd'hui. Les citations qui reprennent ce thème sont nombreuses : elles rappellent les morts passés (une personne avec qui nous nous sommes entretenus fait même le compte : au cours des 20 dernières années, 19 de ses « compagnons de lutte » ont été assassinés), ce qui rend très difficile la possibilité de s'asseoir autour d'une même table les ennemis d'hier, et souvent d'aujourd'hui (en 2004 et 2005, deux syndicalistes ont été assassinés dans le « territoire » voisin).

C. Simmons analyse, seule (2004) ou dans des travaux collectifs (Simmons *et al.*, 2005), la violence qui semble endémique à cette région. Cette violence est souvent traitée comme étant la conséquence de l'avancée de la frontière : quand la frontière avance, les conflits ont lieu pour s'accaparer les ressources, et ils se terminent lorsque les rapports sont normalisés. Cela explique que l'on peut prédire les conflits sur un territoire (Théry, 2005). Mais C. Simmons montre qu'une fois que le front de colonisation est passé, les conflits perdurent, parce qu'ils ont entraîné la mise en place de rapports sociaux qui se résolvent

souvent par l'usage de la violence, faisant des lieux amazoniens des lieux violents. Cette dimension, lorsqu'elle est traduite en termes de définition de politiques, explique que les discussions autour du territoire et des politiques territoriales soient vues en termes d'opposition, et non de négociation. Un autre responsable syndical, chargé cette fois-ci de la FETAGRI régionale, émet l'avis suivant sur la politique territoriale :

« Cette histoire de développement régional a été mal construite, le CIAT¹ est un espace pour débattre de petits financements et ça prend tout notre temps alors que ça devrait... ce que l'on fait devrait être reconnu comme un plan territorial, mais rien de merveilleux... on doit être sûr de qui entre dans la discussion, n'est-ce pas ? On doit comprendre les différents segments pour affronter ces problèmes, je l'ai dit en ce qui concerne la question du reboisement², il faut une proposition qui vienne renforcer l'agriculture familiale dans la région, et la question qui a été faite, nous en débattons, et ça ne peut pas rester qu'à l'état de débat... je suis d'accord avec le gars du MST là-dessus... on a perdu la bataille de l'exploitation du bois, on a perdu avec l'élevage bovin, tous nos *assentamentos* aujourd'hui sont fondés sur l'élevage, quand tu vas à la banque pour avoir un financement PRONAF et que tu poses la question de la diversification comme étant au cœur du projet de financement, tu as des difficultés ; il y a 5 ans, la question ne se posait même pas. On nous disait : voici le tableau, neuf têtes de bétail et tant de mètres de clôtures, et si vous faites des histoires, que vous ne voulez ni bétail ni clôture, c'est que vous êtes fainéant, vous ne méritez pas le financement, et la logique a donc été celle de l'expansion de l'élevage, mais c'est compliqué. Et maintenant, ils veulent amener les agriculteurs à planter de l'eucalyptus, c'est leur projet, et nombre d'agriculteurs suivent, ils ne sont pas assez organisés. Nous allons organiser trois événements importants pour nous opposer à cela, pour mettre la société en opposition et il faut qu'on pose la question une bonne fois. Fin août nous allons poser la question, lors de la rencontre. (...) Nous allons nous opposer à cette histoire de reboisement et amener la question de la fruiticulture, on fait un grand séminaire en septembre et on voit comment on peut faire, on va aussi parler de chaîne de traitement du lait, et on va parler des petits et des moyens animaux pour l'agriculture familiale, il faut en finir avec le bétail... évidemment, au milieu de tout cela, il y a la question environnementale. Une chose que j'ai oublié de te dire aussi, quand on parle de développement territorial. Un point important pour le développement territorial, c'est le pouvoir municipal, n'est-ce pas ? Mais la plupart de ces types, ils sont de l'autre bord, non ? Un de ces jours, je suis allé à une fête de la coopérative à Curionópolis³, et quand je suis arrivé là-bas il y avait plus ou moins 1000 personnes, et là le maire c'est Curio n'est-ce pas ? Et il allait y avoir l'élection de Miss Coopérative, et il devait y avoir une importance particulière donnée à la culture du *capa* et du fruit de la passion, le maire était là avec sa femme et 5 gardes du corps, et il contribuait à la fête avec un véhicule pour la musique... et au moment où ils ont invité pour la table du jury... il ont invité trois personnes, mais pas le

¹ Il s'agit de la chambre technique chargée de l'élaboration du projet de développement territorial.

² La politique de reboisement consiste en fait à planter de l'eucalyptus pour fournir en charbon de bois l'industrie sidérurgique, en fort développement avec la présence de la mine de fer de Carajás (la plus grande mine de fer à ciel ouvert du monde) au cœur même du territoire du Sud-est du Pará.

³ Curionópolis, littéralement la ville de Curio, est une capitale de municipalité de la région sur laquelle se trouve le territoire rural étudié. Cette ville a la caractéristique d'avoir abrité, et d'abriter encore sur son territoire municipal la mine d'or d'El Dorado du Carajás, qui a été, dans les années 1980, la plus grande mine d'or à ciel ouvert du monde ; elle a été rendue célèbre par les photographies de S. Salgado. Si l'exploitation de l'or de cette mine a été interrompue, ce n'est pas parce que l'or manquait, mais parce qu'il devenait trop dangereux de l'exploiter dans les conditions précaires qui ont été photographiées par S. Salgado... et parce que les cours de l'or avaient fortement baissé. La remontée des cours de l'or rendent de nouveau cette exploitation très lucrative, et des négociations sont en cours pour savoir qui la réalisera. Curio est l'homme qui a stabilisé l'exploitation de l'or dans cette région, et il est un homme fort localement.

maire. Alors il a dit, moi qui paye pour la fête, ils ne m'ont pas invité à la table du jury. Le maire il a dit qu'il allait en finir avec la fête, qu'ils ne lui ont pas payé l'argent qu'ils lui devaient pour une autre fête, qu'ils ne vont pas payer celui là... alors résultat, tout le monde est rentré chez lui avant que ça soit terminé, il y a 3 mois de cela. »

Cet extrait d'entretien pose plusieurs problèmes : d'abord celui de la coexistence, même dans un cadre festif, des ennemis d'hier pas tout à fait (voire pas du tout) réconciliés ; ensuite, celui de la manière d'aborder les discussions territoriales, vues comme une opposition entre deux projets opposés. Le mouvement syndical, de fait, se perçoit plus comme une force de proposition d'une politique publique contre d'autres politiques que comme un élément de négociation de la manière dont la politique doit s'appliquer localement. Cette différence sur la manière d'appréhender leur rôle respectif est sans doute fondamentalement structurante pour comprendre la manière dont la politique territoriale est envisagée par chacun des acteurs présents localement.

Perceptions différenciées des fonctions de la politique territoriale

A. Simões propose dans sa thèse de doctorat un extrait d'entretien très éclairant sur la manière dont les différents acteurs perçoivent la politique territoriale de la SDT.

« Membre du conseil technique : Alors aujourd'hui il y a une Chambre technique¹. (...) C'est, il y a des difficultés parce que je crois que le processus est très intéressant, parce qu'on tente justement d'interférer dans la politique, on ne reproduit pas plus la politique qu'on ne l'exécute exactement comme elle arrive. (...) Cela a été très bien revendiqué par le mouvement social, cette perception que la mobilisation et les choses ici, localement, sont différentes de ce qui pouvait être pensé à Brasilia, pour une politique à un niveau national. Alors, de cela on était sûrs et l'on a commencé tout un travail pour identifier les problèmes dans l'application des crédits ici et ça a toujours été la ligne des travaux de la Chambre technique. Par exemple, il y a toujours eu une difficulté très grande de la banque à accepter cela, parce que la banque travaille avec des règles, des règles nationales. Des fois il y avait des problèmes venus de l'INCRA même pour l'accepter, une difficulté énorme du Conseil de développement rural qui représente l'État, l'État du Pará, d'incorporer cela, mais, mais plus encore de Brasilia. Alors la SAF, le PRONAF, tout cela n'a pas changé du gouvernement de FHC [Fernando Henrique Cardoso, élu deux fois Président de la République brésilienne de 1995 à 2002] à celui de Lula, parce que je pense que beaucoup de choses ont été maintenues, beaucoup de gens ont été maintenus et le manque de dialogue ne s'est pas amélioré, tu comprends. Alors, pour nous tout cela est clair, je veux dire que ce n'est pas notre rôle de reproduire la politique, alors, pour cela il n'y avait pas besoin de Chambre technique, pour cela il y avait la politique à travers du crédit et des termes de référence, il fallait décider qui étaient les familles qui devaient être appuyées... nous pensons que ce n'était pas notre rôle. C'était réellement d'identifier les entraves, mais cela n'est pas clair, par exemple pour moi ce n'est pas évident que tout le monde voit cela comme le rôle d'un forum local. Alors Brasilia voulait délégitimer cette conduite dès que possible et notre combat va toujours dans ce sens, alors, quand ils arrivent ici, ils disent non, la norme c'est celle-ci, vous sortez de la norme,

¹ La Chambre technique est une antenne au sein de l'INCRA (l'institut chargé par le MDA de l'application des politiques du PRONAF) chargée de discuter, avant l'apparition du CIAT, les politiques territoriales.

cela n'est pas possible, vous ne pouvez pas faire cela, pour qui vous prenez-vous? Où vous croyez-vous pour contester cela? C'est de cette manière, il y a des documents qui peuvent le retracer. Moi j'ai quelques documents, des actes de réunions, avec la participation des personnes de la SAF qui peuvent montrer cela, cette dispute de conception de ce que doivent être les forums de délibération, de ce qui se dit en délibérations. Les gens voient clairement que l'on n'est pas là pour reproduire la politique, qu'on est là pour discuter cette politique et l'adapter au niveau local. »

Cet extrait d'entretien pose toute l'ambiguïté des relations qui peuvent s'établir entre le MDA et les acteurs locaux, d'autant qu'il précède en fait l'accent actuellement mis sur les territoires. En effet, il s'agit d'un entretien mené en 2005, alors que le MDA n'avait pas encore formulé aussi clairement sa politique de développement territorial et que la structure chargée de le rédiger était au sein de l'INCRA (et pas encore autonome au sein du CIAT). Or à cette époque, le conflit avec le MDA porte sur la manière dont les politiques publiques doivent être considérées par les acteurs locaux. Du point de vue de ce syndicaliste, les politiques publiques doivent être élaborées par la base, alors que du point de vue du ministère, il doit simplement s'agir d'appliquer une politique.

On comprend mieux, à la lumière de cet entretien, les problèmes exposés plus haut par le responsable de la FETAGRI, deux ans après l'entretien que nous venons de citer. Il exposait la volonté de définir entièrement les priorités à donner au développement régional, faisant de la politique d'expansion de l'élevage la conséquence des volontés du ministère et des banques (et non, donc, du syndicat ou de la volonté des agriculteurs eux-mêmes). On retrouve la même opposition, ici encore, aux projets de développement régional impulsés par le haut...

Le mouvement social arrive d'ailleurs à se légitimer en rendant responsable du fort taux de déboisement observé suite à la diffusion du crédit à l'élevage bovin, un accord tacite entre le Ministère du développement agricole et les banques – arguant que c'est suite à leur refus de dialogue avec les mouvements de base que ces politiques ont été rendues possibles. Légitimés parce qu'ils défendent une proposition plus préservatrice du milieu naturel, les mouvements sociaux entendent reprendre la main sur les négociations.

N'est-ce pas là la clef, finalement, du certain détachement par rapport à la politique de développement territorial observée sur le terrain ? Alors que cette politique, telle qu'elle est expliquée par le Ministère et ses représentants, paraît être une excellente politique pour les mouvements sociaux qui se voient convier à l'élaboration des politiques publiques, ceux-ci se sentent en fait piégés par le fait que cette politique viendrait restreindre le pouvoir qu'ils commençaient à prendre localement, en leur faisant non seulement partager avec les pouvoirs municipaux et leurs ennemis d'hier, mais aussi avec le propre ministère. C'est en tous cas le

sens que l'on peut donner à nombre d'assertions qui nous ont été faites hors micro, alors que nous expliquions ne pas comprendre pourquoi cette politique faisait naître tant de réserves chez les acteurs locaux. On nous répondait alors, à mots plus ou moins couverts, que la création de territoires est plus faite pour permettre à l'État fédéral de reprendre le contrôle de zones dont les acteurs locaux lui échappent que de permettre à réellement élaborer une politique. C'est ainsi qu'ils expliquent qu'il y a peu de crédits consacrés aux politiques qu'ils définissent : car la définition de politiques n'est pas tant l'objectif que la reprise de contrôle de l'État fédéral. D'ailleurs, une preuve est souvent avancée pour cela : le fait que les membres de la SDT de l'État du Pará appartiennent à un courant au sein du Parti des Travailleurs (le PT, au pouvoir au niveau fédéral et étatique) en conflit avec le courant du Sudeste du Pará. La politique est donc plus comprise en termes de conflits d'intérêts entre courants politiques et entre échelles qu'en termes d'élaboration commune d'une politique publique. Clefs qui ne sont compréhensibles qu'au terme d'une analyse approfondie.

On en reviendrait en fait à une conclusion comparable à celle à laquelle nous sommes arrivés au terme de la première partie – à savoir que la politique territoriale vise surtout à restaurer la souveraineté nationale – si deux éléments ne venaient nuancer notre point de vue. La question des temporalités, que nous avons ici abordée de manière secondaire, et celle de l'émergence de « sujets » au terme d'une politique qui renforce le pouvoir des populations locales.

Les temporalités du sujet et celles des politiques

Nous avons abordé, ci et là, la question des temporalités, mais sans la mettre au cœur de notre travail ni de nos analyses. Deux thèses de doctorat (Simões, 2007 ; Santos de Assis, 2007) récemment soutenues dans la région de Marabá ici étudiée¹ permettent de replacer les temporalités au cœur, de même que le temps qui s'est écoulé entre la première (en 2005) et la dernière (2007) phase de recherche ici menée.

W. Santos de Assis place les changements actuels dans une histoire longue de plusieurs dizaines d'années. Il repère alors comment les mouvements sociaux sont passés de la clandestinité, où ils luttaient contre la dictature militaire, à l'opposition aux politiques publiques en particulier et à l'État en général, auprès duquel ils revendiquaient essentiellement l'accès à la terre. Petit à petit, au fur et à mesure que les conditions foncières étaient stabilisées, les syndicats ont commencé à revendiquer des politiques publiques

¹ Dont l'une, répétons-le, a été en partie soutenue par le projet dont nous faisons ici le rapport.

destinées à l'agriculture familiale, et à s'intéresser à leur implémentation. C'est dans ce cadre qu'il a été fait appel à des services de coopération française, plus en fait sur des questions de méthode de développement que sur des questions purement techniques. Mais après avoir revendiqué les politiques publiques, les syndicats se sont mis à vouloir implanter directement des politiques. W. Santos de Assis écrit ainsi :

Les luttes dans le champ de la représentation ont amené les entités représentatives des agriculteurs familiaux à définir de nouvelles formes d'action. En ce sens, la présentation passive de pétitions signées par un certain nombre de pétitionnaires a été remplacée par la manifestation publique de ses nécessités et intérêts ; ils ont cessé de négocier de simples actions fondées sur les problèmes isolés de chaque STR pour la négociation collective de politiques régionales ; ils ont abandonnés une posture de peur face aux structures étatiques pour le courage de l'affrontement ouvert ; ils ont échangé la notion de lutte individuelle pour une notion plus proche de celle des grands mouvements sociaux.

La création de nouveaux espaces de discussion et la centralité des politiques publiques a généré de nouvelles formes de relations entre les entités syndicales et les agences étatiques. Au fur et à mesure que les acteurs en sont venus à se rencontrer plus régulièrement, dans les différents espaces de discussion telles que les Commissions spéciales, les Chambres techniques, les Commissions de gestion et autres mécanismes, la tolérance vis-à-vis des divergences politiques et idéologiques s'est améliorée. À cette participation intense dans les espaces de négociation et d'implémentation des politiques, les entités syndicales ont commencé à avoir une nouvelle perception sur la gestion des politiques – en particulier lorsque certains syndicats se sont proposés à faire une gestion directe des ressources des politiques d'*assentamento*. (...)

Dans une région où les caractéristiques de la société moderne se sont longtemps mélangées avec pratiques sociales archaïques telles que la violence contre les syndicats, les religieux et leurs sympathisants, la lutte d'acteurs pour la reconnaissance sociale, l'accès à des conditions minimales de survie, le pouvoir politique et l'amélioration des conditions économiques se sont mélangées dans un processus sans fin. Les acteurs sociaux en conflit ont généré de nouvelles formes de vie commune, d'appropriation et d'usage des ressources naturelles, de gestion des revenus publics, ont développé de nouveaux processus productifs et de nouvelles visions du monde. Cette profusion de phénomènes est peut-être la marque d'un nouvel apprentissage que transformerait la région, socialement et politiquement (Santos de Assis, 2007 : 207-210)

On peut retenir deux éléments de cette citation : le premier, c'est que la politique de territoire que nous avons étudiée s'inscrit dans un processus où le syndicat assume un rôle politique croissant : l'étape actuelle le voit passer d'un rôle d'exécutant des politiques à celui de force de proposition des politiques. Le processus, enclenché par l'État fédéral lui-même, commence à lui échapper en ce sens que les acteurs se prennent tellement en charge... qu'ils peuvent finir par se passer de l'État, ou en tout cas à le réduire à un rôle de guichet et de garant de la loi.

Ce processus se fait parallèlement à ce que W. Santos de Assis qualifie de « processus d'apprentissage ». C'est là le second enseignement de cette citation. Les acteurs syndicaux en

viennent petit à petit à assumer un rôle qui ne leur était pas dévolu, et ce, avec plus ou moins de bonheur. Ils deviennent alors capables non seulement de porter, mais aussi de proposer des politiques publiques.

Ce processus est cependant compliqué, car l'apprentissage se fait sur une base très paternaliste (Albaladejo, 2005). Analysant la politique de transfert aux organisations syndicales de la responsabilité d'application des politiques publiques, C. Albaladejo conclue que les syndicats ont aujourd'hui en main un pouvoir qui leur permet de décider qui, parmi les agriculteurs, peut ou non accéder à un crédit. Le risque que cela comporte est évident quand on sait à quel point les rapports sociaux amazoniens peuvent être fondés sur un paternalisme transfigurant des rapports sociaux inégalitaires en une fiction familiale (Geffray, 1995 ; Léna, Geffray & Araújo, 1996 ; Arnauld de Sartre, 2006). L'utilisation de cette relation à des fins électorales, voire corruptive, n'est malheureusement pas rare dans ces contextes.

C'est pour cette raison qu'A. Simões considère que la transformation de ces rapports sociaux ne peut se faire qu'à condition qu'émerge une nouvelle figure d'acteur social dans ces régions, l'intermédiaire de développement capable de réfléchir sur ses propres pratiques, de les mettre à distance, de les replacer dans leur contexte pour savoir en extraire ce qui potentiellement peut aider à transformer ce contexte – c'est-à-dire de se comporter en sujet, et d'appliquer ce comportement à l'action de développement.

« Le processus d'innovation et d'apprentissage social qui est à l'œuvre va dans ce sens. Il est révélateur de la capacité des acteurs locaux à construire leur futur, à tirer profit de leurs expériences sociohistoriques et des ressources réelles et potentielles de l'action publique dans les projets où sont engagées leurs valeurs, à élaborer des normes qu'ils co-construisent dans leurs interactions, leurs aspirations et leurs motivations » (Simões, 2007 : 397).

Le processus est donc encore largement en cours : il n'est pas achevé, loin s'en faut. Mais en le replaçant dans une perspective temporelle, par l'étude de ce qui s'est passé et de ce qui semble en train de se passer, on constate bien que la politique territoriale se trouve à la fois trop en avance – lorsqu'elle essaye d'associer des acteurs dont les luttes passées et parfois présentes ne sont pas tues – et à la fois en retard – quand les mouvements syndicaux ont pris une certaine avance en voulant proposer des politiques publiques, et non pas seulement les appliquer. Ce décalage de temporalité est bien évidemment voulu : voyant une situation qui lui échappe en grande partie, par la violence des rapports sociaux et les initiatives que prennent les mouvements sociaux, il est fort possible de penser que le Ministère du développement agricole a voulu cadrer les actions en les enfermant dans un carcan – celui du territoire. Et si en tout cas l'action n'était pas planifiée en ce sens, c'est bien ainsi qu'elle agit

lorsqu'elle se met effectivement en place. Le territoire apparaît alors non seulement comme un outil de développement, mais surtout comme un piège non seulement conceptuel mais aussi politique : celui dans lequel l'État veut enfermer des dynamiques qui lui échappent.

La formation, outil essentiel de l'émergence des sujets

Revenons-en à ces processus sociaux que le territoire veut encadrer. L'émergence de ces sujets du développement s'est faite grâce aux politiques publiques, à ces espaces de discussion que A. Simões appelle des « carrefours bigarrés ». Un de ces carrefours les plus communs dans l'action de développement amazonienne est la rencontre avec les intellectuels et leurs institutions de recherche-développement-formation (RDF). En effet, la région de Marabá est depuis une quinzaine d'années le lieu où un programme spécifique de l'Université fédérale du Pará s'est installé. Ce programme, porté par le département d'études intégrées de l'agriculture familiale, est un programme de RDF qui mène une recherche importante auprès des agriculteurs familiaux, parfois en codéfinissant avec leurs représentants les thèmes de recherche qui seront développés, et qui surtout réinvestissent les résultats de ces recherches, soit dans des actions de développement menées dans des communautés spécifiques, soit dans des programmes de formation. Le NEAF (Département d'études intégrées de l'agriculture familiale) gère ainsi un programme de formation d'ingénieurs agronomes (bon an, mal an, une à deux promotions de 20 à 30 ingénieurs sortent chaque années dans l'État du Pará, une à Altamira, l'autre à Marabá) ; nombre des anciens étudiants de ce programme constitueront les techniciens à niveau supérieur des actions de développement sous-traitées par le MDA. Le NEAF gère aussi un programme de Master en études de l'agriculture familiale, programme qui forme des cadres ou des intellectuels du développement vers l'agriculture familiale. Il est enfin un interlocuteur privilégié des écoles familiales agricoles, qui, elles, forment à un niveau fin collège, voire fin lycée (donc technicien agricole) des fils d'agriculteurs issus de localités de réforme agraire. Par ces programmes de formation, le NEAF participe à l'émergence de ces « sujets du développement » qu'A. Simões voit émerger.

Le « carrefour bigarré » dont parle A. Simões est donc à l'intersection entre ce renouveau des politiques publiques étudié jusqu'à alors, et la rencontre avec des intellectuels :

« Ainsi, l'alliance avec les intellectuels, la reconnaissance institutionnelle de l'agriculture familiale, la convergence entre celle-ci et le champ du développement durable et la mise en œuvre des nouveaux principes de l'action publique, créent des conditions particulièrement favorables à la multiplication des actions collectives » (Simões, 2007 : 401).

Il n'est dès lors pas étonnant que parmi les cinq axes du projet de développement territorial identifiés par les personnes chargées de l'élaborer figure l'éducation auprès des agriculteurs familiaux, que ce soit par des écoles pour les jeunes agriculteurs ou par des formations pour les acteurs de développement. L'éducation joue un rôle tellement central que face aux manques de crédit alloué à cette politique, la Chambre de décision du territoire a décidé de concentrer les crédits sur un seul axe d'action (pour ne pas les disperser)... et qu'elle a choisi pour cela la formation.

La coopération internationale a joué un rôle important dans la formation de ces agences de développement, qu'il nous faut à présent analyser. Comme il s'agit d'un processus assez complexe, nous voudrions analyser un exemple précis, ce qui implique d'y consacrer un chapitre spécifique – le chapitre suivant.

TROISIÈME PARTIE

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE AU RISQUE DE SON APPROPRIATION PAR LA BASE

Nous avons vu comment la notion de territoire est mobilisée par l'État, mais aussi par de nouveaux acteurs de l'aménagement, pour invoquer l'importance du paramètre de la diversité des populations au sein de la mise en place de politiques de développement durable. Si le territoire est un moyen de réaffirmation de la souveraineté étatique, il induit, en fonction même de sa rhétorique, des effets qui peuvent dépasser sa volonté d'ouverture sur cette prise en compte de la diversité. En l'arrimant à la reconnaissance de populations longtemps laissées pour compte de la modernité, l'outil territorial offre à celles-ci des opportunités d'action.

Comme suite directe de la partie précédente, nous allons donc nous tourner d'abord vers ce que l'exemple des agriculteurs familiaux peut nous apporter de ce point de vue. Mais nous nous tournerons aussi vers le cas de populations dont les racines amazoniennes sont plus anciennes. On trouve en effet à leur propos tout un ensemble de convergences de concepts et stratégies d'action, et ce malgré les logiques souvent contradictoires qui les animent. Apports scientifiques, idéologiques et juridiques se mêlent aux pratiques pour instrumentaliser la notion de population traditionnelle. Nous reviendrons sur la genèse et le devenir de cette notion ; mais pour l'instant, le plus important est d'attirer l'attention sur le fait que ses connotations postmodernes – du fait qu'elle vise à respecter des raisons marginalisées par la modernité triomphante – sont couplées à l'objectif du développement durable. De catégorie socio-culturelle servant à accorder une reconnaissance à des populations marginales, la notion est dorénavant légitimée davantage par la durabilité de son mode de vie.

Le chapitre 6, qui suit, sur les agriculteurs familiaux, va descendre au niveau local pour voir comment les territoires conçus par les politiques publiques étaient perçus par la population ciblée et comment celle-ci réagissait. Nous examinerons ensuite comment des populations encore plus marginalisées sont traitées dans les politiques de développement territorial durable. Dans le chapitre 7 l'exemple de la Forêt nationale du Tapajós, où vivent des populations dites « riveraines », servira à montrer les avantages et les limites de

l'approche de la participation telle qu'elle a eu tendance à être mise en place dans les politiques publiques qui cherchaient à s'en prévaloir. Puis, dans le chapitre 8, nous approfondirons la question des effets inattendus que ces politiques peuvent induire. Le cas des *Quilombos*, descendants de Noirs marrons, permettra de montrer la force et les limites des politiques cherchant à se fonder sur la reconnaissance de ces populations marginalisées par une modernité telle que conçue jusqu'à récemment.

CHAPITRE VI

L'utilisation du modèle français dans la construction d'une formation aux jeunes agriculteurs¹

La formation est devenue un enjeu majeur pour les agriculteurs familiaux amazoniens. C'est ce que nous avons vu dans le cas de la région de Marabá ; c'est aussi le cas dans la région d'Altamira, située à proximité (voir carte 2). Dans les deux cas, la formation intervient à deux niveaux : au niveau supérieur, par des formations à l'université (diplômes d'ingénieur agronome tournés vers l'agriculture familiale, formation Master) ; aux niveaux collège et lycée, formations destinées aux fils d'agriculteurs.

Ces formations ont au moins deux choses en commun : la première, c'est d'avoir été montées avec l'appui de la coopération française ; la seconde, c'est d'être explicitement en rupture par rapport aux cadres classiques de la formation agricole au Brésil. Les deux points sont bien évidemment liés ; c'est ce lien que nous voudrions approfondir. La redécouverte de l'agriculture familiale, et le cortège politique qui l'a accompagnée, a structuré, nous l'avons dit, le système d'appuis à l'agriculture familiale de manière assez binaire, reprenant dans les institutions l'opposition grande propriété / agriculture familiale (opposition parfois simpliste dans les faits, mais efficace institutionnellement). Chaque segment de l'agriculture a son ministère, mais aussi son institution de recherche, ses formations... et sa coopération.

Au niveau de la formation donc, les lycées agricoles que l'on pourrait qualifier de classiques sont relativement en retrait par rapport à l'agriculture familiale : même si les enfants d'agriculteurs familiaux ont comme les autres accès à ces écoles, plusieurs choses retiennent les parents pour y envoyer leurs enfants. D'abord, ces écoles sont peu nombreuses, et très éloignées des zones où nous travaillons. Il faut donc payer le transport et la nourriture vers et en ces lieux, en même temps qu'il faut se séparer d'une main-d'œuvre utile sur l'exploitation. De ce fait, les élèves que l'on y trouve sont soit du voisinage de ces écoles, soit relativement favorisés ; les techniques qu'on y apprend sont en outre moins directement dirigées vers la production familiale. Les autres écoles familiales (agricoles ou rurales, il

¹ Une partie de ce chapitre est tirée des textes que nous avons rédigés dans un article cosigné par X. Arnauld de Sartre et D. Chartier dont la référence est : Xavier Arnauld de Sartre & Denis Chartier, 2008, « Les politiques des jeunes agriculteurs en Amazonie, ou l'ambiguïté de la référence au modèle français », in M. Tollis (Dir.), *France – Brésil : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

existe en fait deux modèles¹) sont situées à proximité des agriculteurs familiaux des zones pionnières (dans la région de la Transamazonienne, une école a été créée par municipale) ; elles proposent des formations par alternance (une semaine d'école, deux à la maison) et les programmes sont en partie définis par les parents des enfants – ils répondent donc plus aux besoins des agriculteurs eux-mêmes.

Les formations à niveau supérieur sont plus dichotomiques encore. Il existe en Amazonie une Université Fédérale Rurale, qui forme en agronomie relativement classique – c'est-à-dire qu'elle est tournée vers les techniques destinées à la grande propriété (grande culture avec utilisation d'engrais, élevage bovin et techniques d'insémination artificielles, etc.). Le secteur de recherche auquel elle est adossée est le secteur classique d'intervention auprès de la grande propriété, l'Embrapa (qui pendant longtemps a été tourné vers la recherche agronomique classique). Lorsqu'il a été fait appel à l'université pour traiter des questions de l'agriculture familiale de front pionnier, c'est vers des sociologues engagés dans les luttes paysannes que se sont tournés les agriculteurs familiaux. Après tous les errements que peut connaître la création d'un département au sein d'une université, errements compliqués par le fait que ce département devait être transdisciplinaire et tourné vers des questions de société, le département d'études intégrées a été créé au sein de l'Université Fédérale du Pará, distincte de l'université rurale. Composé pour partie d'agronomes (formés à l'approche système) et pour partie de sociologues (voire très souvent d'hybrides entre ces deux disciplines), ce département assume des formations d'ingénieurs agronomes tournés vers l'agriculture familiale (ils réalisent en particulier des stages dans des exploitations d'agriculteurs familiaux, suivent des cours de sciences sociales et d'approche système).

Dans les deux cas, la coopération française est intervenue dans ces formations. Outre les raisons de réseau qui peuvent expliquer cet appel spécifique à la France (le prêtre qui a servi d'intermédiaire entre les agriculteurs familiaux et l'université est belge), cela se comprend par le fait que la France est un pays qui bénéficie au Brésil d'une image assez favorable, surtout auprès des secteurs en rupture contre la mondialisation et en particulier dans le secteur agricole : la France apparaît souvent comme les anti-États-Unis dans les idéologies latino-américaines (elle été une destination privilégiée de ceux qui ont fui la

¹ Localement, une distinction est faite entre les écoles familiales agricoles, dont une est implantée à Marabá et qui cherche à se généraliser, et les Maisons familiales rurales, qui comptent une vingtaine d'établissements implantés dans tout l'État du Pará – et même au-delà – et dont l'école pionnière est située à Medicilândia, à 90 kilomètres d'Altamira. Les principes pédagogiques ne sont pas tout à fait les mêmes entre les deux écoles. Retenons cependant que les deux sont issus de modèles français, et que nous étudierons le modèle qui de loin est le plus diffusé dans la région, les Maisons familiales rurales.

dictature militaire) ; elle a surtout la réputation d'avoir su conserver une agriculture familiale fondée sur la petite propriété. Même si ce fait est très largement discuté aujourd'hui – nous aurons amplement l'occasion d'y revenir –, cette image compte au Brésil.

C'est donc dans un premier temps à l'université française (plus particulièrement celle d'Antilles-Guyane), puis aux professionnels de la coopération (en l'occurrence le Groupe de recherche et d'échange de technologies), qu'il a été fait appel, au début des années 1990, pour répondre à la question posée autour de l'agriculture familiale. Le NEAF a été créée grâce à l'appui de Français, et deux laboratoires de recherche – développement – formation implantés à Altamira et Marabá ont suivi ; à chaque fois, des coopérants français ont été détachés, plusieurs années parfois. Au fur et à mesure, ces groupes se sont indépendantisés, au point qu'aujourd'hui plus aucun Français n'est présent sur place ; seuls le choix privilégié des écoles doctorales françaises pour former les enseignants-chercheurs de ces équipes et les réseaux de recherche des chercheurs du NEAF rappellent ce passé.

Mais lorsqu'ils étaient présents, ces chercheurs ont lié la demande de formation pour les jeunes agriculteurs aux réseaux français de la formation par alternance, en particulier au modèle des écoles familiales rurales. Ces écoles, nées en France dans les années 1930, ont voulu donner aux fils d'agriculteurs français une formation par alternance tournée vers l'agriculture, exactement comme les familles paysannes d'Amazonie semblent le demander. Les interfécondations possibles entre les deux modèles sont devenues tellement évidentes qu'une première maison familiale rurale a été implantée en Amazonie en 1995. Cela a été d'autant plus facilité que les MFR françaises disposent d'un service de coopération internationale destiné à diffuser le modèle, et que dans le Sud du Brésil la greffe a déjà pris. Aujourd'hui, on compte plus d'une douzaine d'écoles en fonctionnement dans la région de la Transamazonienne, alors qu'à Marabá une école familiale agricole, fondée elle-aussi sur l'alternance et sur une pédagogie tournée vers les besoins des agriculteurs (et inspirée là encore du modèle français) a été créée.

Cet exemple des maisons familiales rurales nous semble très intéressant pour comprendre la manière dont fonctionnent à la fois la coopération internationale totalement décentralisée (il s'agit au départ d'une coopération inter-universitaire et ensuite d'une coopération entre associations) et la formation destinée aux jeunes agriculteurs. Nous voudrions montrer par là que les emprunts aux modèles extérieurs suivent principalement une logique interne, qui peut être très éloignée de la manière dont fonctionne le modèle originel. Par les différences existantes entre le modèle exporté et le modèle importé, mais aussi par les conflits qui animent l'importation du modèle lui-même, nous montrerons quels modèles sont

appuyés ou pensés pour l'agriculture familiale brésilienne, la plaçant définitivement à distance de l'idéologie du territoire voulu par l'État fédéral et portée, dans le cas qui nous intéresse, par les organisations professionnelles. Nous ne traiterons donc pas ici des modèles d'éducation au niveau supérieur, mais de ceux destinés aux fils d'agriculteurs et concernant principalement le niveau collège.

Éducation pour les jeunes et professionnalisation de l'agriculture familiale

La politique destinée à l'agriculture familiale est prise entre trois impératifs, qui viennent des trois sources à l'origine de la constitution du ministère du Développement agraire : l'agriculture familiale doit être à la fois économiquement rentable, socialement juste et écologiquement viable... c'est-à-dire que l'agriculture familiale doit être ni plus ni moins que le fer de lance d'une agriculture durable. Même si l'agriculture familiale est, nous l'avons vu, réputée mieux placée que toute autre agriculture pour mettre en place de tels changements, cela ne saurait être un changement anodin pour ces agriculteurs.

Conscients de ces limites, les organismes de développement, au premier rang desquels les différents syndicats représentant les agriculteurs familiaux, le ministère du Développement agraire (MDA, chargé de l'agriculture familiale) et son organisme de recherche, le Département d'études agraires et de développement rural (NEAD), ont décidé de centrer leurs efforts sur les jeunes agriculteurs, public jugé *a priori* plus réceptif aux changements socio-économico-techniques qu'implique le développement durable. C'est ainsi qu'un Secrétariat national de la jeunesse a été créé au sein du MDA, et que diverses recherches se sont focalisées sur le thème de la jeunesse, alors que des expériences d'éducation rurale des jeunes agriculteurs ont été menées dans divers contextes, en particulier en Amazonie. Ces expériences et réflexions renvoient toutes, à des degrés divers, aux expériences menées en France dans les années de modernisation de l'agriculture.

Lors d'une revue bibliographique menée, à la demande du MDA, sur l'état de la recherche sur la jeunesse rurale au Brésil, N. Weisheimer (2006) montre que la littérature fait état d'une transformation profonde du mode de socialisation de l'agriculture familiale : le modèle de la famille paysanne traditionnelle disparaît, sans que l'on puisse caractériser le modèle en émergence qui vient le remplacer autrement que par une « urbanisation » des modes de vie. Un article en particulier insiste sur ce point, celui d'Antonio de Mello *et al.* (2001), qui montre la grande diversité des situations, en partie attribuée au manque de modèle organisateur de la transmission du métier d'agriculteur. La conséquence que les auteurs en

tirent est sans appel : « les modes de succession dominants au sein de l'agriculture familiale de l'ouest de l'État de Santa Catarina sont aujourd'hui une menace à son propre développement et donc au maintien d'un tissu social à l'intérieur du monde rural » (Antonio de Mello & al., 2001 : 23).

De ce fait, les auteurs en appellent à une nécessaire prise de conscience, à des débats, et à la mise en place de politiques publiques volontaires autour de la question du futur de la jeunesse. La direction que doit prendre cette politique est, pour ces auteurs, claire dans le rapport de recherche à l'origine de l'article cité ci-dessus : « notre recherche met en évidence des propositions de politiques publiques qui doivent permettre aux jeunes agriculteurs de construire un futur professionnel dans le monde rural ». Le mot est lancé : professionnalisation de l'agriculture familiale. Elle leur apparaît en effet comme un enjeu majeur : elle doit permettre aux jeunes de décider eux-mêmes et librement de leur futur, choisir de rester dans l'agriculture ou de partir en ville, selon des critères tenant en particulier aux revenus qu'ils peuvent attendre de l'agriculture... et qui donc permettrait de ne garder que des agriculteurs motivés et efficaces.

Cela implique deux choses : d'une part la rupture avec les modes de socialisation paysans, d'autre part la mise en place d'une agriculture économiquement rentable. Ce sont ces deux points que reprend Ricardo Abramovay, le coordinateur de la recherche dont est tiré l'article cité ci-dessus, quand il expose les « bases théoriques de (son) programme de recherche » : « au fond, l'idée d'agriculture familiale n'est pas sans rappeler la notion mise en avant par des théoriciens comme Amartya Sen et Michael Lipton, et qui a donné lieu au concept de développement humain du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). L'élargissement des possibilités, des chances qu'ont les individus d'avoir accès aux conditions qui leur permettront de participer à la vie sociale et de faire des choix » ; s'inscrivant en ceci contre « la tradition latino-américaine qui parle d'agriculture paysanne » (Abramovay, 1998 : 38). Le passage du paysannat à la catégorie d'agriculture familiale n'est pas anodin ; il implique un changement social profond.

Or, ce changement social était aussi supposé dans la politique de professionnalisation de l'agriculture paysanne française à partir de l'Entre-deux-guerres (voir en particulier Gervais, Jollivet & Tavernier, 1977). Si R. Abramovay fait ici référence à des économistes anglo-saxons, on notera par ailleurs qu'il y a de nombreuses résonances entre son projet scientifique et les expériences de professionnalisation de l'agriculture en France. Il fait, quand il parle de l'agriculture, explicitement référence aux théories de Pierre Bourdieu et de celles des membres de son école. De fait, il emprunte à cette théorie la mise en avant de la crise de

l'agriculture paysanne (Bourdieu, 1962). Mais alors que les Bourdieusiens dénoncent le saut épistémologique et sociologique qui est fait entre crise du paysannat et professionnalisation (voir en particulier Champagne, 1986 et Maresca, 1986), R. Abramovay et les membres de son équipe souhaitent, comme le faisaient les organisations professionnelles en France, que la professionnalisation soit « un acte d'indépendance, voire de rupture, vis-à-vis de l'environnement familial. Elle (doit être) synonyme de projet professionnel » (Maresca, 1986 : 77). « L'oubli », volontaire ou non, d'une partie du propos de Pierre Bourdieu est bien symptomatique de ce que ces auteurs entendent reprendre des théories françaises, et de la manière dont ils perçoivent le modèle agricole français.

Ces résonances idéologiques, voire ces demi emprunts, peuvent s'expliquer par une méconnaissance du contexte français du modèle, mais aussi par le projet que l'on donne à l'agriculture familiale et qui se sert d'une présentation erronée du modèle français pour se légitimer. Cette seconde interprétation est confortée par le fait que ces emprunts ne se retrouvent pas qu'aux niveaux ministériels mais aux différentes échelles du développement, en particulier au niveau de projets de développement spécifiques. C'est ce que nous allons approfondir par l'étude d'un projet, celui des Maisons familiales rurales dans la région Nord du Brésil, le long de la route Transamazonienne.

Un processus de professionnalisation et de contrôle des syndicats en contradiction avec l'esprit premier des MFR ?

Le projet des MFR est un projet d'éducation par alternance de jeunes agriculteurs de la région de la Transamazonienne (autour de la ville d'Altamira) directement inspiré du modèle français des Maisons familiales rurales. L'objectif affiché par les responsables syndicaux qui gèrent en partie les MFR est de professionnaliser l'agriculture familiale en agissant sur la jeunesse dans le cadre de ces écoles¹.

« Bruno : Par exemple, moi-même si je dis que nous n'avons pas le droit d'attacher le jeune dans les champs, il faut lui donner le droit à la citoyenneté pour qu'il puisse choisir ce qu'il veut pour lui. Il veut rester dans les champs ? Alors il faut des conditions pour rester. S'il a un autre rêve, il peut... c'est notre grand défi, faire en sorte que cette école (les MFR) soit pour un citoyen.

¹ Nous avons, pour comprendre cela, rencontré les responsables syndicaux des programmes destinés aux jeunes agriculteurs, en particulier le coordinateur du mouvement syndical des agriculteurs de la région Transamazonienne (la Fondation Vivre Produire Préserver, FVPP), Bruno, et la représentante de la Fédération des travailleurs ruraux (FETAGRI), Marta ; nous avons en outre assisté à un congrès organisé par ce même syndicat à Altamira autour de la question de la jeunesse, congrès dont nous nous sommes procuré les actes. Enfin, nous avons rencontré deux des principaux opposants à la prise en main des MFR par le mouvement social, l'actuel et l'ancien président de l'ARCAFAR. C'est l'analyse tirée de ces documents que nous présentons ici.

« Enquêteur : (...) Pour justement ne pas avoir un enseignement qui fasse partir de la zone rurale...

« Bruno : Oui, un enseignement qui donne la possibilité de rester. Aujourd'hui, nous avons une moyenne d'environ 75 % des jeunes qui ont étudié à la Maison qui sont dans les champs. Ce n'est pas notre prétention de vouloir atteindre les 100 %, parce que ce ne serait pas un enseignement citoyen, qui les obligerait à rester dans l'agriculture... Mais qui doit leur donner l'opportunité de choisir ».

Le terme de citoyen, très important dans ce discours, n'est pas sans rappeler la notion de liberté proposée par R. Abramovay ci-dessus. Or cette liberté de choix est associée chez ce syndicaliste à une certaine rationalité économique et à une opposition à la famille :

« Bruno : Cela, on le travaille déjà depuis plusieurs années et on aimerait que puisse sortir de là un projet signé pour que les jeunes aient un financement...

« Enquêteur : Financement pour...

« Bruno : Pour les jeunes de chaque MFR... pour que chaque jeune des MFR puisse avoir un projet pour lui-même. (...) Il doit créer pour lui-même un projet. Ce projet serait son propre projet et il serait financé. Et... nous avons quelques obstacles, parce que beaucoup de familles des fois n'acceptent pas... le père pense que l'argent doit passer par lui-même, et tout ça... mais d'après ce que nous sommes en train de signer avec le PRONAF, qui va financer, c'est la famille qui va devoir laisser faire... en mettant une terre à disposition du jeune pour qu'il puisse réaliser son projet sans interférence de la famille, la famille peut aider mais pas interférer.

« Enquêteur : Et les parents en pensent quoi ?

« Bruno : Il y a des parents qui pensent que c'est la bonne solution. Mais il y en a toujours quelques-uns, les pères les plus traditionnels, qui pensent que les enfants ne vont pas réussir, qu'ils doivent leur obéir, qu'en fait tout ce qui touche à l'argent les concerne à eux...

« Enquêteur : Qu'est-ce que vous appelez un père traditionnel ?

« Bruno : C'est celui qui est dans le système patriarcal comme on dit, n'est-ce pas ? C'est le père qui commande tout. Quand on parle d'argent dans la famille, c'est le père qui commande. Quand arrive l'argent, il va dans la main du père. Dans le système patriarcal, la femme ne participe pas à l'administration, et le fils non plus. Il participe au travail, et obéit aux ordres ».

L'agriculture telle qu'elle est pensée par les syndicalistes qui interviennent dans les MFR est donc fondamentalement opposée à la famille paysanne traditionnelle (qualifiée de patriarcale) et à ses méthodes de gestion. Cela, démontré par le responsable syndical cité ci-dessus, s'explique par le fait que les jeunes agriculteurs ont, de son point de vue, une culture différente de celles de leurs parents, et qu'il qualifie de « *plus ouverte et plus réceptive* ». Le renouvellement de l'agriculture familiale doit alors se faire dans deux directions différentes : une dimension sociale (ou, dirons-nous, organisationnelle) et une dimension économique, résumée dans la proposition ci-dessous.

« Marta : Ce que cela a à voir par exemple avec les autres propositions, avec la construction régionale. Le projet des agents (communautaires) fait en fait partie d'une stratégie de reconstruction du mouvement social, ce que je te disais au début. Il est construit, il est implanté en ce moment, un projet de consolidation de la production familiale et de contention des déboisements. Ce projet-là est pour fortifier cette proposition de construction d'un projet alternatif pour la région. C'est pour cela qu'on dit que pour eux par exemple ils doivent entrer dans un parti parce que c'est dans la politique que les choses se définissent, et

qu'il ne faut pas tenter de se cacher, d'esquiver, de faire le gros dos. C'est pour cela qu'on leur dit qu'ils sont dans la terre, et qu'ils doivent de manière... on ne leur dit pas, mais on le construit ensemble, que la terre est un espace comparable au type qui a une entreprise en ville, vous avez votre entreprise qui est votre propriété, et vous devez faire en sorte qu'elle donne un revenu, qu'elle donne des bénéfices, pour que vous puissiez vivre bien, pour que vous ayez l'électricité, une école, une route... vous pouvez vivre bien dans votre champ. Comme une personne qui a une entreprise en ville et qui va investir dans son entreprise, vous pouvez vivre bien et en bonne santé dans votre entreprise qui vous donne des revenus ».

Deux dimensions se dessinent dans ce projet aux jeunes agriculteurs, l'une économique, l'autre socio-politique, : il doit permettre d'organiser les agriculteurs sous la forme d'une profession, et de les rendre économiquement rentables. Le projet doit par ailleurs leur permettre de restaurer leur auto-estime. Ainsi la fonction des MFR est-elle revendiquée dans les prises de parole publiques destinées à valoriser l'identité d'agriculteur. Cela se voit d'abord dans les prises de parole lors des débats dans les séminaires :

« La jeunesse doit assumer son identité. Beaucoup de jeunes pensent qu'on doit étudier simplement pour travailler, nous pensons tout savoir de l'agriculture, mais elle avance chaque année et on doit l'accompagner. On doit prendre notre banderole et assumer notre identité ». (César, ancien élève de la MFR de Medicilândia)

« L'agriculteur ne considère pas l'agriculture comme une profession, il faut changer cette mentalité ». (Sidevaldo, syndicaliste)

« Il existe une culture qui dit que celui qui est dans la zone rurale est inférieur à celui qui est dans la zone urbaine. On doit changer cela ». (Neto, coordinateur de la FETAGRI régionale)

La professionnalisation de l'agriculture familiale est donc, pour les syndicalistes, un projet clairement porté par ces MFR, selon une logique qui rappelle en grande partie la logique de professionnalisation en France. Le projet des MFR est donc clairement repris par le syndicat pour permettre une professionnalisation des jeunes agriculteurs. Le rôle de ce dernier est survalorisé par rapport aux autres acteurs susceptibles d'intervenir dans la formation des jeunes agriculteurs, ce qui se traduit par une réécriture de l'histoire des MFR françaises par le mouvement syndical. Ainsi peut-on comparer la manière dont cette histoire est présentée sur le site Web de l'Union nationale des MFR à la présentation qui en est faite par le mouvement syndical de la région de la Transamazonienne.

Union Nationale des MFR : « Les Maisons Familiales Rurales trouvent leur origine dans l'initiative de plusieurs pères de famille du Lot-et-Garonne qui décident, en 1935, d'offrir à leurs enfants une formation adaptée à la vie rurale ».

FVPP, traitant du même événement (1935 en France) : « (Les MFR naissent) à partir de l'action des syndicats de petits agriculteurs et des églises désireuses d'offrir aux jeunes qui se sont désintéressés de l'éducation formelle officielle une formation alternative ».

La FVPP met l'accent sur le rôle des syndicats et de l'Église (alliée traditionnelle des syndicats) qui veulent répondre aux carences de l'éducation en milieu rural, alors que l'Union

Nationale des MFR parle d'un regroupement des parents. Cette présentation différente de l'histoire se traduit par une mise en valeur du rôle des syndicats dans la création des MFR et reprend les arguments que ces derniers donnent en faveur des MFR (formation alternative).

On voit poindre ici une volonté d'instrumentalisation des MFR. La FVPP a donc réécrit l'histoire des MFR en assimilant les structures à l'origine des maisons familiales rurales (Chartier, 2003) à un syndicat professionnel. Cette réécriture permet évidemment de se légitimer pour mieux s'approprier le projet : « C'est la FETAGRI et les syndicats qui doivent gérer cette question, avec l'aide d'assesseurs et de partenaires. Les professeurs n'ont pas clairement cela en tête : ce projet est un projet de la société » dit un syndicaliste lors d'une réunion publique sur les MFR. Car de fait, la FVPP doit s'imposer contre ceux qui les premiers ont fait appel au modèle des Maisons familiales rurales et qui les gèrent, les membres de l'Association régionale des maisons familiales rurales du Nord du Brésil (ARCAFAR-Norte) dont les objectifs sont différents des leurs. Cette tentative d'appropriation du projet révèle des conflits autour de la forme que doivent prendre ces formations, conflits qui renvoient à un modèle agricole français différent du modèle professionnel – et à une forme de coopération elle aussi différente.

Les critiques au projet de professionnalisation des jeunes agriculteurs par les MFR : vers une autre vision de l'agriculture ?

Pourquoi cette réécriture de l'histoire ? Deux points sont essentiels pour la comprendre.

Le premier tient à la place que tiennent les MFR dans le projet de développement territorial de la région concernée. Les MFR constituent le cœur du projet territorial écrit par le Mouvement social (dont la FVPP est l'organe de développement) pour la région de la Transamazonienne. Ce projet, écrit avant même que le MDA demande aux territoires de se créer et de proposer des projets de développement, a produit par le Mouvement syndical de la région Transamazonienne pour « proposer un projet alternatif de développement de la région Transamazonienne ». Fait pour prendre à contre-pied les projets de développement très modernes et favorables à la grande propriété qui se dessinaient au début des années 2000 (en particulier dans le cadre du plan *Avança Brasil*), la région Transamazonienne a été parmi les premières à formuler un projet de développement cohérent et faisant l'objet d'un large consensus auprès des organisations représentant les populations locales. L'objectif du projet est de :

« Contribuer au renforcement économique de la production familiale rurale dans la Transamazonienne et le Bas Xingu, fondée sur la réorganisation du foncier, l'augmentation de la productivité des aires dégradées et l'intensification de l'usage durable des ressources forestières, dans un projet de développement régional intégré. »

Ce projet, dont les différents axes sont inscrits ici, a comme pierre angulaire l'éducation destinée aux jeunes agriculteurs. Chiffré à 127 millions de réais (soit 80 millions de dollars au cours d'août 2000, date de présentation du projet), ce projet a été présenté à différents organes susceptibles de le financer. La Banque nationale de développement économique et social (l'équivalence de la Caisse des dépôts) a financé à hauteur de 12 millions de réais (8 millions de dollars) le financement d'une maison familiale rurale par municipale.

L'argent était au départ prévu pour les maisons familiales rurales, mais ne devait pas forcément passer par le Mouvement social. Celui-ci devait au contraire se légitimer comme *leader* du projet. D'où la réécriture du projet, d'où aussi son instrumentation comme outil de professionnalisation de l'agriculture familiale. À ce titre, le Président fondateur de l'ARCAFAR, qui compte parmi ceux qui ont été à l'origine du projet des MFR, nous a déclaré en entretien la chose suivante :

« On a beaucoup perdu quand le mouvement a voulu prendre les choses en main... au début, ils n'étaient pas dans le projet... mais quand ils ont vu que ça commençait à prendre de l'ampleur... quand on a commencé à parler avec le BNDES, ils ont vu qu'on a réussi à les intéresser... alors ils ont été jaloux, et à partir de là on a commencé à perdre beaucoup. Au début, c'est nous qui avons fait le contact avec le BNDES. Tout l'argent qui est arrivé par le BNDES, il n'est venu que pour les Maisons familiales. S'il n'y avait eu que le Mouvement, ils n'auraient pas vu un centime. La seule chose concrète que les gens de la banque aient vu, quand ils sont venus visiter la région, c'est le jeune à l'école. Quand l'argent est sorti, quand la politique est entrée dans le jeu, tout le monde a perdu. Tant qu'il n'y avait pas d'argent, personne était intéressé. Mais ensuite... c'est toujours nous qui intéressons le BNDES, l'argent qu'ils donnent est pour nous, et c'est de l'argent donné à fonds perdu. Plus de 12 millions. Quand la fondation a vu la chose, ils ont voulu s'en emparer. Pour ne pas créer de conflit, on a laissé faire. Plus de 12 millions. (...) Quand ils ont vu que l'ARCAFAR grandissait, ils ont voulu. À deux occasions, lors des élections à l'ARCAFAR, ils ont voulu prendre le pouvoir. Parce que moi je n'ai jamais défendu la Transamazonienne. J'ai défendu l'État, la région, les familles... ce n'est pas la Transamazonienne le centre du monde. C'est un projet d'éducation, pas un projet de territoire comme ils disent. Nous, on a fonctionné avec la coopération française, la belge. Depuis le début, nous avons un accord (*parceria*) avec la France. La France est arrivée en 1999 avec une personne, qui est restée deux ans. Auparavant, ils étaient présents pour les Maisons familiales, mais sans projet spécifique pour la région Nord¹. Aujourd'hui, nous avons encore leur appui, mais c'est plus difficile. Le gouvernement aide plus, mais il faut qu'on soit meilleur du côté administratif. Recevoir l'argent, c'est bon, mais il faut être préparé parce que... Beaucoup d'argent, ça peut faire tourner la tête. Pourquoi la banque nous aide ? Parce que, nous, les gens de la Maison, on s'occupe du projet ».

¹ En fait, c'est l'ARCAFAR Brésil, implantée dans le Sud, qui intervient pour créer les premières maisons familiales dans le Nord du Brésil. Lorsque le mouvement s'étend dans le Nord, une ARCAFAR Nord est créée, et un coopérant est détaché.

La critique à l'encontre du mouvement social porte sur deux éléments : le premier, c'est sans nul doute le fait que le Mouvement a été attiré par l'argent qu'ils pouvaient obtenir grâce aux Maisons familiales rurales. Un organisme de développement ne peut qu'être attiré par une telle somme... et si aucune accusation de détournement d'argent n'est ouvertement portée par la personne que nous avons interrogée, on sent bien poindre des doutes quant à la qualité de la gestion qui en est faite.

Mais l'autre point qui nous intéressera ici tourne autour de la notion de territoire, et du projet pédagogique qu'elle implique pour cette personne. Alors que, nous l'avons vu, le projet donné aux MFR par le mouvement social est un projet de professionnalisation de l'agriculture familiale, professionnalisation qui implique une rupture par rapport aux parents pour construire un territoire professionnel, le projet porté par l'ARCAFAR est un projet plus tourné vers les familles et leur rapport au monde (qualifié ici d'État ou de région). Il est évidemment difficile par ce simple extrait d'entretien de comprendre ce que la personne que nous avons rencontrée entend par cette association entre famille et région, qu'il oppose au territoire. Mais le reste de l'entretien est plus éclairant.

La première opposition à noter est la place accordée aux parents par les structures de l'ARCAFAR. Dans le modèle français, originel, les parents tiennent un rôle central dans les Maisons familiales. Ce sont eux qui créent les écoles initialement, définissent les programmes, etc., pour ne pas que leurs enfants connaissent avec l'éducation qu'ils ont choisie pour eux le même choc culturel qu'avec l'école classique – choc très bien étudié par Gervais, Jollivet et Tavernier (1977) et théorisé dans une lignée bourdieusienne par Champagne (1986, 1987). D'où le fait que les parents doivent être au cœur du projet des MFR. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit, dans un cas, de faire des parents un élément clef du dispositif MFR, et de l'autre de faire, comme le dit Bruno, des MFR un outil d'opposition aux « paysans parents ». C'est la philosophie même du projet MFR qui est questionnée.

D'où le fait que l'ancien directeur de l'ARCAFAR a une version différente de l'histoire des Maisons familiales – et donc un avis différent sur la multiplication actuelle des projets par le biais du projet territorial :

« Au début, la demande est venue des parents, fatigués avec l'école formelle. Les organisations sociales sont arrivées après. (...) La MFR de Medicilândia a été créée le 1er mars 1995, en même temps que la première fondation de l'association des parents. (...) Moi j'ai été un des éléments du groupe qui a porté le projet. Mais la Maison de Medicilândia a surtout été portée par les familles, c'est nous qui avons porté le premier projet. Ça a été une expérience fantastique, car nous sommes partis d'ici pour diffuser le projet dans toute la région, dans les États voisins. »

Quand il parle de la diffusion du projet des MFR, l'ancien président de l'ARCAFAR met cependant l'accent sur l'importance des demandes des parents ; il les oppose au modèle actuel qui tend à multiplier les projets sans réelle demande des parents, uniquement selon une logique de « maillage territorial ».

L'autre point important de son argumentaire est à rechercher dans la manière dont la pédagogie de l'école devait fonctionner pour notre interviewé – et dont elle fonctionne effectivement dans l'école dont il a la charge :

« Par exemple, ce qu'on a fait, on les amenait voir la police fédérale, la police militaire. Eux ils croyaient que la police c'était que pour les mettre en prison... de même, il y en avait qui n'avaient jamais vu d'avion, qui en avaient juste entendu parler. Alors on est allé à l'aéroport. On va dans le siège des mouvements sociaux, comment ça fonctionne. Ce qui compte c'est qu'ils comprennent comment fonctionne ce monde dans lequel ils doivent participer. C'est une formation générale, où ils doivent être intégrés... (...) Si tu voyais ce que nous en dit la famille quand ils reviennent... « Mon Dieu, mon fils a vu »... la police par exemple, ils pensaient qu'elle était là pour les arrêter seulement. Ils ne se considéraient pas comme des citoyens. Mais au contraire, la police elle est là pour les protéger eux-aussi, pour les aider à remplir leurs obligations. On leur apprend à devenir des citoyens pour de vrai, à connaître les droits qu'ils ont en face d'une autorité, d'un professionnel. Eux aussi ils ont des droits. Savoir qu'ils n'ont pas à se cacher quand ils voient la police. (...) Ils faut qu'ils soient des citoyens par la connaissance. (...) C'est une révolution dans la vie de ces jeunes. Le problème, c'est qu'ils aient voulu prendre les MFR comme des écoles politiques. Dans l'histoire des Maisons familiales rurales, en France, il a fallu 20, 30 ans pour commencer à arriver à ces résultats. On peut apprendre de leurs problèmes, de la manière dont ils coexistent avec les écoles formelles ».

Le lien entre le monde et l'individu est ici beaucoup plus évident : au lieu d'avoir comme intermédiaire entre lui et le monde le mouvement social inscrit dans un territoire, l'individu ici est directement appelé à se construire par rapport au monde, à sauter les échelles pour reprendre l'argumentaire de la première partie de ce rapport. On perçoit de ce fait que le projet que propose cette version des Maisons familiales rurales est un projet d'éducation à la citoyenneté, de prise de conscience de la place des individus dans le monde qui diffère finalement assez fondamentalement du projet syndicaliste.

« Les jeunes se développent rapidement. Ils arrivent timides. Au début, ils n'osaient pas parler, et au bout de quinze jours, ils sont tout à fait capables de parler dans n'importe quel contexte. (...). Les jeunes se sentent plus propriétaires de leurs propres projets. En école formelle, le professeur arrive avec un paquet tout prêt : voilà ce que tu dois apprendre. En Maison familiale, les jeunes apprennent à construire leur projet tout seuls. L'école formelle t'apprend à devenir employé, la maison familiale à prendre en charge ta propre vie, à être maître de ton destin. On n'empêche pas les jeunes d'être employés. Mais on leur montre le chemin pour être autre chose, pour administrer leur propre lot. »

Les deux citations que nous venons de voir donnent une idée assez précise du projet donné aux Maisons familiales rurales : elles doivent participer à ce que les sciences sociales

appellent le processus de subjectivation, de prise de conscience de la place du sujet dans le monde.

Quel est le résultat de ces formations ? On peut rapidement l'esquisser, avant de conclure sur ce thème.

Des sujets en émergence...

Le bilan des Maisons familiales est difficile à établir dans la mesure où il n'existe pas, à notre connaissance, de statistique « officielle » du devenir des jeunes agriculteurs passés par les Maisons familiales rurales. La raison est sans doute à rechercher dans le fait que nombre de jeunes ne souhaitent pas, une fois formés, rester agriculteurs... ce qui peut rendre problématique l'existence même de ces écoles. Construire ces statistiques nous-mêmes serait extrêmement compliqué dans la mesure où la rotation des enseignants dans les écoles est importante (du fait des retards de paiement de salaires, nombre d'enseignants abandonnent quand l'occasion de travailler dans d'autres secteurs se présentent), dans la mesure aussi où ces jeunes sont très éloignés les uns des autres. Nous pouvons toutefois nous fonder sur le devenir d'une partie des jeunes des deux promotions que nous avons connu lors d'un travail de recherche précédent (Arnauld de Sartre, 2006).

Voilà, pour résumer rapidement, ce que l'actuel président de l'ARCAFAR nous a dit sur le futur des jeunes sortis des MFR : « Ceux qui ne sont pas dans la propriété sont dans le mouvement social. Et ceux qui sont rentrés chez eux, ils ont transformé la propriété de leurs parents ».

Cette description s'applique sans doute à la majorité des cas des jeunes passés par les maisons familiales rurales, à condition cependant de considérer à part le cas spécifique des jeunes qui continuent à faire des études.

En effet, une partie des anciens élèves des MFR souhaitent continuer des études en réintégrant le système éducatif classique. L'attitude des MFR par rapport à ce cas de figure fait l'objet de débats. La possibilité de voir reconnaître le diplôme délivré dans le cadre des MFR dans le système classique d'études a fait l'objet de forts débats à l'intérieur des maisons familiales, opposant ceux qui étaient favorables à l'équivalence, disant que les jeunes sont libres de choisir, à ceux qui préféraient qu'ils n'aient pas cette équivalence, pour ne pas être tentés de continuer. Le débat entre les deux est tranché par un argument très pragmatique : ces écoles coûtant cher, les syndicats ont essayé de voir les instances étatiques participer de la

rémunération des enseignants... ce qui n'est possible, pour l'État, que si le diplôme est un diplôme reconnu.

Une partie des jeunes sont partis en ville. Ceux-là constituent l'échec le plus apparent des maisons familiales, ce qui explique sans doute que cette possibilité n'ait pas été évoquée par le dirigeant de l'ARCAFAR ci-dessus. Mais le cas de ces jeunes n'est pas aussi simple : parmi ceux que nous avons connus, certains sont partis en ville pour un temps, puis revenus dans la région. Le voyage fait partie de l'initiation d'un jeune, dans la Transamazonienne comme ailleurs.

Nombre de jeunes souhaitent continuer à faire des études, mais dans le système de l'alternance. Beaucoup estiment la formation qu'ils ont eue les a tellement enrichis qu'ils veulent continuer à étudier dans un système comparable pour continuer à apprendre. Les écoles sont alors victimes de leur propre succès... De fait, nombre de jeunes ont eu l'opportunité, quand les écoles familiales ont réussi à se prolonger par un niveau lycée, de continuer des études par alternance. D'autres sont partis dans une école située à plusieurs jours de voyage (si en kilomètres l'école n'est qu'à 700 km de chez eux, le seul moyen d'y arriver est le bateau... très lent donc). À leur retour, ces jeunes essaient de s'employer comme techniciens dans les projets de développement. L'emploi, du fait du renouveau des politiques en faveur de l'agriculture familiale, n'est pas rare dans ces secteurs là. D'après nous, ceux-là comptent parmi les plus nombreux... d'autant qu'ils peuvent à la fois être dans une école de niveau supérieur et continuer à travailler chez leurs parents ou dans un syndicat.

Car in fine, c'est bien dans l'opposition entre le Mouvement social, comme techniciens de projets de développement, et la propriété de leurs parents, que s'organise le choix que les jeunes font une fois sortis de l'école. Les deux possibilités peuvent bien entendu être associées : c'est d'ailleurs l'objectif officiel de ces écoles que de former des agents de développement au niveau des localités. Mais certains préfèrent nettement l'activité d'agent de développement à celle d'agriculteur. Lorsqu'un salaire vient sanctionner le premier choix, l'activité est claire (à condition qu'il ne soit pas réinvesti dans la production, comme c'est parfois le cas) ; sinon, on peut considérer qu'un jeune est agriculteur. Les activités d'agent de développement sont souvent faites dans le cadre du Mouvement social : les jeunes intègrent alors une filière syndicale, dans laquelle ils pourront faire carrière. Le cas de ces jeunes, nombreux, explique sans doute la difficulté d'avoir accès à des statistiques sur le devenir des anciens élèves des MFR : les MFR étant soupçonnées, par leurs opposants, d'être des « écoles du Parti des travailleurs », la publication de tels chiffres pourrait donner du grain à moudre à leurs opposants.

Combien, finalement, sont restés agriculteurs, limitant leurs actions de développement à du conseil local, comme le projet le prévoit initialement ? S'il est impossible de chiffrer, il est raisonnable de penser qu'environ le tiers de ces jeunes sont, plusieurs années après être sortis, agriculteurs. Pour ces jeunes là, il est indéniable que les écoles ont changé leur comportement. Nous nous étions, dans une recherche précédente, intéressé aux jeunes agriculteurs amazoniens (Arnauld de Sartre, 2006). La chose la plus surprenante dans ces itinéraires était justement l'observation du processus de subjectivisation, qui les différenciait non pas de tous les jeunes de la Transamazonienne que nous avons rencontrés, mais d'une partie d'entre eux¹.

Vers la critique d'une professionnalisation déformatrice du projet MFR ?

Le conflit qui oppose les porteurs d'une professionnalisation de l'agriculture à ceux qui souhaitent à la fois une continuité avec les parents et une rupture dans la manière de se penser dans le monde structure donc les projets d'éducation auprès des jeunes agriculteurs amazoniens². Pour ceux qui s'inspirent le plus du modèle français des MFR, le développement doit se faire dans la continuité, par la modification des rapports à l'espace et être fondé sur une connaissance approfondie des réalités vécues par les jeunes agriculteurs et leurs parents, ce qui concorde avec la philosophie des MFR. Or cette position fait écho à un courant qui, au sein du monde agricole et scientifique français, est hostile au projet de professionnalisation porté par la « profession » agricole et son syndicat majoritaire, opposition dont les MFR ont été partie prenante (Chartier, 2003).

Les deux projets apparaissent fondamentalement différents : en effet, la professionnalisation de l'agriculture implique d'organiser le monde agricole selon une forme syndicale qui doit assurer une efficacité politique et une organisation économique tournée vers la rentabilité. En ceci, l'organisation paysanne est jugée archaïque car elle est considérée comme fermée sur l'extérieur, organisée autour de relations sociales internes à la communauté et tournée vers l'autosubsistance – ce qui est stigmatisé autour de l'organisation familiale de la paysannerie. Le changement social doit donc être radical, et c'est sur cette base qu'a longtemps été pensé le développement agricole en France : faire accepter la

¹ Pour lire une étude complète de ce sujet, nous ne pouvons que renvoyer au livre que nous avons tiré de cette recherche sur les jeunes agriculteurs amazoniens (Arnauld de Sartre, 2006) ; recherche que nous mettons en perspective dans l'actuel chapitre.

² Nous ne reprendrons pas, volontairement, les conflits d'influence et de gestion des ressources qui sont derrière chacune des positions... même si ces oppositions sont fondamentales pour comprendre le rapport aux Maisons familiales rurales, elles n'invalident pas les argumentaires avancés pour justifier la légitimité de chaque acteur dans la gestion des crédits.

« modernisation » à une paysannerie jugée comme archaïque. Le modèle proposé par les MFR est radicalement différent, puisqu'il veut se fonder sur la diversité paysanne et lui apporter les moyens d'appliquer les changements qu'elle juge utiles pour elle-même, en modifiant sa conscience de la place qu'elle tient dans le monde – et à laquelle elle a droit. Le débat porte finalement autour de la prise en compte de la diversité sociale des agriculteurs, et de l'utilité de conserver cette diversité... débat qui fait en France question de manière assez radicale.

La diversité de l'agriculture française est un fait reconnu de longue date par les agronomes, les géographes et les historiens, et ce en dépit du changement social qui a affecté les campagnes françaises au cours des dernières décennies (Gervais, Jollivet & Tavernier, 1977). La statistique agricole la prend partiellement en compte dans ses recensements (Rémy, 1990), et l'augmentation de la production en agriculture s'est accompagnée à la fois d'une spécialisation de certaines exploitations et d'une diversification des types d'exploitation (Delord & Lacombe, 1984). Mais face à cette diversité, la « profession agricole organisée » a mené auprès du Ministère de l'agriculture une « lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur » visant à faire reconnaître comme « exploitations légitimes » et donc dignes d'être aidées les « exploitations à temps complet orientées vers le marché », exploitations dites professionnelles ; dès lors, les autres exploitations, renvoyées dans la catégorie des paysans, des pluriactifs ou des « jardiniers de la nature » peu productifs, se sont trouvées marginalisées (Rémy, 1987). L'aide aux jeunes agriculteurs, dans le cadre des politiques d'installation, a été exclusivement tournée vers la reproduction de ce type d'exploitation professionnelle. De même qu'en couplant l'aide publique aux superficies et aux quantités produites, la Politique agricole commune n'a pas soutenu cette diversité tant sociale que territoriale.

Les critiques actuelles au modèle productiviste porté par l'ancienne PAC vont dans le sens d'une agriculture qui resterait présente sur l'ensemble du territoire, ce qui suppose de ne pas la penser selon une logique seulement productive ou socialement homogène : il faut alors construire et fortifier « une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole » face au modèle efficace mais réducteur de « l'exploitation professionnelle » (Hervieu, 2002).

Lorsque l'agriculture est pensée en fonction de ses multiples fonctions, tant économiques que démographiques, sociales ou territoriales, elle devient une partie intégrante du bien public (Perrier-Cornet, 2002) et de la définition d'un nouvel espace rural (Kayser, 1993). Certaines analyses portent sur l'ensemble des exploitations présentes sur un territoire et des fonctions sociales qu'elles remplissent (Laurent *et al.*, 1988). La diversité des exploitations agricoles se trouve alors réhabilitée, et la question (que ce soit à un niveau

scientifique ou politique) est à présent de réussir à proposer une lecture de la diversité des exploitations agricoles (Laurent & Rémy, 2000).

Un champ scientifique, politique et social s'esquisse, qui interroge, en lui-même et par les résultats qu'il produit, quelques-unes de nos catégories essentielles de lecture de l'agriculture, du rural, et, par là, du social (Mormont, 1996) : c'est la construction d'une autre façon d'aborder l'agriculture qui est en jeu dans ces définitions. Le projet brésilien des Maisons familiales rurales reprend bien ces contradictions du monde rural français : d'un côté, le projet de professionnalisation impliquant une rentabilité économique et une organisation sociale verrouillée par le syndicat ; de l'autre un projet fondé sur la diversité de l'agriculture familiale et l'importation de techniques durables. Le projet des MFR, tel qu'il a été conçu en France à ses origines, va bien dans ce dernier sens. Le but premier des MFR consistait à faire en sorte que se dégagent des animateurs capables d'aider leurs semblables à prendre conscience de leur dignité et de devenir les acteurs de l'évolution de leur milieu. Malgré les distorsions, il semble bien que c'est encore ce rôle qui leur est assigné en Amazonie brésilienne.

*
* *

Le rapport aux politiques agricoles destinées aux jeunes agriculteurs est éminemment stratégique, car il revient à dessiner l'agriculture du futur. Si les débats en France comme au Brésil se centrent autour de la professionnalisation de l'agriculture et ont des similarités dans les deux pays qui sont le signe d'emprunts purs et simples, c'est que les deux modèles sont en interpénétration. Mais au lieu d'observer un lieu – la France – où serait élaboré un modèle que les Brésiliens souhaiteraient ou devraient suivre, on constate que les parties en présence dans les débats se trouvent dans les deux pays. Lorsque des Brésiliens prétendent professionnaliser l'agriculture familiale au nom du modèle français, ils oublient qu'en France ce modèle est fortement critiqué. Ils oublient en particulier que cette professionnalisation s'est inscrite dans un processus de modernisation agricole qui n'a pas conduit à l'invention d'une agriculture durable, au contraire. Dans le cas des Maisons familiales rurales, qui sont au cœur du dispositif de formation des jeunes agriculteurs en Amazonie, la référence au modèle français par les syndicalistes peut même aller à l'encontre de la philosophie de ce modèle.

Ce qui est en jeu dans la référence au modèle français n'est rien d'autre que l'emprunt sélectif (oubliant donc la complexité des débats et des contextes français) fait par les tenants d'une position particulière pour légitimer auprès de leurs adversaires locaux leur position. La

référence au modèle français ne saurait de ce fait être comprise en dehors des débats internes au Brésil. L'interpénétration de deux pensées se fait en effet selon un mode complexe dans lequel la référence à l'autre pays ne peut se comprendre qu'en prenant la mesure des débats internes du pays d'où l'on parle.

Au final et pour ne parler que des MFR, nous retiendrons qu'elles peuvent être moteur de la formation d'une élite rurale autonome qui pourrait construire un modèle agricole durable. Cela serait le prolongement idéal d'un mouvement qui n'a pas réussi pleinement, en France et jusqu'à aujourd'hui, à former des élites paysannes portant des projets alternatifs, celles-ci ayant plutôt participé de la construction d'une agriculture moderne et productiviste. Les crises sociales et environnementales du modèle agricole productiviste font du dispositif des MFR un outil à nouveau très intéressant pour former des élites paysannes alternatives. Cela vaut pour la France, mais c'est de la branche brésilienne et de ses équivalents que viendra le véritable renouveau du mouvement et de l'agriculture familiale paysanne.

CHAPITRE VII

De nouveaux acteurs : les populations traditionnelles.

L'exemple de la FLONA Tapajós

On sait qu'un des piliers des politiques de développement durable est la participation. On sait aussi que c'est un des angles par lequel elles sont attaquées, à savoir leur insuffisance en la matière. De nombreuses tentatives existent donc pour palier à cette difficulté de faire des populations concernées par les projets de développement durable de véritables partenaires. Ce faisant, les anciens mots d'ordre, méthodes ou techniques visant la participation des populations à un projet font actuellement l'objet de tentatives de récupération au profit d'une démarche de développement durable.

C'est dans ce contexte le mot d'ordre de l'*empowerment* – ou capacitation – est souvent repris par les organismes internationaux et donc par les ONG qui en dépendent plus ou moins. Formulé dès les années 1980, ce terme renvoie à la démarche d'intervention psychologique qui vise à donner, ou redonner, à des sujets sociaux la capacité de comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent et d'agir en conséquence. La notion de capacitation peut alors reprendre à son compte tout ou partie des multiples démarches qui ont pour objectif de développer cette prise en charge de son devenir par les individus et les groupes. Il faut donc s'interroger sur l'influence que peut avoir la façon dont ces démarches sont mobilisées pour essayer de mettre en place des politiques publiques de développement durable. De manière plus générale encore, c'est s'interroger sur ce qui – et ce que – permet l'appropriation du développement durable par la population territorialement concernée.

C'est encore dans ce contexte que les organismes internationaux promeuvent l'étude et la prise en compte des « savoirs locaux et traditionnels » qui sont autant de moyens de respecter la capacité des gens à gérer l'usage durable de leur environnement et à ne pas les en « désapproprier ». Mais par qui sont portés ces savoirs traditionnels ? La tentation d'y associer des populations particulières a vite fait – postmodernisme aidant – à encourager des politiques fondées sur la reconnaissance de telles catégories socio-démographiques.

Pour diverses raisons, mais en partie celles qui viennent d'être évoquées, le Brésil a sauté le pas en consacrant dans ses dispositions constitutionnelles l'existence de « populations traditionnelles ». Nombreuses en Amazonie, elles confirment notre intérêt pour ce pays : les

politiques publiques y offrent un miroir grossissant de ce que la reconnaissance de populations particulières peut induire en matière de développement durable.

Convergences à propos des populations traditionnelles

Au Brésil, les populations dites traditionnelles font l'objet de convergences d'idées et d'intérêts qui sont multiples. Elles résultent d'orientations prises autant par les organismes de coopération internationale que l'État et certaines populations locales. De plus, l'Amérique latine a été depuis longtemps une terre favorable à l'expression du désir de donner aux populations pauvres voix au chapitre en ce qui concerne leurs conditions de vie (Meister, 1977 ; Conyers, 1982). Les revendications, exprimées souvent de façon très militante, voire révolutionnaire, ont conduit à une certaine reconnaissance actuelle de leur légitimité par les politiques publiques en matière de coopération et développement (Hall et Midgley, 2004).

Ainsi, le Brésil a vu fleurir nombre de mouvements revendicatifs, d'inspiration religieuse ou non, voulant conférer aux gens défavorisés le droit de disposer des conditions nécessaires à l'exercice de leur citoyenneté. La théologie de la libération comme les théories de développement communautaire, ou encore participationniste, et l'éducation populaire, qu'elles se soient ou non retrouvées dans des mouvements radicaux comme celui des « sans-terre », invoquent comme fondement de leur démarche la conscientisation par le sujet individuel de sa situation et l'épanouissement qu'il peut atteindre en prenant son destin en main.

Paulo Freire notamment a été un grand inspirateur de cette approche et son influence a été considérable, bien au-delà du domaine de la pédagogie qui était le sien. Ses enseignements et publications partent tous de la nécessité de provoquer chez les sujets la prise de conscience des conditions qui les oppriment (Freire, 1964, 1969, 1991). Cette « conscientisation » doit leur permettre d'œuvrer à se libérer de ces chaînes, à devenir maître de leur avenir et à se construire des conditions de vie meilleures. L'idée est bien de redonner aux gens la capacité d'agir pour remédier à la situation défavorable à laquelle ils sont soumis. Cela doit passer par une pédagogie faite de dialogues et de discussions autour de ce qui révèle des relations de pouvoir, d'inégalité et donc d'oppression. La conscientisation n'est pas le but, mais le moyen, pour faire en sorte que les gens aient suffisamment confiance en eux-mêmes pour influencer sur leur devenir. De ce point de vue, Freire s'opposa à l'éducation telle que classiquement conçue, car elle traite l'enseigné comme un simple réceptacle de connaissances et fonctionne

comme un transmetteur de l'idéologie dominante. À l'opposé, Freire s'est engagé dans la recherche de méthodes qui sollicitent pleinement le sujet comme acteur de sa propre vie. Mêlé à des degrés divers à d'autres courants contestataires, qu'ils soient catholiques, marxistes ou autres, ce type d'idées et d'approche a servi à renforcer de façon considérable les « mouvements d'éducation populaire » tels qu'ils se sont beaucoup déployés au Brésil, et d'ailleurs dans toute l'Amérique latine.

Or, la dictature militaire restreignait l'expression de tels mouvements revendicatifs. Ils ne pouvaient pas facilement attaquer de front les structures sociales, politiques et économiques qu'ils jugeaient fondamentalement injustes. C'est donc en s'adressant à l'individu, c'est-à-dire par le biais de l'éducation, et en abordant la question de l'environnement, d'apparence moins politique, que des mouvements plus ou moins marqués par la pensée de Paulo Freire se sont orientés pour promouvoir cette conception du développement des populations les plus défavorisées.

Ainsi s'est produite la convergence des préoccupations pour l'environnement avec celles pour les populations laissées pour compte par la modernité, convergence qui s'est exprimée avec succès dès les années 1980 autour de l'« éducation environnementale ». Selon les travaux de M. C. de Paula (thèse en cours), cette approche s'est concrétisée principalement à l'école supérieure d'agriculture (ESALQ) de Piracicaba, dans l'État de São Paulo. La figure de proue en est Marcos Sorrentino qui enseignait dans l'option ingénierie forestière. Mobilisant une approche et des méthodes proches de celles du mouvement d'éducation populaire, il fait prendre conscience que l'état critique de l'environnement est intimement lié à l'exclusion sociale des populations les plus pauvres. L'éducation environnementale qu'il propose va inspirer de nombreuses actions appuyées par des ONG locales.

Longtemps, bien au-delà de la fin de la dictature militaire, ces actions d'éducation environnementale ont continué sur le registre dominant de la contestation des structures sociales et politiques et des intérêts égoïstes qu'elles entérinaient. Or, aujourd'hui, comme nous l'avons vu, le relatif succès de la notion de développement durable indique que les temps ont changé : les valeurs démocratiques reprennent force dans la société ; environnement et économie ne sont plus jugés nécessairement antagoniques ; et l'intérêt d'utiliser l'un d'eux comme révélateur de structures sociales injustes a perdu de sa force. De plus, avec l'arrivée au pouvoir du Président Lula, nombreux sont les spécialistes d'éducation environnementale qui se sont retrouvés proches des arcanes du pouvoir. Marcos Sorrentino, notamment, est au ministère de l'environnement (MMA), tandis que certaines personnes qu'il a fortement influencées, telle que Soraia Silva de Mello, travaillent pour le ministère de

l'éducation en collaboration avec Rachel Trajber, autre figure importante de l'éducation environnementale au Brésil.

Les principes qui ont fondé tout ce courant émancipatoire de l'éducation environnementale ont donc percolé une partie des institutions responsables des politiques publiques en matière d'environnement et développement. Ils apportent une touche et une motivation particulières au développement durable tel qu'expérimenté au Brésil.

On voit que la notion de capacitation telle que colportée par les organismes internationaux ne vient pas révolutionner la pensée et les pratiques brésiliennes qui avaient quelque antériorité en la matière. Les conditions sont là pour que la notion soit ployée aux logiques existantes, tant le Brésil a déjà la « capacité de capacitation ». Or cette caractéristique brésilienne à l'égard des organismes internationaux et de la coopération internationale se renforce par sa reconnaissance des populations traditionnelles. Sur ce point, il va même bien au-delà – sur le plan juridique – de ce qui pouvait être attendu par tout interlocuteur international.

En même temps qu'elle a conduit à la reconnaissance « populations traditionnelles », la Constitution de 1988 déclare dans son article 225 que tous les citoyens ont un droit à un environnement écologiquement équilibré. Dès cette époque, donc, tous les ingrédients sont là, potentiellement, pour répondre favorablement aux aspirations postmodernistes qui travaillent les modalités de mise en place du développement durable.

Parmi les populations traditionnelles, les indigènes, ou Indiens, ou encore « peuples premiers », se sont vus reconnaître des territoires propres dont la superficie totale n'a cessé de croître ces dernières années. Le contexte international favorable à ce type de population a certes joué en leur faveur, comme leur savoir-faire croissant pour acquérir ces droits à l'espace, en partie grâce à leur capacité d'utiliser à leur profit la coopération internationale, qu'elle soit publique, privée ou associative. L'argumentaire fondé sur leur savoir-faire en matière de durabilité – assimilé à leurs pratiques culturelles ancestrales – a en général été la pierre angulaire de la légitimité de leurs revendications territoriales. Nullement en contradiction avec la politique de protection de l'environnement, notamment en Amazonie, la reconnaissance des terres indiennes, retirées ainsi des zones de déforestation au profit de gestions durables, a permis au gouvernement brésilien de protéger de vastes zones naturelles tout en satisfaisant aux aspirations culturelles postmodernistes. Et ce, au prix de politiques d'apparence quelque peu « schizophréniques » de sa part, comme nous l'avons vu au chapitre III. L'étendue des terres qui leur sont maintenant réservées est considérable en rapport avec celle du territoire national brésilien (carte 1). Elle est telle que l'opinion publique est traversée

de protestations du genre « on donne trop aux Indiens » ou « les Indiens sont en train de faire sécession du Brésil ». Quoique exagérés, ces mouvements d'humeur trahissent bien l'ambivalence postmoderniste des politiques de développement durable.

Les populations indiennes se réclament d'une antécédence historique considérable sur le territoire brésilien d'aujourd'hui. En ce sens, leur exemple comme cibles de politiques de développement durable s'appuyant sur la capacitation est tout à fait particulière. C'est beaucoup moins le cas de populations plus « récentes », moins définies ethnographiquement, pouvant prétendre à obtenir la reconnaissance juridique d'être « traditionnelles ». Nous nous arrêterons donc sur leur cas, en prenant pour exemple les *ribeirinhos* de la forêt nationale du Tapajós.

La forêt nationale du Tapajós comme enjeu et les *ribeirinhos* comme problème

Créée par décret en 1974, la Forêt Nationale (ou Flona) du Tapajós est occupée, pour un tiers de sa superficie, par des forêts ombrophiles de terre ferme, ce qui lui confère une grande représentativité à l'échelle de l'Amazonie brésilienne où ce type de formation végétale couvre approximativement 60% de l'aire totale de la région. Dix-sept unités phytoécologiques y sont actuellement représentées, et les écosystèmes terrestres, aquatiques et terrestres-aquatiques y offrent des habitats variés pour une faune et une flore diversifiées, avec 412 espèces végétales et 135 espèces de mammifères recensées (IBAMA/MMA, 2004a).

Elle se situe en Amazonie orientale, dans l'État du Pará, au sud de la ville de Santarém. D'une superficie totale de 544 000 hectares, elle incorpore une partie des municipes (communes) de Belterra au nord, et d'Aveiro, Ruropolis et Placas au sud (carte 5). Elle est limitée à l'est par la route nationale BR-163 (Cuiaba-Santarém) et à l'ouest par le Fleuve Tapajós. Elle est gérée, comme les autres forêts nationales, par l'IBAMA depuis 1989, date à laquelle cette institution a succédé à l'ancien IBDF (Institut brésilien du développement forestier).

Le cas de la Forêt nationale du Tapajós est exemplaire en ce sens qu'elle avait été créée sans aucunement tenir compte des populations locales, ce qui avait conduit à une gestion très conflictuelle de l'environnement. Suite à la loi de juin 2000 sur le Système national des unités de conservation de la nature (SNUC), la forêt nationale est définie comme une des catégories d'unités protégées d'usage durable, qui autorise l'accès des populations locales aux ressources naturelles, contrairement aux aires de protection intégrale. L'article 17 du SNUC définit en effet l'objectif principal d'une Forêt nationale comme étant « l'utilisation

multiple et durable des ressources forestières et la recherche scientifique orientée prioritairement vers des méthodes d'exploitation durable des forêts natives » (IBAMA/MMA, 2004a). Pour atteindre cet objectif, et afin de résoudre le problème du conflit avec les populations locales, la Flona du Tapajós a fait l'objet de divers programmes nationaux et de coopération internationale inspirés du développement durable. Parmi eux, il faut citer tout particulièrement le Programme pilote de Protection des forêts tropicales du Brésil appuyé par le PPG7.

Pour comprendre ce qui a été fait pour associer les populations à la gestion durable de la forêt, résumons d'abord qui elles sont, avant de voir comment elles réagissent aux interventions de l'IBDF puis de l'IBAMA. Nous reprenons ici largement le rapport de Claire Couly qui prépare une thèse sur les populations locales de la Flona du Tapajós (cf. Annexe 2).

Ces populations comptent environ 1800 familles, dont le total estimé lors du dernier recensement (2003) se situe aux alentours de 11 000 personnes. Elles se distribuent en 29 « communautés » (villages) dont 24 sont localisées le long, ou près, du Tapajós et 5 au bord de la BR-163, ces dernières réunissant 20 % de la population totale et peuplées de descendants de migrants originaires d'États voisins (Ceara et Maranhão), venus pour travailler dans l'exploitation forestière, et du Nord-Est et du Sud pour s'établir dans les terres concédées par l'INCRA dans les années 1970 (Silva, 1998). Ces populations ne sont pas considérées comme traditionnelles, à la différence de celles des autres communautés.

Ce sont, en très grande majorité, des *ribeirinhos* (riverains des fleuves et rivières), aussi appelés *caboclos*, qui sont issus du métissage entre Portugais, Amérindiens et descendants d'esclaves africains. Ces *ribeirinhos* sont reconnus comme population traditionnelle par les institutions publiques du fait de leur ancienneté d'installation dans la région amazonienne. Les communautés qui se sont installées sur la rive droite du fleuve Tapajós depuis plus d'un siècle et demi se sont constituées autour de groupes nucléaires familiaux (Almeida, 1989). Elles vivent essentiellement de l'agriculture de subsistance (agriculture sur brûlis), de la chasse, de la pêche et de l'extractivisme en forêt, la pratique de l'élevage bovin restant minoritaire sur l'ensemble de la Flona. De façon générale, les ressources forestières et agricoles sont réservées principalement à la consommation familiale.

Effet intéressant de la Constitution de 1988 sur les droits particuliers des populations reconnues comme traditionnelles, une partie de ces populations riveraines rejette sa catégorisation comme *ribeirinhos*. Ainsi, trois communautés de la Flona du Tapajós (Marituba, Bragança et Taquara) se sont déclarées d'identité indienne et revendiquent de ce

fait la délimitation des terres selon les règles de la FUNAI, qui leur paraissent plus intéressantes.

Sans concertation aucune avec les populations locales, l'implantation de la Flona Tapajós en 1974 a engendré de graves conflits sociaux. Les villageois n'ont d'ailleurs pris conscience de la mise en place de la Flona sur leur territoire qu'en 1978, date à laquelle fut réalisé le premier inventaire démographique par l'IBDF dans le but d'appliquer par la suite une politique d'expropriation des terres. En effet, l'implantation et la régularisation des Flonas supposaient alors que les terres de celles-ci soient complètement libres d'occupation ou de possession de titres de propriété foncière (MAPPA, 1993).

Ce rapport de force fut évidemment très mal vécu par la population locale. Durant cette période, des familles entières ont été expulsées, que ce soit le long de la BR-163, le long de l'affluent Cupari ou sur la rive droite du Tapajós (Leroy, 1991, IBAMA/MIRAD, 1998). Trois communautés situées dans la région centrale au nord de la Flona ont été complètement « vidées » de leurs occupants (São João, Terra Rica et Jacamim) moyennant cependant une indemnisation de certains villageois possédant un titre de propriété légalement reconnu par l'État.

De plus, le manque de coordination entre les politiques publiques aboutit à des situations absurdes : l'INCRA, qui dépendait à l'époque du même Ministère que l'IBDF (celui de l'Agriculture), continua pendant plusieurs années à envoyer des familles de colons s'installer dans des zones de la Flona du Tapajós pourtant interdites de résidence, et ce, tout simplement parce que cette institution ne fut informée de l'implantation de cette aire protégée que trois ans après sa création (IMAFLOA, 1996). Cette superposition d'intérêts divergents pour un même territoire de la part de deux organismes publics a de ce fait rendu complexe la situation foncière dans la Flona et la définition de ses limites, qui ont été à plusieurs modifiées.

Suite à cette politique menée par l'IBDF, les villageois ont décidé de s'unir afin de résister à la politique d'expulsion de masse alors en cours. Divers syndicats (dont le Syndicat des Travailleurs Ruraux de Santarém) se sont alors joints à la lutte des *ribeirinhos* pour faire respecter leurs droits de résidence sur les terres traditionnellement habitées. C'est ainsi qu'en 1983, devant le refus persistant des populations locales de quitter leurs lieux de vie, l'IBDF fut contraint de reconnaître provisoirement l'exclusion des communautés des limites d'action de la Flona du Tapaos, anticipant une législation qui ne prévoyait pas à ce moment là une telle possibilité.

Encadré 4 – Associations locales intervenant dans la Flona du Tapajós

Associations œuvrant à l'échelle d'une seule communauté :

- AMPRESDT (Associação dos Moradores e produtores Rurais Extrativistas de São domingos/ tapajós), ASCOMART (Associação Comunitária de Maguary/ Rio Tapajós),
- ASMOP (Associação de mini e pequenos produtores rurais e extrativistas de Tauari), ASCOPRATA (Associação Comunitária dos produtores da Prainha Tapajós), Associação Comunitária de Putubiri
- Associação dos Agricultores do Itapuama
- Associação de Pescadores (Aveiro/Tapajós)
- ACAMPPRIGRC (Associação Comunitária Agrícola dos minie pequenos produtores rurais do Igarapé do Godinho)
- Associação de Moradores (Piquiatuba)
- Associação de Moradores (Chibé) - côté des colons, partie EST de la flona, ce ne sont plus des *ribeirinhos*

Associations intercommunaires (les communautés précédentes se retrouvant dans ces associations) :

- APRUSANTA (Associação de pequenos produtores rurais de São Jorge, Santa Clara e Nossa Senhora de Nazaré)
- AITA (Associação Intercomunitária do Tapajós)
- ASMIPRUT (Associação Intercomunitária de mini e pequenos produtores rurais e extrativistas da margem direita do rio tapajós)
- ASNUTA (Associação Intercomunitaria Nova União do Tapajós),
- Federação das Organizações e Comunidades Tradicionais da Flona tapajós (qui a un rôle plus politique et est censé représenter l'ensemble des habitants de la Flona Tapajós) ; elle englobe 17 communautés de *ribeirinhos* de la Flona (mais pas les communautés de colons à l'est de la Flona) plus le Syndicat des travailleurs ruraux (Sindicato dos trabalhadores rurais de Belterra) et les 4 associations intercommunaires ci-dessus.

Institutions et ONG :

- L'IBAMA pour la gestion de la Flona
- L'IBAMA et le MMA pour la maîtrise d'oeuvre du Promanejo, en coopération avec plusieurs partenaires (mairies, institutions d'enseignements et de recherche, ONG, État du Pará, universités etc.
- L'EMBRAPA et le LBA qui réalisent des recherches dans la Flona (mais il y aussi des chercheurs de nombreuses universités brésiliennes qui viennent ponctuellement)
- L'IPAAM (ONG) pour des projets de meilleure gestion (notamment projet "Bom manejo do fogo" pour gérer les incendies liés aux brûlis)
- COOMFLONA (Cooperativa Mista Flona Tapajós Verde)
- PSA (Projeto Saude e Alegria)
- Rádio pela Educação

En effet, ce ne fut qu'à partir de 1994, par le décret n° 1298 (article 8), que la politique d'expropriation fut officiellement abolie et la résidence des populations traditionnelles officiellement autorisée au sein des Forêts nationales (MMA/IBAMA, 2006). Cependant, l'aire d'exclusion initialement proposée par l'IBDF était de moitié inférieure à celle revendiquée par les villageois en 1980, qui voulaient conserver l'espace nécessaire à la continuité de leurs modes de vie et la pratique de leurs activités traditionnelles (extractivisme,

culture sur brûlis). Les *ribeirinhos* avaient alors délimité, dans chaque communauté, un territoire de 10 km de long à partir de la rive du fleuve Tapajós, soit une surface totale de 60 000 hectares. Ce conflit de délimitation des terres mobilisa tous les villageois. Ainsi, dans certaines communautés, les travaux de délimitation effectués par les agents de l'IBDF et la police militaire furent paralysés suite à la mobilisation des villageois qui leur interdirent l'accès à leur territoire.

À partir de 1988, devant l'échec des politiques passées, l'IBDF commença à adopter une attitude plus ouverte envers les communautés locales dans l'espoir de résoudre le conflit latent existant entre les deux parties. Elle aboutit finalement à l'acceptation de la délimitation communautaire en 1993 suite à la réalisation d'une étude socio-économique et d'une étude socio-environnementale dans la Flona (IMAFLOA, 1996).

Mais l'opposition générale des populations locales ne s'apaisa pas car, parallèlement durant cette même période, un inventaire forestier fut réalisé par l'IBAMA (succédant en 1989 à l'IBDF) en vue de l'implantation dans la Flona d'un grand projet d'exploitation forestière mené par une organisation internationale, l'ITTO (International Tropical Timber Organization). Ce projet, prévu sur une surface approximative de 5000 hectares, avait alors été officiellement autorisé par le gouvernement brésilien. Devant l'injustice ressentie par les communautés locales devant une telle décision, et aux vu des nombreuses interdictions auxquelles elles étaient alors elles-mêmes soumises vis-à-vis de l'utilisation des ressources forestières, leurs protestations envers les politiques publiques dans la Flona se sont alors intensifiées. Cette situation a engendré en 1992 la mobilisation des représentants et habitants des communautés de *ribeirinhos* de la Flona du Tapajós, et a abouti à l'organisation d'une grande assemblée intercommunautaire dans le village de Piquiatuba, à laquelle participa le chef de l'IBAMA ainsi que d'autres fonctionnaires de cette institution.

Cet événement fut un tournant important dans l'évolution des relations entre la population locale et les agents de l'IBAMA car il obligea ces derniers à prendre désormais en compte les intérêts des habitants dans l'aménagement et la gestion du territoire. Cette assemblée fut l'occasion pour les *ribeirinhos* de se positionner officiellement contre l'installation du projet de l'ITTO et de promouvoir la formation d'une commission chargée de discuter des questions foncières dans la Flona. Cette commission, dénommée postérieurement « Groupe de Travail de la Flona du Tapajós », regroupa par la suite des représentants de divers organismes ou institutions : représentants des pouvoirs exécutifs et législatifs, de l'IBAMA, de l'INCRA, d'associations intercommunautaires nouvellement créées, de

syndicats et d'ONG locales, ainsi que des représentants des diverses communautés de *ribeirinhos*.

Les *ribeirinhos* comme partenaires du développement durable

C'est dans ce nouvel esprit de concertation que fut élaboré en 1996 le premier Plan de Gestion de la Flona du Tapajós (ou Plan Directeur) : il repose sur la zonation de la Flona en dix aires distinctes, définies selon leur type d'usage et leur degré de protection (IBAMA/MMA, 2004b, carte 6).

L'aire de préservation (« *àrea de preservação* ») dispose d'un niveau d'usage restreint : l'accès y est interdit ; seules peuvent y être autorisées la conduite de recherches scientifiques dans des conditions spécifiques. Le couloir écologique (« *corredor ecológico* ») et l'aire de récupération (« *àrea de recuperação* ») sont soumis à un niveau d'usage semi restreint : l'extraction de la faune ou de la flore y est interdite mais des activités de recherche, d'éducation à l'environnement et d'écotourisme peuvent y être conduites. L'aire de gestion forestière non ligneuse (« *àrea de manejo florestal não madeireiro* ») est soumise à un niveau d'usage semi intensif : y sont permises l'extraction de produits forestiers non ligneux suivant les règles spécifiques de la zone, ainsi que les activités de recherche, d'éducation à l'environnement et d'écotourisme. Enfin, l'aire de gestion forestière des ligneux (« *àrea de manejo florestal madeireiro* »), l'aire administrative, l'aire occupée par la population locale (« *àrea populacional* ») et la zone tampon (« *àrea de amortecimento* ») sont classées dans la catégorie d'usage intensif : l'extraction des produits ligneux et non ligneux y est permise selon les règles spécifiques locales ainsi que les activités de recherche, d'éducation à l'environnement et d'écotourisme.

La zone tampon (« *Zona de amortecimento* ») autour de l'unité de conservation est définie, dans la loi du SNUC de juillet 2000 (art. 2^o-XVIII), comme étant « la périphérie de l'unité de conservation où les activités humaines sont sujettes à des normes et des restrictions spécifiques, avec pour objectif de minimiser les impacts négatifs sur l'aire protégée » (IBAMA/MMA, 2004b). L'article 25 précise de plus que ces zones tampon (hormis pour deux types d'aires protégées) doivent répondre à des règles d'usage et d'occupation définies par l'organisme de gestion (dans le cas de Flona, il s'agit de l'IBAMA), dont les limites sont établies au moment de la création de l'unité de conservation ou postérieurement . Dans le cas des Forêts nationales, il a été suggéré que cette zone tampon soit de 10 km. Cette distance fut

retenue dans le Plan directeur de la Flona du Tapajós, en élargissant cependant cette limite à l'ouest pour qu'elle coïncide avec la rive gauche du Tapajós (IMAFLOA, 1996).

La même année, en 1996, fut organisé un vote auprès de la population locale afin de savoir si elle souhaitait intégrer ou non la Flona du Tapajós. À peine plus d'un tiers des électeurs votèrent en faveur du maintien de leur communauté dans la Flona, ce qui démontra clairement la difficulté d'implanter une aire protégée sur un territoire en appliquant une politique imposée aux populations locales sans participation ni autre forme de concertation.

L'IBAMA essaya alors d'adopter une attitude de négociation afin de faire évoluer le choix des villageois vis-à-vis de l'exclusion des limites de la Flona du Tapajós. Il leur a alors été proposé un compromis : les villageois pourraient bénéficier de concessions d'usage dans l'aire protégée après avoir soumis à l'IBAMA un Plan d'Utilisation communautaire. Un groupe composé de représentants de syndicats et d'organisations locales élaborera alors le premier Plan d'Utilisation communautaire régissant divers points, tels que l'accès à la terre, la gestion des ressources forestières, l'implantation des abattis, la régulation de la chasse ou de la pêche.

Ce Plan fut approuvé par les habitants de la Flona, suite à de nombreuses réunions communautaires. À partir du moment où les règles locales consignées dans le Plan d'Utilisation communautaire respectaient les grandes lignes générales du Plan Directeur de la Flona du Tapajós, l'IBAMA les accepta telles quelles, ne faisant que des modifications sur la forme (information personnelle obtenue par C. Couly auprès d'un responsable de l'IBAMA). La validation du Plan d'Utilisation communautaire donna suite, en 1997, à la reconnaissance officielle d'un « *Termo de Ajustamento de Conduta* » entre l'IBAMA et le Ministère de l'Environnement, relatif à l'utilisation et à la gestion de la Flona du Tapajós par les populations locales (MMA/IBAMA, 2006). De destructeurs de la forêt, les villageois furent ainsi désormais considérés comme des acteurs partenaires de sa protection, capables d'être impliqués dans l'élaboration des mesures de gestion des ressources naturelles.

En 2000, l'article 27 de la loi du SNUC vint compléter la reconnaissance légale des populations locales dans les Flonas en garantissant la participation des résidents dans l'élaboration et la mise en application des Plans de Gestion de chaque Flona, à travers la création d'un Conseil Consultatif réunissant l'IBAMA et des représentants des organismes publics, de la société civile et des communautés résidentes. Le premier Conseil Consultatif jamais créé dans une Flona a ainsi vu le jour en 2001 dans la Flona du Tapajós.

À partir de 2000, la participation de la population locale dans la construction d'alternatives de gestion forestière s'étant intensifiée, l'IBAMA a proposé d'élaborer un

nouveau Plan de Gestion de la Flona du Tapajós. En 2003, un nouveau vote de consultation auprès de la population des *ribeirinos* fut organisé. Contrairement aux résultats apparus quelques années auparavant, 95 % des votants s'exprimèrent en faveur du maintien de leurs communautés au sein de la Flona. Ce résultat mit clairement en évidence les avantages d'une démarche participative auprès de la population locale pour mettre en place une aire protégée.

L'étude de C. Couly sur les stratégies locales de gestion des ressources et le rapport à l'espace fournit des exemples de l'appropriation pratique des objectifs du développement durable par les populations locales. Nous en retiendrons ici quelques aspects.

D'abord, en ce qui concerne l'accès à la terre – question hautement conflictuelle en général et au Brésil en particulier – des compensations ont été trouvées à la satisfaction des résidents. Pourtant, avant la création de la Flona en 1974, les terres pouvaient être légalement transmises ou vendues. Cependant, dans le cas des familles d'Acaratinga, rares sont les villageois ayant acheté leurs terres, la plupart revendiquant la possession de leurs terrains du fait de l'ancienneté de leur installation : ce sont en général les premiers habitants ayant commencé à défricher la forêt à l'époque. De ce fait, même en l'absence de titre de propriété, ces *ribeirinhos* ont été reconnus par l'IBAMA comme habitants traditionnels de ces terres de par l'ancienneté de leur occupation, et ont à ce titre le droit de résider dans la Flona du Tapajós. Or, depuis la création de la Flona, il n'est plus possible de vendre ou transmettre les terres car celles-ci sont dorénavant propriétés de l'État national (ce sont des terres publiques de l'Union). La solution utilisée a été la suivante : les *ribeirinhos* bénéficient de « concessions d'usage », qui les autorisent à continuer à vivre sur les terres familiales à condition de respecter les règles générales. Celles-ci sont consignées dans deux types de documents qui ont fait l'objet de consensus lors de leur établissement. Il s'agit du Plan directeur de la Flona du Tapajós et du Plan d'Utilisation (*Plano de utilização*) adopté dans chaque communauté.

Toutefois, le niveau communautaire continue à exercer ses prérogatives même si elles ne sont pas entérinées par ces plans. Il est vrai que les villageois, bien qu'ils ne soient plus propriétaires des terres, restent propriétaires des « *benfeitorias* » ou « *posse* » (définies comme étant des « améliorations foncières » par Veiga & Albaladejo, 2005) qui regroupent les plantations, les *capoeiras*, les abattis, voire les rares pâturages, et qu'ils peuvent vendre, acheter ou transmettre. Mais ils continuent bien souvent à considérer leurs terres comme étant leur propriété (ce qui se traduit dans leurs discours, par l'usage du terme « terreno » et non « concessions d'usage » pour désigner leurs biens), certains n'hésitant pas à établir par exemple des certificats concédant leurs terrains à des personnes tierces (membres de la famille le plus souvent), ce qui n'a aucune valeur légale et n'est pas reconnu par l'IBAMA.

Celui-ci a d'ailleurs été amené à intervenir à plusieurs reprises pour annuler la validation d'achats de terrains au sein de la Flona.

Encadré 5 – Membres du Conseil consultatif de la Flona du Tapajós

(source MMA/IBAMA, 2004, v. I, p. 216)

Type de représentation et Nom de l'institution (un représentant pour chacune)

Enseignement :

- Universidade Federal do Pará - UFPA
- Faculdades Integradas do Tapajós – FIT
- Instituto Luterano de Ensino Superior/ULBRA

Gouvernement de l'État :

- EMATER
- Secretaria de Estado da Agricultura

Gouvernement Fédéral :

- Chefe Flona do Tapajós
- ProManejo/IBAMA
- Projeto IARA/IBAMA

Gouvernement Municipal :

- Secretaria de Turismo – Prefeitura Municipal de Belterra
- Secretaria de Turismo – Prefeitura Municipal de Santarém

ONG :

- Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia - IPAM
- Centro de Apoio aos Projetos de Ação Comunitária CEAPAC
- Grupo de Defesa da Amazônia – GDA
- Projeto Saúde e Alegria PSA

Organismes Communautaires :

- ASMIPRUT
- AITA
- ASNUTA
- ASCOMART
- APRUSANTA
- União das Entidades Comunitárias – UNECOS

Organismes Communautaires de la zone périphérique :

- Associação dos Agroprodutores Regional de Belterra
- Organisme syndical
- STR de Belterra

Recherche :

- EMBRAPA Amazônia Oriental

Il est ainsi intéressant de noter la façon dont se superpose la gouvernance locale des *ribeirinhos* à celle, institutionnelle, de l'IBAMA. En effet, bien que la Flona soit propriété de l'État, les villageois continuent de considérer leur villages, les terres utilisées pour l'agriculture et les forêts comme formant leur territoire légitime, dont l'accès est soumis à leur consentement préalable. Ainsi, par exemple, une personne souhaitant accéder à une communauté (pour rester dans le village ou accéder aux forêts de celles-ci) doit s'introduire officiellement auprès des représentants du village concerné – en général auprès du président

ou du vice-président – et obtenir leur consentement oral. Elle ne peut passer outre cette autorisation locale orale sous peine de créer des conflits avec les villageois, et ce, même si l'IBAMA a déjà autorisé officiellement l'accès à la Flona. De façon générale, la relation territoriale des *ribeirinhos* à la Flona du Tapajós se perçoit à travers la façon dont ils ont de se désigner eux mêmes comme les « enfants traditionnels de la Flona » (*filhos tradicionais da Flona*). Cette expression est fréquemment employée par les habitants, qu'ils soient jeunes ou âgés.

Les Plans d'Utilisation élaborés dans chaque communauté stipulent que seuls les personnes originaires de la Flona du Tapajós peuvent dorénavant s'installer dans les limites de l'aire de conservation. L'approbation des habitants du village et de leur président est indispensable pour qu'une personne puisse s'installer et travailler dans la communauté, et ce, même s'il s'agit d'un fils légitime de la communauté qui retourne au pays. La décision est donc prise collectivement, au cours de réunions communautaires. Il est rare cependant que les villageois s'opposent à l'installation de nouvelles personnes si celles-ci possèdent déjà des *benfeitorias* dans la communauté, héritées des parents ou achetées à un villageois. À noter cependant qu'en 1989, l'IBAMA s'est opposé de manière rigoureuse à l'installation dans la communauté de Piquiatuba de cinq familles de sans-terre, originaires du Maranhão et ayant obtenu de la part du président et des habitants des portions de terrain dans la communauté. Ceci montre la limite de la portée des décisions des villageois face à la législation imposée par l'IBAMA sur les questions d'accès à la terre.

En ce qui concerne l'utilisation de la forêt et de ses ressources dans les concessions d'usage, les villageois se voient imposer des restrictions par l'IBAMA sur la localisation des abattis : ils ne peuvent cultiver ni à proximité de la rive du fleuve (à une distance inférieure à 100 mètres), ni des ruisseaux (à une distance inférieure à trente mètres), ni en bordure des chemins (20 mètres minimum). Il leur est également interdit de déboiser les *igapós*, afin de protéger la ressource en eau. Un quota annuel de déforestation leur est de plus imposé pour la mise en place des abattis. Chaque famille doit ainsi déclarer tous les ans la superficie envisagée à déboiser, ne pouvant dépasser un hectare en forêt primaire et deux hectares en forêt secondaire. L'installation d'abattis en forêt primaire n'est cependant pas autorisée d'une année sur l'autre, sauf si l'agriculteur n'a pas de forêt secondaire disponible pour cultiver de nouveaux abattis. En revanche, la déforestation de forêt primaire pour faire paître le bétail est formellement interdite. Les agents de l'IBAMA délivrent ensuite une autorisation de déforestation (« *Autorização de supressão da vegetação* ») et viennent relever les emplacements exacts (points GPS) des futurs abattis de chaque famille.

On notera que ces mesures imposées par l'IBAMA sont bien acceptées par les villageois qui reconnaissent l'importance de préserver les *igapós* pour l'eau, et qui par ailleurs cultivent à présent largement plus dans les forêts secondaires que dans les forêts primaires. Ces restrictions n'impliquent donc pas de changement important dans la gestion même de l'unité de production, ce qui explique qu'elles ont été de ce fait reconnues et approuvées dans le document clé qu'est le Plan d'Utilisation communautaire. À l'inverse, les premières restrictions imposées par l'IBDF étaient bien plus contraignantes pour les villageois qui se voyaient interdire la mise en place d'abattis dans les forêts secondaires âgées de plus de 20 ans, ce qui, comme l'ont souligné Almeida & Silva (1990), impliqua une réduction importante des aires agricoles exploitables et une mise en jachère plus courte des parcelles, c'est-à-dire une pratique contraire à un usage durable de la terre. Ces mesures ont été levées suite aux revendications des *ribeirinhos* et à l'introduction du processus participatif par l'IBAMA.

Des pratiques en accord avec le développement durable existent aussi en dehors de toute obligation de l'IBAMA et / ou du Plan d'Utilisation Communautaire. Ainsi, le choix de la localisation du futur abattis dépend de la prévision à moyen et long terme de la gestion de l'unité de production par l'agriculteur ou la communauté. Ils peuvent écarter des portions de forêt du cycle agricole pour constituer des « réserves » temporaires ou définitives. Elles sont une assurance en cas de besoin pour l'avenir. Certains villageois laissent aussi des réserves pour attirer le gibier près du village, tandis que d'autres laissent stratégiquement des îlots de forêt primaire entre deux abattis pour limiter la propagation du feu dans le cas de brûlis non contrôlés.

Le poids de la communauté, lié d'ailleurs au statut reconnu de population traditionnelle, demeure fondamental. Prenons l'exemple de la mise en brûlis et du danger de propagation du feu. Lors de la mise en brûlis, les villageois délimitent une bande d'un ou deux mètres de protection (*acero*) autour de l'abattis (celui-ci portant le nom de *roçado* avant la mise en brûlis, puis de *roça* une fois que le feu y est passé). La végétation y est arrachée (jusqu'aux racines superficielles) afin d'éviter une éventuelle propagation du feu. Cette « technique » est traditionnellement respectée bien que la qualité de l'*acero* réalisé semble varier en fonction de la conscience et de la prudence de chaque agriculteur. En effet, occasionnellement, des feux d'abattis envahissent les forêts limitrophes et dans certains cas sont d'une telle ampleur qu'ils s'étendent à plusieurs communautés. Des campagnes de sensibilisation ayant pour objectif d'améliorer les techniques de mise en brûlis ont été menées auprès des *ribeirinhos*, notamment dans le cadre du programme « Bom manejo do fogo »

réalisé par une ONG brésilienne, l'IPAM (Instituto pela Pesquisa Ambiental na Amazônia) en collaboration avec le programme de gestion (Promanejo) promu par le PPG7 et porté par l'IBAMA. Les villageois, suite aux recommandations faites par cette ONG, ont cherché eux-mêmes des solutions et ont établi diverses règles (apparaissant dans le Plan d'Utilisation communautaire) qui doivent être respectées lors de la mise en brûlis. Elles portent sur la nécessité de réaliser des *aceros* de qualité, sur les heures pendant lesquelles la mise en brûlis peut être réalisée (avant 10 h du matin et après 16 h), sur le nombre de personnes devant être présentes (théoriquement, les voisins doivent être convoqués), sur la direction du vent à prendre en compte etc.

Comme, dans les faits, l'ensemble de ces règles n'est pas respecté, conduisant certains villageois à adopter des attitudes dangereuses favorisant la propagation du feu, le président du village rappelle à l'ordre les personnes concernées lors de réunions communautaires. Dans le cas où un villageois ne respecte pas les mesures adoptées collectivement sur cette question de mise en brûlis des *roçados*, il est aussi susceptible d'être dénoncé par ses propres voisins. Cependant ceci est très rare, de par les liens sociaux existants entre les villageois (qui sont le plus souvent apparentés). C'est donc avant tout la pression communautaire qui est susceptible d'induire des changements de comportement. Cela a même conduit à l'expulsion d'un villageois d'une des communautés suite aux dégâts causés par des incendies non contrôlés lors de la mise en brûlis de ses parcelles.

D'autres pratiques, et notamment la chasse, obéissent à des règles établies de façon communautaire, qui varient d'un plan d'utilisation à l'autre mais qui s'inscrivent toutes dans un même esprit de développement durable, consacrant ainsi le succès de son appropriation comme *modus vivendi* et comme lieu de compromis avec l'État.

Les conséquences sociales de ces relations pacifiées ne sont pas négligeables, notamment en ce qui concerne les infrastructures scolaires et sanitaires. L'investissement dans ces secteurs n'a commencé que depuis la reconnaissance officielle par les institutions publiques du droit de la population locale à résider dans la Flona Tapajós. Avant cela, ces institutions (disposant par ailleurs de peu de moyen financier) ne voulaient pas courir le risque d'investir dans des infrastructures, même basiques, sur un territoire où le maintien de la population n'était pas clairement assuré. Parallèlement à cette consolidation de la présence des *ribeinhos* sur leur territoire, une partie des jeunes de la génération précédente partis tenter leur chance en ville est revenue s'installer une fois adulte dans leur communauté d'origine accompagnés de leurs familles. La perspective de pouvoir scolariser leurs enfants du moins pendant les huit premières années est l'un des facteurs entrant en jeu dans leur décision.

En somme, le cas de la Flona du Tapajós montre que les grandes orientations du développement durable considéré sous l'angle de ses objectifs sociaux et environnementaux semblent suivies positivement grâce à une approche qui en privilégie l'appropriation par les populations traditionnelles. Les logiques locales du rapport à l'espace des *riberinhos* sont relativement bien respectées par l'IBAMA en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des terres (notamment des abattis) et les règles de gestion de la chasse, mais aussi celles de la pêche ou encore l'extraction du bois pour une utilisation familiale. La perception du rôle de l'IBAMA dans la Flona par les villageois a ainsi bien évolué, et elle n'est plus empreinte d'hostilité comme cela fut le cas dans le passé du fait de la politique répressive menée par l'IBDF. Ce rapprochement des points de vue est passé par une révision de l'approche aménagiste de l'IBAMA. Or celle-ci reposait en partie sur la capacitation des populations traditionnelles, stimulée par le recours à des projets d'éducation environnementale. On est donc en droit de s'interroger sur la portée et les limites de ces politiques au regard de la capacitation.

Une capacitation bridée

Rappelons que le Programme pilote du PPG7 pour la protection des forêts tropicales du Brésil a lancé le Projet d'appui à la gestion forestière durable en Amazonie (ProManejo) qui concernait, dans son quatrième volet, la Gestion de la Forêt nationale du Tapajós (1999-2007). Le but de celui-ci était d'élaborer un modèle de gestion pour les Forêts nationales reposant sur la participation des populations traditionnelles résidentes et, en même temps, de favoriser la qualité de vie des communautés. Un de ses axes de travail fut précisément d'élaborer un Programme d'Education environnementale (ProManejo, 2007).

Un Plan de Travail en Education environnementale fut initié en 2001, avec l'appui de la mairie de Belterra, l'État du Pará, les ONG IPAM (Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazonia), PRE (Projet Radio pour l'éducation) et PSA (Projet santé et joie), sans oublier celui la coopération technique allemande (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH, ou GTZ). L'effort a porté sur quatre objectifs jugés prioritaires : la création d'un centre de documentation sur l'éducation environnementale dans le municpe de Belterra, des cours de formation des enseignants, la production et diffusion de matériel pédagogique, et des actions d'éducation environnementale auprès des communautés. Ce dernier objectif fut abordé principalement au moyen de deux types d'action. Le premier fut la création d'un programme de volontaires pour l'environnement (AAV – *Agentes Ambientais Volutários*), relevant des communautés, pour aider celle-ci vis-à-vis des questions légales concernant

l'utilisation des ressources naturelles. Le second fut la création d'un programme de prévention et de contrôle des feux accidentels dans les communautés de la Flona. En même temps furent réalisés un diagnostic socio-environnemental des communautés situées à la périphérie de la Flona et un programme de gestion des déchets dans des communautés à l'intérieur de celle-ci. Or le bilan de toutes ces actions de capacitation est en demi teintes, comme l'a montré une évaluation approfondie des programmes (MMA/IBAMA/Instituto Chico Mendes, 2007).

L'éducation environnementale a effectivement été introduite dans le curriculum scolaire, mais de façon partielle et peu durable, en ce sens que les professeurs capables de bien en transmettre l'intérêt sont de moins en nombreux en raison d'un fort taux de mutations. Le centre de documentation a bien été créé, mais il joue un rôle mineur par manque de moyens. Ceci est faiblement compensé par la diffusion réelle de matériel pédagogique qui reste toutefois sous-utilisé. Quant aux agents volontaires, ils ont touché la grande majorité des communautés, diffusant utilement l'information et suscitant un certain nombre d'actions locales en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement. Toutefois, la plupart ont cessé leurs activités en raison du manque de soutien financier.

La collecte des déchets s'est légèrement améliorée, mais leur traitement, là encore faute de moyens, s'est limitée dans le meilleur des cas à leur enfouissement. Surtout, l'évaluation du programme a montré que le besoin de conserver la qualité du sol est de mieux en mieux perçu. On peut même constater que les résidents considèrent que l'expansion agricole pour la production de grains, au détriment de la forêt, porte préjudice à l'environnement. Enfin, le plus grand succès de ces actions semble la diminution des feux, accidentels ou non, et tous les enquêtés s'accordent pour dire que cela est le fruit de l'éducation environnementale dirigée vers les communautés. En somme, il y a eu évolution, voire changement, au niveau des perceptions et attitudes. C'est peut-être là que se situe potentiellement les gains en faveur du développement durable. On notera qu'ils sont liés effectivement à une capacité accrue de la part des habitants de comprendre les enjeux de la durabilité des pratiques de gestion de la forêt.

En revanche, le tarissement des fonds affectés à ces projets fait que les quelques bénéfices acquis grâce à eux disparaissent rapidement. Les objectifs d'une éducation environnementale aussi peu pérenne sont loin d'être atteints. Les investissements dans des actions ponctuelles ont des effets peu significatifs et leur discontinuité peut annuler les résultats positifs. On comprendra alors bien pourquoi l'évaluation de ces programmes conduit à des recommandations en faveur d'une éducation environnementale qui vise l'engagement de

la population dans la résolution des problèmes environnementaux. Cette éducation doit s'ancrer dans la vie quotidienne des habitants. Une information constante et continue doit circuler non seulement par l'intermédiaire des écoles et des médias, mais aussi par des réseaux formels et informels ou tout autre dispositif qui ne privilégie pas l'hégémonie du savoir érudit au détriment des autres savoirs et connaissances disponibles ou accessibles au sein de la population. La création d'espaces de discussion et une clarification des attributions de chaque membre des instances de décision sont nécessaires pour assurer la qualité de la participation. Dans cette perspective de capacitation, la recherche et la valorisation de principes et valeurs tournées vers la durabilité constituent un processus éducatif permanent.

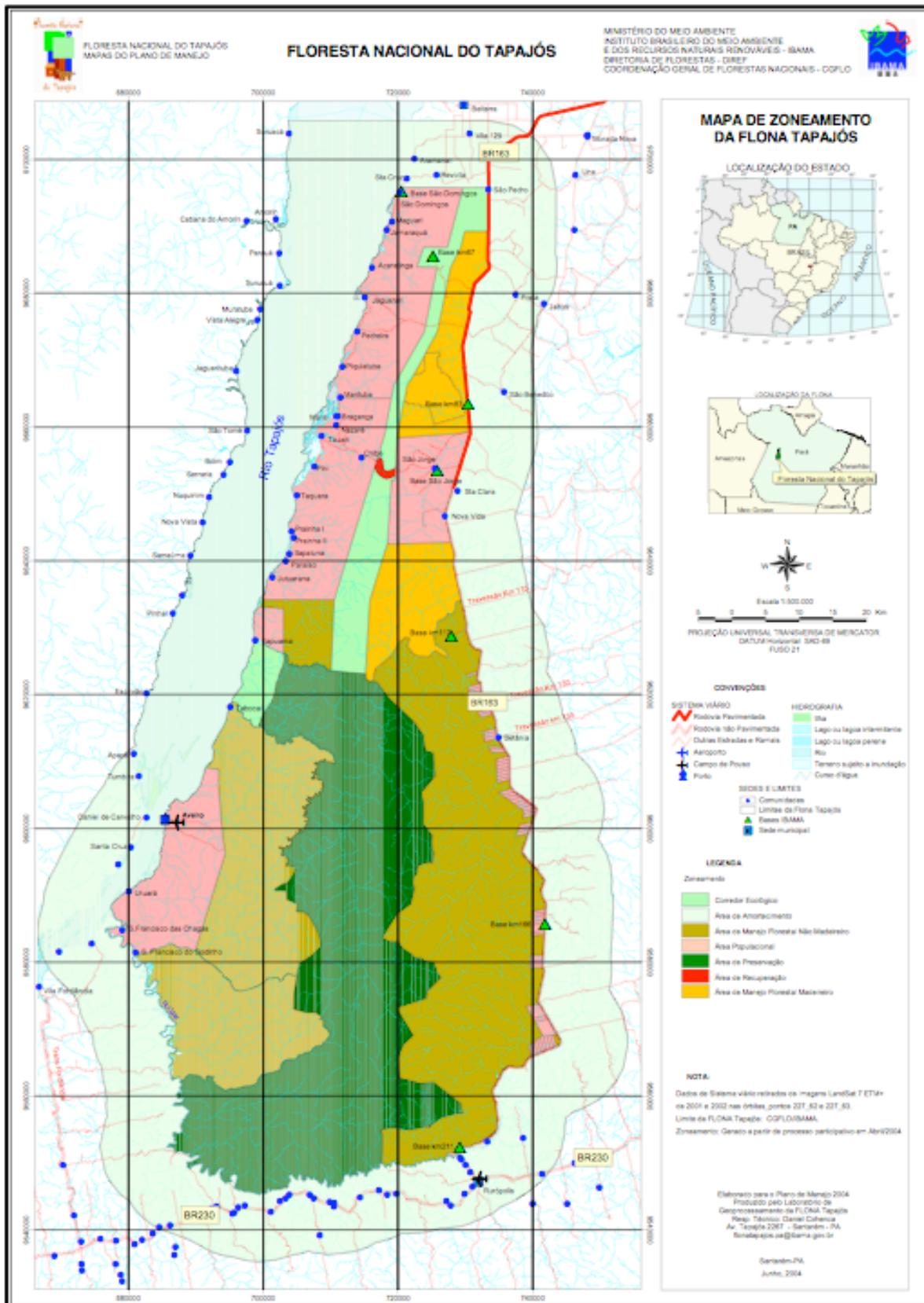
Force est toutefois de constater que l'éducation environnementale telle qu'expérimentée dans la Flona du Tapajós, faute d'une institutionnalisation suffisante, débouche encore faiblement vers la capacitation souhaitée en faveur du développement durable. En fait, de façon générale, on peut se demander si, paradoxalement, les avantages dus à l'existence de sources multiples de financement pour mener des actions en faveur du développement durable ne se retournent pas contre ses objectifs. Plus que leur côté ponctuel, dont la faible efficacité semble avérée, la multiplicité des acteurs peut jouer contre le sentiment d'avoir la capacité d'agir. On se demande parfois comment l'habitant arrive à s'y retrouver face aux multiples acteurs qui se présentent comme ses interlocuteurs. Et ce, d'autant plus qu'ils n'ont souvent pas de continuité, tant la durée d'une ONG est liée à celle des projets qu'elle vise à mettre en place. Les deux tableaux des encadrés ci-joints illustrent cette diversité et multiplicité des interlocuteurs qui interviennent auprès de populations locales et traditionnelles de la Flona du Tapajós.

De plus, ne retrouve-t-on pas ici un phénomène déjà mentionné, celui de l'émergence d'une classe d'intervenants axée sur le développement durable ? Il s'agit de tous ces acteurs qui animent les ONG et qui dépendent de fonds accordés par des associations ou organismes nationaux et internationaux. Leur maîtrise du discours du développement durable et leur propre capacité à interagir avec les populations locales ont fait des intermédiaires incontournables. Il y a alors un risque à voir ces intermédiaires induire une capacitation qui ne serait, en fait, que la création d'un écho aux discours dominants, ou pire, leur imprégnation dans les esprits. L'aspiration émancipatrice de l'éducation environnementale telles que défendue au Brésil survivra-t-elle à ce tropisme ?

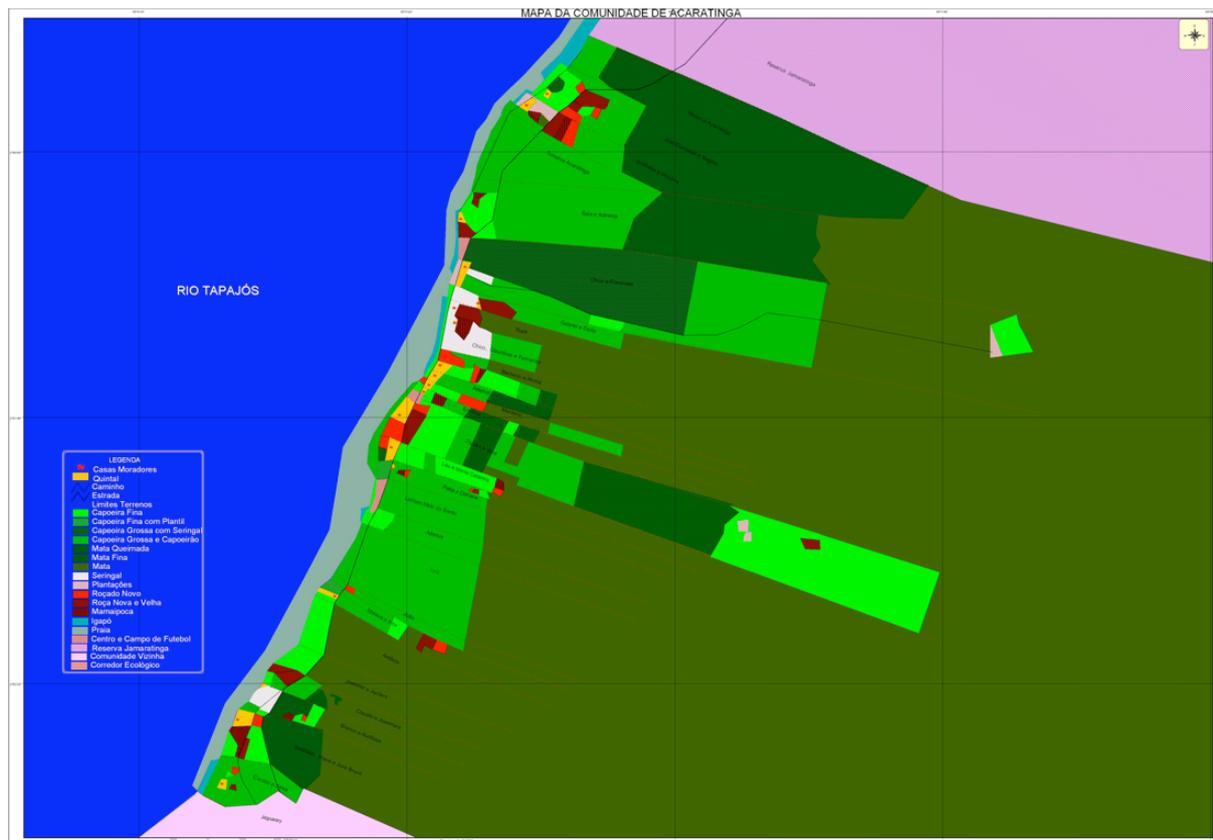
Pour l'instant, il ne faut pas minimiser les résultats atteints en termes de capacitation pour le développement durable des populations traditionnelles. Quoique incomplète, cette capacitation n'en est pas moins réelle. L'importance de son potentiel semble en train de se

vérifier à propos d'un autre exemple de population traditionnelle, au point de pouvoir se retourner contre la politique même de capacitation affichée par l'État. Cet exemple est celui des *quilombos*.

Carte 5 – Localisation de la Flauna Tapajós



Carte 6 – L'organisation interne d'une communauté de la Flauta Tapajós



CHAPITRE VIII

Le développement durable au piège de sa territorialisation ? L'exemple des *Quilombos*

Les politiques de développement territorial durable s'appuyant sur la capacitation de certaines catégories de population, dans la mesure même où elles font coïncider celles-ci avec des portions de l'espace national, ont tendance à créer les conditions de la remise en question de la souveraineté étatique sur celles-ci. En effet, la reconnaissance de la possibilité pour une population donnée de gérer au nom de la durabilité un territoire qui lui soit propre, induit une appropriation qui peut prendre deux faces : l'appropriation concerne certes le développement durable mais aussi le territoire lui-même. En se « territorialisant », cette catégorie de population acquiert des compétences qui peuvent concurrencer celles de l'État et les intérêts qui leur sont liés. Le potentiel de déstabilisation des politiques étatiques par les approches aménagistes dites « par le bas » est ici augmenté par l'invocation de la différence ethnique, ou culturelle, et localisée. Quels sont les effets bénéfiques, en termes de développement durable, de cette capacitation territorialisée ? Et, par delà les gains de justice sociale, quelles en sont les limites ?

Le cas des *quilombos* est particulièrement intéressant à cet égard. D'origine bantoue, le terme de *quilombo* renvoie à la fois à une aire et à la population qui y habite. Son usage au Brésil est ancien et porte le souvenir hautement symbolique du Quilombo dos Palmares qui, réunissant des esclaves fugitifs, résista pendant le XVII^e siècle aux efforts de reprise en main esclavagiste (Police, 2003). Le fait est que les populations actuelles d'origine africaine descendent en partie, au Brésil et ailleurs en Amérique latine, d'esclaves ayant fui les plantations et installés dans des endroits reculés (Coelho, Gomes, Queiroz, Acevedo & Prado, 2005). À partir de là, avant même la fin de l'esclavage, ils purent d'ailleurs entrer en relations négociées avec des établissements coloniaux qui cessaient alors de les pourchasser. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir que l'implantation de ces populations de Noirs marrons, ou *mocambos*, est maintenant le plus souvent désignée sous la dimension géographique impliquée par le terme *quilombo* (d'où la population « *quilombola* »).

Cette connotation territoriale n'est pas anodine : le problème de l'accès à la terre, et aux ressources locales, est fondamental pour ce type de population. En effet, comme les

autres populations dites « traditionnelles », du fait de leur marginalité, les *quilombolas* n'ont généralement pas de droits de propriété sur l'espace où ils habitent et dont ils tirent leur subsistance. Cet état de fait hautement conflictuel, notamment quand des intérêts économiques extérieurs s'y manifestent, a inspiré la volonté des rédacteurs de la dernière constitution brésilienne de trouver des solutions. Ainsi, la Constitution de 1988 prévoit la possibilité pour les populations *quilombolas* de faire valoir leurs droits à la propriété collective de leur espace de vie. Nous allons donc voir d'abord comment les politiques publiques qui s'en inspirent ont été conçues, afin d'en évaluer ensuite les conséquences et les effets en retour. Ils nous permettront ensuite de discuter de la pertinence générale et de la portée d'un développement durable s'appuyant sur une instrumentalisation territoriale de la différence culturelle.

L'émergence de « populations traditionnelles », ou la construction d'une notion ambiguë

C'est en Amazonie que la notion brésilienne de « population traditionnelle » s'est forgée comme catégorie pour approcher certains problèmes liés à la fois à la reconnaissance de groupes marginalisés et à la volonté de faire du développement durable. Mais la notion s'est aussi élaborée au niveau international, ce qui montre que, là encore, l'action du Brésil se situe au carrefour de plusieurs échelles : les politiques publiques brésiennes ont utilisé en le transformant un concept élaboré à diverses échelles.

On peut considérer que les débats les plus significatifs pour expliquer l'émergence progressive de cette catégorie de population concernent la création et la gestion des parcs naturels (Diegues, 1996). Ainsi, dès les années 1970, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a fortement œuvré pour éviter que la protection de la nature ne mène à l'expulsion et à la déstructuration des populations liées aux espaces concernés. C'est en 1986, à Ottawa, que l'UICN affiche dans sa « stratégie mondiale pour la conservation » une préoccupation pour la nécessité de lier le devenir des « peuples traditionnels » à l'objectif d'un « développement durable ». Et en 1988, elle caractérise les peuples traditionnels comme des minorités qui se trouvent en dehors du marché et qui détiennent une connaissance approfondie de leur environnement. Le mouvement a ainsi été lancé de cette étroite association entre minorités ethniques et développement durable, qui est si répandue actuellement qu'elle apparaît à beaucoup comme une évidence.

C'est dans ce contexte international, faisant d'ailleurs pression pour que soient protégées autant la forêt amazonienne que les populations indigènes, que les idées

brésiliennes se sont forgées. Rappelons-nous que le mouvement socio-environnemental faisait grand cas de l'enjeu environnemental comme moyen de promouvoir un développement émancipatoire. Même après la fin de la dictature et de son programme de colonisation frontale en Amazonie, la volonté d'aider les populations locales, appelées alors « résidentes », s'est affirmée face à la marchandisation des ressources naturelles par de grosses sociétés. Les universitaires engagés dans ces luttes mobilisaient souvent le terme – classique par ailleurs – de « traditionnelles » pour caractériser ces populations. Mais il est bien clair que cet usage du terme s'oppose moins, sur le plan théorique, à celui de « moderne » qu'à celui de « en dehors de l'économie capitaliste de marché », et ce, même si les connotations antimodernistes n'en sont pas absentes. C'est par leurs savoirs traditionnels que ces populations pourront être valorisées du point de vue du développement durable (Castro, 1997).

De plus, la pression internationale en faveur du respect par les États de droits particuliers pour des peuples indigènes ou autrement minoritaires a pesé sur le gouvernement du Brésil. C'est particulièrement le cas de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui déclare en 1989 que les gouvernements ont la responsabilité de « protéger » les droits des « peuples indigènes et tribaux » et de « garantir leur intégrité » (article II). Les organisations indiennes du Brésil virent leur vœux de ratification de la Convention exhaussés par le Sénat en 2002. L'exemplarité du cas indigène a là encore renforcé les démarches favorables à la reconnaissance des modes de vie des populations traditionnelles.

Dans la pratique, ce sont les luttes bien connues des *seringueiros* (collecteurs de latex) d'Amazonie, dans l'État de l'Acre, qui ont fait que de telles considérations débouchent sur leurs premières concrétisations dans des politiques publiques (Diegues, 1996). Des leaders tels que Chico Mendes (assassiné en 1988) ou Marina Silva (aujourd'hui ministre de l'environnement du président Lula) ont orienté les mouvements syndicalistes vers des actions de désobéissance civile en faveur de la reconnaissance du droit des populations locales à continuer à vivre dans leur milieu et de leur capacité à conserver celui-ci. Avec la création en 1975 d'un premier syndicat rural dans l'Acre, puis du Conseil national des Seringueiros en 1985 et le l'Alliance des Peuples de la Forêt en 1986 (qui incluait des Indiens), et avec l'appui croissant d'ONG nationales et internationales, les *seringueiros* ont obtenu de haute lutte l'établissement de « réserves extractivistes » (Resex) : elles allient un droit à l'usage collectif de la terre avec la responsabilité de sa conservation. Elles devinrent, ainsi, les premières unités de conservation à associer deux principes tenus jusqu'alors comme opposés : la conservation et le développement. Les dispositions juridiques en ce sens s'étaient de 1988

(création de la première réserve extractiviste) à la loi de 1989 sur la politique nationale de l'environnement (et à ses décrets d'application en 1990). Nous avons vu que le SNUC en a ensuite généralisé en 2000 la portée à d'autres types d'unités de conservation.

Quant au terme de « populations traditionnelles », il s'est parallèlement diffusé dans le mouvement socio-environnemental et les ONG, et il a été repris par la Commission nationale du développement durable des peuples et communautés traditionnels (CNPCT) créée en 1996 afin d'appuyer la création et gestion des réserves extractivistes (Xavier, 2008). Le SNUC révisé en 2000 les définit dans son article 20 comme des populations « dont l'existence est fondée sur des systèmes durables d'exploitation des ressources naturelles, mis au point au fil des générations et adaptés aux conditions écologiques locales, et qui jouent un rôle fondamental dans la protection de la nature et le maintien de la diversité biologique ».

Récemment, le décret présidentiel du 7 février 2007 confirme le lien étroit qui a été tissé entre population traditionnelle, territoire et développement durable : il s'intitule « Politique nationale de développement durable des peuples et communautés traditionnels ». À côté du développement durable dont il reprend l'acception classique, le décret précise ce qu'il faut entendre par « peuples et communautés traditionnels » : ce sont des « groupes culturellement différenciés et qui se reconnaissent comme tels, qui possèdent des formes propres d'organisation sociale, qui occupent et utilisent des territoires et des ressources naturelles comme condition de leur reproduction culturelle, sociale, religieuse, ancestrale et économique, utilisant des connaissances, des innovations et des pratiques gérées et transmises par la tradition ». Quant aux « territoires traditionnels », ce sont « les espaces nécessaires à la reproduction culturelle, sociale et économique des peuples et communautés traditionnels, qu'ils soient utilisés de façon permanente ou temporaire », et ce, conformément à ce que stipule la Constitution à propos des peuples indigènes et *quilombolas*.

À qui, en somme, renvoient concrètement ces populations traditionnelles dans les politiques publiques brésiliennes ? En fait, de son modèle initial que sont les Indiens, son sens s'est progressivement étendu. D'abord, la Constitution de 1988 a fait explicitement référence aux *quilombos*. Puis la notion a recouvert une grande diversité sociale, culturelle et ethnique, mais toujours en référence à la nécessité d'accorder à ces populations une reconnaissance devant se traduire par un droit à la terre qu'elles occupent. Ainsi, les *seringueiros* et les *castanheiros* (ramasseurs de noix) ont inauguré une longue liste de populations oubliées, en divers endroits d'Amazonie et puis du reste du Brésil, dont le mode de vie dépend de la pêche, de la chasse, d'agriculture de subsistance ou de la cueillette ou production de fruits particuliers, et qui réclament toutes une reconnaissance comme population traditionnelle afin

de faire valoir leurs droits à la terre. Cet enjeu est la clé de ce qui se passe sous couvert d'identité culturelle et de développement durable (Carneiro da Cunha & Almeida, 2001 ; Little, 2002). Mais encore peu de ces populations ont réussi à atteindre leur but. Le cas des *quilombos* montre ce qui a permis mais aussi freiné ce type de politique.

L'affirmation *quilombola*

Lors de la promulgation en 1988 de la Constitution brésilienne, l'Acte des Dispositions transitoires fait mention explicite des *quilombos* dans son article 68 : « Aux descendants des communautés des *quilombos* qui occupent leurs terres est reconnue la propriété définitive, l'État devant leur émettre les titres pertinents ». C'est le résultat de longues luttes pour la reconnaissance menées par le « mouvement noir » du pays. Une des plus exemplaires, parce qu'elle a très tôt cristallisé l'attention sur la question environnementale et parce qu'elle a préparé l'établissement du premier *quilombo* reconnu conformément aux dispositions de la Constitution, s'est déroulée le long du rio Trombetas, près d'Obidos, principalement à Oriximiná, dans l'État du Pará.

Conséquence des plans de colonisation du gouvernement militaire et de ses gages conservationnistes aux organismes internationaux, tels que la Banque mondiale, des réserves écologiques sont créées près des pôles de développement à base minière. Ainsi, sous la houlette de l'IBDF a été fondée la réserve écologique du Trombetas en 1979. Puis, en 1989, sur la rive droite, opposée, a été instituée une Forêt nationale. Dans les deux cas, conformément à la démarche habituelle, les populations qui s'y trouvaient furent délocalisées ou fortement incitées à le faire. Les pressions exercées, souvent physiques ou policières, conduisirent à une révolte contre l'IBDF, devenu le symbole d'une politique insensible aux besoins des habitants. Parmi eux, certains revinrent plusieurs fois s'installer après des expulsions répétées. Or ces populations étaient des descendants de gens qui habitaient les anciens *quilombos*, nombreux à proximité du Trombetas. Leurs luttes contre les pouvoirs publics et les entreprises minières ont été étudiées en détail (Acevedo et Castro, 1993). L'Association des Communautés de Descendants de *Quilombo* a été le fer de lance de la lutte contre l'expropriation des terres et pour la reconnaissance que leurs droits fonciers dès que la nouvelle Constitution leur permit d'entamer la procédure. C'est ainsi que fut reconnu en 1995 le premier *quilombo*, celui de Boa Vista à Oriximiná, conformément à la Constitution.

Surtout, le mouvement commença à donner une meilleure visibilité politique aux descendants de *quilombos*. On peut citer comme illustration certains des grands événements

visant à l'affirmer : la Première Rencontre des Communautés noires rurales du Maranhão en 1986, la Première Rencontre des Racines noires du Pará en 1988, le Deuxième Séminaire national sur les Sites historiques et Monuments noirs en 1992 à Goiás, le Premier Séminaire national des Communautés descendantes de *Quilombos* en 1994, et surtout, signe de l'ampleur acquise par le mouvement, la célébration dans tout le Brésil du 300^e anniversaire de la mort de Zumbi, dernier roi de Palmares.

Ce faisant, toute une mémoire collective est travaillée, revisitée, conduisant à sa re-sémantisation. On assiste à un travail de construction d'identités individuelles et collectives. Ce qui les caractérise le plus, c'est qu'elles sont en évolution, ou redéfinition, constante. Le phénomène se répand très vite, atteignant la plupart des espaces habités par des populations d'origine africaine. Il s'accélère surtout là où les enjeux fonciers se manifestent de façon pressante (Acevedo, 1999 et 2004). Nous constatons en même temps que l'instrument juridique issu de la Constitution et visant à résoudre la question foncière est débordé par ses aspects identitaires et politiques. En même temps, la notion de population *quilombola* devient toute relative, tant la référence historique à d'anciens *quilombos* n'est pas toujours attestée. En fait, elle passe au second plan : ce qui compte, c'est l'affirmation, par le droit à la terre, d'une volonté de reconnaissance et d'aspiration à une citoyenneté effective. Certains commentateurs brésiliens considèrent que ce processus de construction identitaire correspond bien à celui d'une ethnogenèse accompagnant un ethnodéveloppement (Acevedo, 2007). En témoigne la multiplication des localités cherchant à se faire reconnaître comme *quilombolas*, au point qu'il est impossible d'en donner actuellement un compte précis.

Ainsi, la CONAQ (Coordination nationale *quilombola*), qui représente les *quilombolas* à l'échelle nationale, a répertorié plus de 3500 communautés qui se sont auto-définies comme telles. Mais la FCP (Fondation culturelle Palmares), du ministère de la Culture, n'en a certifié que 1200 à ce jour. Quant au Programme d'Action affirmative du ministère du Développement agricole, il reprend le chiffre plus restrictif de 743 localités *quilombolas* officiellement reconnues. Enfin, la SEPPIR (Secrétariat spécial des politiques de promotion de l'égalité raciale) avance le chiffre de 3250 communautés *quilombolas* réunissant un total de 2,5 millions de personnes.

Le flou des chiffres montre la fluidité d'un phénomène où s'entrecroisent beaucoup d'intérêts et de motivations et qui est très évolutif. En pratique, il fait l'objet d'un cadrage juridique qui est très lent à se concrétiser. C'est que la reconnaissance officielle résulte d'un long processus, le plus souvent très conflictuel, où chaque étape, et notamment celle de la délimitation des terres, met la population ou ses représentants en interaction avec des acteurs

différents (avocats, universitaires, associations, cartographes, écologues, enquêteurs sociaux, services sanitaires etc.).

Entre 1988 et 1995, sept ans furent nécessaires pour reconnaître officiellement la propriété de la terre au *quilombo* de Boa Vista à Oriximiná. Puis, dans les sept années suivantes, ce fut le cas pour 29 autres – 18 par le gouvernement fédéral et 11 par des États fédérés (Little, 2002). Mais, en 2002, un veto présidentiel paralysa le processus de reconnaissance officielle. Même si ce dernier a repris deux ans après, ce temps d'arrêt et les débats actuels montrent que la formule n'a pas encore trouvé les bonnes modalités d'application. Quelles difficultés peuvent expliquer cet état de fait ?

Une politique qui se cherche

La formule territoriale visant à reconnaître des droits de propriété collective à une population locale qui en était dépourvue semble avoir été victime de son succès. Mais un succès qui s'explique beaucoup par l'attraction qu'exerce la possibilité pour tout un chacun de faire appel à une (re)construction identitaire personnelle et collective pour faire valoir ses droits. C'est la raison pour laquelle la notion de *quilombola* s'est étendue à des réalités vécues beaucoup plus diverses que ce que la référence à un *quilombo* historique pouvait impliquer. Loin des attentes de l'État qui pensait par ses Dispositions constitutionnelles transitoires régler un problème de justice sociale d'ampleur mineure à ses yeux, le nombre déjà considérable de localités qui s'auto-déclarent *quilombolas* s'est révélé considérable, comme nous l'avons déjà montré, et il ne fait d'ailleurs que croître.

Il n'est donc pas douteux que l'hostilité à la reconnaissance des droits fonciers des *quilombolas* de la part des *fazendeiros* voisins qui leur disputent ces terres, n'ait été amplifiée face à cet engouement identitaire et à ses conséquences sur le nombre des revendications. Des campagnes contre les droits territoriaux des *quilombolas* n'ont, depuis, cessé de se manifester. En mettant en 2002 un temps d'arrêt au processus de reconnaissance, l'État a cherché à réviser sa politique. Un Groupe de Travail interministériel s'est penché sur la question et a fait un certain nombre de recommandations qui se sont retrouvées dans un décret présidentiel de novembre 2003 (et dans les Instructions normatives de l'INCRA qui s'en sont suivies en 2004) visant à préciser les procédures menant à une éventuelle reconnaissance des droits fonciers dans une localité *quilombola* (décret n° 4887).

Parallèlement au renforcement des dispositions juridiques, les études historiques, anthropologiques et cartographiques se sont intensifiées, accompagnant – comme mentionné précédemment – l’ouverture de la notion de *quilombola* aux réalités changeantes qu’elle recouvre et est appelée à recouvrir (Almeida, 2000). À partir de 2004, le Programme Brésil *Quilombola* a lancé de nombreux projets de développement local et durable. Néanmoins, l’âpreté des débats entourant la reconnaissance des terres *quilombolas* et la définition de celles-ci, et les lenteurs administratives et judiciaires qui en découlent, n’ont pas facilité la reprise du mouvement. Aucune reconnaissance n’a d’ailleurs eu lieu entre 2002 et 2004. Et seulement quelques-unes depuis. C’est surtout le décret déjà cité de février 2007 instituant la politique nationale de développement durable des peuples et communautés traditionnels, qui semble montrer une volonté gouvernementale de mener à bien, en dépit des oppositions, sa politique de reconnaissance des droits fonciers des *quilombolas*. Développement durable, reconnaissance territoriale et reconnaissance de la différence ethnique sont censées se renforcer mutuellement, face à une issue qui demeure très incertaine.

Selon Acevedo (2007), plusieurs obstacles semblent jouer pour freiner la réalisation de cette politique. Ils seraient liés au fait que l’État brésilien a conservé un fonctionnement autoritaire et fermé à la pluralité ethnique du pays, rendant ainsi inopérantes les dispositions prises en faveur des *quilombolas*. Toujours selon Acevedo (2007), l’État agit récemment comme s’il voulait faire des *quilombolas* des « clients » des politiques gouvernementales. Par ses interventions et dispositions bureaucratiques, il cherche à contrôler l’ethnicité et à restreindre les demandes qui peuvent être faites en son nom. Ainsi, le Programme Brésil *Quilombolas*, qui représente la politique ethnique du gouvernement, peut être vu comme une façon de « délocaliser » la question de l’accès à la terre au profit de services de base des communautés. Ainsi, le programme national de lutte contre la faim (*Fome Zero*) vise certaines familles et est découplé de la question du contrôle de la terre par les *quilombolas*. Les communautés *quilombolas* deviennent donc « clientes », des bénéficiaires de programmes, projets et plans gouvernementaux. En témoigne le fait qu’elles sont désignées comme « pauvres », « déficientes », « exclues », comme des « populations à faible revenu » ou encore « vulnérables ». On est alors loin de la capacitation auquel le projet constitutionnel ouvrait la porte.

De plus, toujours selon Acevedo (2007), l’Amazonie se ressent d’un nouveau contexte économique lié aux formes actuelles de la mondialisation. Elles entraînent un besoin nouveau de terres mettant en danger la permanence des territoires ancestraux des *quilombolas*. Le renchérissement de commodités telles que le fer ou le soja provoque une nouvelle course à la

possession de terres, bien différente de celle liée à la colonisation antérieure. Déjà, des *quilombolas* se voient contester, ou restreindre, leur utilisation traditionnelle de terres. C'est par exemple, au Pará, l'empiètement de la grande compagnie minière Vale do Rio Doce sur le territoire *quilombola* de Jambuaçu avec la construction d'un minéroduct de bauxite et l'installation de lignes de transmission. C'est aussi, dans le même État, l'entreprise agro-alimentaire Marborges qui développe ses activités de production de biodiesel au détriment de l'utilisation des ressources locales par *quilombolas* du municipe de Moju. De plus, des effets externes de ces activités nouvelles viennent encore limiter celles des *quilombolas*, comme la pollution des eaux à Jambuaçu. Autre exemple, la transformation de fazendas en unités touristiques fait monter la valeur du sol, comme dans l'île de Marajo.

Au fond, ce qui ressort de l'examen des difficultés de la politique s'inspirant des possibilités ouvertes par la Constitution pour les populations *quilombolas*, c'est le jeu de deux tendances contradictoires. L'une fait de l'instrument juridique pour résoudre un problème foncier et encourager le développement durable, une opportunité très postmoderne de valorisation ethnique et politique. L'autre, à l'inverse, fait de l'argument ethnique le prétexte à rejeter une politique faisant obstacle à un développement économique aux couleurs modernistes. Mais dans un cas comme dans l'autre, la politique de reconnaissance des droits des *quilombolas* a du mal à déboucher sur un aménagement durable.

Sans préjuger de l'avenir, on ne peut que constater que les difficultés actuelles pour mettre en place une politique de développement durable s'appuyant sur la reconnaissance des *quilombolas* montrent au moins deux choses. L'une, c'est la confirmation que la capacitation apparaît bien comme une condition sine qua non de ce qui pourrait faire le succès de cette politique. L'autre enseignement, c'est que cette capacitation, une fois développée sur un registre à la fois territorial et identitaire, peut engendrer des effets que l'État ne semble plus capable de maîtriser positivement, du moins dans la logique qui est la sienne.

Ce dernier point mérite que l'on s'y attarde un moment, car on est en droit de se demander si la conception du territoire qui est mobilisée par ces politiques et ces acteurs n'est pas, du moins partiellement, en cause.

Des territoires en quête de sujets

La politique s'appuyant sur la reconnaissance des droits de propriété des *quilombos*, parce qu'elle ouvre la porte à une certaine capacitation des populations d'origine africaine, a contribué à compenser les approches très modernistes de l'aménagement. Comme nous

l'avons vu dans les chapitres 2 et 3, ces approches se sont concrétisées dans des programmes de développement comme le PIN (Programme d'intégration nationale) ou le ZEE (Zonage écologico-économique). Quant au SIVAM (Système de surveillance de l'Amazonie), lancé à grands renforts d'argent et de technologie de télédétection satellitaire, il incarne l'approche purement technique et policière de la gestion écologique et territoriale. À aucun moment de leur conception, ces programmes n'ont fait de place à la participation des populations traditionnelles.

De plus, la distinction entre les zones protégées et celles qui ne le sont pas, ainsi qu'entre les divers types d'unités de conservation, repose en bonne partie sur une logique fonctionnelle, voire sectorielle (Lima, 2002). Ce qui fait que les territoires ainsi distingués manquent d'« épaisseur » sociale et écologique. Ce qui fait milieu, c'est-à-dire la complexité des interactions existantes ou possibles, déterminantes ou contingentes, n'est que secondaire dans cette logique-là. En conséquence, on comprend que la rhétorique de la capacitation n'a pas la force performative qui pourrait être la sienne.

En revanche, l'approche constitutionnelle du problème de l'accès à la terre des *quilombos* a ouvert une brèche significative dans les freins aux politiques de capacitation. S'y sont engouffrées des actions qui ont dépassé les prévisions de ses concepteurs. On peut dire, d'une certaine façon, que cette ouverture juridique faite aux *quilombolas* leur a permis de se prévaloir non seulement de droits fonciers mais aussi – et peut-être plus significativement – de mobiliser activement les ressources constituées par le milieu.

Le *quilombo* qui cherche à se faire reconnaître dans ses droits fonciers, nous l'avons vu, a un dynamisme qui s'alimente à deux sources. L'une est d'ordre juridique : elle permet à un individu de s'inscrire dans une gestion collective des terres qu'il occupe ou utilise traditionnellement. L'autre source, non anticipée, est de facto d'ordre culturelle : elle encourage à travailler à reconstruire ce qui fonde l'identité personnelle et collective. Or, ces deux sources peuvent avoir des effets contradictoires, en ce sens qu'ils peuvent se paralyser mutuellement en raison des perceptions qu'ils sont susceptibles de déclencher dans le reste de la population.

En fait, le problème semble bien celui d'articuler ces effets les uns aux autres, ou plutôt, de rendre complémentaires les deux sources du dynamisme qui vient d'être évoqué sans que pour autant cette complémentarité débouche sur une fermeture sur elle-même. En d'autres termes, il ne s'agit pas de réduire la politique des *quilombos* à une simple reconnaissance de droits fonciers, ni à la simple catégorisation ethnique, ni non plus à leur renforcement réciproque. L'intérêt de cette politique, en termes de développement durable,

consiste plutôt à ne faire de ces tendances que certaines des interactions qui doivent se déployer dans la redécouverte des potentialités offertes par le milieu.

Les politiques concernant les populations *quilombolas* n'ont en effet été pensées ni dans leurs complémentarités, ni dans les interrelations sur lesquelles elles peuvent ouvrir. Tout se passe comme si les politiques suivies faisaient l'impasse sur la force de ces interactions, essayant de les minimiser, alors que le défi serait plutôt de capter cette énergie et de la canaliser dans le bon sens. On a affaire, en somme, à une politique qui se déclare territoriale mais qui ne va pas jusqu'au bout de ce qu'elle peut apporter. Car, entre territoire réduit à des droits de propriété et territoire réduit à sa dimension ethnique, n'y a-t-il pas tout un faisceau de réalités tout aussi territoriales ?

Il faut souligner que l'appropriation du développement durable se fait par des voies multiples. Cela tient à ce qu'elle renvoie à une territorialité extrêmement complexe et évolutive. Ses dimensions sont multiples et d'ailleurs difficiles à saisir dans toutes leurs subtilités historiques et vécues (Acevedo, 1999 ; Simonian, 2004 ; Isoldi & Paes-Luchiari, 2008). Comme nous l'avons vu dans la façon dont on s'est saisi des ouvertures faites en faveur des *quilombolas*, certaines de ces dimensions de la territorialité passent par le droit de propriété et elles engagent l'identité collective. Mais elles ne s'y limitent pas. Elles concernent aussi les rythmes et modes de vie, les formes de l'habitat, le sens attribué aux éléments de l'environnement, les liens affectifs, les rites, les symboles, le rapport aux autres etc. Or, toutes ces dimensions ne doivent pas être prises séparément. Ne serait-ce que parce qu'elles se déploient dans l'espace, moyen autant qu'objet de qualification.

De plus, l'identité n'est pas stable, fixée une fois pour toutes, arrimée à un critère ethnique ou autre. Elle se construit, nous l'avons vu, mais en mobilisant les dimensions ci-devant évoquées. Surtout, la construction de l'identité se fait dans, avec et par les éléments du milieu qui est le sien. Par là même, cette construction est tout autant collective qu'individuelle. Il existe ainsi tout un travail du sujet sur lui-même, une réflexivité, qui passe par son rapport à l'espace et au milieu en général.

Dès leur origine au Brésil, les *quilombos* avaient démontré cette volonté de sujets individuels cherchant à rejeter les conditions que l'esclavagisme leur imposait. Leur résistance, révolte et installation à distance dans la forêt passaient bien par la recherche d'une nouvelle maîtrise de l'espace et une utilisation différente des possibilités du milieu. En essayant de se constituer comme sujets de leur propre devenir, les *quilombolas* ont produit les lieux dont ils avaient besoin. Et réciproquement, ces lieux sont devenus des éléments

constitutifs de leur identité ; ils constituent un patrimoine qui sert autant à donner un ancrage à l'identité qu'à lui donner des ressources pour évoluer.

C'est ce qui semble avoir été déclenché par la politique de reconnaissance dont les *quilombolas* font aujourd'hui l'objet. Leur capacitation en vue du développement durable soulève des questions liées aux lieux qui justifient et donnent sens à l'action individuelle et collective (Xavier, 2008). Les *quilombolas* se manifestent comme des individus qui s'efforcent d'être auteurs de leur propre devenir. En ceci, ce sont bien des sujets qui se construisent en même temps que les lieux servant à leur volonté d'épanouissement (Berdoulay & Entrikin, 1998).

Face donc aux politiques fonctionnelles ou sectorielles se trouvent des populations *quilombolas* dont l'existence et le fonctionnement avaient toujours reposé sur une logique de lieu. C'est celle-ci qui resurgit aujourd'hui et qui tend à déborder les cadres ou objectifs étroits que ces politiques se sont donnés. N'est-ce pas là ce que nous enseignons de plus important le cas des *quilombos* : faire en sorte que les politiques territoriales de développement durable retrouvent les lieux permettant leur appropriation ?

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME ALTERMODERNITE

Le développement durable est-il victime de la crise contemporaine de la modernité ? Serait-il une nouvelle utopie pour les politiques territoriales ? Ce sont là des antiennes que les difficultés du développement durable à se traduire dans la pratique font fréquemment ressortir. Mais, au terme de notre étude, nous nous inscrivons en faux contre cette tendance.

La référence à l'espace – référence caractéristique aussi de la notion d'utopie – ne doit pas être prise comme allant de soi, pas plus que celle qui est faite au territoire quand on réfléchit aux politiques qui peuvent assurer le succès des ambitions du développement durable. Pour éclairer ce questionnement, notre étude a montré qu'il fallait l'appuyer sur la double polarité exercée par la modernité et le postmodernisme. On sait que l'utopie a pris son essor avec l'affirmation de la modernité : l'Utopie, c'est bien cette île découverte par un compagnon d'Amerigo Vespucci – ce navigateur qui a fait prendre conscience aux Européens de l'existence, de l'avènement d'un Monde Nouveau. Cette façon de penser spatialement la critique de la société a fait fortune et n'a cessé de mobiliser les esprits. On a noté un certain tassement d'intérêt aujourd'hui, ce qui n'est pas étonnant, étant donné que la modernité telle que longtemps formulée par les pouvoirs dominants est soumise aujourd'hui à une critique systématique, celle qui se range souvent sous la bannière du postmodernisme. De sorte que l'utopie, qui accompagnait le projet de la modernité, se trouve elle aussi contestée.

Avant donc de souligner en quoi les politiques territoriales de développement durable s'entrecroisent avec les avatars de l'utopie, et d'en tirer les principaux enseignements pour l'analyse et l'action, rappelons quelques grandes constatations de notre étude du cas amazonien. Le thème de l'appropriation (ou réappropriation) du développement durable y est central tout comme le fait que celle-ci se fait partiellement sous la pression des multiples instruments de la coopération internationale.

Un zonage approprié de façon diverse

L'intérêt du cas de l'Amazonie brésilienne est que ce vaste territoire est l'enjeu d'une application particulièrement forte du développement durable, notamment sous la pression de la coopération internationale à propos du devenir de la forêt amazonienne. Il s'agit pour l'État brésilien de traduire les grands principes de la durabilité en des termes qui permettent son appropriation par la nation, qui évitent les critiques internationales et qui soient efficaces d'un point de vue aménagiste.

Or, plus de quinze ans après le premier Sommet de la terre, qui a légitimé l'objectif de développement durable, on constate combien compte l'enjeu de redonner une épaisseur spatiale et sociale à des politiques territoriales perçues comme trop désincarnées, comme trop ignorantes de la rugosité des milieux. Le développement durable invite ainsi à se fonder sur la diversité des milieux et des populations. C'est ce que confirment nos observations sur les différentes conceptions de l'espace en jeu dans les politiques publiques utilisées en Amazonie, et que l'on peut regrouper en trois points principaux.

Le premier point, c'est que la mise en place du développement durable se caractérise bien par une territorialisation des politiques, étant entendu par là qu'elles sont pensées selon une modalité précise, celle du territoire. Cette notion regroupe à la fois une échelle de l'action publique et la volonté d'attribuer chaque zone à un ensemble particulier d'acteurs, ceux à qui est reconnu un droit légitime d'occuper et d'exploiter une terre. C'est à cette échelle (le territoire) que différentes politiques, auparavant conçues de manière sectorielle, doivent s'articuler pour permettre la mise en place d'un développement régional qui doit être durable. Mais toutefois, de ce fait, la dimension durable du développement apparaît comme en retrait par rapport à sa dimension territoriale, qui, elle, est vue comme prioritaire et consiste à insérer les politiques de développement dans un tissu local, avec simplement l'espoir que cette insertion aura des conséquences positives en termes de durabilité.

Le deuxième point est que le développement durable peut être ressenti comme une internationalisation des territoires locaux. Il faut rappeler, à ce propos, les très fortes réticences initiales des acteurs de l'aménagement et du développement local vis-à-vis du développement durable. Ce n'est qu'ensuite qu'elles ont fait place à une appropriation du développement durable dans le discours affiché par les politiques territoriales (en phase avec la rhétorique des organismes internationaux), et à une relative appropriation dans le discours tenu par les populations locales et les ONG liées à la coopération internationale. En effet, le développement durable a d'abord été perçu de manière ambivalente dans la mesure où il

apparaissait comme une notion impulsée de l'extérieur, alors qu'il existait déjà au Brésil un mouvement important (« socio-environnemental ») qui en portait déjà le message. La conjonction de ce mouvement avec les instances internationales porteuses du développement durable contribue à expliquer autant les réticences initiales que la volonté de réinterpréter le message, voire même de dénoncer, pour certains acteurs, l'ingérence étrangère qui résulte de cette alliance entre le secteur associatif et les organismes internationaux et qui, entre autres, pourrait mener à une internationalisation de l'Amazonie.

Le troisième point, très important, est que l'on constate plusieurs façons dont le territoire, comme outil de l'action, est mobilisé ; il est clair que la territorialisation des politiques de développement durable se traduit, du moins dans un premier temps, par un zonage de fait de l'Amazonie. Celui-ci comprend essentiellement :

1) Des zones de protection intégrale (fédérales ou d'États particuliers) où l'objectif de conservation est exclusif (parcs nationaux, réserves biologiques, réserves écologiques, stations biologiques, stations écologiques). Les habitants sont exclus de ces zones.

2) Des zones d'usage durable (incluant et s'étendant grâce à la disponibilité de terres domaniales) où prime l'objectif de conservation mais où la reconnaissance des droits des populations a conduit à leur reconnaissance comme partenaires d'un développement durable. Elles sont de plusieurs sortes mais fonctionnent toutes sur le principe de la propriété collective. On notera plus particulièrement :

- les réserves indiennes ;

- les réserves extractives (RESEX) où un seul type de population a le droit d'usage (ce sont notamment des « riverains », *caboclos* ou *seringueiros*) ;

- les terres des populations « *quilombolas* » (descendantes d'esclaves fugitifs) dont le principe de reconnaissance de leurs droits fonciers a été acté lors de la promulgation de la Constitution de 1988 ;

- et plus récemment, les unités de développement durable qui ressemblent aux réserves précédentes mais où l'objectif de conservation (par exemple de certaines espèces) est établi dès leur fondation avec les habitants, désormais désignés par la catégorie de « populations traditionnelles ». Encore peu nombreuses, la diffusion de cette approche rencontre de considérables oppositions, notamment dans des zones où des agriculteurs espèrent accéder à la propriété individuelle, ou quand existe une dispute des titres de propriété.

3) Des zones de développement économique, c'est-à-dire ce qui reste en dehors des types de territoires précédemment cités. Le souci de développement durable y est peu enraciné dans les politiques publiques. On remarquera toutefois qu'il s'y dessinent des

territoires que l'on pourrait appeler émergents, eux aussi liés à l'objectif du développement durable. Même s'ils s'appuient sur des divisions administratives existantes, ce sont de véritables microrégions qui sont en construction : un peu comme dans la politique française de « pays », elles sont pensées à propos de projets de développement durable à une échelle territoriale qui doit permettre une association entre l'État et les acteurs locaux. En effet, ces nouvelles politiques reposent sur l'hypothèse implicite de l'existence, au niveau local, de populations rurales démocratiquement organisées et aptes à négocier leur développement entre elles et avec des acteurs « externes ». Mais nous avons observé que la complexité des nouvelles procédures et la multiplication des instances de participation brouillent souvent complètement le jeu social. On a l'impression que, pour les habitants de base, cette « machinerie politico-institutionnelle » échappe totalement à leur entendement et les marginalise plus encore de la vie publique. On assiste alors au renforcement du pouvoir des intermédiaires capables de donner aux autres un décodage de cette complexité bureaucratique. Ainsi se dessine l'émergence discrète d'une professionnalisation des métiers liés au développement durable, qui requiert de nouvelles compétences chez les techniciens des agences de développement (publiques ou privées) et qui se légitime par la construction de territoires-projets.

Mais paradoxalement, alors que les politiques territoriales semblent miser sur ce zonage de l'Amazonie au nom du développement durable, elles portent dans certaines de leurs dispositions ou de leurs effets, attendus ou non, les germes de la contestation des territoires de l'État.

Ainsi, nous avons vu que l'éducation tient une place essentielle dans le processus de construction de territoires de projet, en particulier l'éducation auprès des jeunes agriculteurs. Ce point est d'ailleurs très révélateur des impasses des politiques territoriales qui ne tiennent pas compte des conceptions qu'a le sujet de l'espace, et qui peuvent même être détournées loin de l'objectif du développement durable qui pourtant les justifiait. Les agriculteurs familiaux peuplant les fronts pionniers d'Amazonie orientale, bien que responsables d'une partie importante des déboisements, sont considérés par les différents acteurs liés au développement comme potentiellement plus porteurs de durabilité que les grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle ils sont le fer de lance des projets de développement territorial durable. Prenant acte du fait qu'il est très difficile de changer les pratiques des agriculteurs plus anciens, les acteurs du développement espèrent qu'en formant les jeunes, ils pourront réussir le pari de la durabilité en parvenant à faire émerger chez eux le sentiment de l'appartenance à un territoire, celui d'agriculteurs familiaux conscients de leur identité

sociale, professionnelle et géographique. Mais face à ces projets visant à faire émerger des territoires professionnalisés, ou des professionnels territorialisés, d'autres acteurs de ces écoles cherchent à faire des jeunes des citoyens du monde, à les faire accéder directement de leur famille à la société nationale – ce qui ne passe pas forcément par leur inscription dans des territoires particuliers. D'où le fait que les évaluations qui ont été faites de ces écoles par les acteurs régionaux font état de déceptions quant aux choix faits par les jeunes à la sortie des écoles, choix rarement tournés vers le renforcement d'un territoire de l'agriculture durable. Cela est typique de politiques dont les effets territoriaux ne sont pas ceux qui étaient anticipés. Et cela tient en bonne partie au rôle accru du sujet individuel qui se construit un espace, un lieu, qui ne correspond pas aux cadres territoriaux préétablis. En effet, les formations offertes aux jeunes agriculteurs dans ces maisons familiales, dans la mesure où elles visent à favoriser la conscientisation (selon les mots de Paulo Freire) et un retour réflexif du sujet sur son expérience, favorisent aussi des réinterprétations non prévues par les politiques territoriales. Il y a alors contradiction entre la volonté de créer un sentiment territorial chez des jeunes et la réalité des rapports à l'espace de ceux qui sont conscientisés. Cela provoque une réflexion sur le sens que peut prendre l'application d'une politique territoriale de développement durable à des jeunes qui sont largement étrangers aux territoires qui leurs sont proposés.

Ces résultats sur les effets souvent inattendus des processus de subjectivation favorisés par cette approche de l'éducation se retrouvent à propos d'autres populations. Théorisée et valorisée par certains sous le nom d'éducation environnementale, cette approche est entrée en résonance avec les mots d'ordre des organisations internationales en faveur de la capacitation (*empowerment*) des personnes concernées par les programmes et projets de développement durable. Il y avait là une opportunité que différentes catégories de populations ont su saisir avec l'aide d'ONG. Notamment dans les zones réservées à un usage durable évoquées ci-dessus, elles se sont réclamées de la durabilité, tentant de se l'approprier pour renforcer leur stratégie foncière. Elles le font d'ailleurs en redéfinissant l'identité qu'elles ont d'elles-mêmes et qu'elles affichent. On remarque que les modifications en cours du rapport des habitants à l'espace, correspondent là encore à la recherche d'espaces nouveaux (ou configurés différemment), et qui renvoient à des lieux qui leur sont propres – et non à des territoires prédéfinis administrativement. Mais il faut voir ces lieux, avant tout, comme des processus, des relations, des interactions qui adviennent, plus que comme des ensembles d'objets contenus dans des limites précises ; ce sont des espaces où se développent

l'investissement personnel (celui du sujet) et la construction et réélaboration de l'identité individuelle et collective.

En somme, en établissant un zonage qui fixe les limites de territoires destinés les uns à la « conservation » et les autres au « développement », les politiques territoriales en Amazonie correspondent à une manière de procéder qui rappelle la dichotomie conservation / développement – dichotomie très moderniste – que prétendait précisément dépasser le développement durable. Certes. Mais, pour nuancer ce propos, on peut dire que ces zonages peuvent aussi apparaître comme la reconnaissance du fait que l'Amazonie est très diverse, et qu'il faut différencier les politiques en fonction des zones où elles sont menées. Ces zones constituent autant d'éclairages sur les diverses façons dont le développement durable informe les politiques territoriales et mobilise le rapport des habitants à l'espace. De plus, celui-ci, nous l'avons vu, est en même temps source du débordement de ces politiques publiques.

Il est donc clair que les politiques territoriales, par la façon dont elles se déploient territorialement, conservent la marque de la modernité qui a structuré les États, mais il est tout aussi clair qu'elles cherchent à s'accommoder du postmodernisme qui habille les exigences de la coopération internationale ainsi que les revendications exprimées par les populations directement concernées.

Utopie ou hétérotopie ?

Revenons maintenant au fait que cette ambiguïté du développement durable territorial vis-à-vis de la modernité trouve un écho, logiquement, dans son rapport à l'utopie. Les enseignements rappelés ci-dessus du cas amazonien nous permettent de voir dans quelle mesure le développement durable territorial dépend d'une logique utopique.

D'un côté, si on prend « l'utopie au sens large » – celui de l'instance utopique des projets qu'a soulignée M. Lussault (1998) – il n'est pas douteux que le développement durable contient ces bribes d'idéologies et de mythes (efficacité de l'action rationnelle, confiance en la parole de l'expert, valeur de la science, etc.) qui lui confèrent une dimension utopique évidente. Comme l'a écrit Olivier Godard, le développement durable postule une société définie avec un sujet conscient, rationnel, maître de son propre développement.

Tel qu'énoncé de façon programmatique, le développement durable se donne à voir de façon relativement « fixiste » ou « présentiste » : il ne fait pas appel à l'histoire ou à l'épaisseur sociale et culturelle des populations concernées pour justifier et fonder ses objectifs. C'est bien là encore une caractéristique de la pensée utopique.

On y retrouve aussi la forte hiérarchisation des valeurs sur laquelle l'utopie repose. Le développement durable établit comme priorité un ensemble restreint de valeurs. Même si, à la différence de l'utopie, il n'en affiche pas une seule, dans la mesure où il essaye d'en compatibiliser plusieurs (l'équité, la viabilité écologique, la participation), c'est celle de la protection de la Nature (et des Indiens qui lui sont assimilées, toujours de façon très moderniste) qui est fondatrice. Elle prend le dessus dans les faits, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'un zonage qui oppose la priorité donnée à la conservation à celle donnée à sa figure inversée, le développement. Et ceci est d'autant plus flagrant quand l'opérateur territorial est mobilisé.

En effet, le développement durable, par le biais de politiques territoriales, sollicite l'espace comme opérateur, ce qui est caractéristique du fonctionnement de l'utopie, afin d'effectuer le changement social modifiant le rapport à la nature. De plus, en se prévalant du territoire comme outil, le développement durable peut générer des espaces au caractère utopique (comme à l'intérieur des zones à finalité unique et plaquées sur la complexité locale, en ciblant des populations types que l'on considère comme homogènes à l'intérieur d'un territoire). Ces zones sont un peu comme les espaces abstraits que suppose l'utopie pour se déployer.

En somme, malgré la sensibilité de son discours aux thèmes postmodernistes, on voit que le développement durable conserve bien des travers nettement modernistes qu'illustrent ses dimensions utopiques.

Mais, d'un autre côté, il en va autrement si l'on considère « l'utopie au sens strict ». De ce point de vue, le développement durable n'est pas une utopie. On notera d'ailleurs, à ce propos, qu'il peine, voire se refuse, à se constituer comme grand récit fondateur et totalisant. À cet égard, il relève bien d'une sensibilité au postmodernisme. Sans grand récit fondateur et totalisant, l'utopie ne peut pas être.

C'est surtout dans son approche de l'espace que le développement durable se distingue de l'utopie *stricto sensu*. Il n'est pas pensé pour l'ailleurs : il vise au contraire à refuser toute externalisation de la nature, sur laquelle s'appuyaient précisément les politiques modernes. Certes, son recours à l'outil territorial, tel que souvent constaté dans l'énoncé des politiques publiques, tire le développement durable vers l'utopie, vers l'espace abstrait. Mais en même temps, on l'a aussi constaté, le développement durable fait un formidable appel – bien sûr pas nécessairement voulu – à la singularité des lieux, à l'établissement de nouvelles relations à l'espace terrestre, à un ancrage de l'action dans des milieux pertinents, à l'implication des citoyens dans des espaces qui vont du local au mondial. Plutôt que de s'inscrire dans l'utopie,

c'est dans l'hétérotopie que le développement durable territorial trouve une dynamique dont la force n'était d'ailleurs pas tant anticipée.

En phase avec le postmodernisme, le discours du développement durable refuse de se fonder sur l'imposition d'une vérité supérieure, au profit de la multiplicité des voix qui ne doivent pas être tuées et doivent pouvoir coexister. De ce point de vue, l'hétérogénéité n'est pas nécessairement vue comme génératrice de conflits, et son respect doit imprégner la pensée comme l'action. C'est pourquoi le développement durable repose sur de l'hétérotopie, sur la prise en compte positive de ce mélange de lieux et de sujets différents qui constitue et doit continuer à constituer le monde. La notion très hétérotopique de lieu devient centrale : c'est elle qui rend compte du mélange et des ajustements réciproque des objets et des valeurs multiples et diverses, en les mettant en cohérence au sein de trames narratives qui fondent l'action des sujets.

Mais on ne peut pour autant situer le développement durable dans la seule hétérotopie. En effet, qui dit postmodernisme dit aussi crise des représentations, domination du discours et du simulacre, difficulté du sujet à recomposer des lieux qui le maintiennent en prise avec l'universel, difficulté ainsi à aménager et à planifier. La défense de l'hétérogénéité ne prend-elle pas alors une tournure « utopique » ? On peut le voir à la façon qu'ont certains de penser la planification. Par exemple, pour des auteurs comme Ed. Soja (1989), l'idée est de concevoir une action planificatrice qui n'élimine surtout pas la diversité ou le chaos constitutifs de la réalité, une action planificatrice qui se veut la somme de tout ce qui existe. Pour ce, ils se tournent vers la figure de l'aleph (reprise de Borges), c'est-à-dire ce point qui contient tous les autres et assure tous les points de vue possibles, ce point qui permet d'inclure toute la diversité et le chaos du monde. Difficile alors de donner plus dans l'utopie.

On le voit, le postmodernisme qui travaille le développement durable ... le ramène à l'utopie alors même qu'il essayait d'y échapper ! On peut se demander s'il n'est pas condamné, entre l'utopie et l'hétérotopie, à aller de Charybde en Scylla :

Par le lieu, qui est expérimentation, inventivité, innovation, inscription dans l'histoire, dans la narrativité, dans le milieu, le développement durable se nourrit de l'hétérotopie. Il l'utilise autant qu'il cherche à la servir, à la protéger, voire à la produire.

Par le territoire, qui permet la généralisation de politiques (y compris de ce qui a pu être expérimenté dans des lieux particuliers) et qui permet l'établissement de rapports de pouvoirs nouveaux, et par la systématisation de l'outil territorial, le développement durable fait retour à l'utopie, et ce, au point que celle-ci semble saper subrepticement l'hétérotopie qui a légitimé et nourri le développement durable.

Mais dans un écueil comme dans l'autre, c'est au niveau de l'appropriation que se situent concrètement les enjeux.

L'hétérotopie contre le piège territorial ?

Les tensions modernité / post-modernité, utopie / hétérotopie, qui traversent donc le développement durable, permettent-elles d'échapper au « piège territorial » déjà maintes fois évoqué dans ce rapport ? L'action territoriale peut être qualifiée de piège pour deux raisons : d'abord parce que le territoire exerce une fascination pouvant conduire à simplifier la complexité des rapports homme / espace en une seule des multiples modalités qu'ils peuvent prendre ; ensuite parce que la même fascination peut amener à considérer que l'action politique menée à l'échelle du territoire peut être une fin en soi.

Mais cette idée de piège appliquée au territoire peut finalement l'être à tous les niveaux de l'action publique dès lors qu'ils sont réifiés en échelles, qui plus est, qualifiées de seules légitimes. Le territoire n'est que l'échelle synthétisant le mieux, du fait de son succès actuel, les pièges de la réification de l'espace. Les échelles de local et de global doivent aussi être considérées avec circonspection. Cela ne veut pas dire être critiquées systématiquement. Mais plutôt ne pas être prises pour naturelles dans les politiques qui tendent à vouloir s'y appliquer.

Ainsi en va-t-il de l'action de la coopération internationale. Elle n'est pas en soi bonne ou mauvaise, légitime ou illégitime. Car elle n'existe pas en tant que telle, comme action dotée d'une identité et d'une volonté propre. La coopération internationale est un vocable dans lequel on range tout un ensemble d'actions disparates, menées par des acteurs en conflit entre eux (que ce soit pour des raisons fondamentalement idéologiques ou plus prosaïquement pour l'accès aux financements de la coopération, pour défendre la légitimité de leur action, etc.) et s'inscrivant surtout dans un milieu national lui aussi traversé de contradictions. Les différents exemples d'actions de coopération internationale que nous avons étudiés, que ce soit au niveau de l'action de la coopération internationale pour favoriser la création d'unités de conservation, pour agir dans les territoires de l'agriculture familiale, pour les politiques d'éducation aux jeunes agriculteurs ou dans des territoires de populations traditionnelles, jamais l'action de la coopération internationale n'est apparue aussi décisive que lorsqu'elle a contribué à former des gens et à importer des idées.

Ce sont ces personnes et les idées importées qui sont réappropriées localement en fonction des contextes et des tensions propres à chaque milieu. L'action de la coopération

internationale ne peut dès lors se comprendre qu'au terme de nombreux filtrages exercés par les différents groupes sociaux situés aux différentes échelles auxquelles elle agit. Parler d'une action globale sur un niveau local n'a aucun sens tant l'importance du processus de réappropriation locale est important.

C'est de l'idée de réappropriation locale que notre projet est parti ; c'est finalement à la même idée qu'il aboutit. Mais la réappropriation, dès lors qu'elle est contextualisée, apparaît très fortement conflictuelle. À tous les niveaux de l'appropriation s'observent des conflits : au niveau national, entre les ministères traditionnellement opposés, mais aussi entre des ministères qui pourraient être alliés ; à l'intérieur des ministères, entre les différents services ; lorsque les ministères réussissent (enfin) à définir des politiques publiques, ils doivent composer avec les pouvoirs étatiques et municipaux pour faire en sorte que leurs politiques favorables à certaines populations soient applicables. Pour parvenir à résoudre toutes ces tensions, l'échelle territoriale est efficace. Elle est un outil abondamment utilisé, en partie grâce à sa grande polysémie, et elle permet de lever bien des obstacles.

Mais lorsqu'une politique territoriale touche enfin les populations qu'elle visait, elle se heurte à de nouveaux conflits : entre les institutions représentant ces populations, qui se battent pour des idées, de l'argent ou de la légitimité (les trois étant, comme dans le cas de la coopération internationale, intimement liées) ; entre les représentants des populations et les populations elles-mêmes, tant il est impossible non seulement de représenter la diversité de ces populations mais surtout de la réduire en une seule échelle spatiale, celle du territoire. Le rapport au monde, l'insertion d'un sujet dans son milieu, est finalement la pierre sur laquelle achoppent bien des politiques.

Est-ce à dire qu'il faut que la politique s'adapte aux populations, qu'elle abandonne le cadre territorial pour institutionnaliser une forme de rapport à l'espace plus proche de celle des populations locales ? Non, ce n'est pas ce que nous voulons conclure. Car force est de reconnaître que la politique territoriale permet bien des avancées en termes de politiques de développement durable, pour dépasser des problèmes inhérents aux rapports de pouvoir entre échelles et à l'intérieur de chaque échelle. L'échelle territoriale est logique, voire stratégique, compte tenu de ce contexte très problématique. Qui plus est, elle est souvent nécessaire pour les populations locales : quelle population traditionnelle se plaindra de voir son accès à la terre stabilisé par un cadre territorial fondé dans la loi quand, peu d'années auparavant, véritable pot de terre, elle devait lutter contre des pots de fer profitant du flou pour fonder leurs actions ? Quel défenseur des agriculteurs familiaux se plaindra de les voir rédiger un plan de développement (territorial ou régional) en concertation avec leurs pires ennemis si

cette définition peut aider à faire dialoguer les ennemis et à coordonner leurs actions ? Les deux se plaindront de voir leurs identités, leurs pratiques et leurs horizons réduits à cette échelle ; les deux se plaindront de voir leurs libertés enfermées dans ce carcan qui se referme sur eux comme un piège.

Le problème n'est pas tant dans l'échelle territoriale en soi que dans la réification de cette échelle, dans la confusion qui règne très souvent chez les scientifiques et les politiques qui parlent de territoire. Le territoire n'est qu'un des cadres des rapports de l'homme à l'espace. L'action politique peut être territoriale si ce cadre est le meilleur pour agir, mais elle n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle inscrit le territoire en tension avec les autres dimensions constitutives de la territorialité (au sens de « spatialité »).

Car cette tension, nous l'avons vu tout au long des développements qui précèdent, mobilisent les sujets et les actions. Le conflit, qui semble constitutif de l'action sur et en Amazonie, n'est-il pas en partie la résultante de ces tensions entre rapports au milieu et rapports au territoire ? Institutionnaliser ces rapports n'est pas nécessaire si l'on considère que c'est dans la tension que se construit la bonne politique. L'extension de l'expérience des maisons familiales rurales est possible parce que des politiques sont définies à l'échelle de territoires, et parce que des territoires se sont constitués pour défendre le projet ; mais réduire l'horizon des jeunes de ces écoles à celui des territoires de l'action publique et des intermédiaires locaux est bien entendu une limitation excessive de ce qui fait l'intérêt de ces écoles.

Cette tension, c'est aussi elle qui, finalement, constitue le développement durable. La résolution de la question de la tension entre modernité et post-modernité qui traverse le concept de développement n'est peut-être pas à chercher dans un nouveau concept, mais dans la tension elle-même. D'une part parce que, pour rester à un niveau purement stratégique, c'est elle qui fait le succès de la notion de développement durable, qui reste une notion intéressante. D'autre part, et surtout, parce que cette tension arrive à produire des effets intéressants quand elle permet de prendre en compte la diversité tout en l'encadrant dans des objectifs aussi clairement délimités qu'ils peuvent l'être dans un monde... en tensions. N'est-ce pas alors à la gestion d'une altermodernité qu'invite le développement durable, c'est-à-dire d'une modernité qui grâce à la tension signifiée à tous les « post- » a compris ses limites et agit en conséquence... dans un monde qui reste finalement très moderne ?

BIBLIOGRAPHIE

ABRAMOWAY, Ricardo, 1998, « Les dynamiques des agriculteurs familiales », in CIRAD-TERA (Ed.), *Agriculture familiales*, Montpellier, Séminaires du CIRAD, p. 38.

ABRAMOVAY, Ricardo & PIKETTY, Marie-Gabrielle, 2005, « Politique de crédit du programme d'appui à l'agriculture familiale (Pronaf), résultats et limites de l'expérience brésilienne dans les années 1990 », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, 14, n° 1, p. 25-29

ACEVEDO MARIN, Rosa E., 1999, *No caminho de pedras de Abacatal. Experiencia social de grupos negros no Pará*, Belém, NAEA/UFPA.

ACEVEDO MARIN, Rosa E., 2004, *Julgados da terra. Cadeia de apropriação e atores sociais em conflito na ilha de Colares, Pará*, Belém, EDUFA.

ACEVEDO MARIN, Rosa E., 2007, « Etnodesenvolvimento, desenvolvimento sustentável nas políticas para quilombolas no Brasil », in X. ARNAULD DE SARTRE & V. BERDOULAY (dir.), *Problèmes dans l'appropriation du développement durable, une modernité réinventée?*, Actes du colloque international (21-23 novembre), Pau, SET/UMR 5603, CD-ROM, ci-joint.

ACEVEDO MARIN, Rosa E. & CASTRO, Edna, 1993, *Negros do Trombetas, Guardiões de matas e rios*, Belém, NAEA/UFPA.

ADAMS, William M, 2001, *Green development. Environment and sustainability in the Third World*, London and New-York, Routledge, 445 p.

AGNEW, John, 1994, « The territorial trap. the geopolitical assumptions of international relations theory », *Review of international political economy*, 1, p. 53-80.

AGNEW, John, 1999, « Mapping political power beyond state boundaries, territory, identity, and movement in world politics », *Millennium*, 28, 3, p. 499-521.

ALBALADEJO, Christophe & BUSTOS CARA, Roberto, 2001, « Lo local, un campo de practicas sociales para repensar el territorio y el desarrollo local », *Revista universitaria de geografia*, 10, 1-2, p. 5-19.

ALBALADEJO, Christophe, 2003, « Changement social et développement rural, la notion de "pacte territorial" à l'épreuve en Amazonie », in PICARD J. (Dir.), *Le Brésil de Lula*, Paris, Karthala, p. 227-255.

ALBALADEJO, Christophe, 2005, « Les innovations discrètes, vers un pacte territorial citoyen pour les espaces ruraux français ? », in ARNAULD DE SARTRE, Xavier & BERDOULAY, Vincent, (Dir.), *Le développement local dans la perspective du sujet géographique*, Hegoa, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 25, p. 87-98.

ALMEIDA, Alfredo W.B. de, 1989, « Terras de Preto, terras de Santos, terras de Indio, uso comum e conflitos », *Cadernos do NAEA*, 10, p. 163-196.

ALMEIDA, Alfredo W.B. de, 2000, « Os quilombos e as novas etnias », *Revista Palmares*, 5, p. 163-182.

ALMEIDA, R.R. & SILVA, S.S., 1990, *Descrição geral das comunidades localizadas na Floresta Nacional do Tapajós. Suscídios para elaboração de um projeto de colaboração técnica IBAMA/EMATER*, Santarém.

ANTONIO DE MELLO, Marcio, ABRAMOWAY, Ricardo, SILVESTRO, Milton Luis, DORIGON, Clovis, FERRARI, Dilvan Luis, TESTA, Vilson Marcos, 2001, « Sucessão hereditária e reprodução social da agricultura familiar », *Agricultura São Paulo*, 50, 1, p. 1-24.

ARAUJO, Roberto, 1993, *La cité domestique. Stratégies familiales et imaginaire social sur un front de colonisation en Amazonie brésilienne*, Nanterre, Thèse de Doctorat, Université de Paris X.

ARIES, Philippe, 1979, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier & BERDOULAY, Vincent (Dir.), 2005, *Le développement local dans la perspective du sujet géographique*, Hegoa, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 25.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier, 2004. « La colonisation de l'Amazonie face au développement durable. L'exemple du barrage de Belo Monte », *Cahiers des Amériques Latines*, 44, p. 159-174.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier, 2005, « Développement durable et modernisme en Amazonie, l'impossible alliance ? Le cas de la région de la Transamazonienne au Brésil », in S. HARDY & L. MEDINA (Dir.), *Question au programme, Amérique Latine*, Paris, Éditions du temps, p. 93-111.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier, ALBALADEJO, Christophe, MARTINS, Paulo, VEIGA, Iran & GRIMALDI, Michel, 2005, « Identification et évaluation de la diversité des modes

d'exploitation des milieux en Amazonie Orientale », *Cahiers d'études et de recherches francophones sur l'Agriculture*, 14, 1, p. 85-89.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier. 2006, *Fronts pionniers d'Amazonie. Les dynamiques paysannes au Brésil*, Paris, CNRS Éditions.

BADIE, Bertrand, 1995, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 276 p.

BARREIRA, César, 1998, *Crimes por encomenda*, Rio de Janeiro, Relume Dumará.

BARRETO Filho H. T., 2004, « Notas para uma historia social das áreas de proteção integral no Brasil », in F. Ricardo (Org.), *Terras Indígenas e Unidades de Conservação da natureza. O desafio das sobreposições*, São Paulo, Instituto Socio Ambiental, p. 42-49.

BECK, Ulrich, 2003, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Éditions Flammarion.

BECKER, Berta K, 2002, « A (des)ordem global, o desenvolvimento sustentável e a Amazônia », in BECKER, Berta, CHRISTOFOLETTI, Antônio, DAVIDOVICH, Fany, GEIGER, Pedro (Org.), *Geografia e meio ambiente no Brasil*, São Paulo, Editora HUCITEC, p. 46-64.

BECKER, Bertha K, 2001, « Brazil – Torsedillas, Year 2000 », *Political Geography*, 20, p. 709-725.

BENNASSAR, Bartolomé et MARIN, Richard, 2001, *Histoire du Brésil*, Paris, Fayard.

BERDOULAY, Vincent & ENRIKIN, J. Nicholas, 1998, « Lieu et sujet, perspectives théoriques », *L'Espace géographique*, 27, 2, p. 111-121.

BERDOULAY, Vincent & SOUBEYRAN, Olivier (dir.), 2000, *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan.

BERDOULAY, Vincent & SOUBEYRAN, Olivier, 2002, *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, Paris, La Découverte.

BERDOULAY, Vincent, 1988, *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*, Paris, Ed. du CNRS.

BERDOULAY, Vincent, 1989, « Pluralité du discours et post-modernisme », *Espaces Temps*, 40-41, p. 32-33.

BERDOULAY, Vincent, 2007, « Les cosmopolitiques et le défi chorologique », in LOLIVE, Jacques & SOUBEYRAN, Olivier, *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La découverte, p. 295-310.

BONNER, Natalia, 2005, *Les RESEX de la terra do Meio (Pará, Brésil). Diagnostic socio-environnemental de la mise en place d'une réserve extractiviste en Amazonie brésilienne, de la vision des acteurs aux attentes de la population locale*, Mémoire de fin d'études, DESS productions animales en régions chaudes, Université de Montpellier II.

BOURDIEU, Pierre, 1962, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, 5-6, p. 32-135.

BRENNER, N., 1997, « Global, fragmented, hierarchical, Henri Lefebvre's geographies of globalization », *Public culture*, 24, p. 135-67

BRENNER, N., JESSOP, B., JONES, M. & MACLEOD, G. (Ed.), 2003, *State / space, a reader*, Oxford, Blackwell publishing, 354 p.

BRENNER, Neil, 2001, « The limits to scale ? Methodological reflections on scalar structuration », *Progress in human geography*, 25, 4, p. 591-614.

BROWN, J.C. & PURCELL, M, 2005, « There is nothing inherent about scale, political ecology, the local trap and the politics of development in the Brazilian Amazon », *Geoforum*, 36, p. 607-624.

BUARQUE DE HOLANDA, Sergio, 1936, *Raízes do Brasil*, São Paulo, Companhia das Letras.

BULKELEY, Harriet, 2005, « Reconfiguring environmental governance, Towards a politics of scale and networks », *Political geography*, 24, p. 875-902.

CARDOSO, Francinete do Socorro S., 2005, « O poder das autoridades e representações sobre o território contestado franco-brasileiro », in M.C. COELHO, F.S. GOMES, J.M. de QUEIROZ, R.E. ACEVEDO MARIN, et G. PRADO (dir.), 2005, *Meandros da História, trabalho e poder no Pará e Marrano, séculos XVIII e XIX*, Belém, UNAMAZ, p.292-327.

CARNEIRO DA CUNHA, Manoela & ALMEIDA, Mauro W.B., 2001, « Populações tradicionais e conservação ambiental », in J.P.R. CAPOBIANCO *et al.* (dir.), *Biodiversidade na Amazônia brasileira, Avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*, Instituto socioambiental, p. 184-193.

CASTRO, Celso, 2002, *A invenção do Exército brasileiro*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar.

CASTRO, Celso (Org.), 2006, *Amazônia e defesa nacional*, Rio de Janeiro, Editora FGV.

CASTRO, Celso, SOUZA, Adriana Barreto de, 2006, « A defesa militar da Amazônia, entre história e memória », in Castro (Org.), *Amazônia e defesa nacional*, Rio de Janeiro, Editora FGV, p. 31-67.

CASTRO, Edna, 1997, « Território, biodiversidade e saberes de populações tradicionais », in E. CASTRO & F. PINTON (dir.), *Faces do trópico húmido, conceitos e questões sobre o desenvolvimento e meio ambiente*, São Paulo, CEJUP, p. 221-241.

CHAMPAGNE, Patrick, 1986, « La reproduction de l'identité », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 65, p. 41-64.

CHAMPAGNE, Patrick, 1987, « Capital culturel et patrimoine économique, le cas de l'agriculture bressanne », *Actes de recherche en sciences sociales*, 69, p. 51-66.

CHARTIER, Daniel, 2003, *À l'aube des formations par alternance. Histoire d'une pédagogie associative dans le monde agricole rural*, Paris, L'Harmattan, p. 222.

CHARTIER, Denis, 2005, « ONG environnementales et politiques forestières tropicales. L'exemple de Greenpeace en Amazonie », *Anthropologie et société*, 29, 1, p. 103-120.

CHAVES FEIJO, Ricardo L., 2003, « Avaliação Preliminar do Impacto do PRONAF na Produtividade da Agricultura Familiar », ANPEC – Associação Nacional dos Centros de Pósgraduação em Economia, Anais do XXXI Encontro Nacional de Economia.

CHEVALIER, François, 1965, « Problèmes agraires des Amériques latines », Actes du colloque *Les problèmes agraires des Amériques latines*, Paris (11-16 octobre 1965), p. 23-35.

COELHO, Mauro Cesar, GOMES, Flavio dos Santos, QUEIROZ, Jonas M. de, ACEVEDO MARIN, Rosa E. & PRADO, Gerardo (dir.), 2005, *Meandros da História, trabalho e poder no Pará e Marrano, séculos XVIII e XIX*, Belém, UNAMAZ.

COUDREAU, Henri Anatole, 1887, *Les Français en Amazonie*, Paris, Librairie Picard-Bernheim.

DELANEY D. & LEITNER H., 1997, « The political construction of scale », *Political geography*, 16, p. 93-97, p. 94-95

DELORD, Bruno & LACOMBE, Philippe, 1984, « La multi activité des agriculteurs, conjoncture ou structure ? », in *La pluriactivité des ménages agricoles*, Association des Ruralistes Français, p. 157-179.

DI MEO, Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 317 p.

DIEGUES, Antonio Carlos, 1996, *O mito moderno da natureza intocada*, São Paulo, HUCITEC.

DROULERS, Martine, 1995, *L'Amazonie*, Paris, Nathan Université, 188 p.

DROULERS, Martine, 2001, *Brésil, une géohistoire*, Paris, Presses Universitaires de France.

DROULERS, Martine, 2004, *L'Amazonie. Vers une développement durable*, Armand Colin, Paris, 219 p.

DRUMMOND J. A., 1997, « A visão conservacionista (1920 a 1970) », in Svirsky E. & Capobianco J. P. (Orgs.), *Ambientalismo no Brasil, passado, presente e futuro*, São Paulo, Instituto Socioambiental / Secretaria do Meio Ambiente de São Paulo.

DUBAR, Claude & TRIPIER, Pierre, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.

- DUBET, François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- FERREIRA Leandro V., VENTICINQUE Eduardo M., ALMEIDA Samuel, « O desmatamento na Amazônia e a importância das áreas protegidas », *Estudos Avançados*, Brasil, 19, 53, 2005, p. 157-166.
- FLINT, Colin, 2002, « Political geography, globalization, metapolitical geographies and everyday life », *Progress in human geography*, 26, 3, p. 391-400.
- FREIRE, Paulo, 1964, *L'éducation, pratique de la liberté*, Paris, Cerf, 1969.
- FREIRE, Paulo, 1969, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974.
- FREIRE, Paulo, 1991, *Pédagogie de l'autonomie*, Paris, Eres, 2006.
- FREYRE, Gilberto, 1929, *Casa grande e senzala*, Rio de Janeiro, Paz e Terra.
- GEFFRAY, Christian, 1995, *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*, Paris, Karthala, 185 p.
- GEFFRAY, Christian, 1996, « Le modèle de l'exploitation paternaliste », in LENA, Philippe, GEFFRAY, Christian & ARAUJO, Roberto, *L'oppression paternaliste au Brésil. Lusotopie*, Paris, Karthala, p. 153-159.
- GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel & TAVERNIER, Yves, 1977, *Histoire de la France rurale*, Tome IV, *La fin de la France Paysanne*, Paris, Seuil.
- GIDDENS, Anthony, 1984, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Presses Universitaires de France, 461 p.
- GIRARDET, Raoul, 1986, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil.
- GLASSMAN, Jim, 1999, « State power beyond the territorial 'trap', the internationalisation of the state », *Political geography*, 18, p. 669-696.
- GREGORY, Derek, 2004, *The colonial present*. Oxford, Blackwell publishing, 367 p.
- GUANZIROLI Carlos E, 2006, « Pronaf dez anos depois, resultados e perspectivas para o desenvolvimento rural », ANPEC - Associação Nacional dos Centros de Pósgraduação em Economia, Anais do XXXIII Encontro Nacional de Economia.
- HALL, Anthony L, 1989, *Developing the Amazons, deforestation and social conflict in Brazil's Carajás programme*, Manchester, Manchester University Press.
- HALL, Anthony L. (Ed.), 2000, *Amazonia at the crossroads, the challenge of sustainable development*, London, Institute of Latin American Studies.
- HALL, Anthony L (Ed.), 2003, *Global impact, local action, new environmental policy in Latin America*, London, Institute of Latin American Studies.
- HERITIER, Stéphane, 2007, « Parcs nationaux, un exemple canadien », *Revue des deux mondes*, Octobre-Novembre 2007, p. 95-103.

HERVIEU, Bertrand, 2002, « La multifonctionnalité de l'agriculture, genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'exploitation agricole », *Cahiers d'Études et de Recherche Francophones en Agriculture*, 11, n° 6, p. 415-419.

HUBERT, Bernard, 2006, « What developments in agroecology are needed to better address challenges to achieving sustainable agriculture with its multiple roles? », Communication au Symposium annuel du *Consulting group in international agriculture research (CGIAR)*, Pékin (3-4 décembre 2007).

IBAMA/MIRAD, 1998, *Documento resultante da reunião sobre a questão fundaria de Floresta Nacional*.

IBAMA/MMA, 2004a, *Floresta Nacional do Tapajós, Plano de Manejo*, v. I.

IBAMA/MMA, 2004b, *Floresta Nacional do Tapajós, Plano de Manejo*, v. II - A (*Planejamento*).

IMAFLOA, 1996, *Mapeamento comunitário da margem directa do rio Tapajós*, Versão 4.1, Piracicaba, MMA/IBAMA/Banco Mundial/IMAFLOA.

ISOLDI, Isabel Araujo & PAES-LUCHIARI, Maria Tereza D., 2008, « Identidade territorial quilombola. Uma abordagem geográfica », *Revista Terra Livre*, à paraître.

JENNINGS, Lawrence, 2006, « Peuplements d'Américains en Guyane, une colonisation avortée », in S. MAM LAM FOUCK & J. ZONZON (dir.), *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis Rouge, p. 355-366.

KARKKAINEN, Bradley C, 2004, « Post-sovereign environmental governance », *Global environmental politics*, 4, 1, p. 72-96.

KAYSER, Bernard (dir.), 1993, *Naissance de nouvelles campagnes*, Paris, DATAR / Éditions de l'Aube, 174 p.

LACHARTRE, Brigitte, LENA, Philippe (Dir.), 2002, *Les ONG en lusophonie*, Paris, Karthala, Collection Lusotopies.

LAMARCHE, Hugues, 1991, *L'agriculture familiale, une réalité polymorphe*, Paris, L'Harmattan.

LANDAIS, Etienne, 1998, « Agriculture durable, les fondements d'un nouveau contrat social ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 33, p. 5-22.

LAURANCE William, COCHRANE M., GERGEN S., FEARNSIDE P., DELAMONICA P., BARBER C., D'ANGELO S. and FERNANDES T., « The future of the Brazilian Amazon », *Science*, 291, n°5503, 2001, p. 438-444.

LAURENT, Catherine & REMY, Jacques, 2000, « L'exploitation agricole en perspective », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 41, p. 5-22.

LAURENT, Catherine, CARTIER, S., FABRE, C., MUNDLER, O., PONCELET, D., & REMY, J., 1988, « L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale », *Économie Rurale*, 244, p. 12-21.

LE BERRE, Maryvonne, 1992, « Territoires », in BAILLY, Antoine, FERRAS, Jean, ROBIC, Marie-Claire, 1992, *Encyclopédie de la géographie*, Economica, Paris, p. 617-637.

LENA, Philippe, 1991, « La difficile émergence d'une petite agriculture amazonienne au Brésil », in *Politiques d'aménagement en milieux fragiles*, Paris, L'Harmattan, p. 87-104.

LENA, Philippe, 1999, « La forêt amazonienne, un enjeu politique et social contemporain », *Autrepart*, 9, p. 97-120.

LENA, Philippe, GEFFRAY, Christian & ARAUJO, Roberto, 1996, *L'oppression paternaliste au Brésil. Lusotopie*, Paris, Karthala.

LEROY, J.P., 1991, *Uma chama da Amazônia*, Rio de Janeiro, FASE.

LIMA, Deborah de Magalhães, 2002, « Ética e política ambiental na Amazônia contemporânea », *Boletim RedeAmazônia*, 1, p. 37-43.

LITTLE, Paul, 2002, *Territorios sociais e povos tradicionais no Brasil, por uma antropologia da territorialidade*, Brasilia, ICS/UNB – Série Antropologia, n° 322.

LUSSAULT, Michel, 1998, « Un monde parfait, des dimensions utopiques du projet urbanistique contemporain », in E. EVENO (dir.), *Utopies urbaines*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 151-176.

LYOTARD, Jean-François, 1979. *La condition post-moderne*, Paris, Éditions de Minuit.

MALDI, Denise, 1997, « De Confederados a barbáros, a representação da territorialidade e da fronteira indígena nos séculos XVIII e XIX », *Revista antropológica*, 40, 2, p. 183-221.

MAM LAM FOUCK, Serge, 2002, *Histoire générale de la Guyane française*, Matoury, Ibis Rouge.

MANSFIELD, Becky, 2005, « Beyond rescaling, reintegrating the 'national' as a dimension of scalar relations », *Progress in human geography*, 29, 4, p. 458-473.

MAPPA Engenheira & Consultaria Ltda, 1993, *Levantamento e avaliação fundaria da Floresta Nacional do Tapajós*, v. I, *Relatório final*.

MARESCA, Sylvain, 1986, « Le théâtre de la profession. Le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 65, p. 74-92.

MARQUES, Adriana A, 2006, « Presença militar na Amazônia, a visão do Poder Legislativo », in C. Castro (Org.), *Amazônia e defesa nacional*, Rio de Janeiro, Editora FGV, p. 69-96.

MARSTON, Sallie A, 2000, « The social construction of scale », *Progress in human geography*, 24, 2, p. 219-242.

MARSTON, Sallie A., JONES, John Paul III & WOODWARD, Keith, 2005, « Human geography without scale », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 30, p. 416-32.

MARTIN, Jean-Yves, 2002, « Le temps et l'espace des sociétés » en MARTIN, Jean-Yves, *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD Editions, p. 37-47.

MELLO, Neli Aparecida de & THERY, Hervé, 2002, « L'État Brésilien et l'environnement en Amazonie, évolutions, contradictions et conflits », *L'Espace géographique*, 1, p. 3-20.

MMA/IBAMA/DIREF/PROMANEJO, 2006, *Desafios, resultados, ameaças e oportunidades em uma unidade de conservação na Amazônia, A Floresta Nacional do Tapajós*, Belterra.

MMA/IBAMA/INSTITUTO CHICO MENDES, 2007, *Avaliação final das ações de educação ambiental na Floresta Nacional do Tapajós*, Brasília.

MORMONT, Marc, 1996, « Le rural comme catégorie de lecture du social », in M. JOLLIVET et N. EIZNER (dir.), *L'Europe et ses Campagnes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 161-176.

NEPSTAD D., SCHWARTZMAN S., BAMBERGER B., SANTILLI M., ALENCAR A., RAY D. & SCHLESINGER P., 2006, « Inhibition of Amazon deforestation and fire by parks and indigenous reserves », *Conservation Biology*, 20, p.65-73.

NEVES, Delma P., 2005, « Campesinato e reenquadramento sociais, os agricultores familiares en cena », *Revista NERA*, 8, 7, p. 68-93.

NORIA, Gerard, 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration*, Paris, Seuil.

PASQUIS, Richard *et al.*, « "Réforme agraire" en Amazonie, bilan et perspectives », *Cahiers agriculture*, 14, 1, p. 35-39.

PERRIER-CORNET, Philippe (dir.), 2002, *À qui appartient l'espace rural ?* Paris, DATAR / Éditions de l'Aube, 141 p.

PERZ, Sergio G, WALKER, Richard T *et al.*, 2006, « Beyond population and environment, household demographic life cycles and land use allocation among small farms in the Amazon », *Human Ecology*, 34, p. 829-849.

PEYBALE, Raymond, 1989, *Les Brésiliens, pionniers et planteurs*, Paris, Flammarion, 361 p.

PICARD, Jacky, 1998, *Amazonie brésilienne, les marchands de rêves*, Paris, L'Harmattan.

POLANYI, Karl, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines.

POLICE, Gérard, 2003, *Quilombos dos Palmares. Lectures sur un marronnage brésilien*, Matoury, Ibis Rouge.

PROMANEJO, 2007, *Relatório do Subcomponente Educação Ambiental I – Floresta Nacional do Tapajós 2001-2006*, Santarém, Promanejo/IBAMA.

PUYO, Jean-Yves, 2007, « Milieu et modernité, l'exemple de la Guyane française (première moitié du XIX^e siècle », in X. ARNAULD DE SARTRE & V. BERDOULAY (dir.), *Problèmes dans l'appropriation du développement durable, une modernité réinventée?*, Actes du colloque international (21-23 novembre), Pau, SET/UMR 5603, CD-ROM, ci-joint.

RABINOW, Paul, 1989, *French modern*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology.

RAFFESTIN, Claude, 1979, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC.

REMY, Jacques, 1987, « La crise de la professionnalisation en agriculture, les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4, p. 415-441.

REMY, Jacques, 1990, « Qui est agriculteur ? », in COULOMB, P., DELORME, H., HERVIEU, B., JOLLIVET, M., LACOMBE, P. (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, p. 257-265.

REMY, Jacques, 1990, « Qui est agriculteur? », in DELORME, Hélène, COULOMB, Pierre & al. *Les agriculteurs & la politique*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, p. 257-265.

RIBEIRO, Darcy, 1954, *O Povo brasileiro. Formação e sentido do Brasil*, Rio de Janeiro, Companhia das Letras.

RIPOLL, Fabrice & VESCHAMBRE, Vincent, 2002, « Face à l'hégémonie du territoire, éléments pour une réflexion critique », in Yves JEAN et Christian CALENGE (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme « Villes et territoires », p. 261-287.

RIST, Gilbert, 1996, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.

ROGER, Antoine, 2001, *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, Armand Colin, 183 p.

ROY, Gérard, 2002, « A agricultura familiar nas frentes de colonização da Transamazônica, ensaio crítico sobre as abordagens agro-econômicas », *Agricultura Familiar, Pesquisa, Formação e Desenvolvimento*, 1, n° 3, p. 381-108.

SAID, Edward, 1978, *Orientalism*. New York, Vintage books, Traduction française (1980), *L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Éditions du Seuil.

SALHINS, Marshall, 1972, *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard.

SANTOS DE ASSIS, W, 2007, *A construção da representação dos trabalhadores rurais no Sudeste paraense*, Thèse de doctorat, Université Fédérale Rurale de Rio de Janeiro.

SANTOS, M, 2000, *O espaço do cidadão*, São Paulo, Nobel.

SCHNEIDER, Sergio, 2001, « A pluriatividade como estratégia de reprodução social da agricultura familiar no Sul do Brasil », *Estudos Sociedade e Agricultura*, 16, p.164-184.

SILVA, L.A., 1998, *Situação fundáriada Floresta Nacional do Tapajós, um estudo juridico da comunidade de São Jorge, Santarém, Pará*, Santarém, Instituto Luterano de Ensino Superior de Santarém.

SILVEIRA SOARES Filho, Britaldo, NEPSTAD, Daniel Curtis, CURRAN, Lisa M., COUTINHO CERQUEIRA, Gustavo, GARCIA, Ricardo Alexandrino, AZEVEDO RAMOS, Claudia, VOLL, Eliane, McDONALD, Alice, LEFEBVRE, Paul & Peter SCHLESINGER, 2006, « Modelling conservation in the Amazon basin », *Nature*, 440, 23, p. 520-523.

SIMMONS, C.S., 2002, « The local articulation of policy conflict, land use, environment and amerindian rights in Eastern Amazonia », *The professional geographer*, 54, 2, p. 241-258.

SIMMONS, C.S., 2004, « The political economy of land conflict in the Eastern Brazilian Amazon », *Annals of the Association of American Geographers*, 94, 1, p. 183-206.

SIMMONS, C.S., 2005, « Territorializing land conflict, space, place and contentious politics in the Brazilian Amazon », *Geojournal*, 64, p. 307-317.

SIMMONS, C.S., WALKER, R.T., ARIMA, E.Y., ALDRICH, S.P. & CALDAS, M.M., 2004, « The Amazon land war in the South of Pará », *Annals of the Association of American Geographers*, 97, 3, p. 567-592.

SIMÕES, Aquiles, 2007, *La réforme agraire en Amazonie brésilienne, innovation et apprentissage social*, Thèse de doctorat, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail.

SIMON, David, 1997, « Development reconsidered, new directions in development thinking », *Geografiska Annaler*, 79, 2, p. 183-201.

SIMONIAN, Ligia T.L., 2004, *Gestao em ilha de muitos recursos, história e habitantes, experiências no Trambioca (Barcarena, PA)*, Belém, Prometo NAEA/Fundação Ford.

SMITH, Neil, 1992, « Geography, difference, and the politic of scale », in DOHERTY J, GRAHAM E, MALLEK M. (Ed.), *Postmodernism and the social sciences*, London, Macmillan, 57-79

SOJA, Edward, 1989, *Postmodern geographies. The reassertion of space in critical social theory*, Londres, Verso.

SOUBEYRAN, Olivier, 1994 « Comment se fabrique un territoire de la prospective », *Espaces et sociétés*, 74-75, p. 137-163.

SOUBEYRAN, Olivier & BARNIER, Véronique, 1985, « Les enjeux du virage aménagiste », *Loisir et Société*, 8, 1, p. 55-91.

TARAVELLA, Romain, 2008, *La frontière pionnière amazonienne aujourd'hui, projet socio-environnemental de conservation forestière contre dynamique pastorale de déforestation. Une analyse stratégique 2000-2006 de l'action collective en « Terra do Meio » (Pará, Brésil)*, Thèse de doctorat en Science de l'environnement de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement – École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (AgroParisTech-ENGREF).

TARAVELLA, Romain & ARNAULD DE SARTRE, Xavier, 2006, « Entre développement et conservation, une compréhension de la schizophrénie des politiques amazoniennes en train de se faire », in VAN EEUWEN, Daniel (Dir.), *Le nouveau Brésil de Lula*, Aix-en-Provence, Éditions de l'Aube, p. 181-197.

TUATHAIL, Gearóid Ó, 1998, « Political geography 3, dealing with deterritorialization », *Progress in human geography*, 22, 1, p. 81-93.

VEIGA, Iran & ALBALADEJO, Christophe, 2005, « Gestion de la fertilité des sols d'une localité en Amazonie. Les points de vue des paysans et des experts peuvent-ils se répondre ? », in C. ALBALADEJO & X. ARNAULD DE SARTRE (dir.), *L'Amazonie brésilienne et le développement durable*, Paris, L'Harmattan, p. 193-213.

WEISHEIMER, Nilson, 2006, *Juventudes rurais. Mapa de estudos recentes*, Brasilia, Ministerio do desenvolvimento agrario, 76 p.

WEISS, L., 1997, « Globalisation and the myth of the powerless state », *New left review*, 225, p. 3-27.

XAVIER, Maria A. de Sá, 2008, « População tradicional, a nova categoria », in J.C. WASSERMAN, G.B.A. LIMA et O.L.G. QUELHAS (dir.), *Gestão ambiental e desenvolvimento sustentável*, Rio de Janeiro, Qualitmark-Latec-UFF, à paraître.

ANNEXES

ANNEXE A

Quel aménagement pour une France équinoxiale ?

Jean-Yves Puyo

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Dès le XVI^e siècle, Anglais, Hollandais, Portugais, Espagnols et Français vont constamment s'affronter pour prendre possession des territoires compris entre l'Orénoque et l'Amazone, situés alors à l'intersection des lignes imaginaires les plus fortes de cette époque, à savoir l'Équateur et les délimitations découlant du traité de Tordesillas¹. Au plus fort des revendications territoriales françaises sur l'Amazonie (XVII^e siècle), la France s'estime en possession d'un vaste territoire dénommé, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la « France équinoxiale »², qui s'étend au sud, de la rivière des Amazones jusqu'à l'Orénoque, et au nord, jusqu'au fleuve Maroni, marquant la séparation avec les possessions hollandaises. Ce droit d'exploitation demeure néanmoins très théorique ; après plusieurs tentatives infructueuses de mise en valeur, contrariées par des attaques hollandaises, anglaises et portugaises, la présence française au début du XIX^e siècle se limite aux environs de Cayenne ainsi qu'à l'embouchure des principaux fleuves compris entre l'Oyapok et le Maroni. Toutefois, malgré le désastre passé de l'expédition de Kourou³, les projets de colonisation de ce vaste « désert démographique » ne manquèrent pas à cette même époque.

Plus particulièrement, nous nous attacherons à présenter un plan à cette heure encore inédit, publié en 1835 sans la mention de son auteur. Ce projet des plus ambitieux vise à coloniser l'ensemble du territoire guyanais, de la côte jusqu'aux méconnues montagnes intérieures Tumuc-Humac, où une nouvelle capitale doit être créée. Aussi, nous semble-t-il précieux d'analyser ce projet utopique, reposant sur un nouveau maillage territorial très développé, rappelant avant l'heure d'autres modèles théoriques de répartition des lieux centraux.

À notre sens, il représente l'archétype caricatural du projet de type colonial, dont on retrouve encore des exemples tardifs dans le dernier quart du XX^e siècle : un plan de développement faisant fi des caractéristiques locales, tant socio-économiques que naturalistes (le milieu étant nié), avec un territoire à aménager appréhendé comme un espace « vide », modelable à souhait.

1. La course aux Guyanes

Selon l'universitaire Serge Mam Lam Fouck, les Français, à l'exemple des Anglais et Hollandais, ne se sont intéressés « à la Guyane » que par défaut. Avec presque un siècle de retard sur les Espagnols et Portugais, ces trois puissances vont tenter de s'établir en Amérique du Sud entre Orénoque et Amazone, à savoir dans les confins les plus flous des deux empires d'origine ibérique. Les raisons de cette expansion s'avèrent multiples, tant économiques, politiques que religieuses. En fait, la concurrence entre les puissances européennes porte prioritairement sur la possession de l'Amazone, soit la grande voie de communication vers les immenses confins forestiers intérieurs mal connus

¹. Emmanuel Lezy, *Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, Belin, 2000, 220 p.

². Voir l'ouvrage de l'explorateur Henri Anatole Coudreau, *La France Équinoxiale, tome 1 : études sur les Guyanes et l'Amazonie*, Paris, Challamel aîné, 1886, 436 p.

³. Entre 1764 et 1765, sur les 9 000 à 10 000 colons expédiés en Guyane par le ministre Choiseul, près de la moitié disparut suite aux maladies. 3 000 furent rapatriés en France et seuls 1 800 d'entre eux restèrent au final dans la colonie.

compris entre les bassins amont de l'Amazone et de l'Orénoque. Les expéditions dans ces parages de Walter Raleigh, à la recherche du mythique Eldorado décrit sur son lit de mort par Juan Martinez, ne sont pas pour rien dans ce soudain regain d'intérêt. Chaque puissance avançant progressivement ses pions dans ces contrées mal définies, les Portugais affirment progressivement leur possession sur l'Amazone en fondant en 1616 la ville de Para, rejetant ainsi, et ce de façon définitive, les prétentions espagnoles sur cette zone. Désormais, ils se trouvent confrontés pour un temps relativement court aux Hollandais, puis principalement aux Français, présents sur la rive gauche.

Pour ces derniers, le XVII^e siècle se résume à une succession de tentatives très modestes d'implantation, toutes aussi pathétiques quant à leur résultat final, le tout entrecoupé de divers épisodes militaires venant ruiner régulièrement les quelques résultats obtenus. L'histoire de France a retenu la date de 1604, à savoir la première tentative infructueuse d'installation de comptoirs français sur l'Oyapock et sur le site de l'actuelle Cayenne (« l'île de Cayenne »). Puis, de 1624 à 1664, trois compagnies de commerce se voient concéder successivement par la royauté française le droit d'exploitation agricole et commerciale de ces espaces. Aussi les cartes françaises de l'époque, à savoir celle de Du Val de Beville (1654) ou encore la carte de Lefèbvre de la Barre (1665) présentent-elles une contrée assimilable à une île immense, ceinturée par des fleuves majestueux et parsemée de hautes montagnes. Selon Vidal de la Blache, « cet isolement semblait l'explication naturelle des causes qui en avaient écartés les Espagnols »¹. Ce droit d'exploitation demeure néanmoins très théorique, les expériences de mise en valeur se limitant à Cayenne et à ses proches alentours. Et il faut attendre l'expédition française du comte d'Estrée, qui obtient par les armes en décembre 1676 l'évacuation définitive des voisins hollandais (fortement implantés dans l'actuel Surinam) de Rémire, Cayenne et des fleuves de l'Approuague et de l'Oyapock, pour que le contrôle de la France sur l'espace guyanais ne soit plus remis en question, « [...] si l'on fait l'abstraction de la parenthèse que constituent les huit années d'occupation portugaise (1809-1817) »².

Restait toutefois à tracer les frontières de cette colonie française, ce qui ne sera pas une sinécure, notamment pour sa frontière sud. Tout l'imbroglia qui préoccupa durant près de deux siècles les diplomaties françaises et portugaises, puis brésiliennes, découle du Traité d'Utrecht du 11 avril 1713 mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne. Ce texte, qui aurait dû en fait « clarifier » cette question des revendications territoriales, par son article 8, cède au Portugal « la propriété des terres du Cap nord situées entre la rivière des Amazones et celle de Yapoc ou Vincent Pinzon »³. La France reconnaît désormais la possession portugaise des deux rives de l'Amazone (article 10). Mais, par sa rédaction, ce texte soulève deux problèmes majeurs : en premier lieu, il ne précise pas « géographiquement parlant » la localisation de cette rivière Yapoc (Japock) ou encore Vincent Pinzon, le texte n'indiquant ni latitude, ni longitude. Pour les Français, il ne peut s'agir de l'Oyapock, située 50 lieues plus au nord de l'Amazone, à savoir entre les 4 et 5° de latitude N, prétention considérée par eux comme « ridicule à force d'être intéressée »⁴.

Ce même traité présente une autre lacune aussi importante que l'interrogation sur la vraie nature de la rivière Yapoc : s'il cède aux Portugais la rive gauche de l'Amazone, il ne mentionne pas jusqu'à quelle distance de ce fleuve ceux-ci pourront étendre leur souveraineté. Pour les Français, il s'agit, sur la rive gauche, d'une bande de 15 lieues de profondeur et ce vers l'ouest, jusqu'au Rio Negro :

¹. Paul Vidal de la Blache, *La Rivière Vincent Pinzon. Étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan, 1902, 115 p.

². Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge (« Espaces guyanais »), 2002, p. 23.

³. E. Maurel, « De nos droits sur le territoire contesté franco-brésilien », *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1897, 6, p. 544.

⁴. *Ibidem*.

Sauf la concession de la navigation des Amazones, ce traité n'a nullement dérogé à l'état de nos anciennes limites qui s'étendaient auparavant jusqu'au Rio Negro et [qu']ainsi, les terres de l'intérieur devaient continuer d'appartenir à la France jusqu'à ce dernier fleuve¹.

Dans les faits, cette position revenait à contrôler la navigation sur un des deux affluents majeurs de l'Amazone et donc sur une vaste partie du bassin hydrographique amazonien, en amont de Manaus.

La suite n'est qu'une succession de traités, tant à l'échelon local entre les gouverneurs de Cayenne et du Pará (accord de 1784 et 1792) qu'à l'échelon national, qui voit à tour de rôle l'une ou l'autre des parties prendre l'ascendant. Suite à la guerre avec le Portugal débutée en 1807, ce dernier, en représailles, occupe militairement l'actuelle Guyane française. Par la suite, le traité de Vienne (8 juin 1815) stipule que les Portugais doivent restituer la colonie française jusqu'à l'Oyapock, limite que le Portugal a toujours considérée comme celle qui avait été fixée par le traité d'Utrecht. De plus, il est mentionné que leur occupation de la partie contestée se poursuivra jusqu'à ce qu'une convention entre les deux pays règle le problème frontalier². Et seule la menace d'une expédition militaire française chargée de reconquérir par les armes la colonie, aboutit enfin à une évacuation portugaise de la colonie ; la convention du 28 août 1817, reprenant les termes du congrès de Vienne, stipule que les limites doivent être désormais fixées « conformément au sens de l'article 8 du Traité d'Utrecht »... Si les commissaires des deux parties chargés de trancher la question échouent, il est prévu de recourir à l'arbitrage de l'Angleterre.

En fait, presque un siècle plus tard, l'arbitrage final fut confié, après entente des deux parties, au Conseil Fédéral Suisse. Ce dernier, le 1^{er} décembre 1900, déboutait la France de toutes ses prétentions territoriales : le vaste territoire dit du Contesté franco-brésilien intégrait définitivement le Brésil, pour devenir l'actuel État fédéral de l'Amapá (détaché du Pará en 1943), ce qui sonna définitivement le glas de la France équinoxiale.

2. « La grande stagnation » (1676-1848)

Après avoir donc bataillé militairement près de 75 ans avec ses voisins hollandais et portugais pour établir sa souveraineté entre le Maroni et la rive gauche de l'Amazone, la France se trouvait confrontée à un immense territoire colonial à mettre en valeur. Celui-ci se caractérise en premier lieu par un milieu naturel « très rude » pour l'homme occidental, à l'exemple de cette description datant de 1780 des premiers temps de l'implantation française dans l'île de Cayenne :

L'air y était autrefois mal sain, non seulement parce que le terrain y est plein de bois et marécageux, mais encore parce qu'il y pleut continuellement pendant neuf mois. Les maladies y étaient fréquentes et les enfants y mouraient presque aussitôt qu'ils y voyaient le jour ; mais depuis que l'île se défriche, on commence à s'y bien porter. Les femmes y accouchent heureusement et les enfants y sont robustes³.

Certes, mais pendant encore près d'un siècle, les épidémies de fièvre jaune ne cesseront d'endeuiller régulièrement la colonie (1850-1851, 1855-1857, 1873-1874, 1885-1886, 1903-1904), frappant les puissants comme les faibles, « enlevant avec prédilection les Indiens et les bagnards », et ce, jusqu'à la mise au point d'un vaccin, en 1926⁴. Combiné au paludisme, aux mauvaises conditions sanitaires et aux problèmes de malnutrition, voire de sous-nutrition, des nouveaux migrants (esclaves

¹. Baron de Damor, *Mémoire sur la contestation relative aux limites de la Guyane française*, rapport de 68 pages manuscrites, daté du 20 septembre 1826, adressé au comte de Gabriac, chargé de nouvelles discussions avec les Brésiliens à propos du Contesté ; Légation de France à Rio de Janeiro, série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

². « On sait combien notre diplomatie fut faible dans la discussion de ce traité. On sait que les îles de Guernesey, Jersey et Aurigny, terres françaises s'il en fut, furent oubliées ! Comment s'étonner que des colonies comme la Guyane aient été peu défendues ! » (E. Maurel, « Historique de la Guyane, ses limites », *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1888, 10-12, p. 371).

³. M. de la Harpe, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, Paris, Hotel de Thou, XIII, 1780, p. 92.

⁴. S. Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, op. cit., p. 76.

africains et colons européens), la Guyane véhicula constamment une réputation de mouroir qui ne favorisa guère son développement économique et démographique, fait contesté en vain par de nombreux auteurs, tel le révérend père Brunetti :

Cayenne, dont le nom en France est synonyme de pays de déportation, de bagne, où l'on ne va que pour mourir, dévoré par les fièvres paludéennes ou les insectes de toutes sortes, ne mérite certainement pas la triste réputation qui lui a été faite ¹.

En second lieu, la Guyane se caractérise par sa très faible population originelle, à savoir les Indiens estimés par certains auteurs à 20 000 au début du XVII^e ², occupant de façon très lâche l'actuel territoire guyanais, à savoir la zone littorale et les pourtours immédiats des fleuves, en particulier dans le Haut Maroni et le long de l'Oyapock. Ces derniers vont être particulièrement décimés par les maladies importées par les colons (pneumonies et broncho-pneumonies, principalement). Ainsi, par exemple, les Galibis, qui occupaient la zone littorale et donc les premiers Indiens à avoir été au contact des colons, estimés à 5 500 en 1604, ne forment plus qu'un petit groupe de 550 individus un siècle et demi plus tard ³. Et il est de même pour toutes les autres tribus, de sorte qu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, il restait moins d'un millier d'Indiens, faisant alors dire à Robert Vignon, le premier préfet du département guyanais, « [qu']il fallait faire quelque chose et très vite » ⁴.

De 1676 à 1761, le développement de la colonie est principalement une affaire privée, assurée notamment par les Jésuites. Ces derniers s'implantent en Guyane dès 1651 et développent rapidement de grandes missions selon leur modèle des réductions qui connaît alors un grand succès, tant au Paraguay qu'au Brésil. Il s'agit de regrouper les Indiens, les convertir à la foi catholique et les transformer en des sujets utiles à la colonisation, en particulier grâce à leur travail au sein de ces grands domaines de plantations ⁵. Les administrateurs de la colonie et des colons peuvent aussi y recruter des travailleurs précieux par leur connaissance du milieu, pour assurer les fonctions de piroguiers, pisteurs ou bûcherons. Notons que l'utilisation d'esclaves d'origine indienne demeura constamment très limitée. Le botaniste Pierre Barrère n'en signale en 1721, date de son arrivée à Cayenne, que 125, « hommes, femmes ou enfants (contre) quinze cents nègres, capables de travail » ⁶.

À l'exemple des autres colonies américaines, Brésil et Antilles, le recours à main-d'œuvre forcée d'origine africaine avait été favorisé par les premiers colons. Mais faute de liaisons maritimes importantes avec la France et l'Europe, et d'une politique volontariste forte de l'État colonisateur, la colonie a stagné durant toute cette première période. Le nombre de colons, s'attachant au développement de leurs habitations (terme employé alors dans les colonies françaises des Antilles, Saint-Domingue et Guyane, pour désigner les propriétés terriennes concédées gratuitement par l'administration coloniale au nom du roi) est constamment resté très faible, de l'ordre de quelques

¹. R.P. Brunetti, *La Guyane française*, Tours, Alfred Mame et fils, 1893, p. 14.

². « Si nous laissons de côté des estimations trop fantaisistes ou hasardeuses, nous pouvons considérer qu'il y avait au début du XVIII^e siècle 15 000 à 20 000 Indiens qui vivaient entre l'Oyapock et le Maroni » (Ciro Flammarion Cardoso, *La Guyane française (1715-1817) : aspects économiques et sociaux*, Petit-Bourg, Ibis Rouge, 1999, p. 64).

³. S. M. Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, *op. cit.*, p. 70.

⁴. « J'avais à trancher entre deux thèses : celles des ethnologues soutenue énergiquement par Hurault, ingénieur géographe [...]. Pour eux, toute action destinée à faire évoluer les indiens, à les faire sortir de leur condition primitive était condamnable. À la rigueur, il était possible de leur donner des armes, des outils, des moteurs hors bord même, pour améliorer leurs conditions de vie, mais il ne fallait rien faire pour essayer de les intégrer dans notre civilisation [...]. L'autre thèse voulait au contraire sortir ces populations de leur dangereux isolement, les amener, très progressivement certes, avec beaucoup de précautions, à s'intégrer à la vie économique et sociale, à y participer. C'est ce que j'essayais » (Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Davol, 1985, p. 215).

⁵. Missions de Kourou, de Sinnamary, de Saint-Paul de l'Oyapock, de Notre Dame de Saint-Foi du Canopi, de Counani et de Macari (S. M. Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, *op. cit.*, p. 50).

⁶. Cité par M. de la Harpe, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 105.

centaines. Les installations se sont localisées en frange littorale, sur les terres hautes occupées par la savane, à savoir les stations les moins fertiles. Il s'agissait pour la plupart des habitations d'unités très modestes, cantonnées à la production de biens agricoles nécessaires à la survie du colon et de sa famille. Seul un tout petit nombre d'entre elles se consacrait à la production de biens d'exportation, en particulier le sucre et surtout le roucou, plante tinctoriale indigène utilisée par les Indiens et alors recherchée en Europe pour teindre les tissus. Ni le café, importé du Surinam en 1721 et ni le cacao, introduit en 1735, ne donnent lieu à d'importantes cultures. Conséquence directe de cette situation économique « souffreteuse », les importations d'esclaves issus de la traite atlantique demeurèrent faibles ¹, de même que les échanges économiques avec la métropole :

Les vaisseaux qu'on y envoie bornent leur cargaison au vin, à la farine, au bœuf salé, aux grosses toiles, surtout aux toiles peintes, aux ferrements, à diverses sortes d'étoffes et de merceries, en un mot, aux marchandises les plus simples et les plus nécessaires à la vie. Encore serait-il inutile ou nuisible d'y en porter trop parce qu'on ne trouverait pas aisément à s'en défaire ².

Comme le souligne à la fin du XVIII^e siècle ce même auteur, M. de la Harpe, « le malheur d'Isle est de manquer d'habitants, surtout de nègres, pour cultiver quantité de bonnes terres, qui restent en friche dans une si petite étendue » ³.

Une seconde période marquante s'étend de 1761 à 1848, date de l'interdiction définitive de l'esclavage, qui se traduit alors par la ruine immédiate de l'économie guyanaise, faute désormais de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles et la petite industrie de transformation : « Les affranchis, abandonnant en masse les ateliers, s'étaient misérablement établis sur divers points, et le pays se dépeuplait » ⁴. Notre première borne, le début des années 1760, correspond à un moment important dans la politique aménagiste du territoire guyanais. La perte des Indes en 1761 provoque un soudain intérêt pour la colonie guyanaise, quasiment délaissée depuis sa fondation : « La France va en effet chercher dans les territoires qui lui restent d'autres moyens de s'enrichir » ⁵. Aussi, dès 1762, le duc de Choiseul envoie à la colonie un botaniste, Jean-Baptiste Aublet, chargé de faire un inventaire des plantes utiles mais aussi des minéraux et des terrains propres à la culture. De même, dans un contexte de concurrence économique avec les Hollandais, pour les épices, et avec les Anglais, pour le sucre, la Guyane acquit une nouvelle importance stratégique : le développement de ses productions agricoles est projeté afin d'améliorer l'indépendance économique des possessions françaises des Antilles, alors trop tributaires pour leur approvisionnement des relations avec la Nouvelle Angleterre et les colonies voisines espagnoles :

Ainsi, la Guyane doit permettre [...] de s'affranchir de l'étranger tout en aidant les Iles à Sucre à se consacrer aux productions commerciales ⁶.

De plus, l'expulsion des Jésuites en 1762 entraîne la disparition très rapide des réductions et la dispersion des communautés indiennes évangélisées. Enfin, l'expédition de Kourou marque les débuts d'une politique de *peuplement blanc* ⁷ de la colonie, poursuivie, suite à la loi du 8 décembre 1851 sur

¹. « Leur nombre atteignit son maximum en 1830 avec 19 261 esclaves (S. M. Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française, op. cit.*, p. 60).

². M. de la Harpe, *Abrégé de l'histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 116.

³. *Ibid.*, p. 116.

⁴. Général baron Ambert, *Une Mission*, Tours, Alfred Mame et fils, 1880, p. 15.

⁵. Julien Touchet, *Botanique et colonisation en Guyane française (1720-1848), le jardin des Danaïdes*, Cayenne, Ibis Rouge, 2004, p. 24.

⁶. *Ibid.*, p. 24.

⁷. Cette référence à la couleur des émigrants perdurera près de deux siècles ; ainsi, par exemple, on la trouve encore utilisée en 1955 par le géographe Louis Papy dans la conclusion d'un article consacré à la Guyane française : « Toutes les tentatives de colonisation du pays par des hommes blancs ont été vouées à l'échec ; et l'expérience du bagne a eu des résultats lamentables » (L. Papy, « La Guyane française », *Cahiers d'Outre-Mer*, juillet-septembre 1955, p. 231).

la transportation, par la création du bagne, qui inaugure la troisième grande époque pré-départementale de la Guyane.

Les débuts du peuplement blanc se caractérisent par l'épisode dramatique (et bien connu) de l'expédition de Kourou. L'inspirateur de ce projet est un ancien fonctionnaire en poste à Cayenne (1746), Jean-Antoine Brûletout de Préfontaine, auteur d'un « projet de commerce pour la colonie de Cayenne avec un établissement sous la direction d'un comptoir pour une compagnie de commerce ». Alors que la colonie en 1763 comptait une population coloniale, colons et esclaves, de moins de 8 000 habitants, Choiseul projette d'y expédier 15 000 colons, destinés à développer et renforcer la position économique et géostratégique du royaume de France aux Amériques, considérablement amoindrie tout récemment avec la perte des possessions du Canada et d'une partie de la Louisiane suite au traité de Paris (10 février 1763) mettant fin à la guerre de Sept ans. Grâce à une habile campagne de publicité, plus de 12 000 colons (dont une grande part de migrants étrangers, Suisses, Hollandais, Belges, Autrichiens et Prussiens) partirent des ports du Havre, de Marseille et de Rochefort, pour les savanes de la basse vallée du Kourou et du Sinnamary.

Cette nouvelle population, déjà amoindrie par les conditions éprouvantes du long voyage, y est décimée en quelques mois par les maladies, paludisme, dysenterie et fièvre jaune, d'autant plus que les environs de Kourou sont marécageux et que, mécontents de ce projet qui leur apparaissait comme une menace grave envers leur autorité, les administrateurs de Cayenne avaient retardé la préparation des camps nécessaires à l'hébergement des nouveaux colons.

Rappelons qu'entre 1764 et 1765, 7 000 périrent, 2 000 à 3 000 réussirent à se faire rapatrier et moins de 2 000 choisirent de rester dans la colonie :

Aux victimes européennes, il faudrait ajouter les esclaves, les affranchis et les Amérindiens emportés par les épidémies déclenchées par l'entreprise de peuplement, mais aucune évaluation n'existe pour ces victimes-là¹.

La politique de peuplement blanc débutait donc par un échec dramatique qui ne fut pas pour rien dans la réputation détestable de la colonie, renforcée encore par les premières transportations de bagnards (en fait, plutôt des prisonniers politiques) sous le directoire, entre 1795 et 1798. Cette expérience n'eut toutefois aucun résultat sur le peuplement de la colonie : sur les 331 déportés, 172 décédèrent suite aux maladies, contre 25 évadés et 132 finalement rapatriés. Comme le souligna un des survivants, « La Guyane est pour notre race une vaste infirmerie, où tout l'art du médecin consiste à retarder la mort du malade »².

La volonté de promouvoir le peuplement blanc reprend toutefois après la courte période d'occupation portugaise, notamment sous l'impulsion du baron de Laussat, gouverneur entre 1819 et 1823. Celui-ci va multiplier les projets, les Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence conservant la trace de ces efforts, dont de nombreux restés au seul état de projet ; ainsi, il s'agit par exemple de favoriser l'émigration de Canariens (1820), puis de noirs marrons du Surinam (anciens esclaves évadés des plantations hollandaises et vivant en communautés libres le long du Maroni), d'orphelins de l'hospice de Brest (1820), de paysans de Basse Bretagne (1821), et même des Indiens de la Côte des Malabars (Inde, 1822). En fait, seuls quatre projets virent un début d'application : en 1820, 29 Chinois et 5 Malais sont placés dans un périmètre d'exploitation situé à quelques kilomètres au sud de Cayenne (montagne de Kaw). 14 mois plus tard, les 19 survivants, rapatriés à Cayenne rembarquent pour Manille³...

En novembre 1821, une vingtaine de cultivateurs d'origine irlandaise, alors installés aux États-Unis, répondent à la sollicitation du baron Laussat et s'implantent dans une savane bordant la crique Passoura, un des affluents du Kourou, où ils fondent un village, Laussadelphie. L'expérience tourna

¹. S. M. Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française, op. cit.*, p. 52.

² Barbé Marbois, *Journal d'un déporté*, cité par le général baron Ambert, *Une Mission, op. cit.*, p. 37.

³. Courrier du gouverneur Milius, 10 décembre 1823, Archives d'Outre-Mer, fonds Guyane, série F, carton 49.

rapidement court car un an plus tard, seuls avaient survécu une femme et 4 enfants, renvoyés à Boston en novembre 1822. Laussat attribua cet échec à l'absence de toute vocation agricole chez les Irlandais.

Entre 1823 et 1828, les rives de la basse vallée de la Mana sont choisies par le ministère de la Marine et des Colonies pour l'implantation de nouveaux colons européens. Quelques enseignements de l'échec cuisant de Kourou et des autres toutes récentes tentatives d'implantation ont toutefois été tirés : il s'agit désormais de préparer les implantations avant l'arrivée des colons. Pour ce, un nouveau village, la Nouvelle Angoulême, est construit en juillet 1823 par une équipe « d'avant garde » comprenant des sapeurs du génie, mais aussi rapidement abandonné, pour cause d'épidémie de malaria... Un deuxième établissement voit le jour, situé plus en aval : le port de la Nouvelle Angoulême reçoit en décembre 1824 trois familles du Jura, soit 27 personnes au total. Malgré la prise en charge durant trois ans de l'approvisionnement en vivres et du matériel nécessaire à l'activité agricole, ainsi que la mise à disposition de 100 esclaves chargés d'aider les colons dans les gros travaux de drainage et de construction de digues, cette nouvelle expérimentation connut un échec final et rapide, une fois l'interruption des aides allouées par la colonie.

Enfin, le seul succès relatif enregistré est l'œuvre bien connue de la mère Javouhey, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui, grâce à un fort appui du ministère des Colonies et de la Marine, fit fonctionner durant vingt ans une colonie agricole sur les rives de la Mana. Conçu préalablement comme un établissement susceptible d'accueillir à terme 4 000 jeunes orphelins des deux sexes, ses débuts furent bien plus modestes et chaotiques, avec un premier contingent composé de 36 sœurs, 39 cultivateurs engagés pour trois ans et quelques enfants, partis de France en 1828 aux frais de l'État. En 1831, les cultivateurs abandonnèrent la mission, ces derniers reprochant au système sociétaire de la mère Javouhey d'exploiter gratuitement leur travail. La pérennité du domaine de Mana se voyait ainsi fortement compromise avant que le gouvernement, en 1835, ne décide que les esclaves saisis dans les cales des bateaux faisant de la traite clandestine, interdite depuis la loi du 4 mars 1831, seraient confiés à l'établissement de la mère Javouhey, « [...] pour s'y préparer par le travail aux bienfaits de la liberté »¹. Près de 550 d'entre eux y furent réunis, participant à la création d'un nouveau bourg qui prospéra grâce à leur travail :

Cet établissement fit retour au gouvernement le 1er janvier 1847 et forme depuis cette époque un des beaux quartiers de la colonie. Telle est la puissance de la charité².

Et en effet, en 1884, le bourg de Mana, avec près de 800 habitants, constitue le second « pôle urbain » de la Guyane, après Cayenne³.

Quoi qu'il en soit, en dépit de moyens financiers parfois importants engagés par l'État français, la politique du peuplement blanc, débutée avec l'expédition de Kourou, n'avait guère provoqué d'implantation significative. Les raisons de ces échecs successifs sont bien connus, combinant une organisation défectueuse des opérations de peuplement à une méconnaissance totale du milieu, qui revenait à implanter des colons dans les zones de savanes qui, si elles ne présentaient pas de forêt primaire à défricher, n'en consistaient pas moins des zones parmi les plus insalubres de la colonie.

Et c'est dans ce contexte « d'ébullition » de projets relatifs au peuplement blanc, qui marque les années 1820 à 1840, qu'un diplomate, anciennement en poste au Brésil, le comte de la Perronnays, propose son plan ambitieux de développement de la colonie.

3. Les conceptions planificatrices du projet dit “du comte de la Perronnays”

Notre rencontre avec ce projet novateur découle de recherches passées consacrées aux contestations territoriales entre la France et le Brésil. Dans un carton rassemblant pour le premier tiers du XIX^e siècle, les courriers échangés entre les représentants de la Légation de France au Brésil et le

¹. Général baron Ambert, *Une Mission, op. cit.*, p. 40.

². *Ibidem*.

³. « Les gens de Mana sont fiers de n'avoir jamais été esclaves, et ont conservé un profond souvenir de vénération et de reconnaissance à la *chère mère*, comme ils appellent encore la révérende mère Javouhey » (R.P. Brunetti, *La Guyane française, op. cit.*, 288 p.).

ministère français des Affaires étrangères, nous avons découvert une courte brochure consacrée à des *Considérations sur la Guyane française et sur les moyens de donner à cette colonie une impulsion créatrice*¹.

Si ce texte n'est pas signé, différents recoupements nous ont permis de cerner quelque peu la qualité de son auteur. Déjà, et comme nous le verrons plus loin, ce dernier ne pouvait être qu'un diplomate français ayant été en poste au Brésil dans les années 1820 : en effet, on retrouve dans la plaquette des extraits d'un rapport hautement confidentiel de 1826, adressé par la Légation de France à Rio de Janeiro au baron de Gabriac, représentant la France lors d'une énième réunion de concertation consacrée à la délimitation de la frontière de la colonie guyanaise². Et c'est justement le contenu « politique » de cette plaquette qui lui valut sa présence dans le fonds des Archives diplomatiques de Nantes : en janvier 1836, interrogée sur une possible fuite provenant de la Légation de France au Brésil, cette dernière signale qu'elle n'est pour rien dans la publication de cette plaquette ainsi que dans la divulgation de ces informations diplomatiques confidentielles. De même, la Légation souligne « les inconvénients » qui pourraient en découler si les Brésiliens en prenaient connaissance³.

Enfin, nous avons retrouvé dans le texte de la plaquette le style et l'argumentaire du comte de la Ferronnays qui dirigea le ministère français des Affaires Etrangères de janvier 1828 à avril 1829. D'où notre décision, dans un écrit antérieur⁴, et faute de mieux à ce moment là de nos recherches, de baptiser le texte du « plagieur inconnu » du nom du ministre français⁵.

La brochure du projet dit « du comte de la Perronnays » débute par la présentation des raisons qui, selon l'auteur, doivent pousser le gouvernement français à développer la colonie guyanaise. Le plan proposé est conçu à l'échelle de « la grande Guyane », à savoir du Maroni à la rive gauche de l'Amazone. Reprenant dans la brochure un argumentaire déjà explicité dans des courriers passés de la Légation de France à Rio de Janeiro, l'auteur souligne que la véritable valeur de la Guyane réside dans la possession, du moins « théorique », de deux des affluents majeurs de l'Amazone, à savoir le Rio Negro et le Rio Branco.

Le diplomate se déclare toutefois favorable à la situation de statu quo quant à la zone contestée entre la France et le Brésil, soulignant que si le jeune État brésilien avait cédé aux prétentions françaises exprimées en 1826, « [...] ce qui eut été un acte inouï », le gouvernement français aurait bien été embarrassé pour mettre la zone en valeur, « [vu] l'état de nullité où se trouve cette colonie et le manque absolu de point d'appui dans l'intérieur »⁶.

Selon l'auteur, l'objectif à atteindre n'est pas la récupération de quelques lieux désertiques (« malheureusement, ce n'est certainement pas le terrain qui manque à notre colonie ») mais bien l'obtention d'un droit de navigation, qu'il espère exclusif, sur l'Amazone, en direction d'un vaste amont du bassin hydrographique revendiqué par la France :

L'Amazone, le plus beau fleuve du monde, qui, dans un cours de 1 400 lieues, traverse le continent américain presque de l'Océan pacifique à l'Atlantique et qui, exploité par l'industrie et l'activité française, procurerait à son commerce des débouchés immenses et des avantages incalculables. C'est

¹. *Considérations sur la Guyane française et sur les moyens de donner à cette colonie une impulsion créatrice*, Paris, imprimerie Amédée Saintin, 1835, 20 p.

². Rapport en date du 20 septembre 1826 du baron de Damor au comte de Gabriac, *Mémoire sur la contestation relative aux limites de la Guyane française*, 68 pages manuscrites, Légation de France à Rio de Janeiro, série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

³. Courrier de la Légation de France à Rio de Janeiro au duc de Broglie, 10 janvier 1836, série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

⁴ Jean-Yves Puyo, "El proyecto utópico del Conde de la Perronnays (Guayana francesa, 1835)", *Scripta Nova. Revista electrónica de geografía y ciencias sociales*, Universidad de Barcelona, 1 de agosto de 2006, vol. X, núm. 218. <<http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-218-88.htm>.

⁵ Avec hélas une faute d'orthographe, conséquence d'une signature à la plume des plus difficiles à déchiffrer.

⁶. *Considérations sur la Guyane française...*, *op. cit.*, p. 5.

le but auquel nous devons prétendre et peut-être un aussi brillant succès nous est-il réservé dans un avenir peu éloigné ¹.

L'obtention de ce droit de navigation est d'autant plus important que les visées économiques et politiques de la France entrent alors en concurrence avec celles de l'Angleterre mais aussi (déjà !) des États-Unis, « [...] dont le phénoménal accroissement leur inspirera d'ici à quelques décades d'années l'ambition d'intervenir directement dans toute la question américaine où un intérêt économique les appellera » ².

Après ces considérations générales d'ordre géostratégique, l'auteur présente la grande idée maîtresse de son plan : il prône une marche progressive de la colonisation vers l'intérieur, en direction des montagnes (les monts Tumuc-Humac) où l'on trouvera le climat tempéré « [que] l'on rencontre à toutes les latitudes dans l'Amérique tropicale quand on s'élève suffisamment, avec toutes les conditions voulues de salubrité de l'air, de fertilité du territoire et de proximité des sources des courants navigables »³. L'objectif final est de fonder en ce lieu une nouvelle capitale « centrale ». Et pour ce, il propose un plan complet de développement du territoire de la colonie guyanaise française, reposant en premier lieu sur la création « [d'une] route royale propre à toute espèce de charrois ». Puis, de part et d'autre, il s'agira de construire des « stations » habitées, que l'on peut appeler d'intermédiaires, ainsi que « [...] plusieurs capitales intérieures provisoires où le gouvernement de la colonie se porterait fréquemment, s'établirait successivement avant qu'on arrivât au point définitif où se fixerait la métropole de la Guyane française » ⁴.

Arrivée au lieu de fondation de la métropole centrale, et « les moyens [ayant] cru avec le travail civilisateur, « la ligne de civilisation », jalonnée par la route royale, rayonnera ensuite simultanément, vers les rives des trois grands cours d'eau qui forment les limites naturelles de la Guyane, à savoir le Maroni, le Rio Branco et le Rio Negro ; et ce, en suivant le même schéma de développement, à savoir la création régulière de stations et de capitales régionales. Notons que jusqu'à l'établissement de la nouvelle capitale centrale intérieur, Cayenne garderait son rôle de capitale, avec le siège permanent du gouvernement de la colonie.

Pour la construction de la grande pénétrante vers l'intérieur de la Guyane, sur laquelle repose tout le projet, l'auteur espère en la mise à disposition de moyens militaires, chapeautés par un officier général ou du moins, par un colonel du génie. En premier lieu, des ingénieurs militaires formeront trois « expéditions » distinctes :

Une, l'avant garde pour l'exploration du pays et le tracé de la route royale ; une centrale pour sa confection ; une latérale pour lever la carte du pays et diviser les terrains adjacents à droite et à gauche, en carrés d'une lieue de côté, dans toutes les parties accessibles, salubres et cultivables.

Des officiers du Génie en poste à Cayenne, renforcés néanmoins en effectifs, sont chargés de la construction de la route, la main-d'œuvre étant assurée par le recours à des prisonniers, choisis dans les bagnes et les maisons de détention de la métropole et organisés en « ateliers ». Leur garde sera assurée par des bataillons coloniaux, à qui l'on pourra de même imposer quelques heures de travail par jour ; la plaquette précise que les soldats s'y prêteront « [...] de bonne grâce si une légère rétribution en était la récompense » ⁵.

5. Un vaste plan de développement sur fond d'esclavagisme

L'auteur reconnaît que la grande ambition de son projet peut effrayer vu les moyens devant être déployés « pour obtenir un résultat si grandiose ». Pour ce, une société anonyme par actions, au capital

¹. Courrier du comte de la Perromays, la Légation de France à Rio de Janeiro, 24 novembre 1828, série A, article 102, Arch. diplo. Nantes.

². *Considérations sur la Guyane française...*, *op. cit.*, p. 5.

³. *Ibid.*, p. 6.

⁴. *Ibidem.*

⁵. *Ibid.*, p. 9.

de 20 millions de francs, doit fonder une banque, chargée ensuite de gestion financière du vaste plan de colonisation.

Elle sera confrontée à l'épineux problème sur lequel ont jusque-là achoppé tous les plans de développement de la colonie, celui du manque de main-d'œuvre. L'auteur propose un dispositif mixant le système esclavagiste à un peuplement blanc, à savoir l'importation de « travailleurs libres d'Europe ». Son regard sur le système esclavagiste s'avère en effet « ambigu » ; dans la lignée des discussions du dernier quart du XVIII^e siècle sur le coût économique du travail des esclaves, comparé à celui de travailleurs libres, faiblement rémunérés, l'auteur prend position pour la disparition progressive du système esclavagiste avec l'argumentaire suivant :

L'esclavage est un bien plus grand mal pour la race de son maître que pour la sienne [...]. Le fait même de l'emploi de bras d'esclaves, non seulement dégrade le travail et fait de la fainéantise un attribut de liberté et de noblesse ; mais encore, il établit une concurrence que le manoeuvrier libre ne peut soutenir, puisqu'elle ôte à celui-ci, même la possibilité de se louer, le salaire le plus minime qu'il pourrait exiger pour subsister, lui et sa famille, dépassant de beaucoup ce que l'avarice ou l'imprévoyance des maîtres consacre à l'entretien de l'esclave, dont le prix d'achat et le dépérissement ne sont guères pris en compte ¹.

Toutefois, il souligne ensuite que l'abandon du système esclavagiste sera presque impossible,

l'affranchissement amenant des risques bien autrement imminents que ceux de la conservation de la servitude ; il viendrait mettre en collision deux races dissemblables et antipathiques, qui jamais ne consentiraient à se confondre et à marcher parallèlement dans la tranquille jouissance des mêmes droits ; tandis qu'auparavant, l'une étant soumise à l'autre, il y avait du moins un certain ordre ².

La Guyane française présentant alors près de 13 000 esclaves, l'auteur pense que l'on peut encore espérer « extirper ce fléau » par le plan suivant. La société devra racheter progressivement tous les esclaves ou, dans le cas où un accord n'est pas possible avec un propriétaire, les louer pour 2 ou 3 ans. Après le rachat, les esclaves seront déclarés selon les propres termes de l'auteur « affranchis » et prendront le titre de « [...] pupilles africains de la société de colonisation ». En fait, il ne s'agit nullement de leur accorder une vraie liberté car en dédommagement du prix de rachat, la société sera reconnue « [...] propriétaire de tout le travail modéré et suffisamment rétribué par un traitement doux et salubre, que les nègres pourront exécuter durant leur vie » ³. À partir du lancement de l'opération de rachat, toute importation de nouveaux esclaves devra être interdite sur le territoire guyanais, ce qui est déjà le cas avec la loi du 4 mars 1831 prohibant la traite. Quant aux quelques « vrais affranchis », ils resteront, selon l'auteur, « [...] dans la condition sociale où ils se retrouvent actuellement » ⁴.

En contrepartie de cette absence totale de liberté, l'auteur insiste bien sur la nécessité de leur assurer des conditions de vie et un traitement convenable, semblable, dicit, « à celui des troupes coloniales ». Aussi, les fers au pieds seront prohibés, excepté en cas de fuite. Toutefois, le mariage légitime entre eux se verra interdit, « [...] et les sexes seront divisés en ateliers, qui autant que faire se pourra, n'auront ni communication ni rapprochement ⁵. Par un tel dispositif, nous pouvons hélas penser que l'auteur espère en la disparition à moyen terme de cette classe de population, faute de renouvellement démographique.

Les esclaves seront donc répartis en petits groupes de travail, les ateliers. Les plus chanceux pourront être loués pour les travaux agricoles à un planteur, les autres se consacrant, selon les termes de l'auteur,

¹. *Ibid.*, p. 10.

². *Ibidem*.

³. *Ibid.*, p. 12.

⁴. *Ibidem*.

⁵. *Ibidem*.

[...] à un service public des plus rudes et des moins sains tels que les dessèchement de terrains bas, creusements de canaux, etc. entrepris par l'État ou les corps administratifs qui paieront à la société le loyer de ses ateliers à des prix du tarif¹.

L'objectif poursuivi par l'auteur est clair : les échecs précédents du peuplement blanc résultait de l'impréparation des opérations d'implantation. Désormais, les travaux préparatoires seront réalisés, quitte à enregistrer des pertes importantes, par les esclaves rachetés par la société. Puis, avec le temps, l'auteur espère toutefois que la population guyanaise se métisera fortement, par des croisements entre toutes les races présentes, Indiens, Blancs, Noirs :

La race mixte, ayant toutes les facultés voulues pour se plier à tous les degrés de civilisation, [tendra] continuellement à se rapprocher du type blanc².

Notons que l'auteur, contrairement à d'autres penseurs de la fin du XVIII^e (Jean-Baptiste Leblond) ou du XIX^e (Henri Coudreau) n'attribue aucun rôle aux Amérindiens, partageant à l'égard de « cette race infortunée » l'opinion de M. de Tocqueville, cité textuellement dans la brochure :

Je crois que cette race indienne est destinée à périr et je ne puis m'empêcher de penser que le jour où les Européens se seront établis sur les bords du Pacifique, elle aura cessé d'exister³.

Pour favoriser ces croisements multiples, le comte espère impulser « un torrent d'émigration blanche qui arrivera d'Europe ». La main-d'œuvre européenne recherchée est de deux types : des familles, destinées à développer les futures concessions situées le long de la route, mais aussi des célibataires français ou issus d'autres pays européens (la Suisse et Allemagne étant citées), appelés à remplacer « les Noirs des ateliers de culture ». Le dispositif de recrutement des futurs émigrants, longuement présenté, s'attache à ne pas reproduire les erreurs du passé. Déjà, il s'agira de favoriser une propagande habile afin de lutter contre « la prévention du public » envers le climat guyanais. Si l'auteur ne nie pas les catastrophes sanitaires anciennes, citant le drame de l'expédition de Kourou, il n'en rejette pas moins l'objection d'insalubrité du pays. Selon lui, hormis « quelques » parties de côtes inondées et de marécages, le pays est aussi salubre que le Brésil, « [...] considéré avec raison comme un des plus sains du globe [et que] ses régions montagneuses surtout ne le cèdent en aménité, en fertilité et en salubrité »⁴.

Pour favoriser l'entreprise, il est encore prévu de ne pas entasser trop de migrants dans les bateaux afin qu'ils débarquent ensuite dans de bonnes conditions physiques, de ne pas faire d'avance en argent, de laisser peu de jours d'attente au « contractant » avant son embarquement de sorte qu'il ne change pas d'avis, et enfin le point à notre sens le plus novateur, de ne pas faire d'envois d'immigrants si sur place le placement des arrivants n'est pas assuré d'avance et susceptible d'être exécuté dès le débarquement. La société assure toutefois les frais du voyage, mais compte bien se rembourser sur le travail des futurs colons, et ce très largement même...

6. La mise en valeur du foncier colonial

L'accueil des immigrants est conditionné à une phase préalable consistant à créer des premières infrastructures. En fait, l'effort principal est mis sur le tracé et la création de la grande pénétrante. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de voirie, le terrain est divisé, à droite et à gauche de la route, en carrés ou concessions d'une lieue de côté. Tous les 4 carrés contigus, la société en occupe un pour fonder une bourgade, si les conditions locales s'y prêtent ; dans le cas contraire, elle choisit un autre carré, toujours contigu. Lorsque de vastes étendues présentent « un terrain bas et malsain, on sauterait par dessus jusqu'à ce que l'on rencontrât la localité favorable ».

Chaque carré d'une lieue est ensuite doté d'un ingénieur et d'un certain nombre d'ouvriers, charpentiers, arpenteurs et terrassiers, chargés de préparer la concession. À la lecture de la brochure,

¹. *Ibid.*, p. 15.

². *Ibid.*, p. 12.

³. *De la Démocratie en Amérique, Tome II, page 280 ; ibid.*, p. 19.

⁴. *Ibid.*, p. 7.

cette « préparation » se cantonne en fait à un simple arpentage. La concession est ensuite divisée en portions de 250 toises sur 300, soit approximativement 80 lots ; 10 d'entre eux, les plus proches de la route et situés sur les terres les plus favorables, sont réservés pour l'emplacement de la future bourgade.

Chaque envoi maritime correspond à un carré, soit 50 familles de 5 personnes. Durant le trajet, les cinquante chefs de famille devront élire entre eux une municipalité chargée d'administrer la future communauté et représenter l'intérêt de ses membres vis-à-vis de la société colonisatrice. Au jour du débarquement en Guyane, la dette contractée par chaque famille est estimée par l'auteur à 162 francs 50 par tête, correspondant aux frais de transport, dont la mise à disposition des émigrants d'une « literie consistant en un hamac complet avec couvertures et quelques effets pour ceux qui en manqueraient absolument »¹.

S'ajoutent ensuite 50 francs d'avance, couvrant la nourriture pour six mois, et la mise à disposition d'instruments d'agriculture et d'animaux. Le tout se voit encore majoré de 20 %, destinés à couvrir les « risques, frais et autres charges courues par la société ». Au total, chaque commune nouvellement créée doit déjà près de 109 000 francs à la société, dette sur laquelle court un taux d'intérêt fixé à 5 %.

Une fois débarqués, le travail des colons est très codifié : ces derniers doivent cultiver en commun 10 lots, qu'ils consacreront à des plantes alimentaires, maïs, manioc, légumes de toutes sortes. 20 lots sont mis en réserve et les 50 restants, tirés au sort entre les familles. En même temps que les cultures communes, les colons doivent construire sur leur lot une demeure, « simple mais saine », d'après un modèle donné par l'ingénieur.

Une fois les lots « privatifs » mis en culture, les 10 lots communs continueront à être exploités en commun mais en denrées tropicales : coton, café, cacao, thé, poivre, tabac, indigo, riz, opium, etc. Cette culture des produits coloniaux occupera la moitié des journées de travail des membres valides de la communauté, soit 3 jours par semaine, et ce « [...] jusqu'à complet paiement de la dette communale vis-à-vis de la société colonisatrice »². Cette dernière, bien sûr, s'engage à acheter les produits « au prix du marché de la métropole, selon les usages commerciaux », pratiques indiquées comme « classiques » à l'instar des banques agricoles anglaises et américaines.

L'auteur recommande même un paiement « décent » du travail, afin de favoriser le remboursement au plus vite des avances réalisées et ainsi maintenir le moral du colon dans sa tâche difficile qui doit l'amener au final à « s'élever au rang de propriétaire »³. Une fois payée la dette de la communauté, sur ces 10 lots « communaux » sera tracée la future bourgade à l'aide d'un plan fourni une nouvelle fois par l'ingénieur en charge du carré. Celle-ci, proche de la route, est appelée à connaître un grand succès. L'auteur cite la possible implantation de colons qui désireraient avoir une « maison de ville » ou encore des parents et compatriotes venus volontairement les rejoindre : en cas de réussite, « [...] l'émigration provoquée et payée entraîne nécessairement une émigration spontanée et gratuite »⁴.

Les 20 lots mis en réserve dès les tout débuts de l'implantation sont destinés à cette nouvelle population, de même que ceux des concessions adjacentes, non utilisés, qui pourront intégrer le foncier de la nouvelle commune « [...] sans la responsabilité de sa dette et du travail en nature exigé pour son acquittement ». Et ce n'est qu'une fois le remboursement total des dettes contractées auprès de la société colonisatrice que les lots deviendront pleine propriété des colons. Enfin, d'autres sociétés privées ou de simples particuliers « capitalistes » pourront spéculer sur la colonisation, le gouvernement ayant la possibilité de concéder des « carrés » d'une lieue en dehors des concessions existantes.

Au final, l'auteur ne doute pas des résultats finaux de son projet :

Ces concessions auraient bientôt lieu sur une immense échelle, car, si nous ne nous faisons pas illusion, nous voyons dans l'exécution graduelle du plan que nous proposons le germe d'un mouvement social aussi actif et moins désordonné que celui qui a lieu aux États-Unis [...]. Ce résultat grandiose ne demande de la part du gouvernement presque aucune dépense nouvelle, c'est du sol

¹. *Ibid.*, p. 16.

². *Ibid.*, p. 17.

³. *Ibid.*, p. 14.

⁴. *Ibid.*, p. 18.

même, c'est des richesses qui y sont aujourd'hui enfouies que l'on tirera les moyens d'exploiter cette mine inépuisable de prospérité, et de créer, comme par enchantement, au sein des déserts, un peuple moral, heureux et puissant ¹.

7. Conclusion : où l'on retrouve une nette inspiration brésilienne

Ce projet n'eut jamais un début d'application, ce qui n'est guère surprenant. La « colonne vertébrale » du plan reposait sur la construction par le gouvernement d'une pénétrante vers l'intérieur de la colonie, encore très mal connue ². Or, seule une forte coopération de l'État, via notamment la mise à disposition de la Société portant le projet d'un nombre important de fonctionnaires (ingénieurs, topographes, sapeurs, simples soldats pour la surveillance des esclaves et bagnards, etc.), aurait permis d'amorcer un début de mise en application. Mais restait encore à collecter les capitaux privés destinés au lotissement et à l'importation de la main d'œuvre européenne ; or, la somme de 20 millions de francs à lever nous semble déjà très minorée par rapport à l'ambition du projet.

De même, ce dernier s'avère très faiblement ancré dans les réalités du milieu : par exemple, on ne note aucune réflexion sur la fertilité du milieu, alors que sa réussite repose en très grande partie sur la mise en valeur agricole, avec la production de cultures d'exportation par les nouveaux colons. L'occupation quasi-systématique de l'espace s'avère ainsi totalement déconnectée des réalités du milieu, à l'origine de bien des échecs passés. C'est ce dernier point qui surprend le plus, car l'auteur a su pourtant faire quelques propositions montrant bien qu'il n'ignorait rien des tentatives précédentes de colonisation de la Guyane, tels que le défrichement et la mise en place de premières infrastructures avant l'accueil d'immigrants venus d'Europe. Mystère.

Ce plan dit de la Perronnays constitue en quelque sorte un pont entre deux conceptions de la colonisation, avec un recours à la main d'œuvre servile complétée par des colons européens. Dans son genre, on a affaire à un « pragmatique », n'inventant rien mais tentant une synthèse, contrairement à des Leblond ou Coudreau qui, à un siècle d'intervalle, prônaient un développement de la Guyane reposant sur l'apparition d'une nouvelle société issue d'un croisement harmonieux entre les Indiens et la population blanche.

Quant à ses fondements, à savoir une pénétrante destinée à créer une nouvelle capitale à l'intérieur du territoire, ils correspondent à des conceptions déjà bien présentes au Brésil. Laurent Vidal signale que dès les tout premiers temps de l'indépendance brésilienne (septembre 1822), ses partisans prônent la fondation d'une nouvelle capitale intérieure, symbole du nouvel État. Les débats publics se sont alors multipliés autour de nombreux plans (projet de Von Schäffer, la Cidade Pedralia de José Bonifácio, etc.), dont celui de Menezes Palmiro datant de mai 1823 :

Le choix de la position et du site, l'accessibilité du site, le problème des matériaux de construction, le financement et l'occupation des vastes espaces séparant la capitale des zones densément peuplées, tout est minutieusement chiffré, mesuré ³.

L'auteur du projet, comme nous l'avons déjà souligné, très vraisemblablement en poste à la Légation de France au Brésil durant cette même période, s'est immanquablement inspiré de ce bouillonnement « planificateur », novateur dans le cas guyanais mais recoupant les premières interrogations françaises contemporaines quant aux modèles de colonisation à promouvoir dans les territoires algériens en voie de conquête.

Au final, par son découpage géométrique de l'espace guyanais et son ampleur, le plan dit de la Perronnays se démarquait nettement de tout ce qui avait été proposé jusqu'alors pour la mise en valeur des l'espace guyanais. Notons qu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, après l'échec patent

¹. *Ibid.*, p. 19.

². Pour ce, il faudra attendre le dernier quart du XIX^e siècle et les explorations de Jules Crevaux et Henri Coudreau. Cf. Sébastien Benoit, *Henri Anatole Coudreau (1859-1899), dernier explorateur français en Amazonie*, Paris, L'Harmattan (« Recherches et Documents. Amériques latines »), 2000, 152 p.

³. Laurent Vidal, *De Nova Lisboa à Brasília. L'invention d'une capitale*, Paris, IHEAL, 2002, p. 61.

de la transportation, on revenait encore aux vains essais visant à importer une main d'œuvre européenne¹. Devant ce constat, Louis Papy concluait par une interrogation que nombre de gouvernements français se sont posée, à coup sûr, après l'échec de l'expédition de Kourou : « Vaut-il la peine d'ailleurs de faire venir des hommes en ce lointain département d'Outre-Mer ? »².

¹. Entre 1949 et 1955, environ 250 **immigrants** d'origine hongroise, tchèque et polonaise sont installés à Saint-Jean-du-Maroni. Leur contrat expiré, seuls quelques dizaines restèrent en Guyane.

². L. Papy, « La Guyane française », *art. cit.*, p. 232.

ANNEXE B

La fauna Tapajós

Stratégies locales de gestion des ressources et rapports à l'espace des Ribeirinhos dans la Forêt Nationale du Tapajós (Pará, Brésil).

Rapport de Claire Couly

Nous restreindrons ici notre analyse des rapports à l'espace aux seuls ribeirinhos de la Flona Tapajós, laissant de côté les quelques communautés indigènes et les communautés non traditionnelles de colons vivant également dans l'aire protégée, ces derniers ayant un système de production qui diffère de ceux des populations traditionnelles (présence accrue de bétail, taille des lots différents..). Nous nous baserons sur les données recueillies auprès d'une communauté en particulier (Acaratinga) qui a été le principal terrain de recherche dans la Flona Tapajós. Cette communauté est représentative de la majorité des autres villages concernant aussi bien l'origine des gens que des rapports à l'espace et à l'économie locale.

3.1) Règles d'accès à la terre

a) Historique d'occupation et accès à la terre

En se basant sur les témoignages recueillis auprès de plusieurs personnes âgées Ribeirinhas, on peut évaluer que l'occupation du territoire de la Flona Tapajós remonte à plus d'un siècle et demi :

« O meu vovó do lado do meu pai morava em Taquara [comunidade da Flona], ele tinha um terreno lá. Não sei os meus vovós nasceram lá, mas quando eu nasci em 1936, eles tavão lá desde muito tempo já.. As comunidade já existiam com os nomes: tinha Marai, Taquara, Piquiatuba, Caxiricatuba (agora se chama Marituba), Prainha, Acaratinga, Jaguarary, Maguary, São Domingos. Na época no tinha Prainha I e Prainha II, era só uma comunidade. Na criação da Flona em 1974, não existia Jamaragua como comunidade, só tinha Maguary. É só depois que teve a divisão entre os dois, e que apareceu Jamaragua”. (Jurubeba, Acaratinga, 70 ans).

“Cheguei aqui em Acaratinga há 42 anos porque casei com a Alvina mas sou filho de Aramanai. Os pais da minha mulher [Alvina, 70 anos] moravam desde muito tempo já em Acaratinga. Os pais da mãe dela moravam aqui já mas não sei se nasceram aqui...” . Eu vim por aqui para cortar um seringal do pai da

Alvina, a minha mulher né. Ali, com ele tinha um grande terreno ele me fez uma proposta pois queria um pedaço da terra para mim morar aqui. Então eu vim por aqui e consegui o terreno que a gente tem aqui. Quando cheguei, nesse terreno era só mata bruta mesma, a gente fez derrubada. Ali, plantei seringa mas não produzia muito.” (Bacheco, Acaratinga, 72 ans).

Cette occupation ancienne du territoire se reflète dans le discours des ribeirinhos par un fort attachement à leurs lieux de vie et à leurs racines: « *Somos filhos naturais do lugar, somos tradicionais daqui, mora gente antigas aqui..* », « *Sou um tradicional daqui, nasci e me criei aqui...* », « *Somos filhos legítimos da Flona, somos nativos daqui..* »...

Certains habitants venus s’installer dans l’actuelle Flona Tapajós sont originaires de la rive gauche de la rive du Tapajós, actuellement classée RESEX (« Reserva extractivista »). Les liens d’appartenance territoriale sont maintenus à travers les mariages entre les populations des deux rives du fleuve Tapajós:

“Os moradores da margem direita [Flona] e esquerda [Resex] se consideram da mesma terra pois se casam entre eles. São pessoas tradicionais” (Habitant d’Acaratinga).

Les communautés habitant la rive droite du Tapajós sont formées de groupes nucléaires familiaux qui se sont constitués au cours des générations (Almeida, 1989). Certaines d’entre elles se sont formées autour d’un seul noyau familial (cas de la communauté de Marituba ou celle de Taquara où l’ensemble des habitants sont des descendants d’une seule famille, avec cependant des liens de parentés avec des personnes originaires d’autres communautés), et d’autres autour de plusieurs noyaux familiaux. Nous prendrons ici l’exemple de la communauté d’Acaratinga pour illustrer ce deuxième cas. Dans cette communauté, six familles se sont à l’origine installées à quelques années d’intervalles. Sur ces six familles, deux n’ont laissé aucun descendant actuel dans la communauté (soit parce que le terrain a été cédé par le propriétaire à un autre villageois, soit parce que les enfants ont par la suite quitté la Flona). La troisième famille est à présent considérée comme faisant partie de la communauté voisine de Jaguarary suite à une redélimitation des terres de chaque communauté. Seules trois familles ont de ce fait des descendants directs à Acaratinga : ces membres constituent la majorité de la population actuelle de cette communauté. Sur ces trois familles, une n’a laissé pourtant qu’un seul descendant actuel. Ces familles se sont par la suite élargies à travers les liens de mariage avec des personnes extérieures à la communauté, le plus souvent originaires elles mêmes de la Flona (mariages officiels et informels, les conjoints vivant en concubinage étant considérés comme officieusement « mariés »...). De plus, par la suite trois nouvelles familles sont venues s’installer à Acaratinga, originaires pour l’une d’elle d’une communauté voisine de la Flona et pour deux d’entre elles d’autres régions (de Manaus et du Sud du Brésil). Des liens plus informels (*padrinho* (parrain), *madrinha* (marraine), *afilhados* (filleuls)...) se sont établis entre les différentes familles et recourent bien souvent les liens de parentés réels. Ces liens informels s’établissent à travers l’église que ce soit en tant que *padrinho/madrinha* de baptême ou *padrinho/madrinha* de mariage. Les villageois des différentes communautés de la Flona Tapajós établissent donc des liens de parentés à différents degrés, de par ces mariages intercommunautaires et migrations internes au sein de la Flona (l’homme va s’installer sur les terres de l’épouse ou vice versa).

La transmission des terrains au fil des générations a abouti à une segmentation des terres (**Carte III**). Si l’on prend l’exemple de l’une des premières familles d’Acaratinga, le terrain

initial, de 1500 m de large et 4 km de profondeur (contre 10 km actuellement depuis les modifications de la délimitation des terres) a été réparti entre les filles restées vivre au village. Par la suite, ces terrains ont été à leurs tours divisés pour subvenir aux besoins des petits fils/filles, voire de parents revenus s'installer dans la communauté à leur retraite (Carte III : le terrain initial des grand parents s'étendait du terrain de Chico/Cleunisse (6^{ème} en partant du haut) à celui d'Erudina (13^{ème} en partant du haut). La taille des terrains diminue donc au fil des générations mais la gestion des abattis et l'utilisation de forêts sont pensées et pratiquées malgré tout à l'échelle de la famille (voir paragraphe 3.2.1.2).

Avant la création de la Flona en 1974, les terres pouvaient être légalement transmises ou vendues. Cependant, dans le cas des familles d'Acaratinga, rares sont les villageois ayant acheté leurs terres, la plupart revendiquant la possession de leurs terrains du fait de l'ancienneté de leur installation : ce sont en général les premiers habitants ayant commencé à défricher la forêt à l'époque. De ce fait, même en l'absence de titre de propriété, ces Ribeirinhos ont été reconnus par l'Ibama comme habitants traditionnels de ces terres de par l'ancienneté de leurs occupations, et ont à ce titre le droit de résider dans la Flona Tapajós. Depuis la création de la Flona, il n'est cependant plus possible de vendre ou transmettre les terres car celles-ci sont dorénavant propriétés de l'Etat¹ (terres publiques de l'Union). Les Ribeirinhos bénéficient en revanche de Concessions d'usages qui les autorisent à continuer à vivre sur les terres familiales à condition de respecter les règles générales du Plan Directeur de la Flona Tapajós et du Plan d'Utilisation (*Plano de utilização*) adopté dans chaque communauté.

En revanche, bien que les villageois ne soient plus propriétaires des terres, ils restent propriétaires des « *benfeitorias* » ou « *posse* » (définie comme étant les « améliorations foncières » par Veiga et Albaladejo (2005) ; elles regroupent les plantations, les *capoeiras*, les abattis, voire les rares pâturages...) qu'ils peuvent vendre, acheter ou transmettre :

« O que da segurança para nós é a posse. É a posse que da valor ao terreno . Se deve registrar a posse no Ibama, o terreno mesmo não da. Dá para vender as posse mas o terreno não » (Mateus, 50 anos, Acaratinga).

« A posse é aonde se planta e derruba. Se quer vender, tem que ir ao Ibama que vai mandar um fiscalizador para fazer o levantamento e ver quantas plantas tem (Muruci, abacaxi, cupu, seringal, pupunha, andiroba, piquia, manga, café..). Cada pé tem um valor. Aonde tem uma juquira também o fiscalizador avalia, pois cada tarefa tem um preço. Lá aonde não foi plantado não tem preço, não tem valor. A Capoeira tem um valor, pois foi derrubada. Para vender a posse, a pessoa tem que primeiro oferecer para vender na comunidade, e se ninguém ta interessado pode oferecer nas outras comunidades. Se uma pessoa quer comprar, as duas pessoas (o dono e o comprador) tem que ir juntos no Ibama para mudar o nome da concessão de uso'' (Jurubeba, 70 anos, Acaratinga)

¹ En effet, le Règlement des Forêts Nationales stipule à travers le décret n°1298 d'octobre 94 que « *As Florestas Nacionais-FLONAs- são áreas de domínio público..* » et « *Para efeito deste Decreto consideram-se FLONAs as áreas assim delimitadas pelo Governo Federal, submetidas as condições da inalienabilidade e indisponibilidade, em parte ou no todo, constituindo-se bens da União...* » .

Cependant, les villageois continuent bien souvent à considérer leurs terres comme étant leurs propriétés (ce qui se traduit dans leurs discours, par l'usage du terme « terreno » et non « concessões d'usage » pour désigner leurs biens), certains n'hésitant pas à établir par exemple des certificats concédant leurs terrains à des personnes tiers (membres de la famille le plus souvent), ce qui n'a aucune valeur légale et n'est pas reconnues par l'Ibama. Cela a d'ailleurs amené l'Ibama à intervenir à plusieurs reprises pour annuler la validation d'achat de terrain au sein de la Flona.

Il est ainsi intéressant de noter la façon dont se superpose *la gouvernance locale* des Ribeirinhos à celle institutionnelle de l'Ibama. En effet, bien que la Flona soit propriété de l'Etat, les villageois continuent de considérer leur villages, les terres utilisées pour l'agriculture et les forêts comme formant leur territoire légitime, dont l'accès est soumis à leur consentement préalable. Ainsi, par exemple une personne souhaitant accéder à une communauté (pour rester dans le village ou accéder aux forêts de celles-ci) doit s'introduire officiellement auprès des représentants du village concerné –en général auprès du président ou du vice-président- et obtenir leur consentement orale. Elle ne peut passer outre cette autorisation locale orale sous peine de créer des conflits avec les villageois, et ce, même si l'Ibama a déjà autorisé officiellement l'accès à la Flona. De façon générale, la relation territoriale des Ribeirinhos à la Flona Tapajós se perçoit à travers la façon dont ils ont de se désigner eux mêmes comme « *filhos tradicionais da Flona* ». Cette expression a été entendue à de très nombreuses reprises auprès de nombreux interlocuteurs jeunes ou âgées vivant dans la Flona.

Concernant la résidence des personnes dans la Flona Tapajós, les plans d'utilisation élaborés dans chaque communauté stipulent que seuls les personnes originaires de la Flona Tapajós peuvent dorénavant s'installer dans les limites de l'aire de conservation. Les personnes mariées ou vivants en concubinage avec un natif ou une native de la Flona dérogent cependant à cette règle. Le plus souvent il s'agit de personnes issues de communautés voisines (de la Flona ou des alentours de la Flona), voire de citadins dans certains cas. Cette règle est néanmoins assez récente et n'a pas été appliquée depuis le début de la création de la Flona. Preuve en est, l'installation dans la communauté d'Acaratinga il y a 17 ans d'une famille de colons originaire du Sud du Brésil, sans aucun lien de parenté avec les villageois, et celle plus récente (8 ans) d'une famille de Manaus (dont l'un des fils fut cependant mariée à l'époque à une Ribeirinha d'Acaratinga). Dans tous les cas, l'approbation des habitants et du président du village est indispensable pour qu'une personne puisse s'installer et travailler dans la communauté, et ce, même s'il s'agit d'un fils légitime de la communauté qui retourne au village:

« Na época, não tinha problema para que uma pessoa de fora viesse se instalar na comunidade. Só se devia pedir autorização a comunidade mas ela sempre aceitava. Agora, é diferente pois só pode entrar uma pessoa, com a família dela no caso, que seja filho do lugar. Mesmo assim, eles pedem autorização a comunidade, é o jeito oficial de fazer, e ela não pode dizer não se ela já tem terreno do pai na comunidade » (Bacheco, 75 anos, Acaratinga)

La décision est donc prise collectivement, au cours de réunions communautaires. Il est rare cependant que les villageois s'opposent à l'installation de nouvelles personnes si celles-ci possèdent déjà des *benfeitorias* dans la communauté héritées des parents ou achetées à un

villageois. A noter cependant qu'en 1989, l'Ibama s'est opposé de manière rigoureuse à l'installation dans la communauté de Piquiatuba de cinq familles sans terre originaires du Maranhão ayant obtenu de la part du président et des habitants des portions de terrain dans la communauté. Ceci montre donc la limite de la portée des décisions des villageois face à la législation imposée par l'Ibama sur les questions d'accès à la terre.

L'attribution des terres dans la communauté se fait de plusieurs manières : soit la personne emprunte un terrain à la communauté (décision qui sera la encore prise collectivement), soit la personne hérite d'une portion de terre de ses parents ou de ses beaux parents (c'est le cas par exemple d'un homme venu s'installer dans la communauté de sa femme pour hériter d'une parcelle de terrain) :

“Tem ainda espaço na comunidade. Vai ter o irmão do Cacildo [mordor de Acaratinga] que vai chegar. Ele vem de Santarém, ele não quer mais morar lá. O terreno da mãe dele está desocupado. Ele tem direito ficar porque ele é filho daqui. Os irmãos dele deixaram o terreno do pai e pediram outros terrenos à comunidade. Ele pediu autorização à comunidade para ele voltar e ela deu porque ele é filho do lugar. Mesmo com terreno, ele pediu autorização a comunidade porque pensava que a comunidade não queria mais dele porque ele saiu faz tempo. Por isso que ele perdeu.. Ele saiu solteiro, agora ela tá casado e tem filhos..” (Mateus, 50 anos, Acaratinga)

Une troisième option possible est le rachat du *posse* d'un terrain et la reconnaissance officielle du nouveau propriétaire auprès de l'Ibama (valable uniquement pour une personne native de la Flona). Enfin, il est de même possible d'échanger le *posse* d'un terrain avec celui d'un terrain de valeur équivalente, dans la même communauté ou dans une autre communauté de la Flona.

Les enfants de parents possédant déjà des terrains peuvent de même bénéficier d'un prêt de terre de la part de la communauté soit parce que le terrain des parents n'est pas suffisant, soit parce que les enfants délaissent ce terrain de leur plein gré pour diverses raisons (faible production, éloignement des abattis..). Dans la communauté d'Acaratinga, quelques personnes possèdent de ce fait plusieurs terrains à différents endroits. De même, quelques rares villageois possèdent des terrains dans plusieurs communautés, en ayant racheté les *benfentorias* des voisins dans une communauté adjacente à la leur.

Le droit de bénéficier d'un prêt de terrain suppose cependant que le villageois exploite le terrain qui lui a été prêté par la communauté. Un villageois peut ainsi perdre son droit d'usage s'il ne fait pas usage de son terrain à des fins agricoles. Une telle situation s'est rencontrée à Acaratinga où un citadin, sans aucun lien de parenté avec les Ribeirinhos du village, a obtenu l'autorisation de la communauté d'exploiter un terrain de la communauté il y a dix ans de cela. Pendant cette période de temps pourtant, il est resté vivre en ville (à Santarém) ne revenant qu'occasionnellement établir des abattis sur son terrain en rémunérant certains villageois pour réaliser les tâches agricoles. Cependant, les villageois « permanents » comme ils se dénomment eux mêmes (faisant opposition aux « comunitários que passam ») n'approuvent pas ce genre de pratiques, prétextant que la personne « doit cultiver pour garder le terrain ». Lors d'une réunion communautaire, il fut décidé que si cette personne ne revenait pas travailler le terrain avant la fin de l'année, la communauté serait alors en droit de lui reprendre les terrains prêtés « *Se ele não volta trabalhar nesse terreno, ele vai perder o direito dele, ele não pode ganhar um terreno da comunidade sem fazer nada .. [..] Nós temos*

direito pedir de novo esse terreno não vamos pagar pelo posse dele pois ele demorou trabalhar lá ».

A noter enfin, qu'au sein d'une même communauté, un même terrain peut être habité par des familles successives soit parce que le terrain a été « troqué » ou les *benfetorias* vendues, soit parce qu'une portion de terrain a été cédé à un fils ou une fille (dans quel cas, les parents peuvent demander un autre terrain à la communauté), soit parce que le terrain a été attribuée à un autre villageois après avoir été délaissé par les premiers occupants...

b) Délimitation dans l'espace :

- Division de l'espace entre les communautés

Les délimitations entre les communautés, adjacentes les unes aux autres, sont matérialisés à l'aide de piquets sur le fond de la communauté (10 km) en pleine forêt ou de débroussaillages de la végétation sur quelques mètres. . Ce débroussaillage est généralement réalisé collectivement et réunit les habitants des deux communautés limitrophes. Il se limite cependant en général à la zone à proximité de la rive du fleuve, où se localisent les maisons, les chemins (dénommée pourtant *estrada*- rue- par les locaux) et les sentiers empruntés par les villageois pour circuler d'une communauté à une autre. Souvent cependant, en l'absence de débroussaillage, la seule présence d'arbres référents suffit à matérialiser cette limite: « *A limite com a outra comunidade sai lá da beira aonde tem um jutaizeiro, passa no caminho aonde tem o morototo, e na estrada aonde tem o bacabazeiro*» (Sr Francisco, 63 anos, Acaratinga) .

La limite entre deux communautés est connue par tous les villageois bien qu'il arrive parfois que des conflits naissent sur la position exacte de la séparation, un des villageois revendiquant par exemple une parcelle de terre qui selon le villageois de l'autre communauté empiète sur son territoire. Dans de tels cas, les présidents des deux communautés sont appelés à se réunir pour chercher une solution à l'amiable. Lorsqu'aucun compromis n'est trouvé, ils font alors appels à la Fédération des communautés de la Flona Tapajós et à l'Ibama pour résoudre de manière plus officielle le différent. Les agents de l'Ibama se déplacent alors sur le terrain et, après s'être entretenus avec chaque partie, décident de la limite à retenir en relévant les points GPS exacts. De tels cas sont cependant rares et dans la majorité des situations, les solutions sont trouvées par les villageois eux mêmes.

Les délimitations entre communautés ont cependant évolué dans le temps, en fonction de la croissance démographique de la population Ribeirinha, de nouvelles communautés ayant apparues suite à des migrations au sein de la Flona de noyaux familiaux. Tel est le cas des communautés de Taquara, Marituba ou Prainha II qui ont été fondées suite à la délocalisation d'une ou plusieurs familles issues de communautés déjà existantes, ce qui a, par conséquent, modifié les « frontières » de ces premières communautés. Actuellement, la reconnaissance récente par l'Etat de l'existence de trois communautés indigènes dans la Flona Tapajós remet en cause les limites intercommunautaires existantes. En effet, c'est à présent la FUNAI¹ et non plus l'IBAMA qui est chargé de délimiter les frontières exactes avec les communautés voisines, ce qui n'est pas sans crée des tensions avec ces dernières qui craignent de se voir « voler » des portions de terrain (tensions d'autant plus exacerbées que les villageois ne comprennent pas les revendications de leurs voisins de se déclarer à présent Indiens,

¹ Fondation Nationale de l'Indien (*Fundação Nacional do Índio*)

affirmant qu'ils sont comme eux, *caboclos*, et souvent d'ailleurs apparentés aux mêmes familles... Ils y voient pour beaucoup une stratégie pour récupérer des terres de leurs communautés ...).

Dans le village, la délimitation entre les terrains peut être visible ou non : des lignes de plantations d'ananas peuvent servir à délimiter deux abattis adjacents appartenant à des propriétaires différents, et peuvent apparaître de même en bordure du chemin empruntés par tous les villageois pour officialiser aux yeux de tous cette séparation. Cependant, de façon générale, il est rare que les villageois effectuent un débroussaillage en bordures de leurs terrains pour matérialiser la séparation avec leurs voisins, contrairement aux limites intercommunautaires. Il n'y a pas non plus de barrière entre les terrains sauf lorsqu'il s'agit d'enclos pour les bovins, ce qui est cependant peu fréquent. En revanche, la référence à des arbres ou des palmiers est fréquente pour distinguer les limites des terrains (des concession d'usage en fait..). Il s'agit d'individus émergents de diverses espèces et rarement plantés, qui sont considérés par les villageois comme des « marques vivantes » (« *marcas vivantes* ») pour se réperer dans l'espace. Ainsi, les limites entre les terrains au sein d'une communauté reste souvent invisible pour un oeil non averti mais les locaux (les hommes plus particulièrement) les connaissent de façon précise et les respectent. Un Ribeirinho a bien résumé cela en affirmant un jour : « *Não tem divisão entre os terrenos, só a consciência das pessoas* » .

En revanche, lorsque l'on dépasse les zones agricoles de la communauté, dans la majorité localisée en bordure du fleuve, les limites ne sont pas exactement connues et l'espace redevient communautaire :

« Passado a roça pela frente é área da comunidade. Cada um tem o seu, mas é só uma área. Então é uma área da comunidade toda... ».

Les règles d'usage de ce territoire est de ce fait différent tant pour les pratiques de chasse ou que pour l'extrativisme (cf paragraphe 3).

3.2) Usages des forêts et de ses ressources :

3.2.1) Logique spatiale et temporelle de l'exploitation agricole des forêts: cas de la communauté d'Acaratinga .

3.2.1.1) Logique d'installation spatiale des abattis :

Dans la communauté d'Acaratinga, la grande majorité des abattis est actuellement située à proximité du village (localisé sur la rive même du fleuve Tapajós) dans les forêt secondaires en majorité sableuses. Ces forêts secondaires (*capeiras*) se sont formées suite à l'occupation ancienne des forêts à des fins agricoles par les générations précédentes (parents, grands parents et arrières grands parents des villageois actuels). Actuellement, peu d'habitants établissent leurs abattis sur les terres argileuses du fait de leur éloignement du village. Il faut en effet marcher en moyenne 3 heures pour atteindre ces sols en amont qui se retrouvent essentiellement dans la *Serra*, la forêt située en hauteur. Ces terre sont pourtant bien plus productives que les terres sableuses car elles sont plus humides (*terra fria do barro* par opposition à *terra quente/seca de areia*). On peut de ce fait y être cultiver toute sorte d'espèces qui ne produisent que peu ou pas dans le sable: ex du maïs (*Zea mays L.*), des bananes (*Musa sp.*), du riz (*Oriza sativa L.*), canne à sucre (*Saccharum officinarum L.*) mais

aussi de nombreux arbres fruitiers (oranger (*Citrus sp.*), citronnier, bananier, cupuaçu (*Theobroma grandifolium*), avocatier, poivrier, oranger.....).

Néanmoins, à présent, la majorité des villageois d'Acaratinga limitent leur production à la seule plantation de manioc, préfèrent acheter directement le riz ou de haricots rouges en ville. Or, le manioc (le terme de *maniva* désignant la partie aérienne de la plante, le terme de *mandioca* étant réservé au tubercule) peut être cultivé indifféremment dans l'argile ou le sable, la seule différence étant la meilleure conservation en terre du tubercule dans l'argile :

« *A maniva agüenta mais anos no barro que na aréia. na aréia aguenta um ano, um ano e meio.. porque a aréia esquenta muito, o barro não, é frio. A Aréia é muito mais sólida que o barro. Quando ta chovendo, não fica muito molhando* » (Irudina, Acaratinga, 46 anos)

Les cultures étant orientées principalement sur le manioc, les terres sableuses à proximité du village sont de ce fait favorisées de par leur facilité d'accès (d'autant plus importante que le transport des tubercules de manioc se fait à dos d'homme...).

L'utilisation spatiale des forêts à des fins agricoles a cependant évolué au cours du temps. En effet, contrairement à ce que l'on constate actuellement, les anciennes générations de villageois cultivaient plus fréquemment dans la *terra do barro* afin d'éviter les dégâts causés par une espèce de fourmi très abondante dans les terres sableuses (dénommée localement *sauva*), s'attaquant aux feuilles de manioc et compromettant donc la production de l'abattis. En l'absence de tout traitement possible, les terres sableuses localisées près du village étaient donc délaissées au profit des terres argileuses plus en amont. Or, depuis l'utilisation d'insecticide récente d'insecticide, ce problème a pu être contourné et a incité les villageois à rapprocher les abattis du village, sur les terres sableuses.

La façon dont les villageois désignent certaines formations secondaires témoigne de cette occupation ancienne du territoire. En effet, les parcelles de forêts exploitées par les prédécesseurs plus en amont dans la *Serra*, et laissées depuis des décennies en jachère, sont à présent désignées localement sous le terme de « *capoeirões dos Antigos* » («Forêts secondaires des Anciens»). De même, la présence de plantations pérennes (essentiellement des hévéas) dans les forêts éloignées du village témoigne de la présence d'anciens abattis (« *Plantações dos Antigos* »). Ces abattis étaient fort éloignés si l'on en croit les discours recueillis auprès de personnes âgées. Une villageoise d'Acaratinga âgée de plus de 70 ans raconte qu'étant jeune, elle partait aider ses parents dans un abattis situé à plus de deux heures de marche de la rive du fleuve. Elle quittait le village à 5 h du matin et ne revenait qu'à la tombée de la nuit. Les gens construisaient des abris provisoires près des abattis pour pouvoir y rester la journée entière, voire plusieurs jours d'affilés.

Le choix de la localisation d'un abattis dépend également du type de forêt à travailler (forêt primaire ou forêt secondaire) qui influe sur la fertilité des sols et sur le travail de préparation de la parcelle. Les sols de forêts primaires sont reconnus par les villageois comme étant plus fertiles que ceux des forêts secondaires et donc plus productifs. Cette différence de fertilité se traduit dans le discours des agriculteurs par l'opposition entre « *terra forte da mata* » et « *terra fraca da capoeira* ». La mise en place d'un abattis en forêt primaire requiert un plus grand travail qu'en forêt secondaire au moment de l'abattage des arbres et un plus long délai de séchage de la végétation avant la mise en brûlis de la parcelle. De ce fait, les travaux de préparation de la parcelle en forêt primaire doivent être réalisés plus précocement qu'en forêt

secondaire et dépend donc également de la main d'oeuvre disponible. En revanche, l'entretien de l'abattis est plus simple en forêt primaire du fait de la faible production d'adventices. De plus, l'abattage des arbres en forêts primaires se fait à présent le plus souvent à la tronçonneuse, par conséquent la mise en place d'un abattis en forêt primaire dépend également de la condition financière du propriétaire à se procurer un tel outil ou à employer une personne tiers fournissant ce service avec sa propre tronçonneuse. Le coût élevé de ces deux options limite cependant fortement la majorité des villageois à établir des abattis en forêt primaire.

Outre ces facteurs intervenant dans la logique d'exploitation de la concession d'usage, les villageois de la Flona Tapajós se voient imposer des restrictions de l'Ibama sur la localisation des abattis : ils ne peuvent cultiver ni à proximité de la rive du fleuve (à une distance inférieure à 100 mètres), ni des ruisseaux (à une distance inférieure à trente mètres), ni en bordure des chemins (20 mètres minimum). Il leur est également interdit de déforester les *igapós*, afin de protéger la ressource en eau. Un quota annuel de déforestation leur est de plus imposé pour la mise en place des abattis. Chaque famille doit ainsi déclarer tous les ans la superficie envisagée à déforester, ne pouvant dépasser 1 hectare en forêt primaire et 2 hectares en forêt secondaire. L'installation d'abattis en forêt primaire n'est cependant pas autorisée d'une année sur l'autre, sauf si l'agriculteur n'a pas de forêt secondaire disponible pour cultiver de nouveaux abattis. En revanche, la déforestation de forêt primaire pour faire paître le bétail est formellement interdite. Les agents de l'Ibama délivrent ensuite une autorisation de déforestation (« *Autorização de supressão da vegetação* ») et viennent relever les emplacements exacts (points GPS) des futurs abattis de chaque famille.

Ces mesures imposées par l'Ibama sont cependant bien acceptées par les villageois qui reconnaissent l'importance de préserver les *igapós* pour l'eau, et qui par ailleurs cultivent à présent largement plus dans les forêts secondaires que dans les forêts primaires. Ces restrictions n'impliquent donc pas de changement important dans la gestion même de l'unité de production et ont été de ce fait reconnues et approuvées dans le Plan d'Utilisation Communautaire. A l'inverse, les premières restrictions imposées par l'IBDF étaient bien plus contraignantes pour les villageois qui se voyaient interdire la mise en place d'abattis dans les forêts secondaires âgées de plus de 20 ans, ce qui, comme l'ont souligné Almeida et Silva (1990), impliqua une réduction importante des aires agricoles exploitables et une mise en jachère plus courte des parcelles. Ces mesures ont cependant évolué suite aux revendications des Ribeirinhos et la difficulté de mise en place d'une telle mesure.

La surface totale moyenne des abattis implantés par les familles ribeirinhas dans la Flona Tapajós est d'environ 4 trefas (1 hectare) par an (Faria, 2004). Cette moyenne recoupe celle observée dans la communauté d'Acaratinga. A noter que la taille moyenne des abattis a augmenté avec le temps : en effet, avec l'exploitation du latex de l'hévéa à l'époque (qui représentait alors la première source de revenu pour les familles ribeirinhas), les surfaces nécessaires pour les plantations étaient plus faibles, environ un quart d'hectare annuellement par famille (Faria, 2004). La production étant à présent centrée sur la manioc (dont une grande partie pour l'autoconsommation), les surfaces nécessaires sont de ce fait plus importantes. Les familles possèdent de plus en moyenne 2 ou 3 abattis, à différents stades de récolte de la production.

Le choix de la localisation future de la parcelle dépend également du type d'espèces ligneuses rencontrées dans la parcelle forestière. En effet, l'Ibama tente de limiter la coupe des espèces à haute valeur commerciale (*madeira de lei*). L'agriculteur doit donc faire en sorte de choisir

une parcelle forestière ayant le moins de *madeira de lei* à abattre, au risque de se faire rappeler à l'ordre par les agents de l'Ibama:

« A gente não pode derrubar a Sucubeira, o Itaubeira, o Meraiusareira, o Loreiro, o Tucumazeiro, a Faveira... O Ibama sabe se derruba. Todos os anos, devo tirar a autorização do Ibama para botar roçar. A primeira vez que coloquei por aqui, eles [as pessoas do Ibama] vieram olhar e me proibiram derrubar sucubeira, loreiro, faveiro, itaubeira. Eles vem aqui olhar se não tem paus de lei. Se tiver, por exemplo, que derrubar esta itaubeira, tem que aproveitar ela depois para tirar esteio, para mi aproveitar. Se não dá para mi defendê-la, para mi deixar ela em pé né. Ali, posso derrubar ela, ali quando queimo roçado eu toro ela para levar um esteio por exemplo, para mi aproveitar da madeira, para não estragar.. Se falo que quero duas tarefas de roçado aqui[½ há], eles vem dar uma olhada. Dali, se tiver muito paus de lei, eles me perguntam se não tem um outro canto para botar roça para não derrubar esse paus. » (Cacildo, Acaratinga.)

En dehors de toute restriction de l'Ibama et/ou du Plan d'Utilisation Communautaire, le choix de la localisation du futur abattis dépend de même de la prévision à moyen et long terme de la gestion de l'unité de production par l'agriculteur. Ainsi, des portions de forêts peuvent être écartées du cycle agricole en fonction de la présence de ressources- ligneuses ou non ligneuses- prisées par les villageois . Ces « réserves », telles qu'elles sont appelées localement, peuvent être temporaires ou définitives :

- les réserves temporairement exclues du cycle agricole (« *reservas paradas* ») concernent le plus souvent des portions de forêt se trouvant sur des terres inexploitées n'appartenant à aucun habitant, mais pouvant néanmoins être un jour à nouveau cultivées si la portion de terre est attribuée à un villageois ;
- les réserves permanentes (« *reservas permanentes* ») sont interdites d'usage agricole, soit par la communauté dans le cas de réserve communautaire, soit par le propriétaire de la concession d'usage qui décide d'y conserver définitivement la forêt afin de valoriser les ressources ligneuses ou non ligneuses. Cela concerne notamment les zones riches en *palha de curua* (*Attalea attaleoides*, *Arecaceae*)... :

« Aqui todinho é palhal que não roço. Olha, ia roçar aqui mas por causa dessa palhal eu deixei pois assim da para tirar palha perto da casa » (Cacildo, Acaratinga)

... en espèces ligneuses prisée pour leur bois dans la construction des maisons..

« Ja deixei este pedaço ali, que é mata mesmo, ali tirei para mi fazer roçado, e vou deixar aquela parte ali que é mata bruta que tem muita madeira e vou deixar aquela outra parte ali pois tem madeira grossa que tem só la. Ali vou fazer assim : vou procurar aonde tem áreas mais finas né, que não tem madeira de tirar...de madeira que servi ainda né. Ali vai deixando. Aonde tiver uma bola de madeira, deixa ali, passa na frente. Ali faço assim. Eu escolho aonde botar o meu roçado. Eu deixei área la na beira todinho porque tem minha palha. Eu boto a minha roça aonde não tem outras plantas” (Mateus, Acaratinga)

ou d'arbres recherchés pour la sève, l'écorce, les graines, ou leurs fruits..

“Aqui não queria derrubar, nesta beira do rio, por causa que todas as arvores aqui são arvores produtivas, todas são cumaruzeiro. Tem muito ali, não sei quantos. Eu vendo as sementes em Santarém mas não é todo ano que coleito. Esse ano coleitei e vendi 35 kg, o kilo sai 4 R\$” (Mateus, 50 anos, Acaratinga)

Certains villageois laissent de même des « réserves » pour attirer le gibier près du village, tandis que d'autres laissent stratégiquement des îlots de forêt primaire entre deux abattis pour limiter la propagation du feu dans le cas de brûlis non contrôlé .

3.2.1.2) Gestion de l'abattis dans le temps

La principale culture rencontrée dans les abattis est le manioc. Celui ci est de deux types : toxique (*mandioca*) ou non toxique (*macaxeira*). Vingt variétés de *mandioca* et douze de *macaxeira* ont été relevées dans la communauté d'Acaratinga. Le troc de boutures est pratiqué à l'échelle familiale, communautaire et intercommunautaire. Les différentes variétés de manioc sont rarement séparées dans l'abattis, les boutures des différentes *manivas* étant planté aléatoirement dans le champ. Les Ribeirinhos cultivent en moyenne trois plantations successives dans les abattis (la majorité étant localisée en forêt secondaire et sur terre sableuse). La première plantation (*plantil*) de manioc, de même que l'abattis en soi qui abrite cette plantation, est dénommée localement *roça nova* ou *roça verde* lorsqu'elle est inférieure à un an, puis *roça velha* ou *roça madura* lorsqu'elle est supérieure à un an. Le manioc est généralement récolté après un an, un et demi, mais suivant les variétés, la récolte peut s'effectuer plus précocément vers six mois, ou plus tardivement vers deux ans. Les agriculteurs récoltent graduellement la production, en fonction de leurs besoins alimentaire et de la main d'oeuvre disponible pour extraire les tubercules et préparer la farine de manioc. Peu de familles commercialisent la farine de manioc, la majorité travaille seulement pour leur autoconsommation. Au fur et à mesure de la récolte dans la *roça velha*, l'agriculteur (aidé des autres membres de sa famille) va replanter les boutures des arbustes de *maniva*, sans séparer spatialement dans la majorité des cas les différentes variétés qu'il possède. Cette seconde plantation est appelée *mamaipoca* indifféremment de son stade de maturité (inférieur ou supérieur à 1 an) et désigne ici également l'abattis qui abrite cette seconde plantation (« *vou plantar a mamaipoca* » et « *vou trabalhar na minha mamaipoca* »). Ainsi, une même parcelle peut être encore *roça velha* sur une portion et déjà *mamaipoca* sur une autre. De la même façon, cette *mamaipoca* va être récoltée en moyenne un an plus tard graduellement et replantée au fur et à mesure. La troisième plantation est dénommée traditionnellement *soca*, mais également *segunda mamaipoca*. Dans certains cas, une quatrième culture peut être plantée si la fertilité du sol est jugée encore satisfaisante. Mais bien souvent les Ribeirinhos préfèrent délaissier la terre en jachère après trois cultures successives afin de recomposer la fertilité du sol et pouvoir la recultiver à nouveau dans le futur. Le temps de jachère varie également mais il est en moyenne de 4/5 ans. Toutefois, certaines forêts peuvent être délaissées plus d'une décennie avant d'être à nouveau défricher pour y réinstaller un abattis.

D'autres cultures peuvent être plantées dans la même parcelle que le manioc, séparées ou non de celui ci. Cela concerne le riz, le maïs, les haricots rouges, les pastèques, l'ananas, *jerimum*, *cara*, *batata*, *quiabo*...Le maïs, le riz et les haricots rouges sont plantées et récoltées à des époques particulières, en fonction de la saison des pluies. Cela concerne également les

espèces pérennes qui peuvent de même être plantées au milieu des cultures de manioc, compromettant alors de façon définitive la possibilité de réintégrer la parcelle dans le cycle agricole. Les agriculteurs parlent alors de *reflorestamento* de l'abattis :

« Essa capoeira aqui pode voltar de novo derrubar né, por causa que ela esta reflorestada mais pelas árvores da natureza mesmo, não foi plantando nenhum. Não foi reflorestado pela gente. Se fosse no meu roçado, que tivesse plantado cajueiro, seringueira, mangueira, bacabeiro, não posso mais derrubar porque ela esta reflorestada. Aquilo é com Ipê, jarana, bacurizeiro, Mirindibeira. Aquilo, não é nada que deixar crescer. Mais tarde aquilo vai dar outra produção. Não pode mais derrubar. Aquela capoeira não foi reflorestada ou seja, esta reflorestada mas mais pela natureza mesmo, ela ta voltando de novo a natureza dela mesmo. Pode derrubar de novo. » (Mateus, 50 anos, Acartinga)

Cette stratégie d'usage de l'abattis provient de la volonté de « *segurar a terra* » selon les propos des villageois car ces plantations pérennes donnent une plus grande valeur financière aux concessions d'usage et assurent de ce fait une « sécurité » pour la descendance. Elles sont de plus valorisées directement par les villageois : soit pour leur bois (ex du *mogno*, *pau d'arco*) soit pour leur latex (hévéa), leur sève (*amapa*, *sucubeira*), leur écorce, leurs graines (*cumaru*, *andiroba*), ou leurs fruits (*cupuaçu*, *oranger*, *citronnier*, *piquia*, *cajueiro*, *pupunha*, *palmier bacaba*...).

Ces espèces pérennes sont plantées à différents moments du cycle de l'abattis (*roça nova*, *mamaipoca*, *soca*, voire troisième *mamaipoca*...) en fonction de ce que l'agriculteur évalue le plus avantageux en terme de compromis entre la croissance de la *maniva* et des soins apportés aux espèces pérennes. En effet, le fait de planter tôt dans le cycle ces espèces pérennes permet d'optimiser les travaux de nettoyage des adventices effectués régulièrement dans les abattis en élarguant les contours des arbres dans leurs premiers stades de croissance, leur permettant ainsi de croître plus rapidement. En revanche, l'ombre procuré par ces arbustes après un ou deux ans peut limiter la croissance de la *maniva*, d'où le fait que certains agriculteurs préfèrent planter les espèces pérennes lors de la dernière plantation dans l'abattis.

« Na roça nova, plantei cajus, bacabas e piquias. Tinha também sucubeiras mas não foram plantadas, só zeladas. Assim quando limpei a maniva, aproveitei para limpar essas plantas também. Da um pouco de sombra pela maniva, ela não cresce muito, ela desenvolve menos mas não atrapalha tanto, pois ao mesmo tempo, é bom ter essas plantas depois, pelos filhos... » (Damacen, 39 anos, Acartinga)

Néanmoins, il a été observé que de jeunes individus non plantés (« qui sont de la nature » selon l'expression locale des Ribeirinhos) sont également conservés dans les abattis lorsqu'il s'agit des mêmes espèces valorisées par l'agriculteur -en général les mêmes que celles plantées. De « *mato* » (adventice), ils deviennent alors « *plantas* » puisqu'ils reçoivent les mêmes soins de nettoyage (*zela*) et d'élaguage, au même titre que les espèces pérennes réellement plantées.

« O copaibarana é mato, ele é mato na mata aqui. A gente deixa ela crescer por conta e ele vira mato junto com o mato aqui. Se a gente

cultiva ele, ele vira planta porque ele fica cultivado direito até. Quando cultivei a sucubeira, ele não era mato não. Essa sucuba nasceu logo que o roçado foi queimado. Quando a gente começou capinar, não tiramos ela, deixamos ela crescer, só tiramos mato perto dela. Agora, a gente considera ela como uma planta né, porque ela ta num jeito que nós começamos capinar. Vou dar uma limpada de vez em quando arredor dela para ela crescer mais rápido. Essa sucubeira, a gente uso só pelo consumo mesmo » (Lau, Acaratinga)

Dans le discours de l'agriculteur, celui-ci s'« approprie » en quelque sorte les arbustes, arbres ou palmiers poussant spontanément dans son abattis à partir du moment où ils bénéficient de ces soins :

« Não foi plantando mas a gente trata do plantil : sucuba, pau d'arco, qualquer árvore..Se você trata, quando se forma a madeira, é sua. Porque é você que tratou e seguiu todo o trabalho. É mesmo que ser..olha.. se desse uma criança para ti, quando chega com 16 anos, ele registra como o teu filho. É mesma coisa que de tratar de uma árvore dessa, de uma bacabeira, de cem bacabeiras do tamanhos de essas, é o teu bacabal. Porque eu tratei daquele muda até ficar adulta e ela da produção agora. Se eu faço um roçado e que tenho uma árvore... vou tratar de todas as sucubeiras que tem là. E ali, tem outras árvores, uma bacabeira, e ali não vou cortar, vou tratar dela. Eu tratei deles desde que estavam pequenas, não deixei eles morrer, agora é como se fosse meu.. » (Jurubeba, 70 anos, Acaratinga).

Dans les abattis également, l'arbre sert de division spatiale entre deux plantations lorsque les parcelles sont placées à proximité l'une de l'autre d'une année sur l'autre. Il n'est pas rare que cette division se fasse également grâce à des plantations d'ananas.

« Aqui é um cajueiro que eu plantei. Em cada canto do roçado nós plantamos uma cajueiro, assim a gente sabe aonde começa a primeira roça, a segunda.. » (Lau, Acaratinga).

Dans de rares cas, certains villageois transforment leurs abattis en paturage en plantant des graminées: dans de tels cas, ils savent que la parcelle sera définitivement « perdue » pour une éventuelle culture agricole, la fertilité du sol étant largement appauvrie, les adventices nombreux et l'herbe non propice à la croissance du manioc « *As raiz da grama não deixa mais a maniva crescer* ». Peu de villageois élèvent du bétail, cette activité n'étant pas une activité « traditionnelle » pratiquée par les Ribeirinhos. Dans la communauté d'Acaratinga, aucun villageois n'en possède, dans la communauté voisine seule une famille possède 7 bovins. L'IBAMA limite l'activité à 15 bovins par famille, ce qui est rarement atteint dans tous les cas.

La gestion des adventices est importante pour la croissance de la plantation de manioc. Les agriculteurs ne peuvent pas laisser le *mato* envahir leur plantation d'où les nettoyages réguliers effectués dans les abattis. Ceux ci sont réalisés environ tous les 3 mois et porte le nom de « *capina* ». La *capina* consiste à l'éradication des adventices de faible taille, d'un ou deux mètres de haut environ (« *é a limpeza do mato baixo* »). En revanche, les agriculteurs parlent de « *roçar o mato* » lorsqu'il s'agit de nettoyer un *mato* plus important en taille et en

diamètre, et qui nécessite, par conséquent, un travail plus laborieux que celui de la seule *capina* : ce nettoyage intervient dans la première étape de construction de l'abattis, lors de la coupe de la végétation du sous bois de la forêt avant la mise en brûlis de la future parcelle. Le fait de *roçar* consiste donc à retirer à la machette la végétation du sous bois indésirée dans l'optique d'une mise en culture de la forêt. Dans le forêt secondaire encore relativement jeune (5/6 ans), l'agriculteur va seulement « *roçar* » avant de réaliser le brûlis, car les arbustes, jeunes arbres ou palmiers peuvent être abattus avec la seule machette, étant de faibles hauteur et diamètre. En revanche, dans la forêt primaire, il va effectuer par la suite l'abattage (« *derruba* ») des arbres ou palmiers de plus gros diamètres, nécessitant l'usage d'une hache ou d'une tronçonneuse. Postérieurement à ce travail de « *roçar o mato* », l'abattis prend le nom de « *roçado* ». Ce n'est qu'après la mise en brûlis, qu'elle porte le nom de « *roça* » avec les différentes nuances de *roça nova, madura, mamaipoca ou soca*, vu précédemment.

Les agriculteurs savent cependant que dans une certaine mesure ces adventices peuvent profiter à la plantation de manioc, en limitant la sécheresse à la base des troncs de *maniva* :

« O mato ajuda a maniva crescer. É bom deixar o mato embaixo da maniva porque tem vez que a gente limpa todinho aqui e abre dois, três dias ou até uma semana, ali a maniva seca e morre. Se deixasse um mato no toco da planta [da maniva], a maniva seria bonita ainda. .. Ali, na capina do Chagas, ele não gosta tocar fogo, fica todinho aquele monte de lixo por ali [de mato]. Deixa o mato sustentar maniva para não esquentar o toco da maniva. Se deve deixar o lixo no meio da roça. A maniva não custa crescer quando tem mato embaixo porque o sol esquentava muito o chão. Agora com o capim, não é assim. Ninguém joga o lixo no meio da roça. Mas se deve capinar o mato para ele não crescer.» (Cacildo, Acaratinga).

Etant donnée la faible croissance des adventices en forêt primaire et la plus grande fertilité des sols dans ce type de forêt, le cycle agricole dans un abattis de forêt primaire est généralement plus long que dans un abattis de forêt secondaire (souvent supérieur à trois plantations successives..).

La gestion de l'abattis a évolué depuis quelques décennies du fait d'une évolution même de l'organisation du travail dans les abattis. En effet, à l'époque, les anciens villageois avaient l'habitude de réaliser les gros travaux agricoles de façon communautaire (nettoyage du sous bois (*roça*), abattage des arbres (*derruba*) et mise en brûlis (*queima*)), en travaillant tous ensemble dans les abattis successifs de chaque famille. Ce *mutirão* réunissait aussi bien les hommes que les femmes :

« Os Antigos faziam o mutirão para roçar e derrubar juntos. Mas depois, era só o dono que plantava e tirava a produção da roça. As mulheres ajudaram para fazer a comida e a tarubã [boisson fermentée à base de manioc]. Se bebia muita tarubã no tempo dos roçados. Ela deixava as pessoas porém pois é azeido. As pessoas deixavam de fazer muxirão há mais ou menos 30 anos. Quando era pequeno, ainda tinha. Agora não » (Damacen, 39 anos, Acaratinga).

Cette organisation du travail facilitait donc la mise en place des abattis, d'autant plus difficile qu'ils se situaient principalement à l'époque en forêt primaire. Aujourd'hui, ce *mutirão* a

quasiment disparu, ce qui peut expliquer dans une certaine mesure la difficulté actuelle des familles d'établir des abattis en forêt primaire étant donné le gros travail physique que cela représente.

Actuellement, l'organisation du travail dans les abattis se décline de différentes manières :

- Cas 1 : La main d'oeuvre est familiale, tous les membres de la famille aident dans les abattis : les gros travaux tels que le nettoyage du sous bois à la machette, l'abattage des arbres et la mise en brûlis sont réalisés par les hommes (aidés, le cas échéant, de leurs fils adolescents); les femmes elles participent au nettoyage des adventices dans les parcelles (*capina*), ainsi qu'à la plantation et à la récolte du manioc (conjointement aux hommes). Le transport des tubercules est réalisé aussi bien par les hommes que par les femmes : il n'est pas rare de voir des femmes de plus de soixante ans transporter sur leur dos des sacs d'une trentaine ou quarantaine de kilos sur des centaines de mètres de distance...

- Cas 2 : Les villageois échangent des jours de travail, à charge de réciprocité (système dénommé « *troca dia* »). Il s'agit en fait d'un *mutirão* à plus petite échelle, impliquant un plus faible nombre de personnes (des voisins par exemple). Cela concerne également les plus gros travaux agricoles, la mise en culture étant laissée au soin de chaque propriétaire d'abattis. Cependant, cette pratique semble être délaissée de plus en plus :

« De vez em quando, tem troco de serviço, « troca dia » que se chama: isso é para roçar, não é para plantar porque plantar e capina, tem jeito de dar conta, são coisas mais leves, mas para roçar custa mais.. mas não são todas pessoas que participam na comunidade. Tem pessoas que a gente convida e que não vem. Esse troco de serviço não existe mais para eles. Agora só quer pagar. Agora os aposentados não querem trocar dias com ninguém »
(Cacildo, Acaratinga).

- Cas 3 : Un villageois travaille dans l'abattis d'un tiers (plantation, nettoyage des adventices, récolte du manioc) et bénéficie de la moitié de la production de manioc. Bien souvent, cela concerne les personnes âgées n'ayant plus de fils vivant chez elles pour les aider dans les travaux agricoles et qui ne peuvent s'occuper elles mêmes de leurs abattis. Ce système s'applique également à la fabrication de la farine de manioc : une ou des personnes tiers peuvent aider à réaliser les différentes étapes de fabrication du manioc (épluchage, broyage, extraction du jus toxique, tamisage et cuisson) et bénéficier en contrepartie d'un certain pourcentage de la production finale de farine.

- Cas 4 : La main d'oeuvre est rétribuée financièrement . Les « employeurs » sont le plus souvent des personnes retraitées qui, vu leurs impossibilité physique à réaliser eux mêmes ces travaux, font alors appels à d'autres villageois –le plus souvent de la même communauté– qu'ils payent soit à la journée (*diaria*), soit à la tâche à accomplir, indépendamment du nombre de jours travaillés (« *impletado* »), grâce à leur petite retraite (350 \$R soit environ 120 euros par mois en 2007). Cela concerne également quelques villageois ne résidant pas de façon permanente dans le village et ne pouvant de ce fait réaliser tous les travaux agricoles nécessaire pour l'entretien de leurs abattis (et bénéficiant bien entendu d'une source de revenu suffisante, ce qui n'est pas le cas de la majorité des habitants). Une *diária* s'élève en moyenne à 12 R\$ (5 euros), tandis que le prix de l'*impletado* dépend du travail à réaliser. A titre d'exemple, le nettoyage du sous bois (*roça*) et l'abattage des arbres sur une surface d'un quart

hectare de forêt s'élève en moyenne à 120 R\$ (48 euros). Le nettoyage des adventices dans les abattis sur une même surface s'élève à 40 R\$ (15 euros). Il a déjà été observé que des fils ayant déjà fondé leurs familles peuvent travailler dans l'abattis de leurs propres parents en étant payé par ces derniers. Dans la communauté d'Acaratinga, de nombreux hommes (voire la famille entière : le père et la mère aidés des adolescents) vont ainsi travailler dans les abattis de tiers personnes (souvent étant directement ou indirectement de leur famille) en plus de leurs propres abattis. Ce système de rétribution est généralement préféré au précédent par la personne employée, qui voit là un des rares moyens d'obtenir de l'argent liquide, sachant que les revenus financiers des habitants de la Flona Tapajós sont extrêmement bas et obtenus de façon irrégulière, lors de la vente occasionnelle de sacs de farine de manioc généralement..

Il n'est pas rare que des villageois travaillent temporairement dans l'abattis d'un habitant d'une autre communauté voisine (cas 3 et 4) et dorment sur place lorsque la distance est importante.

Si l'on compare ces pratiques actuellement à celles d'Alemida (1989), il semblerait que l'organisation du travail dans les abattis ait évolué depuis une vingtaine d'années. En effet, celui affirme que les familles Ribeirinhas de la Flona Tapajós « *...présentent les caractéristiques basiques des familles paysannes de la région Amazonienne qui ont développé un système d'usage commun des terres. Les familles ne constituent pas un groupe de travail autolimité. Ses participants, à différentes étapes du cycle agricole, établissent diverses relations de réciprocité avec d'autres groupes domestiques. Certaines tâches, comme la déforestation et la récolte du riz, requièrent des niveaux spécifiques de coopération. La coïncidence dans le temps des étapes du calendrier agricole rapproche différents groupes familiaux qui fixent des modèles d'aide mutuelle* » (Alemida, 1989 : 183). Or, les relations de réciprocité et de coopération dans les travaux agricoles tendant à se perdre actuellement à la faveur d'une rémunération de la main d'oeuvre travaillant dans les abattis. Néanmoins, cet aspect de réciprocité est encore largement présent sur d'autres aspects de la vie quotidienne tels que le partage des produits de la chasse ou de la pêche (cf paragraphe suivant). L'usage commun des terres à des fins agricoles est de même délaissé depuis l'abandon de la pratique du *mutirão* au profit d'un usage plus familial.

Lors de la mise en brûlis, les villageois délimitent une bande d'un ou deux mètres de protection (« *acero* ») autour de l'abattis (celui ci portant le nom de « *roçado* » avant la mise en brûlis, puis de « *roça* » une fois que le feu y est passé). La végétation y est arrachée (jusqu'aux racines superficielles) afin d'éviter une éventuelle propagation du feu. Cette « technique » est traditionnellement respectée bien que la qualité de l'*acero* réalisé semble varier en fonction de la conscience et de la prudence de chaque agriculteur. En effet, occasionnellement, des feux d'abattis envahissent les forêts limitrophes et dans certains cas sont d'une telle ampleur qu'ils s'étendent à plusieurs communautés (de tels cas ont été relatés par de nombreux villageois). Des campagnes de sensibilisation ayant pour objectif d'améliorer les techniques de mise en brûlis ont été réalisées auprès des Ribeirinhos, notamment dans le programme « Bom manejo do fogo » réalisé par l'IPAM (Instituto pela Pesquisa Ambiental na Amazônia, ONG brésilienne) en collaboration avec l'IBAMA/Promanejo. Les villageois, suite aux recommandations faites par cette ONG, ont cherché eux mêmes des solutions et ont établi diverses règles (apparaissant dans le Plan d'Utilisation Communautaire) devant être respectées lors de la mise en brûlis, portant sur la nécessité de réaliser des *aceros* de qualité, sur les heures pendant lesquelles la mise en brûlis peut être réalisée (avant 10 h du matin et après 16 h), sur le nombre de personnes devant être présentes (théoriquement, les voisins doivent être convoqués), sur la direction du vent à prendre en compte...

« Olha tem as regras : você faz o seu roçado, derruba... Para queimar você tem que fazer ramal, o aceiro, para não deixar passar o fogo de um jeito nenhum. Ainda deixei aquele cumaruzeiro grande, não vou derrubar porque esta dentro do roçado, ali a produção dele vai cair tudo dentro do roçado. Ali a gente junta. Os comunitários entendem que se vê deixa o fogo levar quando se faz o roçado, naquele que o fogo entra vai ajuntar tiririca, cipós...vai ficar uma mata muita feia, não vai ter condição para fazer roçado. Se você faz o roçado, você procura o jeito do vento quando você vai queimar, você nunca toca fogo no seu roçado a favor [dele], só contra. Porque ali, ele não levanta aquela torcha grande de fogo, porque ele vai queimando devagar. Tem que procurar o horário; 9 h da manhã é o melhor horário que achei. “ (Présidente de Acaratinga).

Cependant, dans les faits, l'ensemble de ces règles n'est respecté, conduisant certains villageois à adopter des attitudes dangereuses favorisant la propagation du feu. Dans une telle situation, le président du village rappelle à l'ordre les personnes concernée(s) lors de réunions communautaires :

« Uma vez esse vizinho queimou quase a casa do outro comunitário pois ele botou o fogo as 11h. Eu chamei a atenção dele e teve uma reunião com tudo mundo da comunidade. Não da para fazer roçado na beira da estrada mas o roçado dele fica na beira da estrada. A gente já falou e ele continua fazendo. No caso dele, ele vai ter que assumir se a gente chama o Ibama”.

Dans le cas où un villageois ne respecte pas les mesures adoptées collectivement sur cette question de mise en brûlis des *roçados*, il est donc susceptible d'être dénoncé par ces propres voisins. Cependant dans les faits, ceci est très rare, de par les liens sociaux existants entre les villageois (qui sont le plus souvent apparentés). C'est donc avant tout la pression communautaire qui est susceptible d'influencer des changements de comportements mais sans contraintes de résultats. Un exemple a cela est l'expulsion d'un villageois d'une des communautés suite aux dégâts causés par ces incendies non contrôlés lors de la mise en brûlis de ces parcelles (dû selon les dires des villageois à sa négligence pour faire des *aceros*).

3.2.2) Activités des villageois en forêt autres que l'agriculture :

Les pratiques liés à l'environnement se basent sur les connaissances traditionnelles forestières liées à la distribution des ressources animales et végétales. Outre le travail dans les abattis, les villageois se rendent fréquemment en forêt pour y chasser, extraire des lianes, des plantes médicinales, des feuilles de palmiers, des fruits et des graines ou y abattre des arbres pour l'utilisation domestique .

3.2.2.1) Chasse :

La chasse est largement pratiquée par les Ribeirinhos de la Flona Tapajós. Avec la pêche, elle fournit les apports en protéines indispensables. Dans la plupart des familles, au moins une personne est habituée à chasser fréquemment ou occasionnellement, très majoritairement des hommes (adultes et adolescents). Quelques rares femmes disent chasser ou avoir chassé,

seules ou accompagnées de leurs maris, mais cela concerne le plus souvent des femmes maintenant âgées.

De très nombreuses espèces sont chassées :

- des mammifères : *veado* (*Mazama americana*), *paca* (*Agouti paca*), *catitu* (*Tayassu tajacu*), *cutia* (*Dasyprocta leporina*) tatou (*Dasyus novemcinctus*, *Cabassous unicinctus*), *capivara* (*Hydrochaeris hydrochaeris*), *macaco prego* (*Cebus apella*), *porco da mata* (*Pecari tacaju*),
- des reptiles : *tracajá* (*Podocnemis unifilis*), *jabuti* (*Geochelone carbonaria*, *Geochelone denticulata*), *tartaruga* (*Podocnemis expansa*), *jacaré* (caïman),
- des oiseaux : *Inhambu* (*Taoniscus sp.*) ...

Le choix de chasser en forêt primaire ou en forêt secondaire dépend de la connaissance de la distribution du gibier convoité, de la condition physique du chasseur (pour atteindre les forêts primaires éloignées...) et de la facilité de circuler dans ces deux types de forêts. La chasse en forêt secondaire est rendue plus difficile car le sous bois est plus dense qu'en forêt primaire, ce qui complique les déplacements : « *É muito ruim caçar na capoeira, é muito fêio, tem muitos cipós, muito mato.. A mata é bem mais limpa, é mais fácil para caçar..* ».

Les chasseurs expérimentés ont une bonne connaissance générale de l'écologie des animaux (habitudes de vie, habitats, alimentation). Ils connaissent ainsi les endroits stratégiques où guetter à l'affût ou où repérer le gibier, qu'il s'agisse des points d'eau en forêt où celui-ci vient s'abreuver ou se laver (« *lugar aonde os porcos vão tomar banho* »), des peuplements d'arbres dont les fruits sont particulièrement prisés par un certains types de gibier (chaque animal ayant ses fruits préférés...), ou des habitats préférés de chaque gibier...

Le territoire de chasse est très vaste, occupant potentiellement l'ensemble de la superficie des communauté (dans le cas d'Acaratinga, 10 km de fond sur 4 km de large). Cependant, la majorité des villageois chassent à proximité de la communauté, soit dans les forêts secondaires les plus proches, soit dans les forêts primaires à 1 ou 2 h de marche. Un chasseur expérimenté d'une soixante d'années souligne les changements de pratiques de chasse des nouvelles générations qui ne s'aventurent plus aussi loin en forêt que leurs prédécesseurs, qui n'hésitaient pas à aller chasser dans la grande « *matona* » durant plusieurs jours (le terme « *matona* » insistant sur l'éloignement de la forêt primaire par rapport à la rive du fleuve) . En l'absence de points d'eaux dans certaines portions de forêts, le parcours de chasse était alors organisé en fonction de la présence de zones abondantes en certaines lianes qui approvisionnaient les chasseurs en eau. Ceux ci laissaient s'égoutter l'eau présente dans ces lianes dans des récipients pendant plusieurs heures avant de pouvoir la boire ou se laver (technique du *xafari*).

Diverses techniques de chasse sont utilisées suivant le type gibier chassé : chasse diurne ou nocturne, avec ou sans chien(s), avec ou sans fusil (prise des proies à la main lorsqu'il s'agit de *jabuti*, de *tracajá* - deux espèces de tortues- ou de tatou par exemple), solitaire ou en binôme, chasse à l'affût dans les arbres ou le long d'un layon...

La technique du *ramal* (layon de chasse) est très répandue. Elle consiste à réaliser un layon d'une centaine de mètres en forêt -généralement réalisé dans la journée avec une machette- où le chasseur revient chasser pendant la nuit en circulant sans bruit sur ce layon (la végétation ayant été retirée). Une fois utilisé, celui ci est délaissé pendant une certaine période car, suivant la croyance (et l'expérience) des villageois, les animaux n'y reviennent pas. La fois

suivante, le chasseur doit donc réaliser son layon soit dans une autre portion de la forêt soit dans la continuité du précédent. Ainsi, au fil du temps, de véritables réseaux de layons forestiers sont créés et s'entremêlent, aussi bien en forêt primaire qu'en forêt secondaire. Cependant, les chasseurs sont conscients que la densité de ces layons ne doit pas être trop importante, au risque de faire fuir les animaux (« *Se o caçador faz cada noite uma trilha, ele limpa muito a mata. Se tem demais trilhas, a caça muda para outros lugares* »). La bonne connaissance de ces réseaux de ces layons permet aux chasseurs de circuler d'un terrain à un autre dans tous les types de forêts, à la recherche de gibier mais aussi de lianes, feuilles de palmiers ou plantes médicinales. Certains layons sont de plus entretenus par les chasseurs au cours des ans afin d'y revenir chasser de temps en temps.

Théoriquement, si un chasseur souhaite chasser sur le terrain de son voisin (soit parce qu'il y connaît un arbre qui attire le gibier convoité, soit parce qu'il souhaite y réaliser un *ramal*), il doit en demander la permission à ce dernier, celui-ci ne refusant généralement pas l'accès à ses forêts. Parfois même, le gibier chassé sera alors partagé avec lui pour le remercier. En revanche, si le propriétaire découvre au cours d'une sortie en forêt un nouveau layon sur son terrain sans en avoir été averti, il ira se plaindre auprès du président de la communauté, en estimant que cela est un manque de respect à son égard. Cependant, ces règles locales d'accès aux forêts concernent le territoire relativement proche du village. En effet, comme l'a souligné un jour un villageois, les forêts situées au delà des zones fréquentées pour les abattis bénéficient d'un autre statut: « *Passado a roça pela frente é área da comunidade. Cada um tem o seu, mas é só uma área. Então é uma área da comunidade toda ...* ». Ainsi, bien que les terrains de chacun se prolongent jusqu'au 10 km de fond, passée une certaine limite- non définie précisément- le territoire devient d'usage collectif. Cette limite est en fait celle au delà de laquelle les forêts ne sont plus utilisées à des fins agricoles : il s'agit non pas seulement de l'espace occupé par les abattis actuels mais aussi par les abattis passés. Par conséquent, cela concerne l'ensemble des forêts secondaires, voire certaines portions de « *mata* », lorsque celles-ci désignent- dans le discours des villageois- des « forêts secondaires redevenues matures ».

L'accès aux forêts des autres communautés est lui aussi interdit (cette restriction étant mentionnée dans le Plan d'utilisation communautaire), sauf si un villageois a obtenu l'autorisation formelle du président de la communauté voisine de s'y rendre. Cependant, dans le cas de la communauté d'Acaratinga, les villageois se plaignent de l'intrusion dans leurs forêts (en général, celles très éloignées de la rive du fleuve) de personnes d'autres communautés.

“Particulares de fora da comunidade não podem entrar aqui caçar ou pescar porque tudo mundo sabe que na margem do rio tem moradores. Se alguém quer pescar ou caçar, tem que pedir autorização aos moradores. Dali tudo bem, a gente deixa. Agora, esse que vem, pesca, mergulha, pega muitos peixes e vai embora, que fica com fome somos nós” (Sra Alvina, 72 ans, Acaratinga).

Il est souvent difficile d'identifier les intrus, les sentiers de chasse étant découverts postérieurement toujours loin en forêt. Lorsque malgré tout, des habitants d'une communauté voisine sont suspectés, le président de la communauté « lésée » convoque le président de l'autre communauté pour qu'il puisse prendre les mesures nécessaires, en avertissant les villageois concernés, souvent à l'occasion d'une réunion communautaire. Si les personnes récidivent, il seront à nouveau rappelés à l'ordre une deuxième fois par la communauté. Par

contre s'ils persistent toujours à chasser sur le territoire de la communauté voisine, ils seront par la suite dénoncés à l'Ibama qui prendra alors des mesures plus officielles (amendes, retrait du fusil...). Cependant dans les faits, ce recours à l'ibama est peu fréquent.

Le gibier chassé, lorsqu'il est de grande taille, est souvent partagé entre les membres du même noyau familial (soeurs, oncles, tantes...) La viande -tout comme le poisson- est parfois aussi vendue auprès d'autres villageois de la communauté (environ 1 euro/ kilo), voire troquée contre de la farine de manioc ou d'autres aliments de la ville (sucre, café, huile...). En revanche, la vente hors de la communauté et hors de la Flona est strictement interdite. Cette règle a été approuvée collectivement par les Ribeirinhos de l'ensemble de la Flona pour protéger leurs ressources cynégétiques et piscicole et est de ce fait inscrite dans le Plan d'Utilisation Communautaire.

“Quando a gente viu que tinha invasões com a caça ou a pesca no Tapajós, muitas delas para vender fora pois eram profissionais, nós queriam proibir. Fomos numa reunião com o Ibama e ele ajudou fazendo a lei para proibir vender fora da Flona. Agora, com autorização do Ibama, dá para fazer criação (até para vender). Da para vender o comprar da Resex [segundo ele]”. (Sr Jururbeba, 70 ans, Acaratinga)

Cette mesure tranche cependant avec les pratiques passées de certaines familles ribeirinhas qui tiraient elles aussi l'essentiel de leurs ressources à travers la vente de gibiers (ou de poissons). Si une personne va à l'encontre de cette règle et commercialise hors de sa communauté les produits de la chasse, elle est prise à partie par les autres villageois. Cependant, dans de rares cas, les villageois peuvent accepter que l'un de leur membre vive temporairement de la vente de gibier ou de poisson, dans le cas où il ne peut prétendre survivre des produits de l'abattis (cas d'une mauvaise récolte par exemple ou de l'impossibilité de travailler dans l'abattis pour des raisons de santé...). La rigueur de l'application de cette règle est donc fluctuante à l'échelle locale, bien qu'à l'échelle des politiques publiques (l'Ibama ici) cette mesure ne peut être négociée.

Certaines communautés possèdent en outre des quotas de chasse par famille . Le village de Jamaraquá a ainsi instauré une telle règle afin de ne pas épuiser ses ressources en gibier et assurer que les prélèvements soient équitables entre les familles. Dans d'autres communautés en revanche, il n'y a pas de quota fixe, la seule règle étant que le prélèvement de gibier ne doit pas être abusif, c'est à dire qu'il ne peut dépasser les propres besoins des familles :

“Aqui em Acaratinga, não tem essa lei de Jamaraquá, não tem uma quantidade de caça por família. A lei daqui é da gente ser controlado. No caso que você vai no mato, deu a sorte de matar um veado, você não vai comer ele só num dia. Ali, vende ou deu pelos vizinhos, pelos comunitários. Dali se você matou hoje, você não vai matar de novo amanhã” (Mateus, 50 ans, Acaratinga).

Le gibier est donc géré de façon communautaire, les prises des uns ne devant pas compromettre les stocks de gibiers disponibles pour les autres.

Enfin, les croyances locales influent elles aussi sur les pratiques de chasse et la fréquence des prélèvements de gibier. En effet, les Ribeirinhos croient à l'existence de la *curupira*, un petit homme invisible vivant dans la forêt, considéré localement comme le « propriétaire de la forêt

et des animaux » (« *o dono da mata e da caça* ») ou comme le « contrôleur de la forêt » (« *fiscalizador da mata* ») . Le chasseur qui prélève beaucoup de gibier (c'est à dire, au delà du besoin de sa famille) est susceptible d'être dérangé par la *curupira* pendant ses activités de chasse: celle ci peut l'égarer en forêt en le faisant revenir sur ses pas des heures et des heures sans qu'il retrouve son chemin, se transformer en divers type de gibiers sans jamais se laisser attraper, faire du bruit autour de lui, le renverser dans son hamac en forêt... De nombreux villageois craignent ainsi de lui déplaire en chassant abusément, tandis que d'autres n'osent s'aventurer loin en forêt de nuit de peur de l'y rencontrer. Cette croyance en la *Curupira* se retrouve en outre chez l'ensemble des Ribeirinhos du bassin amazonien.

3.2.2.2) Extractivisme forestiers : produits ligneux et non ligneux

° Ressources ligneuses :

* *Reboisement* (« *Reflorestamento* »)

Les Ribeirinhos influencent la composition floristique des futures forêts à travers la plantation d'espèces pérennes et l'attention portée à certains adventices dans leurs abattis. De par ses pratiques agricoles, ils créent ainsi des espaces forestiers répondant à leurs besoins en telles ou telles ressources, le plus souvent à proximité des habitations.

Cette modification de la composition floristique se fait également à travers la plantation directement dans le sous bois forestier d'espèces normalement plantées dans les abattis. La portion forestière ainsi enrichit prend le nom de « *plantil na mata/ na capoeira* ». L'avantage de cette pratique est l'absence de sécheresse en forêt qui augmente les chances de survie et de croissance des plants :

« *É bom plantar no mato por causa do sol. No verão, o sol é muito quente e lá dentro da mata, a quintura não dá muita força. Não tem prejuízo por causa do verão pois a mata protege. Lá na roça, no limpo, a terra aguenta muito. E ali, morre a planta.* » (Jurubeba, 70 ans, Acaratinga)

L'agriculteur veille à ce que le *mato* n'empêche pas la croissance des plantes, en nettoyant occasionnellement la base des tiges puis des troncs (à noter que le terme « *planta* » dans le discours des ribeirinhos est réservé aux végétaux réellement plantés par l'homme, les végétaux forestières non plantés (« *da natureza* ») étant eux dénommées « *mato* » voire « *espécies* »). Passé un certain stade de croissance de ces jeunes plants, l'agriculteur fait une ouverture dans la végétation en abattant certains arbres aux alentours afin de faciliter leur accès à la lumière et leur donner l'espace nécessaire pour croître. Cet enrichissement de la forêt à travers la plantation d'espèces pérennes et l'entretien fréquent des plants est considéré par les villageois comme une « culture » en soi de la forêt, comme en témoigne la dénomination locale de ce type de forêt de « *capoeirão ou mata cultivada* » (« forêt secondaire ou forêt primaire cultivée »).

* *Coupe du bois*

L'abattage des arbres pour l'utilisation des bois est réglementé à l'échelle de la communauté. Les villageois n'ont pas de quotas d'arbres pouvant être abattus par an et par famille : leur prélèvement se fait en fonction de leur besoin en bois de construction (construction d'une maison, d'une cabane, d'une pirogue...). En revanche, sous la pression de l'Ibama, le bois brut

ne peut être vendu en dehors des membres de la communauté, seuls les produits finis tels que des pirogues ou des meubles peuvent être vendus dans les villages voisins de la Flona Tapajós, voire à l'extérieur. Cette restriction sur la vente de bois a été par la suite votée par les villageois eux mêmes lors de l'élaboration du Plan d'Utilisation Communautaire afin de protéger leur stock de bois. Dans le passé en effet, de grandes quantités de bois ont été extraites des forêts des communautés et ont conduit à une raréfaction de certaines espèces ligneuses près des villages : soit parce que les propres villageois ont vendu de plein gré des arbres entiers à des acheteurs extérieurs à la Flona (qui venaient alors eux mêmes abattre ces troncs directement sur les terrains des villageois) soit parce que des intrusions fréquentes dans la communauté ont engendré des prélèvements abusifs.

De même, il est interdit à un villageois d'abattre des arbres pour en faire don à des personnes tiers d'un autre communauté de la Flona (que ces personnes, soit ou non apparentées), quand bien même ces arbres se situent sur son propre terrain.

Lorsqu'un villageois souhaite abattre un arbre, il doit en avertir le président de la communauté, et ce même si l'arbre se trouve sur son terrain. Cette mesure permet ainsi à ce dernier de savoir si les abattages en forêt sont vraiment l'oeuvre des propres villageois ou dû à l'intrusion de personnes étrangères (les échos des coup de hache ou de tronçonneuse d'arbre étant perceptibles depuis le village même si l'abattage a lieu loin en forêt). Elle facilite donc en quelque sorte la surveillance des ressources par la personne responsable en premier lieu de l'application des règles dans la communauté. Il est fréquent qu'un habitant demande la permission à un autre villageois d'abattre un arbre sur son terrain. Cela dépend de l'espèce convoitée mais aussi de la facilité d'accès de l'arbre à abattre. *Les prélèvements sont relativement faibles dans la communauté d'Acaratinga : le bois sert essentiellement à la construction des casas de farinha, (carbets où sont réalisés les différentes étapes de fabrication de la farine de manioc), des maisons (la majorité étant cependant encore en feuilles de palmier curua (Attalea attaleoides, Arecaceae) et des pirogues.*

Certaines espèces d'arbres bénéficient de plus d'un mode particulier de gestion. Il s'agit d'une part des espèces qualifiées de « *madeira de lei* » (espèces dont le bois a une valeur économique reconnue) et d'autre part d'espèces qualifiées localement de « *madeira prima* » :

- « *Madeira de lei* »

L'abattage des espèces considérées « *madeira de lei* » est réglementé par l'Ibama. Certaines espèces sont strictement interdites à l'abattage (ex : *mogno* (*Swietenia macrophylla* King), *sucuuba* (*Himatanthus sucuuba*), *itauba* (*Mezilaurus itauba*), *faveira*, *palmier Tucumã* (*Astrocaryum tucuma* sp.), *angelim* (*Marmaroxylon racemosum*), *castanha-do-pará* (*Bertholletia excelsa*), *sucupira* (*Bowdickia nitida*) . L'abattage de certaines autres espèces de *madeira de lei* est toléré à condition toutefois que le président de la communauté retire une autorisation spéciale auprès de l'Ibama pour les villageois en faisant la demande (et sachant que le bois est strictement réservé à un usage local). Cependant, les arbres morts dont le bois peut être valorisé sont privilégiés par les villageois à l'abattage des arbres « sur pied » encore vivants. De plus, lors de leurs visites annuelles sur les concessions d'usage, les agents de l'Ibama s'assurent que le défrichement des parcelles forestières où seront localisés les futurs abattis n'implique pas l'abattage de une ou plusieurs « *madeira de lei* » . Si tel est le cas, il est demandé aux agriculteurs de laisser les arbres sur pied dans la parcelle ou de délocaliser les futures parcelles agricoles.

- « *Madeiras primas* »

Les espèces dénommées localement « *Madeiras primas* » sont les arbres, ou palmiers, valorisés avant tout pour leurs produits non ligneux (résines, fruits, graines..) à des fins alimentaires (ex : fruits du piquia, fruit du palmier bacabeira), médicinales (ex : sève da sucuba, « huile » du copaiba, graines d'Andiroba), *combustible* (ex : sève du jutaizeiro), et qui ont une grande importance dans la consommation directe des familles. Ces espèces ligneuses sont d'ailleurs souvent celles qui sont plantées dans les abattis. Certaines peuvent par ailleurs appartenir parallèlement à la catégorie « *madeira de lei* ». Etant donnée l'importance d'usage des produits dérivés de ces arbres pour l'ensemble des villageois, ceux-ci leur accordent plus de valeur sur pied que pour leur bois. De ce fait, ils s'accordent à dire qu'il ne faut pas les abattre. De plus, leur gestion est pensée à l'échelle de la communauté, et dépend en outre de la connaissance écologique des ribeirinhos de l'abondance de ces espèces dans les forêts. En effet, dans le cas où un villageois veuille malgré tout extraire le bois d'une de ces « *madeira prima* », il doit obtenir le consentement préalable des autres habitants et ce, même si l'arbre en question se trouve sur son terrain. Il peut être alors interdit par les autres villageois d'abattre telle ou telle « *madeira prima* » si l'espèce en question est peu abondante dans les forêts proches du village, son abattage se révélant par conséquent préjudiciable pour les autres habitants. Dans ce cas, un autre villageois lui accordera le droit d'abattre le même arbre sur son terrain si cette espèce y est plus abondante. L'accès aux produits dérivés de ces « *madeira prima* » est généralement autorisé par le propriétaire du terrain aux autres villageois, à partir du moment où il en est averti.

La gestion des ressources ligneuses est ainsi avant tout collective dans les communautés de la Flona Tapajós, comme en témoignent les propos avancés par un ribeirinho :

« É porque aqui o documento [le Plan d'Utilisation Communautaire] é só um, esse terreno é o meu, esse é o teu, mas o documento é coletivo não é individual, cada um não tem o seu não. Se fulano derruba lá aonde tem varias árvores de pau d'arco, qualquer um da comunidade pode ir lá no Ibama e dizer « olha, fulano tá derrubando uma área que tá reflorestada. Então posso ir ver o vizinho se vai derrubar uma madeira irregular, eu posso ir lá e pedir para ele se ele tem a ordem para ele fazer esta derruba ». (Mateus, 50 ans, Acaratinga).

° Ressources non ligneuses :

Le palmier *attalea atteleoides*, dénommé localement « *palha de curua* », est d'une grande importance culturelle pour les Ribeirinhos étant donné l'utilisation de ses feuilles dans l'élaboration des toitures et murs des maisons et carbets traditionnels. Les toitures sont renouvelées en moyenne tous les 2 ou 3 ans à la fin la saison des pluies (fin mai, début juin). A cette époque, femmes et hommes se rendent alors en forêt pour couper les jeunes feuilles encore en phase de croissance (appelées *palha verde*) qui se présentent sous forme de tige (*a guia da curua*). Seule une *guia* par palmier est retirée (correspondant à une seule feuille), la seconde *guia* présente, plus petite, étant volontairement laissée pour mûrir et être récoltée par la suite (« *guia renovada* »). Celle-ci a besoin de 3 mois pour arriver à maturité et devenir une *palha verde madura*, susceptible d'être retirée (Photo 1). Cependant, si la demande est importante à un certain moment, les villageois peuvent retirer ces *guias renovadas* encore de petites tailles, ce qui suppose en contrepartie en retirer un plus grand nombre pour pouvoir atteindre la même quantité de surface de feuilles de palmier au final. Une trentaine de *guia de curua* est ensuite regroupée pour former un *feixo* qui est transporté jusqu'au village (aussi bien par les hommes que par les femmes). La construction

d'une maison nécessite en moyenne 10 *feixos de palha de curua* (Photo 2). Les *guias* sont alors ouvertes et les jeunes feuilles sont tressées (Photo 3). Elles sont par la suite laissées sécher au soleil pendant plusieurs jours avant d'être utilisées pour l'élaboration des murs, toitures ou portes des maisons (Photo 4).

Ce palmier se rencontre aussi bien en forêt secondaire que dans les forêts primaires mais pour des raisons pratiques (les *feixos* à transporter pesant plus d'une trentaine de kilos.), les villageois privilégient les forêts proches du village. Les zones riches en *palhas* sont de ce fait souvent conservées afin de bénéficier d'une réserve disponible proche des habitations. L'extraction de feuilles de palmier *curua* est autorisée sur toute la communauté sans aucun quota : les villageois peuvent accéder aux palmiers présents sur les terrains des voisins à partir du moment où ces derniers sont avertis (s'il s'agit d'en retirer en grande quantité). Certains villageois vendent les *feixos de palha de curua* environ 3R\$.



Photo 1. Guia da palha de curua (*attalea atteleoides*)



Photo 2. Feixo de palha de curua



Photo 3. Tressage de la feuille du palmeir de curua



Photo 4. Disposition des feuilles tressées sur la charpente des maisons

La collecte des lianes, utilisées dans la construction des maisons (comme corde pour relier les feuilles de palmier entre elles et à la charpente), se fait aussi bien en forêt secondaire qu'en forêt primaire. La liane *taracua* (*Araceaea*) est abondante dans les forêts secondaires et est de manière générale la plus fréquemment utilisées par les villageois du fait de sa grande

disponibilité. Une autre liane prisée est la liane *titica* (*Falisia sp.*, Sapindaceae) : elle est considérée de meilleure qualité que la précédente car plus résistante. Pour s'en procurer les hommes doivent se rendre dans les forêts primaires éloignées (*matona*) car elles ne se trouvent plus dans les forêts secondaires ou les *matas finas* près du village. Il n'y a pas de zones privilégiées en forêt pour extraire les lianes : elles sont retirées de façon opportuniste, lors d'un déplacement en forêt pour se rendre dans l'abattis ou au détour d'un trajet de chasse.

Concernant les plantes médicinales, les principaux produits forestiers valorisés sont les graines d'Andiroba, le lait de la sucubeira et l'huile de copaiba. Certains écorces d'arbres sont de même extraites tel que la *casca doce*. La localisation exacte des arbres recherchés pour leurs produits médicinaux n'est pas toujours divulguée par les habitants au reste du villageois, de peur que certains surexploitent ces arbres à des fins économiques (l'écorce de l'arbre *casca doce* par exemple a une grande valeur économique mais elle ne peut pas être retirée en trop grande quantité sous peine de faire mourir l'arbre).

Certains villageois peuvent marcher sur de longues distances en forêts pour atteindre les arbres recherchés. Les habitants de Pedreira se rendent en groupe pour atteindre les zones forestières à plus de trois heures de marche (toujours sur le territoire de leur communauté) où les peuplements d'Andiroba sont abondants afin d'y récolter en grande quantité les graines qui seront valorisées pour la fabrication d'huile d'andiroba (et commercialisées). De même, les villageois de São Domingos se rendent dans une zone forestière très éloignée de leur communauté pour récolter ces graines, dans des portions de forêt situées à l'opposé de la Flona, du côté de la BR 163, où la peuplement de cette espèce est abondant. Vu la distance, les personnes s'y rendent en voiture (en passant par une piste traversant d'ouest en est la Flona à hauteur de Jaguarary) et passent plusieurs jours sur place pour la récolte des graines avant de revenir au village.

3.3) Rapports à la ville des Ribeirinhos de la Flona Tapajós

La population d'Acaratinga (en juillet 2007) regroupe 107 personnes résidentes (**Figure II**), réparties en 22 familles (le nombre de familles correspondant ici au nombre de foyers, suivant la définition donnée par les villageois). La moyenne d'âge y est de 23 ans chez les femmes et 25 ans chez les hommes. Une vingt troisième famille a gardé des terres dans la communauté mais vit cependant dans le village voisin de Maguary depuis de nombreuses années. Son statut dans la communauté est de ce fait ambiguë : certains villageois ne la considère plus comme faisant partie d'Acaratinga, tandis que d'autres la comptabilise comme une famille à part entière étant donné la présence de son terrain dans la communauté.

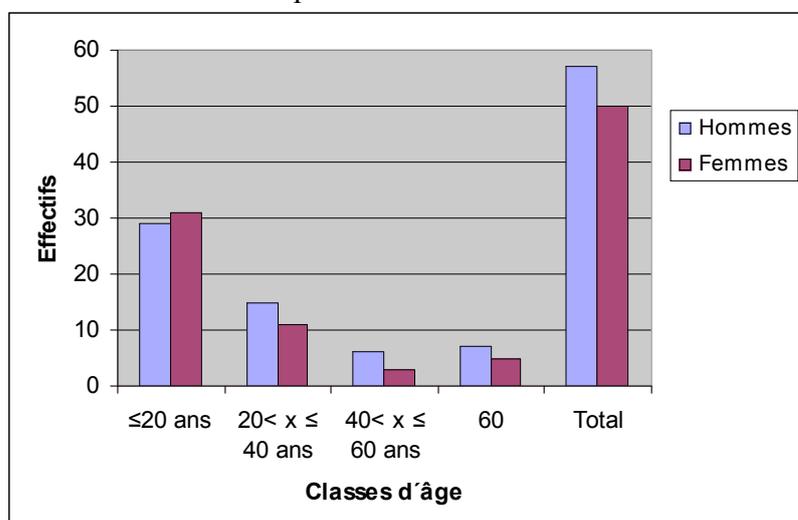


Figure II. Démographie de la population résidente dans la communauté d'Acaratinga (relevé mi 2007).

Les descendants des familles originelles d'Acaratinga constituent la majeure partie des habitants. Cependant de nombreuses personnes issues des villages voisins, voire extérieures à la Flona Tapajós se sont par la suite intégrées à la communauté à travers des liens de parenté et de mariages formels ou informels (concubinage). En effet, sur les 22 familles résidentes à Acaratinga, 15 d'entre elles sont composées d'au moins un des conjoints né dans la communauté (dont 5 avec les deux conjoints qui sont nés et ont grandi dans cette communauté, **Tableau I**) :

A- Les deux conjoints sont nés à Acaratinga	B- Un des conjoint est né à Acaratinga- l'autre est originaire d'une autre communauté la Flona Tapajós	C- Un des conjoint est né à Acaratinga- l'autre conjoint n'est pas originaire de la Flona	D- Un des conjoint est originaire de la Flona (hors Acaratinga)- l'autre conjoint n'est pas originaire de la Flona	E- Les deux conjoints sont originaires de la Flona Tapajós, hors Acaratinga	F- Aucun des deux conjoints n'est originaire de la Flona Tapajós
5	5	5	3	2	3

Tableau I : Origines des familles résidentes à Acaratinga (nombre de familles)

Catégorie B : Pour quatre de ces cinq familles, ce sont les époux qui sont originaires de communautés voisines et qui sont venus s'installer sur les terres que leurs femmes respectives ont hérité de leurs parents. Leur venue remonte à plus de 40 ans pour deux d'entre eux. Dans la cinquième famille, l'épouse est originaire d'un village voisin mais a passé une partie de son adolescence à Acaratinga lorsque ses parents sont venus s'y installer (Famille de la catégorie E).

Catégorie C : Pour deux de ces familles, ce sont les hommes originaires d'Acaratinga qui sont partis adolescents étudier en ville (à Santarém), et qui y sont restés travailler. Chacun y a fondé par la suite une famille avec des épouses « citadines ». Ces deux familles se sont installées par la suite dans la communauté native du chef de famille, avec leurs enfants respectifs (dont certains cependant ne sont pas apparentés aux chefs de famille mais seulement aux mères -*filhos de criação*).

Les conjoints extérieurs à la Flona Tapajós des 3 autres familles sont apparentés et originaires de Manaus : il s'agit d'un frère et d'une sœur de sang venus s'installer dans le village de leur mère, originaire d'Acaratinga, après avoir ayant passé la plus grande partie de leur enfance à Manaus avec elle. Chacun a rencontré un conjoint « local » dans la communauté et fondé une famille. Leur propre père (48 ans), originaire de Manaus et divorcé de leur mère, est venu également s'installer dans le village de son ex épouse il y a 8 ans où il s'est remarié avec une jeune fille du village de 14 ans (avec qui il a eu deux enfants). Par la suite, les parents et le frère de cet homme sont venus l'y rejoindre (catégorie F).

Catégorie D : Deux de ces familles sont composées de deux sœurs originaires de la communauté voisine de Jaguarary qui ont épousé deux frères arrivés à l'âge adulte à Acaratinga avec leurs parents originaires du sud du Brésil (cf catégorie F). Dans la

troisième famille, la femme est originaire de Santarém et l'homme de Maguary (cet homme est venu s'installer à Acaratinga avec ses parents, cf. catégorie E).

Catégorie E : Il s'agit d'un couple de personnes âgées originaires de la communauté de São João (dans la Flona Tapajós) d'où ils ont été expulsés à l'époque par les agents de l'IBDF. Accompagnés de leurs 9 enfants, ils se sont alors installés dans la communauté de Maguary pendant 20 ans puis ont déménagé pour Santarém pendant 6 ans (problèmes personnels à Maguary qui empêchait la famille d'y rester). Ils ont finalement décidé de s'installer définitivement dans la Flona Tapajós il y a 8 ans de cela, en troquant leur terrain de Maguary avec celui d'un villageois d'Acaratinga à présent décédé et sans descendant.

Catégorie F : Ces familles ont des origines complètement extérieures à la Flona :

- un couple de colons « blancs » originaires du sud du pays, descendants de parents hongrois et russes ayant immigré au Brésil : après avoir travaillé sur la Transamazonienne de nombreuses années comme agriculteurs, ils ont fini par s'installer dans la communauté il y a 17 ans de cela. Deux des enfants ont à présent fondé chacun une famille dans la communauté avec des épouses de communautés voisines (catégorie D).

- un couple de personnes âgées originaire de Manaus, venu s'installer il y a 7 ans dans la communauté car l'un des fils s'est marié à l'époque à une femme native du village partie travailler quelques années à Manaus. Ces deux personnes font cependant souvent l'aller retour avec Manaus, y passant plusieurs mois à intervalles réguliers (pour des raisons de santé). Elles ont été rejointes par un autre fils (frère du premier) et de sa femme, originaire également de Manaus, avec qui elles partagent la même maison de paille dans la communauté (le fils et la belle fille ayant fui Manaus pour des raisons personnelles).

- un couple maintenant âgé et retraité originaire de Santarém, mais dont l'épouse est la demi-sœur d'un des plus vieux habitants d'Acaratinga. Elle est née hors de la Flona et a passé toute sa vie à Santarém où elle a rencontré son mari. À présent retraités elle et son mari, ils ont décidé de fuir la ville et ont bénéficié d'un petit terrain accordé par le demi-frère à Acaratinga.

La composition démographique de la communauté va cependant évoluer à court terme. En effet, trois des familles vivant actuellement à Acaratinga disent vouloir quitter cette communauté d'ici peu. Il s'agit :

- du couple de personnes âgées de colons blancs dont l'époux souhaite s'installer dans le petit bourg de Belterra pour des raisons de santé et donc d'accès aux soins,
- du couple de personnes âgées originaire de São João arrivées dans la communauté il y a 8 ans de cela, qui pour les mêmes raisons, souhaitent eux s'installer à Santarém où vivent l'une de leurs filles,
- de deux jeunes couples dont les épouses respectives sont originaires d'une autre communauté de la Flona (catégorie D) : les conjoints prévoient de s'installer sur le terrain des beaux parents tout en conservant les *benefetorias* transmis par leurs parents à Acaratinga.

Si l'on considère l'ensemble des habitants de cette communauté on constate que 68 % d'entre eux (tout âge confondu) sont nés à Acaratinga (**Figure III**) et 78% sont natifs de la Flona Tapajós et de sa périphérie immédiate (« zone tampon » de la Flona).

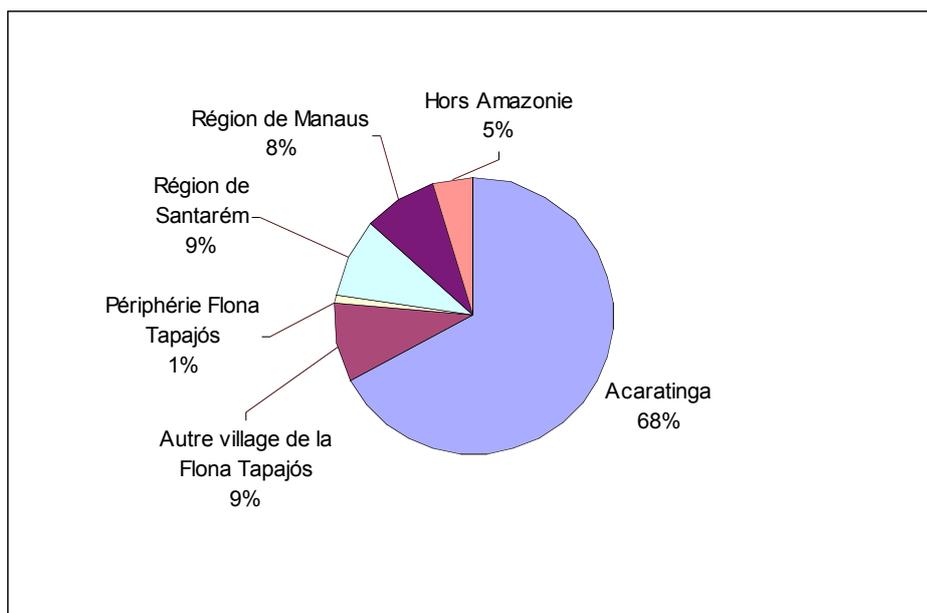


Figure III. Origine (lieu de naissance) des habitants dans la communauté d'Acaratinga, Flona Tapajós.

Parmi les résidents de cette communauté, certains s'absentent cependant pendant plusieurs semaines pour travailler dans une autre partie de la Flona Tapajós, au niveau du KM 83 de la BR 163, dans le cadre d'un projet d'exploitation durable du bois par la population locale (Projet Ambé, financé par le programme Promanejo). Il s'agit majoritairement d'hommes mais certaines femmes sont également employées. Ces villageois restent alors 3 semaines sur leur lieu de travail et reviennent une semaine par mois dans leur village. Le salaire moyen gagné est bien supérieur à la rente moyenne du ribeirinho travaillant seulement dans l'abattis et vendant ponctuellement la farine de manioc. La qualité de vie des quelques familles bénéficiant de ces emplois (en moyenne 3 ou 4 par village) est donc améliorée et se traduit souvent par une plus grande dépendance aux produits de la ville (courses alimentaires, achat de motos...).

De plus, vingt deux autres personnes originaires d'Acaratinga (dont seulement deux ont moins de 18 ans) vivent à présent en dehors de cette communauté, de façon temporaire ou définitive :

- 5 ont fondé une famille dans une autre communauté de la Flona (lieu d'origine du conjoint), et 3 en périphérie de la Flona,
- 14 sont partis vivre en ville soit pour étudier (3 cas), soit pour des raisons familiales et/ou professionnelles (9 cas), ou pour passer leur retraite hors de la Flona (2 personnes, Tableau II) :

	Autre village de la Flona Tapajós	Périphérie de la Flona Tapajós	Belterra	Santarém	Manaus	Rio
Etudes				2	1	
Travail					2	
Famille	5	3	3	2		1
Famille + Travail					1	
Retraite			2			

Tableau II : Lieux et causes de l'exode de natifs d'Acaratinga

Les départs en ville sont facilités par la présence d'au moins un membre de la famille qui y habite : ce ne sont pas donc toutes les familles qui peuvent se permettre d'envoyer un enfant étudié à l'extérieur. Un exemple à cela est la famille de Sr. Francisco dont les grands parents de l'épouse (maintenant âgée) étaient les fondateurs de la communauté. Parmi les 8 enfants (6 hommes et 2 femmes), seuls 3 hommes sont restés vivre au village. Un frère et une soeur sont partis étudiés à Manaus étant adolescents (pour y conclure le *segundo grau*, le lycée), hébergés chez une tante. Par la suite ils y ont trouvé chacun un travail et la jeune femme a fondé une famille avec un citoyen: les deux plus jeunes frères vivant encore chez leurs parents dans la Flona Tapajós les ont alors rejoints pour continuer leurs études. Par ailleurs, une autre soeur est partie vivre à Santarém. Les trois frères restés au village l'ont fait par choix : ils ont hérité de terrains de leurs parents qui leur permettent de subvenir aux besoins (basiques) de leurs familles respectives.

La présence de personnes originaires de la Flona Tapajós en ville incite à des déplacements mensuels, annuels ou bis annuels entre les membres de la famille : les fils ou filles viennent visiter la famille restée dans la communauté de la Flona Tapajós accompagnées de leurs enfants (qui ont donc souvent encore le contact avec la communauté d'origine), ou à l'inverse, les parents se rendent en ville pour quelques jours ou plusieurs semaines. Tel est le cas de l'épouse de Sr Francisco, âgée de 65 ans, qui rend visite annuellement à sa fille et sa petite fille à Manaus au début de la saison sèche (lorsque le travail dans les abattis est au plus bas), ou d'un autre couple de villageois visitant l'une de leurs filles partie vivre à Bémém (Cette personne n'apparaît pas cependant dans le tableau II, étant née dans une autre communauté de la Flona Tapajós, avant l'installation de ses parents à Acaratinga).

Hormis ces voyages de visite des membres de la famille partis vivre en ville, certains ribeirinhos ont eu l'occasion de voyager dans de grandes villes brésiliennes ou à l'étranger à travers leur participation ponctuelle à certains de projet de développement durable ou forums valorisant les modes de vie locaux : ainsi dans la communauté d'Acaratinga, un des villageois (39 ans) -qui pourtant se rend rarement à Santarém -, a passé plus d'un mois à São Paulo, tandis qu'un autre habitant de Maguary s'est rendu en Allemagne pendant plusieurs semaines dans le cadre d'un projet international. Ces cas restent cependant exceptionnels.

L'impossibilité d'effectuer une scolarité complète dans la Flona Tapajós est souvent le facteur principal à l'origine du départ des jeunes (lorsque les conditions financières des parents le leur permettent). En effet, seuls 4 villages possèdent une école assurant des cours jusqu'au niveau du collège (8^{ème} série du *primeiro grau*, correspond à la 4^{ème} dans le système français). Les autres villages disposent d'écoles primaires rudimentaires enseignant jusqu'au CM1 (4^{ème} série du *primeiro grau*), avec souvent des carences de professeurs et un niveau scolaire moyen très faible. Aussi, les élèves désireux de continuer dans les études sont obligés de se rendre en ville, soit dans le petit bourg voisin de Belterra (à 1 h de bus de la Flona), soit à Santarém ou Manaus, tout cela dépendant de l'opportunité d'hébergement sur place et des possibilités financières du jeune et de ses parents ou autres membres de la famille.

Dans la communauté d'Acaratinga, certains adultes ne savent ni lire ni écrire, et le niveau moyen des enfants s'arrête souvent à l'offre local, c'est à dire à la 4^{ème} série (CM1). Seuls 3 villageois résidents ont conclu -ou sont sur le point de conclure- leur première série: il s'agit d'une jeune femme native de la communauté et enseignante à présent aux plus jeunes, et de deux jeunes adolescents faisant l'aller retour quotidien avec la communauté voisine pour se rendre au collège (2 heures aller retour en vélo-par des chemins de forêts- ou en pirogue). Les seuls personnes de la communauté ayant conclu la deuxième série (correspondant à trois années de lycée en France) sont les 4 frères et soeurs de la même fratrie habitant à présent à

Manaus. Au niveau de la Flona Tapajós, seuls deux jeunes originaires de Maguary (deux frères) ont réalisé des études supérieures à Santarém (*graduação*) grâce à des bourses du gouvernement et la présence de membres de la famille pouvant les héberger sur place. Ils sont à présent revenus dans leur village pour enseigner.

L'existence des infrastructures scolaires locales est relativement récente dans la Flona Tapajós. En effet, comme cela nous a été expliqué par le président de la Fédération des Communautés de la Flona Tapajós¹, l'investissement dans les infrastructures basiques d'accès à la scolarité ou aux soins² n'a commencé que depuis la reconnaissance officielle par les institutions publiques du droit de la population locale à résider dans la Flona Tapajós (loi du SNUC en 2000). Avant cela, la préfecture de Belterra (disposant par ailleurs de peu de moyen financier) ne voulait pas courir le risque d'investir dans des infrastructures, même basiques, sur un territoire où le maintien de la population n'était pas clairement assuré. Parallèlement à cette consolidation de la présence des Ribeirinhos sur leur territoire, une partie des jeunes de la génération précédente partis tenter leur chance en ville est revenue s'installer une fois adulte dans leur communauté d'origine accompagnée de leurs familles. La perspective de pouvoir scolariser leurs enfants du moins pendant les 8 premières années est l'un des facteurs rentrant en jeu dans leur décision.

Faria (2004) relate que les villageois de la Flona Tapajós perçoivent eux mêmes un accroissement de la population dans les communautés, qu'ils expliquent, au delà des naissances, par le retour justement de certains des membres partis vivre en ville et de leurs familles. Cette tendance d'accroissement démographique est confirmée par la comparaison des relevés démographiques effectués dans la Flona Tapajós entre 1996 par l'IMAFLOA³ et en 2003 par l'IBAMA. Bien que les comparaisons n'aient porté que sur 14 communautés, il a pu être évalué approximativement un accroissement de 9,9% du nombre de familles sur la rive droite du fleuve, en 7 ans d'écart (IBAMA/MMA, 2003). De plus si l'on compare les données d'un précédent relevé démographique effectué en 1993 à celui de 2004, il apparaît que 9 des 14 communautés étudiées présentent une variation positive du nombre d'habitants sur ces 10 années. Pour certaines d'entre elle, cette augmentation atteint 66,7% (cas de Maguary) voire 90,9% (Communauté de Prainha, IBAMA/MMA, 2003). Ces données démographiques montrent donc une dynamique complexe de la population ribeirinha mais des informations complémentaires à l'échelle de la Flona sont nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions définitives sur ce flux populationnel, notamment à ce qui concerne les catégories de personnes (âge et sexe) effectuant ces migrations.

Les relations des ribeirinhos à la ville s'expriment également par des déplacements mensuels pour l'accès aux commerces, aux banques, aux infrastructures de santé ou administratives. Ainsi, les couples de retraités et les couples bénéficiant d'aides financières du gouvernement pour leurs jeunes enfants scolarisés (*bolsa familiar*) se rendent en ville une fois par mois, toujours à la même période, pour retirer leurs retraites ou allocations mensuelles et effectuer des achats de produits alimentaires de base (essentiellement café, riz, sel, huile et sucre). Cela

¹ dont le rôle principale est de faire valoir la reconnaissance des droits des Ribeirinhos à vivre sur leurs terres

² ... eux aussi très insuffisants : il n'existe en effet aucun dispensaire dans les communautés. Seul un bateau médical (issu de l'initiative d'une association régionale) passe une fois par mois dans chaque communauté pour assurer les soins basiques. En cas d'urgence ou de nécessité d'hospitalisation, les familles sont livrées à elles mêmes pour rejoindre l'hôpital de Belterra ou celui de Santarém, en pirogue, à pied, ou en bus...

³ Institut de Gestion et de Certification Forestière et Agricole (*Instituto de manejo e Certificação Florestal e Agrícola*)

ne concerne cependant pas toutes les familles, celles dont les membres ne sont ni retraités ni bénéficiaires d'allocations ne se rendent en effet que rarement en ville dans l'année, souvent par manque de condition financière. Elles se procurent alors les aliments de base via un autre habitant ou en troquant de la farine de manioc.

Les infrastructures de transports permettant les déplacements au sein de la Flona et entre la Flona et Santarém sont cependant précaires. Le seul bus assurant des liaisons quotidiennes avec Santarém dessert seulement les trois premières communautés de la Flona Tapajós, l'état de la piste ne permettant pas d'accéder aux autres villages. Une autre ligne de bus partant de Tauari et passant par Piquiatuba pour rejoindre ensuite la BR163 a dû être stoppée du fait de l'état de la piste, devenue impraticable surtout en période des pluies (janvier-mai). De ce fait, les ribeirinhos désireux de se rendre en ville mais vivant au delà de la communauté de Jamarquã doivent se rendre par leur propre moyen dans les quelques communautés desservies par le bus au nord de la Flona, en parcourant au minimum une heure de pirogue pour la communauté la plus proche (celle d'Acaratinga) voire deux ou trois heures pour les autres (et sachant que le voyage en bus se fait de nuit, le bus partant à 3 h du matin de la Flona pour arriver à 6h30 à Santarém...). Une autre alternative est le voyage en bateau qui dessert hebdomadaire l'ensemble des communautés riveraines de la rive droite du Tapajós. La durée du trajet jusqu'à Santarém varie de 6 à 10 heures suivant la communauté de départ. Le retour par le même bateau s'effectue deux jours plus tard. Vu la difficulté des déplacements, les voyages en ville sont donc limités pour la majorité des ribeirinhos vivant dans la Flona Tapajós (une fois par mois maximum, voire moins fréquemment). Cependant, dans les trois premières communautés desservies par le bus, ces allers retours sont beaucoup plus fréquents et la venue (encore timide) de touristes a commencé à changer l'économie locale. Des guides locaux sont en effet apparus, le tourisme écologique se développe peu à peu et la vente d'artisanat local commence à représenter une véritable rente pour quelques villageois. Parallèlement, certains faits montrent une transition dans le mode de vie de ces villageois et leurs rapports à la forêt : seules quelques familles continuent à subvenir à leur besoin à travers l'exploitation des abattis (selon les propos de l'un des représentants de la communauté de Maguary...), la viande achetée en ville remplace de plus en plus le gibier tué en forêt et les maisons « en dur », issues du modèle citadin, remplace peu à peu les maisons traditionnelles en paille...

Conclusion :

Ainsi, le rapport à l'espace des habitants sur la rive droite du Flona Tapajós s'expriment à différentes échelles spatiales et temporelles :

- Déplacements quotidiens village-forêt/abattis, généralement au sein de la même communauté,
- Déplacements localisés et temporaires au sein de la Flona (visite de voisins, de proches..),
- Déplacements hebdomadaires ou mensuels en ville,
- Migration de lieux de vie des habitants au sein de la Flona : changement ou troc de terrain au sein de la même communauté ou entre communautés, déplacement en fonction de l'accès à la terre, des politiques publiques appliquées dans la Flona (expulsions passées..), déménagements suite aux mariages et unions entre communautaires..
- Exode temporaire ou définitive de la population locale (individus isolés ou familles entières) vers la ville pour les études, le travail ou des raisons familiales,

- Retour de personnes de la Flona Tapajós immigrées en ville et installation de familles ou individus non originaires de la Flona Tapajós.

Les logiques locales de rapport à l'espace des ribeirinhos sont relativement bien respectées par l'Ibama en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des terres, et notamment des abattis, les règles locales de gestion de la chasse, de la pêche ou l'extraction du bois à des utilisations familiales. La perception du rôle de l'Ibama dans la Flona par les villageois ribeirinhos a bien évolué et n'est plus emprunt d'hostilité comme cela fut le cas dans le passé, du fait de la politique répressive menée par l'IBDF.

Les propos d'un vieil habitant de la communauté d'Acaratinga témoignent de ce rapprochement des points de vue concernant la gestion des ressources forestières entre les Ribeirinhos et les représentants de l'IBAMA :

“ Não acho o Ibama ruim. Se o Ibama não estivesse, a mata teria acabada já na Flona pois muitas pessoas teriam continuado derrubar arvores para vender ou vender os terrenos deles. E teria acabado capim ou seja como em Revolta. O coordenador do Ibama falou para nos durante uma reunião “Parabenz”, dizendo que a Flona é de nós e que temos que cuidar dela. Falou que podemos derrubar arvores mas so pelo consumo, para construir nossa casa, uma canoa.. “ (Sr Francisco, Acaratinga)

BIBLIOGRAPHIE :

Arenz K.H, 2000. A formação sócio-histórica dos ribeirinhos da Anzônia. Santarém, 2000, 89 p.

Almeida A. W, 1989. Terras de Preto, terras de Santos, Terras de Índio: Uso comum e Conflito. Caderno do NAEA, nº10. Belém-PA, 163-196.

Almeida R.R et Silva S.S, 1990. Descrição Geral das Comunidades localizadas na Floresta Nacional do tapajós. Suscídios para elaboração de um projeto de colaboração técnica IBAMA/EMATER. Santarém-PA.

Faria, A.A.C., 2004. Uma visão da Floresta Nacional do tapajós-Informações sobre o diagnóstico Rural Participativo realizado durante os meses de junho a setembro de 2004. Santarém, 45 p.

IBAMA, 1990. Floresta Nacional do Tapajós : Cartilha do Plano Diretor. IBAMA/PROMANEJO. Santarém.

IBAMA/MMA, 2004a. Floresta Nacional do Tapajós, Plano de Manejo. Vol I. 350 p.

IBAMA/MMA, 2004b. Floresta Nacional do Tapajós, Plano de Manejo. Vol II.A.Planejamento. 85 p.

IBAMA/MIRAD, 1998. Documento Resultante da Reunião sobre a questão Fundaria da Floresta Nacional.

IMAFLORA, 1996. Mapeamento comunitário da margem direita do rio Tapajós. Versão 4.1. Piracicaba: MMA/IBAMA/ Banco Mundial/IMAFLORA, 108 p.

Leroy J.P, 1991. Uma chama na Amazônia. Rio de Janeiro, FASE, 213 p.

MAPPA Engenharia e Consultoria Ltda, 1993. Levantamento e avaliação Fundiária da Floresta Nacional do Tapajós. Vol. 1, Relatório final.

MMA/IBAMA/DIREF/ProManejo, 2006. Desafios, resultados, ameaças e oportunidades em uma unidade de conservação na Amazônia: A Floresta Nacional do Tapajós. Belterra, 164 p.

Padovan M.P., 2002. Avaliação do Manejo da floresta Nacional do Tapajós, Santarém.

Silva L.A, 1998. Situação fundária da Floresta Nacional do tapajós : um estudo jurídico da comunidade de São Jorge, Santarém, Pará. Santarém:Instituto Luterano de Ensino Superior de Santarém. 51 p.

ANNEXE C

Liste de publications liées au programme

ARNAULD DE SARTRE, Xavier & BERDOULAY, Vincent, 2006, « Teoria do sujeito, geografia e desenvolvimento local », *Novos Cadernos do NAEA*, 8, 2, p. 109-124.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier & CHARTIER, Denis, 2008, « Les politiques des jeunes agriculteurs en Amazonie, ou l'ambiguïté de la référence au modèle français », in M. Tollis (Dir.), *France – Brésil : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

PUYO, Jean-Yves, 2006, « El proyecto utópico del Conde de la Perronnays (Guayana francesa, 1835) », *Scripta Nova. Revista electrónica de geografía y ciencias sociales*, Universidad de Barcelona, 1 de agosto de 2006, 10, 218.
<<http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-218-88.htm>

PUYO, Jean-Yves, 2008, « Mise en valeur de la Guyane française et peuplement blanc : les espoirs déçus du baron de Laussat », *Journal of Latin American Geography*, 7, 1, p. 177-202

TARAVELLA, Romain & ARNAULD DE SARTRE, Xavier, 2006, « Entre développement et conservation : une compréhension de la schizophrénie des politiques amazoniennes en train de se faire », in D. Van Eeuwen (Dir.), *Le nouveau Brésil de Lula*, Aix en Provence, Éditions de l'Aube, p. 181-197.